This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

3 3433 07138183 8

SUR
L'ADMINISTRATION
DE
M. NECKER.

SUR
L'ADMINISTRATION
DE
M. NECKER.

PAR LUI-MÊME.

Ac plerique ſuam ipſi vitam narrare, fiduciam potius morum, quam arrogantiam arbitrati ſunt.

TACITE.

3478

1791.

VICTIME malheureuſe d'une ſuite d'injuſtices dont les annales de l'hiſtoire ne préſentent que peu d'exemples, j'éprouvois tout le poids des plus amers ſouvenirs, & cependant je ne voulois point répandre par écrit mes douloureux ſentimens. Il me ſembloit qu'après une longue ſuite d'actions publiques l'aſſiſtance des paroles n'étoit plus néceſſaire; & quelquefois rapprochant ma conduite de l'ingrate indifférence de l'Aſſemblée Nationale, je trouvois dans un parfait ſilence un repos qui plaiſoit à mon cœur orgueilleux. Enfin je ne ſais trop pourquoi l'opinion publique n'eſt plus à mes yeux ce qu'elle étoit. Le reſpect que je lui ai religieuſement rendu, ce reſpect s'eſt affoibli quand je l'ai vue ſoumiſe aux artifices des méchans, quand je l'ai vue trembler devant les mêmes hommes qu'autrefois elle eût fait paroître à ſon tribunal pour les vouer à la honte & les marquer du ſceau de ſa réprobation.

Cependant on me preſſe de ſuivre une autre route, & je doute encore de la ſageſſe de ce conſeil. On veut que je ramène les regards vers mon adminiſtration; on veut que j'en rappelle le ſouvenir, & l'on ne voit pas que dans ces jours de trouble & d'inquiétude les intérêts publics rejettent tous les intérêts particuliers.

On croit que par un réſumé de ma conduite, je dois prêter des moyens à mes défenſeurs, & l'on ne conſidère pas qu'ils ont encore plus beſoin de courage que de lumières.

On me parle enfin de la poſtérité, & l'on oublie que l'empire des paſſions finit où le ſien commence; on oublie que dans cet eſpace ſans bornes où elle devient l'éternelle dominatrice, il n'y a plus de preſtiges, il n'y a plus d'illuſions. La vérité ſeule oſe y marquer les rangs, oſe y fixer les places, & c'eſt uniquement parmi nous, c'eſt ſur notre théâtre d'un jour que des impoſteurs uſurpent ſes droits & parviennent pour un moment à envahir ſes hautes fonctions.

Un grand motif cependant fait impreſſion ſur moi. Je ne puis, je l'avoue, je ne puis ſéparer ma cauſe de celle de la raiſon & de la vertu; elles ont je le crois des alliances enſemble, mes ſouvenirs du moins m'en donnent l'eſpérance; c'eſt donc à moi de reſpecter juſques à la fin les nœuds que j'ai formés avec tant de ſoin, c'eſt à moi de les reſpecter en montrant que je n'y fus infidelle en aucun inſtant de ma vie; & guidé par cette penſée, je croirois manquer à mes obligations, ſi, pour éviter d'attirer ſur moi les regards, ſi, pour obéir ſervilement aux conventions établies entre les diverſes vanités, je ſecondois par mon indifférence la politique des méchans & le triomphe des ingrats.

Qu'eſt-ce qu'un homme en effet près de ces conſidérations générales? Qu'eſt-ce qu'un homme ſurtout auſſi avancé que moi dans ſa carrière? Déjà les temps approchent où ce n'eſt plus à lui qu'il appartiendra, mais

à ce silence éternel où les générations & les siècles se précipitent & s'anéantissent.

Si donc il peut rendre de la confiance à ceux qui sont découragés par l'issue des combats dont ils ont été les témoins ; s'il peut les retenir au moment où ils sont prêts à déserter le culte de la morale ; s'il peut retarder du moins leur engagement avec un nouveau maître, il doit se presser de remplir cette vue, il doit le faire sans y mêler aucun autre calcul & sans être arrêté par de petits ménagemens ou de frivoles considérations.

Comment ne croirois-je pas à l'assistance de la vertu ? c'est par elle que deux fois je me suis relevé des oppressions de l'intrigue & des disgrâces qu'on éprouve à la Cour des Rois ; c'est par elle que j'ai remarqué sans inquiétude les progrès de la calomnie, & c'est par elle que, forcé de me défendre aujourd'hui contre un nouveau genre d'injustice, je ne me sens imposé ni par aucune puissance, ni par aucune grandeur.

L'Aſſemblée Nationale qui m'a demandé tant de comptes me permettra ſans doute de lui en préſenter un de plus; c'eſt celui dont on trouve le modèle dans le célèbre entretien d'Agrippine avec l'Empereur, & dont la penſée eſt rendue par ce vers aujourd'hui ſi connu:

Voilà tous mes forfaits, en voici le ſalaire.

J'indique ainſi la diviſion de cet ouvrage, elle ſemble ſe rapporter uniquement à moi; mais qu'on ne s'effraie point de cette première apparence. Je le fais trop, quand on n'eſt plus ſur la route des paſſions, quand on ne peut plus être en aide à aucune, quand on a paſſé, pour ainſi dire, à l'autre bord du fleuve, on a fini ſon temps, & l'on eſt bientôt averti qu'on a beſoin d'être diſcret dans ſes communications avec les autres. Je promets donc que ſans m'éloigner de ma route, mais en répondant aux reproches de différens partis, & en cherchant ſimplement à me défendre, je m'ap-

procherai de plusieurs discussions d'un intérêt plus général que celui de mes peines.

J'ai servi le Roi & l'Etat sept années pendant le cours de deux Ministères, & voici les souvenirs qui me restent de ma conduite & de mon administration.

J'étois peu connu, lorsqu'en 1776 le Roi me confia la direction du Trésor-royal, & moi-même je ne me connoissois guères; car sans mettre les autres dans le secret de ses pensées intimes, il n'est pas moins vrai qu'on est long-temps incertain sur le degré de ses talens & sur la mesure de ses moyens. Souvent pour gagner sa propre confiance l'on a besoin d'être éclairé par des comparaisons, l'on a besoin d'avoir fait une épreuve de ses forces contre les difficultés des choses, contre leur nombre & contre leur diversité.

J'avois lu, j'avois observé, j'avois beaucoup réfléchi, & dès ma première jeunesse je m'étois essayé dans les affaires publiques en contribuant efficacement à relever la Com-

pagnie des Indes, & en défendant les intérêts de cet établiſſement contre les attaques de l'intrigue & contre la tyrannie d'une autorité mal éclairée. On crut alors que j'avois rendu à l'Etat un ſervice eſſentiel.

Je m'étois auſſi rapproché des méditations qui doivent occuper un homme d'Etat, lorſqu'en 1775 je diſcutai les principes applicables à la législation & au commerce des grains. On étoit alors dans la ferveur du ſyſtème de la liberté la plus parfaite; l'on avoit étendu ce ſyſtème à l'exportation ſans la ſoumettre ni à aucune règle, ni à aucune meſure, & le Royaume commençoit à s'allarmer des conſéquences funeſtes qui pouvoient en réſulter. Mais les philoſophes du temps mépriſoient l'expérience & ne vouloient avoir à faire qu'au raiſonnement. Mon ouvrage tempéra leurs idées exagérées en y oppoſant des réflexions d'une origine encore plus haute que les apperçus généraux des économiſtes, & depuis cette

époque, ce n'eſt plus avec une ſupériorité dédaigneuſe pour les connoiſſances pratiques & les idées de tradition, qu'on s'eſt permis de diſcuter la grande queſtion du commerce des grains. On a pu diſputer de pair à pair ſur cette liberté & ſur les limites dont elle eſt ſuſceptible ; & je crois que dans une des controverſes les plus délicates, c'en eſt fait pour toujours de l'empire abſolu de la théorie. Ce fut la première inſurrection heureuſe contre ce règne philoſophique, dont nous avons éprouvé la domination ſous tant de formes différentes, & je rendis en même temps un ſervice eſſentiel à la France, à un Royaume expoſé ſi ſouvent à de grands malheurs, par une ſeule année de mépriſe ſur les principes de gouvernement qui touchent de plus près au ſort du peuple & à la tranquillité publique.

Je ne dus pourtant le choix de Sa Majeſté qu'à l'état d'abattement abſolu dans lequel ſe trouvoit le crédit public, on l'avoit

vu dépérir ſous l'adminiſtration des gens de robe, & l'on voulut faire l'épreuve des connoiſſances acquiſes dans une autre carrière.

Cependant les moyens auxquels je mis ma principale confiance appartenoient également à tous les hommes. Ces moyens étoient l'ordre, l'économie & l'application de la morale à toutes les tranſactions. J'eus uniquement le mérite d'appercevoir ou plutôt de ſentir fortement que pour l'adminiſtration des finances une marche ſimple, une conduite pure étoient de beaucoup préférables à toutes les habiletés dont les gens médiocres s'extaſient.

Je ne négligeai pas néanmoins les ſecours que l'on peut tirer de cette ſuite de ménagemens, de ſoins & d'attentions qui ne ſuppléent point aux principes eſſentiels, mais qui ſecondent & favoriſent leur ſalutaire influence. Enfin je fus heureux ſans doute, puiſque dans le cours des cinq années de mon premier Miniſtère, au milieu d'une guerre qui amena graduellement le beſoin

de cent cinquante millions de ſecours extraordinaire pour une ſeule année, les fonds publics qui baiſsèrent en Angleterre de trente à trente-cinq pour cent, éprouvèrent en France une hauſſe graduelle ; & presque tous les Emprunts auxquels on eut recours furent remplis en huit jours.

C'eſt ainſi que je relevai le crédit de la France, & à ce crédit, on le ſait, eſt attaché pendant la guerre la ſureté de l'Empire, la défenſe de ſes Colonies & le ſoutien général de la force & de la puiſſance.

Il étoit réſervé à l'eſprit de nouveauté qui nous gouverne ſur tous les points, de cenſurer l'uſage du crédit pendant la dernière guerre, comme s'il y auroit eu une poſſibilité de ſubvenir par des impôts à des beſoins immenſes. Je ne ſais ce que la Nation pourra payer en extraordinaire, ſous un Gouvernement où elle réglera elle-même toutes les contributions & toutes les dépenſes ; mais autrefois on auroit éprouvé des réſiſtances très-nuiſibles à la confiance publique, ſi dès

les commencemens de la guerre on eut demandé un troiſième vingtième, & ce ſupplément n'eut valu que vingt à vingt-cinq millions.

Le rétabliſſement du crédit, tout eſſentiel qu'il étoit à l'Etat, ne m'eut ſatisfait qu'imparfaitement, s'il m'eut diſtrait un ſeul jour des intérêts du peuple, l'objet perpétuel de ma ſollicitude. Mais en garantiſſant la Nation des ſubſides extraordinaires & au-deſſus de ſes forces, que le défaut de crédit auroit rendus néceſſaires, je la préſervai de même des impôts permanens qui ſembloient indiſpenſables pour balancer l'intérêt annuel des emprunts deſtinés aux beſoins de la guerre, & j'y réuſſis en ſuppléant à cet accroiſſement de la dépenſe publique, par des opérations d'ordre & d'économie.

On en a vu le réſultat & la preuve dans le Compte rendu public au mois de Janvier 1781, & dans mon ouvrage ſur les finances. J'offris de défendre cette vérité contre

un Miniſtre en pouvoir, & au milieu de l'aſſemblée des Notables de 1787, au milieu de celle qu'il avoit compoſée lui-même. La controverſe par écrit à laquelle j'ai été entraîné depuis cette époque, n'a pu laiſſer aucun doute ſur l'exactitude parfaite du compte de 1781. Et comme ce compte a été fait par la même perſonne, & d'après les mêmes erremens que le compte général remis aux Etats-Généraux au mois de Mai 1789, l'approbation donnée à ce dernier compte à la ſuite d'un examen ſévère de la part du Comité des finances, eſt une nouvelle preuve morale de la régularité de celui de 1781.

Ainſi donc, pendant mon premier Miniſtère j'eus ſoin de la puiſſance en élevant le crédit au plus haut degré, & j'eus ſoin du bonheur en garantiſſant la Nation des contributions immenſes qui auroient été néceſſaires ſi le crédit n'eut pas été rétabli, & en la préſervant encore des impôts annuels que l'intérêt des emprunts auroit exigé, ſi dans le même temps aucune amélioration n'avoit

eu lieu dans les finances. Je le demande. Que pouvoit-on faire de plus !

Je n'ai garde cependant de placer ſur la même ligne les combats que j'ai rendus pour l'avancement de l'ordre & de l'économie ; & les victoires complètes remportées par l'Aſſemblée Nationale. Je pourrois néanmoins diſputer de mérite avec elle en cette carrière, ſi l'on conſidéroit la différence infinie de nos poſitions. Elle a parlé au nom du peuple entier, elle a marché avec toutes les forces de l'Empire, elle s'eſt vue accompagnée & portée, pour ainſi dire, par des vœux innombrables ; elle n'avoit beſoin ni de préparer les eſprits, ni de ménager les puiſſans ; elle diſpoſoit au nom de la Nation du bien de la Nation ; tout fléchiſſoit devant ſes pas, les obſtacles quelle a rencontrés n'ont ſervi qu'à augmenter l'action & la rapidité de ſes mouvemens, & la route qu'elle a ſuivie s'eſt trouvée frayée & comme à l'inſtant applanie par la ſeule preſſion des larges roues de ſon char triomphant.

Que l'on rapproche maintenant de cette force immenſe les moyens & les tentatives d'un Miniſtre des finances, qui éperdu, pour ainſi dire, au milieu d'une Cour depuis long-temps étrangère aux idées d'ordre & d'économie, s'efforce de propager ces mêmes idées & ſe voit dans la néceſſité de combattre ſeul contre tous. On ne ſaura jamais toute la conſtance dont j'ai eu beſoin. Je me rappelle encore cet obſcur & long eſcalier de M. de Maurepas que je montois avec crainte & mélancolie, incertain du ſuccès auprès de lui d'une idée nouvelle dont j'étois occupé, & qui tendoit le plus ſouvent à obtenir un accroiſſement de revenu par quelque opération juſte, mais ſévère; je me rappelle encore ce cabinet en entreſol placé ſous les toits de Verſailles, mais au-deſſus des appartemens du Roi, & qui par ſa petiteſſe & ſa ſituation ſembloit véritablement un extrait, & un extrait ſuperfin de toutes les vanités & de toutes les ambitions; c'étoit là qu'il falloit entretenir de

réforme & d'économie un Miniſtre vieilli dans le faſte & dans les uſages de la Cour. Je me ſouviens de tous les ménagemens dont j'avois beſoin pour réuſſir, & comment pluſieurs fois repouſſé, j'obtenois à la fin quelques complaiſances pour la choſe publique, & je les obtenois, je le voyois bien, à titre de récompenſe des reſſources que je trouvois au milieu de la guerre. Je me ſouviens encore de l'eſpèce de pudeur dont je me ſentois embarraſſé lorſque je mêlois à mes diſcours & me haſardois à lui préſenter quelques unes des grandes idées morales dont mon cœur étoit animé. Je ſemblois alors auſſi gothique au vieux courtiſan, que Sully le parut aux jeunes le jour qu'on le revit à la Cour de Louis XIII.

Je trouvois auprès du Roi plus de courage : jeune & vertueux, il pouvoit & vouloit tout entendre, la Reine auſſi m'écoutoit favorablement, mais autour de Leurs Majeſtés, mais à la Cour, à la Ville, à combien d'inimitiés & de haines ne me ſuis-je

pas exposé ! c'étoit à tous les genres de crédit & de pouvoir que je devois opposer de la fermeté ; c'étoit avec toutes les factions de l'intérêt particulier que j'avois à combattre, & dans cette lutte continuelle je risquois à tout moment ma fragile existence. Je le fis cependant & je marchai dans ma route sans reculer un moment. Aussi je l'avoue, en me souvenant & de ma position & de ma conduite, je considère en pitié cette réputation de vaillance qu'on cherche à se donner au milieu de l'Assemblée Nationale en y dénonçant à grand bruit, mais sans aucun risque, mille écus à retrancher ou à prendre sur les soldats épars d'une armée en déroute, certain qu'on est encore des applaudissemens sans nombre de tous ceux dont on se trouve environné. On a soin, il est vrai, de faire résonner le nom des Grands, des Ministres & des Courtisans, afin de persuader au peuple que les géans sont encore là & que c'est d'eux dont on se joue, tandis que soi-même on

est

eſt bien sûr de n'avoir plus à lutter qu'avec des fantômes.

Ce n'eſt pas le temps aujourd'hui de particulariſer les réglemens d'ordre & d'économie & les diverſes diſpoſitions utiles aux finances qui, durant le cours de mon premier Miniſtère, ont rempli le but dont j'étois ſans ceſſe occupé ; je dois aller en avant rapidement, & j'aime mieux faire obſerver que l'on trouve le germe de nos idées actuelles dans les deux inſtitutions les plus remarquables de mon adminiſtration.

L'établiſſement des Aſſemblées Provinciales dont je poſai les premières baſes en 1779, devoit aſſocier toute la Nation à la geſtion de ſes intérêts & ſoulever le voile que tenoient depuis ſi long-temps dans leurs mains un petit nombre de Commiſſaires nommés par le Roi. Cet établiſſement donnoit des guides & des protecteurs paternels à toutes les Provinces, attachoit les citoyens au bien public, y attiroit leurs penſées &

faiſoit ſervir les lumières générales à l'avancement de la proſpérité de l'Etat.

Une ſeconde inſtitution non moins importante fut la détermination priſe par le Roi de donner la plus grande publicité à l'état des finances; il fondoit de cette manière la confiance ſur la baſe la plus ſolide, il appelloit la Nation à la connoiſſance & à l'examen de l'adminiſtration publique, & il faiſoit ainſi, pour la première fois, des affaires de l'Etat une choſe commune.

Les deux diſpoſitions que je viens d'indiquer, également eſſentielles au bonheur & à la puiſſance, avançoient tellement l'eſprit public, que ſi l'on tranſporte ſes regards en arrière, on trouvera que ces deux grandes innovations étoient à une diſtance incalculable des idées ſous leſquelles on avoit vécu pendant ſi long-temps.

Le Miniſtre qui propoſoit l'établiſſement des Aſſemblées Provinciales reſtreignoit extrêmement ſon influence. Le Miniſtre qui propoſoit la publicité conſtante de l'état des

finances expoſoit ſon adminiſtration à une cenſure éclairée ; ainſi il ne ſe ménageoit pas le privilége particulier à l'Aſſemblée Nationale, celui d'aller au bien en augmentant chaque jour ſon propre pouvoir.

Je trouve encore le premier mot de nos inſtitutions préſentes & dans la déclaration qui, aboliſſant les droits de main-morte, honora mon Miniſtère, & dans celle qui détermina l'impôt de la taille ; le fixa d'une manière invariable, interdit ſon accroiſſement ſans l'autorité des lois enregiſtrées, & mit ainſi pour la première fois ce tribut des campagnes à l'abri des extenſions arbitraires dont le Gouvernement s'étoit réſervé le pouvoir, & dont il avoit fait un ſi long uſage.

C'eſt encore à l'époque de mon premier Miniſtère que l'on peut rapporter un nouvel eſprit qui ſe répandit alors, & qui dirigea l'intérêt public vers toutes les idées de bienfaiſance. Les priſons, les infirmeries, les hôpitaux, les hoſpices de

charité devinrent l'objet du Gouvernement, & les améliorations, les adouciſſemens qu'on y apporta, les nouveaux établiſſemens qu'on entreprit au milieu de la guerre, enfin les actes multipliés de la bonté & de la tendre compaſſion du Roi pour les malheureux, donnèrent au patriotiſme déjà mis en mouvement par d'autres diſpoſitions plus générales, une teinte de douceur & de ſenſibilité qui préſentoit à tous les regards le ſpectacle le plus touchant. On faiſoit le bien en le voulant & on le vouloit en l'aimant; nul caractère d'effort, nulle exagération même n'accompagnoient ces premiers mouvemens d'une Nation qui agiſſoit encore d'après ſa propre impulſion, & qui ne tendoit point à échanger ſon génie naturel contre celui qui lui a été préparé depuis. Seroit-ce donc le dernier regard qu'il fallût jeter ſur ce mélange de vertus aimables, douces & généreuſes qui releva ſi long-temps aux yeux de l'Europe le caractère des François! Ah! quelle perte pour eux & quelle teinte ſom-

bre jetée, pour ainſi dire, ſur l'Univers entier, ſi ce brillant caractère devoit faire place & pour toujours aux élans combinés, & aux mouvemens ſyſtématiques qui créent des ſentimens avec de l'eſprit, & des vertus avec des opinions exagérées! La perfection des lois politiques devient plus néceſſaire que jamais avec cette nouvelle nature ; au lieu que l'autre, celle qu'on aimoit dans la Nation Françoiſe, ſervoit à elle ſeule de lien entre le riche & le pauvre, & adouciſſoit ſouvent par les mœurs les fautes du Gouvernement & les erreurs de la législation.

Je ne veux pas arrêter plus long-temps l'attention ſur ma première adminiſtration, il me ſuffit de l'avoir rappelée & d'avoir indiqué ſon rapport avec le temps préſent, avec ce temps, le ſeul qu'on aime, le ſeul que l'on veut apprendre, le ſeul dont on ſe ſouvient.

Je m'étendrai d'avantage en préſentant les particularités eſſentielles de mon ſecond Miniſtère ; mais auparavant je dois retracer en peu de mots, l'uſage que j'ai fait de

mon temps entre ces deux époques, car il a été consacré tout entier à des occupations qui n'ont point été étrangères aux affaires publiques & au bonheur des hommes. C'est l'indifférence de l'Assemblée Nationale envers moi, que je prends à partie, & je respecte trop l'influence de son opinion pour négliger aucun de mes moyens lorsque j'appelle de ses injustices à la Nation, à l'Europe & à la postérité.

On le sait, j'ai consacré mes premiers loisirs à la composition d'un ouvrage très-étendu, sur les finances en général & sur celles de la France en particulier; & cet ouvrage, par la quantité d'instructions positives dont il est rempli, & par la méthode avec laquelle ces connoissances sont classées, n'a pas été inutile aux personnes occupées des intérêts de l'Etat, ou destinées par leur position à l'administration des affaires publiques. J'ai empêché le génie de se décourager en lui frayant ses premières routes, & j'ai

appelé tous les bons eſprits à l'étude des finances, en plaçant des ſignaux ſur cette multitude de chemins croiſés, dont les abords inextricables rebutoient la curioſité.

On a vu cet ouvrage entre les mains de tous les Notables raſſemblés par le Roi, en 1787, pour l'aſſiſter de leurs conſeils dans l'état de criſe où paroiſſoient les affaires; on a vu cet ouvrage ſervir de premier guide à tous ceux qui, depuis cette époque, ont concouru à l'œuvre du bien public, & ſi je me borne à le préſenter comme une ſimple collection de faits intéreſſans & de connoiſſances utiles, j'ai pourtant l'eſpérance d'avoir fait quelques pas vers l'objet chéri de mes vœux, en développant de différentes manières l'union conſtante de la politique en adminiſtration avec les principes de la morale. Noble & ſure alliance qui formera toujours la première condition de la véritable ſageſſe des Gouvernemens, & la baſe fondamentale de la proſpérité des Nations & du bonheur des hommes.

C'eſt dans la vue de fortifier ces principes de morale, ces principes dont la ſalutaire influence étoit continuellement préſente à ma penſée, que j'entrepris de reſſerrer, ſelon mon pouvoir, la chaîne qui les unit aux opinions religieuſes. Je voyois bien la morale toujours en honneur ou plutôt toujours célébrée, mais on détruiſoit, on ébranloit ſans relâche les colonnes antiques qui la ſoutenoient, & l'on vouloit y ſubſtituer de petits appuis arrangés de mains d'hommes, & qui ſans proportion avec la majeſté de l'édifice, ne pouvoient être mis en parallèle avec cette législation univerſelle, avec cette autorité ſainte qui, de la manière la plus impoſante, indique aux hommes leurs devoirs, détermine leurs ſacrifices mutuels & les approche du bonheur auquel ils peuvent atteindre.

Ce fut par des idées ſenſibles, & auſſi je le crois, par des réflexions étayées d'un peu de philoſophie, que je rendis un hommage public à l'importance & à la réalité des opinions religieuſes, opinions délaiſſées par l'eſ-

prit du ſiècle, par cet eſprit ambitieux de toute eſpèce d'empire, par cet eſprit orgueilleux dans ſes chaînes, & qui ſe fiant aveuglément à l'étendue de ſes moyens, voudroit ſubſtituer ſa ſcience aux lumières du temps, voudroit mettre ſon propre ouvrage à la place de tout ce qui exiſte, & ſe décideroit à refaire le monde s'il pouvoit en remuer le premier anneau.

Le livre dont je rappelle ici le ſouvenir, ce dépôt de mes plus chères penſées, je puis le joindre aux travaux que j'ai conſacrés au bonheur des hommes & à l'utilité publique. Ah! dans la poſition où je me trouve que n'eſt-il à faire encore! ce ſont des jours doux que j'ai paſſés en m'élevant par la méditation à l'idée d'un Être Suprême, j'aurois beſoin plus que jamais de me placer ſous cet heureux abri, on y voit là de ſi haut l'injuſtice des hommes, qu'on peut les aimer encore en leur faiſant des reproches, qu'on peut les aimer encore au milieu des perſécutions dont ils vous ont rendu la victime. Cette idée d'un

Être Suprême, cette idée à jamais bienfaiſante s'applique à toutes les circonſtances de la vie; & tandis que par ſa grandeur elle forme l'enceinte du monde, plus ſubtile que la lumière, elle pénètre au fond de notre ame & la ſaiſit par tous ſes rapports, pour l'attirer aux conſolations dont la nature humaine eſt ſuſceptible.

J'avois beſoin de ces réflexions, j'avois beſoin de ce moment de repos avant de continuer à me préſenter aux regards des hommes & à leur examen, avant de ſuivre une diſcuſſion dont la néceſſité m'afflige. Je vais maintenant rapporter les principales diſpoſitions de mon ſecond Miniſtère, & j'y joindrai les réflexions dont elles me paroîtront ſuſceptibles.

Il me ſemble que c'eſt d'un temps ſéparé des jours antérieurs par l'abîme des ſiècles, il me ſemble que c'eſt d'une Nation nouvelle dont je vais parler. Le ſol & le climat ſont reſtés les mêmes, tout le reſte eſt changé.

Ce fut au mois d'Août 1788, que le Roi me confia pour la ſeconde fois l'adminiſtration des finances. J'avois été exilé peu de temps auparavant, & je pouvois encore par d'autres ſouvenirs être éloigné de reprendre les liens qui m'étoient propoſés. Je n'héſitai point cependant à m'y ſoumettre ; la ſituation des affaires m'en faiſoit une loi, & je ne fixai mes regards ſur les difficultés que pour m'efforcer de les vaincre.

Je ne tardai pas à recevoir une précieuſe récompenſe de mon dévouement. Les malheureux événemens qui s'étoient ſuccédés depuis un an, avoient répandu l'alarme dans le Royaume ; avoient agité tous les eſprits. Le fréquent appareil des Lits de juſtice, la ſubverſion des Parlemens, leurs vacances prononcées ſans terme, la translation de celui de Paris à Troyes, l'exil enſuite & l'empriſonnement de pluſieurs de ſes membres ; l'enlèvement ſubit de douze gentilshommes de Bretagne, leur détention à la Baſtille, enfin l'établiſſement d'une Cour-

Plenière qui, ſous les regards immédiats du Gouvernement, devoit être dorénavant la ſeule défenſe des intérêts des peuples; tous ces actes inconſidérés d'autorité, ſurvenus au milieu de la fermentation qui exiſtoit depuis long-temps, avoient excité dans les Provinces un genre de mécontentement & d'irritation qui paroiſſoit le préſage certain d'une inſurrection générale. Une commotion menaçante étoit ſur le point d'éclater à Grenoble, & les citoyens avoient déjà les armes à la main lorſqu'on y apprit le changement ſurvenu dans le Miniſtère ; les eſpérances renaquirent & le calme ſe rétablit. Une révolution ſemblable ſuccédant aux mêmes orages, arrêta dans pluſieurs autres parties du Royaume les commencemens d'une guerre civile, & prévint des malheurs dont on ne pouvoit calculer l'étendue. Je reçus de toutes parts des témoignages touchans & des preuves ſenſibles d'une confiance qui m'inſpiroit les plus grands devoirs. Je les connus ces devoirs; auſſi le vœu général de la Na-

tion, ce vœu si juste selon ma propre opinion, ne tarda pas à être rempli. Une volonté ardente, mes soins, mes efforts, les premiers momens de crédit qui appartiennent toujours à un nouveau Ministre, lorsqu'il est jugé nécessaire, tous ces moyens furent dévoués au triomphe de la liberté & de la justice. Les Parlemens furent rappellés à leurs fonctions, les exilés revinrent, toutes les prisons furent ouvertes; l'idée d'une Cour-Plenière & toutes les dispositions consacrées dans le fameux Lit de Justice du 8 Mai 1788, furent pour toujours anéanties; enfin un contentement général, célébré par les plus vives acclamations, retentit d'un bout du Royaume à l'autre, & le Roi fut béni d'une révolution juste, & qui rappelloit aux François toujours prêts à l'aimer, la pureté de ses intentions & son amour constant du bien public.

Ces temps, ces événemens sont bien près de nous, mais malheureusement ils remontent encore plus haut que la reconnoissance.

Cependant les alarmes dans lesquelles on avoit vécu, les inquiétudes auxquelles on avoit été livré, & plusieurs fausses combinaisons en finance, plusieurs dispositions erronnées avoient altéré sensiblement un crédit depuis long-temps mal affermi, & la confiance avoit été absolument détruite par l'arrêt du Conseil qui créa des papiers pour acquitter les rentes de l'hôtel-de-ville, les intérêts des Effets publics non-constitués & plusieurs autres charges de l'Etat. En même temps on faisoit usage des ressources les plus onéreuses pour suffire à d'autres payemens indispensables; & dans la vue d'éloigner une dernière crise, l'on prolongeoit par toutes sortes de moyens un état d'intermittence qui devoit finir en peu de temps par une défaillance absolue.

Aussi, lorsque je repris le timon des affaires, il n'y avoit pas cinq cents mille livres au Trésor-royal, toute espèce de crédit étoit anéantie; & je vis cependant qu'il falloit trouver plusieurs millions dans la semaine

pour ſatisfaire à des engagemens précis, ou à des dépenſes dont le moindre retardement expoſe aux dangers les plus effrayans. Je franchis ces premiers pas, mais je rencontrai des difficultés ſans ceſſe renaiſſantes, parce que les impoſitions de tout genre avoient été conſommées à l'avance, parce qu'il exiſtoit un grand déficit entre les revenus & les dépenſes fixes, & principalement encore parce qu'il eut été diſconvenable, ſous tous les rapports, d'anticiper ſur les fonctions des Etats-Généraux, en recourant à des emprunts publics ou à toute autre diſpoſition générale.

Ce fut donc en louvoyant, en uſant de tous les ménagemens, de toutes les reſſources circonſcrites dans un petit cercle, que je parvins à conduire ſans briſure & ſans échouement le frêle vaiſſeau de l'Etat juſques à l'ouverture des Etats-Généraux, terme que je conſidérois alors comme le premier ſignal du port de ſauvement. Mais l'Aſſemblée Nationale ayant éloigné à grande diſtance l'épo-

que où elle vouloit s'occuper des finances, je me trouvai dans la néceſſité de continuer la manœuvre d'un navigateur en péril, bien plus long-temps encore que je ne l'avois d'abord préſumé, & véritablement j'ai paſſé près de deux ans dans les ſollicitudes, toujours occupé d'éviter de grands dangers & de prévenir un éclat dont les conſéquences ne pouvoient être calculées.

Tous ces ſoins, toutes ces peines ne laiſſent aucune trace. Les malheurs dont on a été préſervé ne rappellent que des ſervices paſſifs, des actions ſans couleur & ſans relief, & la reconnoiſſance à l'œil léger ne les remarque point.

Cependant on pourroit au moins ſe ſouvenir que ce fameux arrêt du Conſeil du mois d'Août 1788, cet arrêt qui avoit répandu tant d'alarmes en autoriſant le payement de toutes les rentes & de toutes les charges de l'Etat partie en papier & partie en argent, n'eut aucune exécution.

Je pourrois aiſément rappeler d'autres circonſtances,

circonſtances, d'autres ſervices de ce genre, il en eſt un grand nombre, mais que puis-je attendre des paroles lorſque les actions, ces écrits en grandes majuſcules, s'effacent de la mémoire, ou n'y font point de trace ?

Je dois néanmoins relever une conduite de ma part qu'on peut aiſément n'avoir point obſervée, & qui m'eut été pénible ſi elle ne m'avoit pas été inſpirée par un amour réfléchi du bien public. On ſe ſouvient peut-être que pendant le cours de ma première adminiſtration j'étois dans un mouvement continuel, tout m'occupoit, tout me tenoit en activité, une réforme importante, une épargne de détail, une nouvelle conſtitution des compagnies de finance, une réunion des caiſſes, une diminution des tréforeries, un nouvel ordre de comptabilité, des changemens de tout genre & les préparatifs des diverſes diſpoſitions dont le moment n'étoit pas encore venu ; enfin chaque jour j'agiſſois de quelque manière. Je vis en rentrant dans le Gouvernement au mois d'Août 1788,

qu'une marche abſolument différente m'étoit conſeillée au nom du bien de l'Etat, je vis que ce grand motif m'impoſoit le devoir de contenir l'adminiſtration des finances dans une ſorte d'obſcurité & de ſilence. J'apperçus qu'en cherchant à détruire de nouveau les abus reproduits en grand nombre depuis ma première retraite du Miniſtère, j'exciterois, pour un ouvrage éphémère, une ſuite de plaintes & de clameurs qui diminueroient mes moyens & affoibliroient mon crédit, tandis que je devois conſerver toutes mes forces pour réuſſir dans la ſeule grande entrepriſe dont il m'importoit de m'occuper, celle qui devoit amener une régénération générale, je veux parler de la formation des Etats-Généraux. Je réfléchis qu'à peu de diſtance du raſſemblement des Députés de la Nation, il étoit inutile de commencer, à moi ſeul, une nouvelle guerre aux abus, puiſque tous, bientôt, ſeroient repris ſous œuvre, & détruits pour toujours d'une main vigoureuſe; qu'ainſi le but unique, le but

eſſentiel auquel je devois tendre, étoit la la convocation des Etats-Généraux, leur compoſition raiſonnable & leur réunion paiſible. Je penſai qu'en entretenant la tranquillité dans le royaume, en ſoutenant l'édifice chancelant des finances, en ſubvenant à la diſette des ſubſiſtances, en prévenant les grands malheurs, en écartant une multitude innombrable de difficultés moins éclatantes, & en applaniſſant enfin toutes les voies au plus grand & au plus déſiré des événemens, j'aurois rempli ſuffiſamment ma tâche, j'aurois acquitté mes devoirs d'homme public, de bon citoyen & de fidelle ſerviteur d'un Roi, qui vouloit, qui cherchoit le bien de l'Etat.

Conduit par ces réflexions je me livrai ſans réſerve aux préparatifs & à l'accompliſſement d'un ſi grand deſſein.

C'eſt ici que je dois commencer à me détourner de ma route ou à m'arrêter du moins quelques momens pour défendre,

contre des reproches injuſtes, les particularités remarquables de ma conduite politique.

J'entends ce que dit un parti. On ne peut excuſer la ténacité, l'ardeur ſuivie que j'ai miſes au raſſemblement des Etats-Généraux. L'embarras des finances en avoit fait naître l'idée, mais puiſque je me croyois en état de ſurmonter les difficultés dont on s'étoit effrayé trop légèrement, la qualité de Miniſtre du Roi m'impoſoit l'obligation d'écarter un projet conçu dans les alarmes, & dont les ſuites ne pouvoient manquer d'être dangereuſes pour l'autorité du Prince.

Je ne diſſimule point l'objection, comme on peut le voir, mais je crois pouvoir y répondre.

On oublie d'abord que dans tous les temps un Miniſtre a réuni différens devoirs. Je ne penſe point que ſa qualité, ſes fonctions l'obligeaſſent, même dans l'ancien ordre des choſes, à fixer toute ſon attention ſur l'autorité du Monarque, & à défendre

cette autorité dans toutes les acceptions & dans toutes les applications que des préjugés ou des uſages abuſifs avoient introduites. Un Miniſtre honnête homme, pouvoit avec fidélité ſe tranſporter dans les ſentimens qui appartiennent à un Monarque vertueux & en faire la règle de ſa conduite. Il le pouvoit d'autant plus que n'étant point lié par un engagement indiſſoluble, le Prince étoit le maître de déplacer ſa confiance au moment où le caractère & les opinions de celui dont il avoit fait choix pour le ſervir, ne s'accordoient pas avec ſes deſſeins & ſes volontés. Un Miniſtre n'agiſſoit point hors du Roi, mais placé près de lui & recevant ſes ordres, il étoit appelé à éclairer ſa juſtice, à diriger ſes inclinations & à le faire jouir de la première des faveurs du trône, de la félicité des peuples & de leurs touchantes bénédictions. Ce ſeroit donc une grande erreur de penſer qu'autrefois le ſeul devoir d'un Miniſtre étoit de veiller ſur le maintien de l'autorité royale, car s'il avoit

à s'occuper de la promptitude de l'obéiſſance, la ſageſſe des commandemens ne pouvoit lui être indifférente. Et comment voudroit on qu'aucun ſentiment civique ne fût permis aux Miniſtres du Prince & ne dût ſe mêler à leurs conſeils ? Ils auroient donc été contraints à faire l'offrande de la plus noble des vertus au moment où ils venoient ſeconder par leurs travaux l'auguſte Chef de l'Etat & le premier gardien des deſtins de l'Empire. Ceux qui dans un parti, veulent interpréter de cette manière les anciennes obligations des ſerviteurs du Roi, ont donc oublié qu'eux-mêmes auroient couvert de leurs mépris celui d'entre les Miniſtres qui, en ſervant le Monarque, eût négligé ſes devoirs envers la Nation. Ils vouloient bien tous être ſoignés & dans leurs intérêts particuliers & dans leurs prétentions fédératives, mais à part ces exceptions, ils applaudiſſoient plus que perſonne à tous les traits de la vertu courageuſe d'un Miniſtre citoyen ; ſeulement, peut-être, ils le faiſoient avec

plus de goût, lorſque l'introduction des principes ſévères ſe trouvoit encore à quelque diſtance de leur générale application.

Sans doute, ainſi que je l'ai déclaré moi-même aux Etats-Généraux, ainſi que je l'avois fait connoître antérieurement au Roi & à ſon Conſeil, l'ordre des finances pouvoit être rétabli ſans l'intervention d'une Aſſemblée Nationale, & ſans recourir à de nouvelles impoſitions. Mais je conſidérois ſous un plus haut aſpect le rétabliſſement des Etats-Généraux, & ce n'étoit pas aux beſoins du tréſor public, ce n'étoit pas à une ſeule diſpoſition générale que je rapportois cette grande penſée. J'avois connu mieux que perſonne combien étoit inſtable & paſſager, le bien que l'on pouvoit faire ſous un Gouvernement où les principes d'adminiſtration changeoient au gré des Miniſtres, & les Miniſtres au gré de l'intrigue. J'avois obſervé que dans le cours paſſager de l'adminiſtration des hommes publics, aucune idée générale n'avoit le temps de s'établir, aucun bienfait ne pouvoit ſe con-

ſolider. Auſſi voyoit-on depuis long-temps & au milieu des richeſſes nationales un diſcrédit deshonorant, & au milieu des impoſitions les plus diverſes & les plus multipliées, l'embarras perpétuel des finances, & au milieu de la misère du peuple les libéralités les plus inconſidérées, & au milieu des lumières progreſſives du ſiècle, les anciens préjugés en commerce & en législation, & au milieu des ſentimens généreux qui élèvent les hommes à l'amour de la liberté, les actes d'autorité les plus arbitraires; & par une ſingularité remarquable, près de ce pouvoir abſolu on appercevoit continuellement la réſerve la plus timide & la crainte de tous les obſtacles, lorſqu'il étoit queſtion d'opérer le bien par des diſpoſitions nouvelles, ou des moyens encore inconnus.

Enfin l'exemple d'un peuple voiſin, heureux & floriſſant à l'abri d'une Conſtitution où les lumières & les volontés générales de la Nation étoient conſtamment dirigées vers les intérêts communs de l'Etat, cet exemple & beaucoup

d'autres conſidérations ramenoient habituellement l'attention vers les précieux avantages qui pourroient naître du rétabliſſement des Etats-Généraux, & l'eſprit du temps, le vœu de la France animoient & ſoutenoient cette eſpérance. Auſſi jamais perſpective plus agréable ne fut préſentée à la Nation, elle s'offroit à l'imagination comme un terme de repos & de bonheur, après de longues alarmes. Le Royaume fatigué de la viciſſitude continuelle des principes du Gouvernement, déſiroit de voir enfin établis & d'une manière durable, un juſte rapport entre les revenus & les dépenſes, un prudent emploi du crédit, une ſage diſtribution des impôts, un plan général de bienfaiſance publique, un ſyſtême éclairé de légiſlation, & par deſſus tout une garantie conſtitutionnelle de la liberté civile & de la liberté politique. Le Miniſtre le plus habile qui, à la place de cette heureuſe & magnifique attente ſe fût réduit par amour propre à faire jouir l'Empire François de l'effet paſſager de ſes talens, eut paru vouloir ſubſtituer un feu

d'artifice à la lumière féconde, à la chaleur conſtante des rayons du ſoleil, & ſa folle préſomption l'eut rendu coupable envers la Nation & envers les ſiècles.

Je vois comme un autre les reproches que l'on peut faire à l'Aſſemblée Nationale, mais je connois auſſi les grands biens qui lui ſont dus. D'ailleurs ce premier élève de l'opinion publique ſera, quand il le faudra, redreſſé par elle, ſon maître le reprendra d'avoir été ſi preſſé de paroître, & d'avoir eu trop de confiance dans le premier jet de ſon eſprit, il ordonnera que ſes fautes ſoient réparées par la ſeconde législature, & celle-ci verra de même ſes idées perfectionnées par les Aſſemblées qui ſuivront; mais toutes auront cet incomparable avantage, celui qu'aucune autre eſpèce de Gouvernement ne peut réunir, c'eſt d'aller en avant avec l'appui de la Nation, c'eſt d'agir toujours dans le ſens du vœu général, c'eſt d'avoir des forces proportionnées à l'étendue de leur tâche, c'eſt de n'avoir pas à compter avec les obſtacles; enfin, &

cette dernière prérogative eſt bien grande, c'eſt d'obtenir crédit juſques aux événemens, & d'accélérer par tous ces moyens les leçons de l'expérience. Auſſi je n'en doute point, dès que l'ordre & le mouvement régulier de l'autorité ſe réuniront à l'immenſité de connoiſſances & d'obſervations dont les Aſſemblées Nationales deviendront le centre, tous les abus ſeront ſucceſſivement détruits, & la France, ce grand & ſuperbe Royaume, débarraſſée de ſes ronces & de ſes épines, ſera pour ainſi dire enſemencée de nouveau, & recueillira chaque jour les heureux fruits d'une nouvelle culture.

Je crois avoir répondu d'une manière ſuffiſante au reproche que je m'étois propoſé d'examiner, & après les grandes raiſons dont j'ai fait uſage, je devrois négliger une très-petite circonſtance ſi elle n'étoit pas du genre de celles qui font impreſſion ſur le grand nombre des hommes; j'ajouterai donc que le Miniſtre des finances en s'abandonnant à des calculs particuliers,

auroit dû avoir le plus grand éloignement pour la convocation & l'établiſſement des Etats-Généraux, car il étoit bien sûr de préparer ainſi la dégradation de ſa place, & de deſcendre du faîte du crédit & du pouvoir à une agence ſubalterne dénuée d'autorité; & je n'en étois pas à ſavoir que la conſidération pour les hommes en place ſe proportionne avec une merveilleuſe exactitude, avec la plus admirable préciſion, à la meſure de leur influence dans les affaires. Ils ne le voyent pas les premiers, & long-temps ils croyent avec candeur que c'eſt eux que l'on aime, que c'eſt eux que l'on recherche, que c'eſt eux qu'on admire; mais au moment de leur chûte ou de leur décadence la ſéparation entre ce qui revient à leur perſonne & ce qui appartient à leur place, cette ſéparation s'exécute avec une promptitude dont aucun départ chimique ne peut donner une aſſez juſte idée.

La convocation prochaine des Etats-Géné-

raux une fois déterminée, il étoit néceſſaire, il étoit important de s'occuper avec activité de leur formation, & d'adopter à cet égard un parti raiſonnable & ſage. Le Parlement de Paris par la teneur de ſon enrégiſtrement de la déclaration du Roi du mois de Septembre 1788, avoit entrepris d'aſſujettir le Monarque à choiſir pour modèle la compoſition des Etats aſſemblés à Paris en 1614. Le vœu national, les lumières du ſiècle, s'élevoient contre cette forme, & les difficultés, les inconvéniens majeurs qu'elle préſentoit, furent expoſés dans le préambule de l'arrêt du Conſeil du 5 Octobre 1788, & la même vérité fut développée dans un grand nombre d'Ecrits poſtérieurs. Il me parut abſolument néceſſaire d'introduire en balance du vœu prononcé par le premier Parlement du Royaume une opinion impoſante, & je propoſai au Roi de conſulter ſur cette importante queſtion les Notables de ſon Royaume.

Ceux qui avoient été convoqués en 1787,

compoſés en très-grande partie de Grands-Seigneurs, d'Evêques & de Magiſtrats, ne réuniſſoient pas tous les caractères d'impartialité que l'on pouvoit déſirer, mais ils avoient été déſignés ſous le Miniſtère précédent & pour des affaires abſolument étrangères à la conſtitution; enſorte qu'en les rappelant on écartoit toute idée de calcul ou de vue particulière de la part du Gouvernement. Cette conſidération détermina Sa Majeſté.

Le Roi déſiroit alors par deſſus tout, de trouver un mode d'Etats-Généraux qui captivât la confiance de la Nation, car il vouloit que cette Aſſemblée eût le moyen réel de faire le bien, afin d'empêcher ainſi, que législatrice ſans autorité, ſes décrets mal obéis ne devinſſent une ſource de confuſion & de diviſions inteſtines.

Les Notables ſe livrèrent aux travaux les plus aſſidus & les plus utiles, ils firent connoître par leurs recherches la multitude de difficultés qu'il étoit néceſſaire de réſou-

dre avant de procéder à la convocation d'une assemblée d'Etats-Généraux, & ils assurèrent par leurs examens & leurs décisions la marche du Gouvernement. Jamais, sans l'appui de leur opinion, le Conseil n'eut pu obtenir la confiance nécessaire pour déterminer une infinité de questions qui seroient devenues une occasion continuelle d'embarras & de résistances.

La plus importante de toutes, celle qui concernoit le nombre comparatif des Députés des trois Ordres, fut également résolue par l'assemblée des Notables, mais leur décision qui ne fut point unanime éleva de si grandes réclamations, elles furent si générales, que le Roi crut de sa justice de la faire traiter dans son Conseil, séparément de toutes les autres.

Je l'invitai sans doute à prendre cette résolution, mais il est évident qu'aucun esprit de partialité ne m'y détermina. Toutes mes liaisons, toutes mes habitudes étoient avec l'ordre de la société qui applaudissoit

à la déciſion des Notables, & ce fut une de mes premières peines de me trouver contraire à ſes vœux, & de l'être encore d'une manière immuable, puiſque le ſentiment de ma conſcience, le bien de l'Etat, ſelon mes lumières, me firent un devoir rigoureux de toute la conduite que je ſuivis dans cette mémorable circonſtance.

Ce fut après divers Comités préparatoires que je fis au Conſeil d'Etat le rapport général dont chacun a connoiſſance. Il y eut de longs débats ſur l'importante queſtion ſoumiſe à la délibération des Miniſtres, car les avis ne furent point uniformes; ainſi la diſcuſſion la plus approfondie précéda la déciſion de Sa Majeſté, déciſion manifeſtée par le réſultat de ſon Conſeil du 27 Décembre 1788. Les Communes obtinrent l'objet de leurs vœux & de leurs demandes formelles, une repréſentation égale à celle des deux autres Ordres réunis. C'étoit encore alors le temps de la reconnoiſſance, elles marquèrent au Roi leur ſatisfaction

par

par les témoignages les plus touchans d'affection & de dévouement, & moi j'eus auſſi quelque part aux doux épanchemens de leurs cœurs. Elles reçurent une juſtice comme un bienfait. Cette mépriſe des ames ſenſibles eſt la ſeule conſolation des bons Rois.

La haine ſoutenue, la haine rigoureuſe d'un grand parti contre moi, ſe rapporte en entier à cette juſtice ſi ſimple & ſi naturelle dans ſon principe. Et par une ſingularité dont mon ame eſt navrée, lorſque par-tout j'éprouve les effets ou découvre les traces du reſſentiment le plus ſuivi, ſi je tourne alors mes regards vers ceux que j'ai ſervis, leur ingrate indifférence m'offre un ſpectacle encore plus pénible. Heureuſement que dans toutes mes actions publiques j'ai toujours été déterminé par des motifs dont la pureté me conſole, ce ſouvenir a tant de douceur, il a tant de vie, qu'au milieu de l'injuſtice des hommes &

au milieu du délaissement le plus absolu l'on n'est pas encore isolé.

Le rapport au Conseil du 27 Décembre, présentoit avec impartialité les motifs qui pouvoient appuyer ou combattre mon opinion ; je ne reviendrai pas sur les idées développées dans ce rapport & qui ont été depuis reprises, étendues & discutées dans une infinité d'écrits ; mais je vois les étrangers écouter avec faveur cet argument simple répandu par les antagonistes des Communes. Ou les trois Chambres devoient délibérer séparément & alors le nombre des Députés du Tiers-Etat devenoit indifférent à cette dernière partie de la Nation ; ou les trois Chambres devoient délibérer en commun & alors les Députés du Tiers-Etat se trouvoient en parité avec les Représentans des deux autres Ordres, disposition contraire aux anciens usages.

Mais à cet argument on peut d'abord en opposer un de même genre & plus digne encore d'attention.

Ou les trois Chambres devoient délibérer ſéparément & alors le nombre des Députés du Tiers-Etat devenoit indifférent aux deux premiers Ordres, ou les trois Chambres devoient délibérer en commun & alors nonobſtant d'anciens uſages ſujets à conteſtation & ſuſceptibles au moins de pluſieurs explications, il eut été inconcevable qu'à l'époque du progrès & du renouvellement de toutes les idées, à l'époque du terme extrême de l'oppreſſion des Communes, on ne leur eut pas donné le même nombre de défenſeurs, qu'aux deux Ordres en poſſeſſion ou en jouiſſance de toutes les faveurs & de tous les priviléges.

Il eut été de même inconcevable, injuſte, impolitique de rejeter la demande raiſonnable des quatre-vingt-dix-huit centièmes de la Nation, & le vœu légitime de cette claſſe nombreuſe de citoyens dont le travail, les lumières & l'induſtrie font la richeſſe & l'éclat de la France. C'eſt une grande erreur que de prétendre lutter avec

des vieilleries contre toute la vigueur des principes de la juſtice naturelle, lorſque cette juſtice reprend ſon élan & ſe trouve ſecondée par le vœu général d'une Nation; & c'eſt pour n'avoir pas ſenti cette vérité, c'eſt pour n'avoir pas apperçu d'aſſez bonne heure le cours des opinions & ſa force indomptable que les deux premiers Ordres, les regards fixés ſur le paſſé, ſe ſont uniquement efforcés de le retenir, & n'ont pas imité la ſageſſe du Gouvernement qui accordoit, avec meſure, une part au temps préſent. La grande habileté dans les affaires, c'eſt d'agir par prévoyance, c'eſt de ſe procurer le mérite du ſacrifice, avant le moment où ce même ſacrifice ne paroîtra qu'une obligation & ne ſuffira plus aux idées nouvelles.

Quelle ſaine politique n'auroient pas eue les deux premiers Ordres, & de quel aide n'auroient-ils pas été au Roi lui-même, ſi au lieu d'attendre tout d'une force qui n'exiſtoit plus, ils n'euſſent pas diſputé ſi

long-temps ſur la vérification des pouvoirs, s'ils n'avoient pas apporté de l'obſtination à refuſer les premières vues de conciliation propoſées par les Miniſtres du Roi, & n'euſſent pas mis un obſtacle formel aux idées modérées qui, aidées de l'aſcendant du Monarque, auroient pu rapprocher, en temps opportun, les diverſes prétentions oppoſées? Qu'il eſt aiſé de ſe faire l'idée de la marche qu'ils auroient pu ſuivre, de la conduite qu'ils auroient pu tenir, de celle qui les auroit environnés promptement de l'opinion publique, de celle qui les auroit fait paroître dans l'Aſſemblée Nationale avec l'aſcendant que donnoit alors la fortune, le rang & le crédit; mais ils ne s'y ſont montrés qu'après avoir pris une couleur trop marquante, & après avoir élevé un étendard ſous lequel les Députés du Tiers-Etat, les plus diſpoſés d'abord à ſe rapprocher d'eux, n'ont plus oſé ſe ranger. Au reſte, c'eſt la faute qui a été commiſe en plus d'un temps dans les grandes diviſions

politiques ; ceux qui opiniâtres dans leurs principes héréditaires, ſont reſtés fixés à la même place tandis que les autres alloient en avant, ont ſouvent perdu le moment de tempérer les nouvelles idées par leur mélange avec les anciennes, & quand les exagérations ſont venues, quand ces exagérations ont pris de la force & qu'on a voulu compoſer avec elles ou chercher à les modérer, l'entrepriſe eſt devenue difficile & l'on a vu, mais trop tard, qu'il étoit imprudent de laiſſer voyager ſeuls, pendant ſi long-temps, des novateurs ſecondés par l'opinion & par la fortune.

J'ai plus averti que perſonne dans mes différens ouvrages de l'empire de l'opinion publique & de ſa force croiſſante ; les étrangers ſavent à peine ce que c'eſt qu'une telle autorité ; & ils ne comprennent pas comment elle peut être miſe en balance avec la puiſſance militaire ; mais nul pays ne réunit comme la France à une immenſe population tout ce qui peut éveiller les hommes à la

liberté des ſentimens & à la liberté des penſées, l'abondance des richeſſes, l'étendue de la dette publique qui aſſocie à la propriété du ſol une multitude d'hommes indépendans, l'activité du commerce, la culture des arts, l'éclat des lettres, le progrès des ſciences, le goût de la nouveauté, l'eſprit ſocial, l'amour ardent de la louange, l'exercice attrayant de toutes les vanités; & au milieu de cette réunion de circonſtances qui ont déterminé le génie national, eſt encore apparue dans les derniers temps une philoſophie nouvelle, qui détruiſant en dominatrice nos différens abris, nos digues, nos barrières, a tellement applani notre monde moral, qu'elle l'a rendu favorable & comme diſpos à l'établiſſement de toutes les théories politiques & de tous les ſyſtêmes de législation.

Cependant auſſi long-temps que l'opinion publique a diviſé ſes forces, elle n'a point rivaliſé d'une manière dangereuſe avec l'autorité royale, ſouvent même elle l'a ſervie en s'attachant eſſentiellement à récompenſer le

courage & à relever l'éclat des vertus guerrières ; l'opinion publique attentive alors à différens objets, & répandue ſur un grand eſpace, n'excitoit & ne pouvoit exciter aucun trouble ; mais lorſque le déſordre & le bouleverſement des finances l'ont captivée en entier, & l'ont pour ainſi dire attirée vers un ſeul point, ſon action, ſa violence ont tellement accru, qu'il eſt devenu indiſpenſable de ſe concilier ou de ſe concerter du moins avec elle,

Le parti qui s'élève contre l'admiſſion d'un trop grand nombre de Députés des Communes aux Etats-Généraux, & qui m'en fait un reproche au nom de mes devoirs envers le Monarque, paroît avoir perdu de vue diverſes circonſtances. Il oublie par exemple, qu'à l'époque où je ſuis rentré dans le Miniſtère, c'étoit de la conduite de la Nobleſſe dans les dernières diſſentions politiques dont le Roi croyoit avoir à ſe plaindre, tandis que le Tiers-Etat en pluſieurs provinces, avoit montré beaucoup d'égards pour les vues du

Gouvernement. Il oublie encore qu'il a ſouvent rapporté les exagérations de l'Aſſemblée à l'aſcendant des chefs populaires & à leurs trames ſecrètes ; mais ces chefs s'il les compte, il trouvera que le plus grand nombre n'a pas été donné par l'Ordre des Communes. Enfin le parti dont je combats ici les objections, ne peut ſe conſidérer comme étranger aux diſpoſitions adoptées par la Cour le 11 Juillet, diſpoſitions qui ont armé tout le Royaume & qui ont amené ſucceſſivement la défection des troupes. Cependant l'équilibre des forces une fois changé, & changé d'une manière auſſi marquante, la garde des barrières politiques & le maintien de l'ordre public ſe ſont trouvés hors des mains du Gouvernement, & le langage de la raiſon, cette dernière reſſource, perdit en même temps de ſa ſécurité & de ſa puiſſance.

Je dois faire encore une obſervation remarquable ſur le même ſujet ; c'eſt des intérêts de l'autorité royale dont les deux premiers Ordres tirent aujourd'hui leurs argumens,

lorſqu'ils attaquent la repréſentation du Tiers aux Etats-Généraux, mais dans le temps, eux-mêmes ne conſidéroient cette queſtion que ſous le rapport de leurs prérogatives; or il entroit dans les vues ſages & bienfaiſantes du Monarque, que tous les priviléges relatifs aux contributions pécuniaires ne ſubſiſtaſſent plus, & les Ordres qui en jouiſſoient ne tardèrent pas à partager ce ſentiment d'équité générale. On n'avoit aucun motif de préſumer que le Tiers-Etat voulût étendre les innovations au-delà du cercle dont le Roi avoit tracé la circonſcription dans le réſultat du Conſeil du 27 Décembre 1788, puiſque tout ce qui pouvoit aſſurer la liberté politique s'y trouvoit compris. Ce ſont des circonſtances extraordinaires qui ont conduit au-delà, & l'on eſt confirmé dans cette opinion quand on lit le plus grand nombre des inſtructions données aux Députés de cet Ordre, & encore plus lorſqu'on ſe rappelle le langage du Tiers-Etat à l'époque où ſa repréſentation aux Etats-Généraux fut déterminée;

ce langage peut ſe voir encore dans toutes les lettres des Municipalités ; on y trouvera les expreſſions du ſentiment le plus convenable & pour l'autorité royale, & pour la Monarchie, & pour la perſonne du Prince.

Voilà ce qu'il faut ſavoir, voilà ce dont il faut ſe ſouvenir lorſqu'on s'érige en cenſeurs des choſes paſſées.

La plupart des conſidérations, que je viens de préſenter, s'appliquent de même aux objections que l'on fait ſur le nombre des Curés élus pour repréſentans de l'ordre du Clergé, mais je dois ajouter que les Curés étoient devenus électeurs & éligibles par l'effet d'une diſpoſition diſcutée & arrêtée à l'aſſemblée des Notables, la même qui accordoit un pareil droit à tous les Gentilshommes, ſoit qu'ils fuſſent ou non propriétaires d'un fonds de terre. On demande à la vérité pourquoi le Gouvernement s'eſt aſſujetti à ce réglement, tandis qu'il n'a pas ſuivi l'avis de la majorité des Notables relativement à la proportion des Députés du

Tiers-Etat? Mais d'abord peut-on ſe diſſimuler que les moyens du Gouvernement pour s'écarter de l'avis des Notables n'auroient pas été les mêmes, s'il avoit adopté une diſpoſition contraire au vœu national. C'eſt avec l'appui de ce vœu qu'il a pu régler, ainſi qu'il le fit, la repréſentation du Tiers-Etat, & il auroit vainement tenté d'agir à-la-fois & dans un ſens contraire à l'opinion de la généralité, & dans un ſens contraire à celle des Notables. C'eſt donc à une objection de pure abſtraction qu'on m'oblige de répondre.

On ne peut pas ſoutenir non plus que le Roi dans la néceſſité de ſe conformer au vœu des Notables pour l'éligibilité des Curés, devoit renoncer par cette raiſon aux vues de ſageſſe & d'équité qui l'avoient dirigé dans la fixation du nombre des repréſentans du Tiers-Etat. Ces vues tenoient à des conſidérations d'un ordre trop général, à des motifs trop impérieux pour en faire le ſacrifice. Il s'en faut bien d'ailleurs que

le Roi occupé du ſoutien des foibles contre les puiſſans, craignît l'introduction dans les Etats-Généraux des amis les plus aſſurés du peuple, de ceux qui étoient le plus à portée de connoître ſes beſoins, & il ne pouvoit redouter non plus l'admiſſion dans une aſſemblée politique d'un ordre de citoyens qui étoient attachés par état à l'amour de la paix, au reſpect pour l'autorité, & à la conſervation de l'ordre public dont ils étoient les premiers gardiens par l'enſeignement de la religion & de la morale. Enfin, lors même qu'on eut arrêté ſes regards uniquement ſur les prérogatives du Clergé, on eut apperçu que les Curés, jaloux comme les chefs de leur Ordre du maintien des priviléges eccléſiaſtiques, ne s'étoient jamais ſéparés de cette cauſe commune.

Il y avoit d'ailleurs dans les principes établis pour la formation des Etats-Généraux, quelques circonſtances propres à balancer les conſéquences induites de l'égibi-

lité des Curés ; telle étoit, par exemple, la faculté laiſſée à tous les électeurs de choiſir des Députés dans un Ordre différent du leur, condition qui a fait nommer pour Repréſentans du Tiers-Etat beaucoup de Nobles de naiſſance ou de Nobles par charges, ſans déterminer l'admiſſion d'aucun membre des Communes parmi les Repréſentans de la Nobleſſe. Enfin on auroit encore à faire obſerver que les habitans des villes franches, en poſſeſſion de pluſieurs priviléges particuliers, n'étoient aſſociés que foiblement à l'intérêt général des Communes ; mais une conſidération plus eſſentielle, c'eſt que dans le cours naturel des choſes, les Nobles, les grands Seigneurs & les hauts dignitaires, réuniſſoient bien plus de moyens pour gagner des ſuffrages dans l'Ordre du Tiers-Etat, que celui-ci n'en avoit pour aſſocier à ſon opinion celle des hommes ſupérieurs à lui en richeſſes & en crédit, enſorte que l'égalité de nombre ne ſuffiſoit pas pour aſſurer l'égalité d'influence.

Il faut d'ailleurs pour être équitable dans ſes jugemens, ſe tranſporter à l'époque où le cours des élections étoit abſolument inconnu. Il y a plus de circonſpection, mais moins de mérite à tirer des augures en arrière des événemens, à cette place commode, où à l'aide d'une antidate on peut changer en prévoyance ſes plus récens apperçus, à ce poſte de ſureté, où l'on peut à ſon aiſe préparer des maximes & des principes qui correſpondent exactement à toutes les choſes paſſées.

On eſt content auſſi lorſqu'on peut rapporter à une ſeule idée, à une ſeule leçon bientôt appriſe & bientôt retenue, tout ce qu'il y a de plus croiſé, de plus combiné dans une longue ſuite d'événemens & de circonſtances.

C'eſt ainſi que le doublement du Tiers, phraſe conſtamment répétée dans un parti, le ſera peut-être toujours; car en dirigeant ſes accuſations vers la première des diſpoſitions politiques adoptées par le Gouver-

nement, on eſt diſpenſé de ſe reprocher à ſoi-même aucune faute.

C'eſt auſſi toujours dans le même parti qu'on a fait un objet de critique du nombre total des Députés, on dit que trop conſidérable il a mis le Roi dans la dépendance de l'Aſſemblée.

C'eſt encore là un raiſonnement de nouvelle date, car à l'époque de la formation de l'Aſſemblée Nationale, les amis du Roi, les amis de la France, tous les bons citoyens déſiroient également que les Etats-Généraux euſſent la conſiſtance néceſſaire pour faire le bien & pour avoir crédit dans la Nation. J'ajouterai que, dans le ſens où l'on préſente aujourd'hui la même queſtion, on ſe trompe encore en rapportant au nombre des Députés les exagérations politiques dont on fait un reproche à l'Aſſemblée Nationale, car ces exagérations ſont bien moins l'œuvre de ſa force que le réſultat de ſa foibleſſe. On peut les conſidérer en grande

partie

partie comme l'effet des pouvoirs externes qui ont dominé l'Aſſemblée, & plus le nombre des Députés appelés à y prendre ſéance auroit été réduit, moins elle eut pu ſe défendre de l'influence impérieuſe des différens conciliabules dont elle étoit environnée. Nous avons vu lors des derniers Etats de Bretagne, comment une aſſemblée des Communes tenue à l'Hôtel-de-ville, donnoit au petit nombre des Députés de cet Ordre, ſéants aux Etats, une force de réſiſtance & d'aggreſſion que peut-être ils n'auroient point eue, ſi leur nombre eut été augmenté des mêmes perſonnes qui tenoient leurs aſſiſes hors de la ſalle. En général ceux qui pouſſent, ceux qui excitent, dégagés de toute eſpèce de reſponſabilité, obſervent rarement une juſte meſure, & ils dépaſſent toujours, dans leurs opinions, ceux qui placés ſous la loi du devoir ſont ſoumis à une garantie perſonnelle. Les derniers auſſi, par leur poſition, ſont diſpenſés de recourir à aucun moyen d'effort

pour être apperçus, au lieu que les autres, ſans poſte marqué, ont beſoin de ſe ſignaler par des opinions extrêmes pour attirer ſur eux les regards.

Enfin un dernier ſujet de reproche relatif à la convocation des Etats-Généraux, c'eſt le lieu choiſi pour leur ſéance; on dit qu'il falloit l'aſſigner à une plus grande diſtance des mouvemens de la Capitale, & ſur ce point encore on eſt bien plus en force après les événemens, qu'avant l'expérience. Ce qui ſe préſentoit à la penſée au moment de la délibération ſur cette queſtion, c'eſt d'abord que les derniers Etats, ceux de 1614, s'étoient tenus à Paris, & il n'étoit pas naturel de donner au Roi les apparences de la défiance, lorſqu'il prenoit la réſolution d'aſſurer à ſes peuples une réunion d'avantages politiques, dont l'hiſtoire ne fournit pas d'exemple; il ne devoit pas alors montrer du doute ſur une reconnoiſſance dont les bénédictions, qu'il reçut après le réſultat du

Conseil, lui présentoient le gage, & l'on eut excité des soupçons sur la sincérité des intentions du Roi, si à la suite de tant de concessions de sa part, & au milieu de l'amour qu'on lui portoit, on eut adopté un système d'ombrage ou de précaution que, sous la régence de Médicis, on n'avoit pas cru nécessaire; & il y auroit eu d'autant plus de motifs pour errer dans ses conjectures, que l'administration générale pouvoit moins s'éloigner de Paris qu'autrefois, à cause de l'accroissement & de la multiplication des affaires & des opérations de finance dans une ville, devenue le centre de tous les recouvremens, & le point de communication de toute la circulation de l'argent. On savoit d'ailleurs que les Etats-Généraux auroient à s'occuper, d'une manière exacte & détaillée, de toutes les parties de l'administration des finances, & leurs recherches ainsi que leurs travaux fussent devenus impraticables, s'ils avoient été placés à une trop grande distance du dépôt des renseignemens qui leur étoient nécessaires.

Enfin, on s'en ſouvient ſans doute ; ce qu'on craignoit avec le plus de vraiſemblance de la part des Députés des provinces, c'étoit une trop grande indifférence pour la dette publique ; & l'on préſumoit que placés à la proximité de la Capitale, ils auroient plus d'égards pour les créanciers de l'Etat, & cette conjecture ne s'eſt pas trouvée fauſſe. Je ſais bien que les devoirs impoſés à la loyauté françoiſe auroient pu être apperçus par-tout ; mais ſi l'on veut être de bonne foi, on conviendra que le voiſinage de Paris n'a pas nui à cette moralité, & l'on eſt confirmé dans cette penſée en obſervant la diſtraction de l'Aſſemblée Nationale, relativement à toutes les indemnités, reclamées au nom des citoyens dépouillés, par ſes décrets, des droits qui compoſoient, depuis un temps immémorial, une partie eſſentielle de leur propriété.

Une erreur de ma part qui n'eſt point connue & dont, par cette raiſon, je me plais davantage à faire l'aveu, c'eſt que j'avois

proposé au Roi de convoquer les Etats-Généraux à Paris même, plutôt qu'à Versailles, & Sa Majesté s'y refusa pour de bonnes raisons ; je n'alléguerai point les miennes ; car indépendamment de mon respect pour le Roi, je n'aurois point d'intérêt à défendre mon opinion contre la sienne, puisque je jouis en sentiment de tous les hommages rendus à la sagesse.

Je reviens au résultat du Conseil du 27 Décembre 1788. Ce n'est pas seulement aux Communes de France, que cette manifestation mémorable des intentions de Sa Majesté dut paroître précieuse, elle est encore devenue pour la Nation entière & pour les générations présentes & pour les générations à venir, le plus signalé des bienfaits. C'est dans cette déclaration que le Roi posa les premiers fondemens de la liberté nationale, c'est-là qu'il annonça le généreux sacrifice d'une portion de son autorité, pour assurer à jamais le bonheur

de la France, & il le fit, long-temps avant les inſtructions données aux Députés par leurs mandataires, il le fit avant la tenue des aſſemblées électorales, avant les aſſemblées primaires, avant la convocation des Etats-Généraux, avant même cette réunion de ſuffrages qui garantit l'Empire de l'opinion publique, il le fit enfin volontairement, librement, & dans la plénitude de ſes moyens & de ſes forces. Aucune autre de ſes actions n'a revêtu ce caractère au même degré, ainſi la plus grande de toutes, fut en même temps la plus ſolemnelle.

Qu'on n'eſſaye point de le conteſter. Une Nation eſt libre, une Nation devient la régulatrice de ſon propre bonheur, lorſqu'elle acquiert le pouvoir, ou rentre dans le droit de conſentir ou de refuſer les impôts, d'acquieſcer ou de s'oppoſer à toute eſpèce d'emprunt, de fixer & de régler toutes les dépenſes, lorſque toutes les réformes, toutes les améliorations ſont ſoumiſes à ſon libre arbitre, lorſque déjà

tous les priviléges pécuniares ſont condamnés, lorſque tous les actes de l'autorité arbitraire ſont proſcrits, enfin lorſque le retour périodique des Aſſemblées Nationales fait une partie eſſentielle des engagemens du Monarque ; or toutes ces innovations ſalutaires étoient aſſurées avant que les Etats-Généraux euſſent fait l'ouverture de leurs délibérations, euſſent commencé à ſe réunir. Enfin le Roi ne cachoit point que voulant rendre immuables les conceſſions dont il avoit pris l'engagement, & déſirant de mettre à l'abri de toute eſpèce de révolution les avantages politiques dont la Nation alloit obtenir la jouiſſance, il conſentiroit à toutes les diſpoſitions raiſonnables, qui paroîtroient propres à remplir un deſſein médité mûrement, & dont l'exécution pleine & entière lui préſentoit une perſpective de bonheur, & un moyen certain de rendre ſon nom cher aux générations futures.

C'eſt donc par une ſorte d'uſurpation de

la reconnoiſſance des peuples, que l'Aſſemblée Nationale parle toujours du bonheur & de la liberté comme de ſa conquête. Sans doute elle a plus voulu, elle a plus obtenu que le Roi n'avoit préſagé, mais les premières baſes de la Conſtitution, celles qui forment la clef de la voûte, le Roi les a poſées, c'eſt à ſon génie bienfaiſant qu'elles ſont dues, & il eſt permis de douter ſi dans le nombre des accroiſſemens de pouvoir dont l'Aſſemblée Nationale s'eſt emparée, tous ajoutent au bonheur public & à la liberté réelle.

L'Aſſemblée Nationale ſe fait auſſi, je crois, une trop grande part, lorſqu'elle rapporte à elle ſeule le mérite de tous les biens particuliers dont l'univerſalité de ſes délibérations préſente le tableau. Sans doute il lui eſt dû beaucoup de reconnoiſſance; mais on appérçoit, en même temps, que la réforme des grands abus dénoncés par l'opinion publique, ne peut pas être conſidérée comme l'œuvre privilégiée de cer-

tains particuliers, elle eſt plutôt l'effet inévitable de la réunion des connoiſſances de douze cents perſonnes, choiſies par la Nation au milieu d'un ſiècle de lumières. On pourroit aiſément calculer ce qu'une pareille réunion devoit produire, & c'eſt à l'avoir voulue, c'eſt à l'avoir provoquée cette réunion qu'appartient le premier mérite. Oui, c'eſt-là qu'eſt le bienfait, & le bienfait ſans modèle & ſans exemple, il eſt celui du Monarque vertueux qui en appelant autour de lui les repréſentans de la Nation, & les appelant en grand nombre, s'eſt diſtrait de ſes intérêts perſonnels pour ſonger, uniquement, à connoître avec certitude le vœu de la Nation, & à conſolider le bonheur dont il étoit impatient de la faire jouir.

On confond néanmoins dans l'œuvre de l'Aſſemblée Nationale, on comprend parmi ſes titres à la reconnoiſſance publique, tout ce qui vient du Roi & tout ce qui vient d'elle; & l'on compoſe de l'enſemble un trophée à ſa gloire. Il lui reſtera, je

crois assez, en rendant à César ce qui est à César.

On donne bien, de temps à autre, au Roi le nom de *Restaurateur de la liberté françoise*, mais à chaque instant on parle de cette liberté comme d'une conquête : comment arrange-t-on ces idées ensemble ? & comment en concilie-t-on bien d'autres, mais qu'il est hors de mon sujet de citer ?

Le Roi, s'il n'eut pas eu dans son cœur les sentimens qu'il professoit au-dehors, auroit pu facilement éloigner l'époque de la formation des Etats-Généraux, il auroit pu simplement abandonner cette vaste opération à ses difficultés naturelles, & revenir par la force des obstacles à quelqu'autre route ; mais le Gouvernement étoit bien loin d'une semblable politique ; les soins qu'il prit pour réussir sont innombrables, toutes les objections furent levées, toutes les résistances furent combattues, toutes les contradictions furent surmontées, & moi placé tantôt au

centre de cette immenſe machine pour en faciliter le mouvement, tantôt à la circonférence pour prévenir des écarts, & ſouvent partout pour arrêter l'éboulement dont on étoit menacé par la ſituation des finances & par la diſette des grains, je vis avec un tranſport de joie inexprimable, que ce ſuperbe & majeſtueux raſſemblement des Députés de vingt-ſix millions d'hommes, que ce raſſemblement inconnu depuis près de deux ſiècles, & deux ſiècles équivalens à un intervalle immenſe, à cauſe des révolutions ſurvenues dans les mœurs & dans les eſprits, que ce raſſemblement enfin alloit s'accomplir. La mémoire des hommes & la reconnoiſſance qui s'y attache, ne datent plus aujourd'hui que de cette époque finale; les temps antécédens, les travaux entrepris, les fatigues ſouffertes, les peines dévorées, tout cela n'eſt plus rien, & c'eſt bien inutilement que je m'arrêterois à en préſenter le tableau. Telle eſt la marche de l'eſprit humain, & je l'ai déjà fait remarquer, les dangers dont on a

garanti, les malheurs qu'on a prévenus, tous ces genres de bienfaits ne ſont point admis ſur les regiſtres de la reconnoiſſance. Un tel ordre de comptabilité n'eſt ſurement ni juſte ni conſciencieux, mais il y auroit de l'inſolence à un adminiſtrateur public de s'en plaindre, puiſque le plus grand nombre des hommes n'ont pas d'autre conduite avec la Divinité même. Ils ſe proſternent, ils s'agenouillent lorſque le tonnerre tombe auprès d'eux ſans les frapper, & qu'ils ſont encore environnés de ſon éclat; mais lorſque les élémens ſe tiennent tranquilles, lorſque l'aurore avec une ponctuelle exactitude vient éclairer notre demeure & l'embellir de ſes brillantes couleurs, lorſque les premiers rayons de l'aſtre du jour viennent échauffer la terre, & l'obliger à répondre avec abondance à nos ſoins & à nos déſirs, l'homme détourne ſes regards de cette ſucceſſion de bienfaits, & il conſidère leur douce & paiſible continuité comme une ordonnance inévitable, comme un effet de la néceſſité, & il devient diſtrait, ou ſe montre indifférent & ingrat.

L'Assemblée des Etats-Généraux s'ouvrit le 5 Mai 1789. Le discours que j'y prononçai par ordre du Roi, rappela toute l'étendue de ses généreuses intentions, je m'efforçai de les faire paroître, je pris soin de les relever, & je m'aidai pour y réussir, de la puissance de la vérité. C'étoit par les vertus du Monarque que j'aspirois à former un lien entre la Nation & le Trône.

Je fis connoître au nom du Roi, qu'il vouloit *pour toujours* être environné des représentans de son peuple, qu'il vouloit leur devoir sa plus douce récompense & le dernier terme de ses vœux, la félicité publique & la grandeur de l'Etat.

Je leur développai par ses ordres, la tâche immense à laquelle ils étoient appelés, & je leur parlai de l'attente & des espérances de la Nation.

« Ce n'est pas, *leur disois-je*, ce n'est pas » au moment présent, ce n'est pas à une » régénération passagère que vous devez bor- » ner vos pensées & votre ambition ; il faut

„ qu'un ordre conſtant, durable & à jamais
„ utile, devienne le réſultat de vos recher-
„ ches & de vos travaux; il faut que votre
„ marche réponde à la grandeur de votre
„ miſſion; il faut que la pureté, la nobleſſe
„ & l'intégrité de vos vues, demeurent en
„ accord avec l'importance & la gravité de
„ la confiance dont vous êtes les dépo-
„ ſitaires. Partout où vous découvrirez les
„ moyens d'accroître & d'affermir la félicité
„ publique, partout où vous découvrirez
„ les voies qui peuvent conduire à la proſ-
„ périté de l'Etat, vous aurez à vous arrêter.
„ C'eſt vous, Meſſieurs, qui en avant, pour
„ ainſi dire, des générations futures, devez
„ marquer la route de leur bonheur; il faut
„ qu'elles puiſſent dire un jour : C'eſt au
„ Roi notre bienfaiteur, c'eſt à l'Aſſemblée
„ Nationale dont il s'eſt environné, que
„ nous devons les loix & les inſtitutions pro-
„ pices qui garantiſſent notre repos; il faut
„ qu'elles puiſſent dire : Ces rameaux qui
„ nous couvrent d'une ombre ſalutaire, ſont

„ les branches de l'arbre dont Louis a „ semé le premier germe. Il le soigna de ses „ mains généreuses, & les efforts réunis de „ sa Nation en ont hâté & assuré le précieux „ développement. „

Ma place m'imposoit le devoir d'entretenir particulièrement l'Assemblée de la situation des finances, ainsi j'annonçai, j'expliquai le compte général rendu public ensuite par la voie de l'impression, ce compte d'une ordonnance nouvelle où l'on avoit classé, séparé, distingué tous les revenus & toutes les dépenses de l'Etat, & qui a servi de guide continuel à l'Assemblée Nationale & à ses divers Comités, ce même compte enfin, dont un sévère examen & les plus rigoureuses recherches ont attesté l'exactitude.

Je prévoyois cependant qu'on pourroit arriver à une plus grande perfection dans la comptabilité, & qu'on atteindroit surtout à cette simplicité dont une Assemblée Nationale, caution d'elle-même envers elle-même, pouvoit seule adopter les principes. " A l'avenir,

„ *diſois-je*, & lorſque les comptes de finance
„ auront été ſoumis à une forme ſimple &
„ très-intelligible, à une forme ſurtout ren-
„ due conſtante & invariable, vous n'aurez
„ beſoin d'aucun ſecours de la part de l'ad-
„ miniſtration des finances, & ce ſont les
„ Etats-Généraux eux-mêmes qui conſerve-
„ ront la filiation de toutes les connoiſſances,
„ & de toutes les inſtructions qui pourront
„ répandre une parfaite clarté ſur les finan-
„ ces en général, & ſur toutes les parties
„ qui en dépendent. „

J'annonçai que le Roi avoit ordonné à ſes Miniſtres de ſeconder ſans réſerve le déſir qu'auroient les Députés de tout connoître & de tout entendre, mais je ne ſais ſi j'eus raiſon d'ajouter. " Car un eſprit de critique
„ ne ſera point votre guide, & vous ne
„ chercherez point la perfection pour le
„ plaiſir de rabaiſſer les ſoins de l'adminiſtra-
„ tion, mais pour faire jouir la France
„ de l'avantage incommenſurable qui peut
„ naître de la réunion de vos lumières. Il
„ eſt

» eſt bien aiſé de trouver quelque erreur ou
» quelque omiſſion, dans le vaſte enſemble
» dont on mettra ſous vos yeux toutes les
» parties; ni l'ordre, ni la méthode, ni les
» recherches préalables abſolument néceſſai-
» res, n'ont point coûté de peines à ceux
» qui en deviennent les juges, & leur eſprit
» en repos, pendant qu'ils parcourent tout
» ce qui eſt bien, a d'autant plus de moyens
» pour ſaiſir avec activité, les fautes qui ont
» pu échapper à l'attention de l'ouvrier
» général. »

Le Roi avoit apperçu depuis long-temps qu'il étoit des diſpoſitions & ſur-tout des réformes au-deſſus des forces de ſes Miniſtres, & pour leſquelles il avoit beſoin lui-même de l'appui des Etats-Généraux; cette idée délicate à préſenter, je l'indiquai cependant dans mon diſcours, & à la ſuite d'une expoſition abrégée des améliorations faciles à exécuter j'ajoutai ces paroles: « Enfin,
» Meſſieurs, il eſt peut-être des réductions,
» il eſt peut-être des économies qui ont

„ beſoin, pour acquérir un caractère par-
„ fait de juſtice ou de raiſon, d'être pro-
„ voquées au nom de l'Aſſemblée même
„ de la Nation. La recherche, l'examen de
„ celles-ci vous ſont remis par un effet de
„ l'entière confiance de Sa Majeſté dans votre
„ ſageſſe & dans votre circonſpection. „

Je fis connoître particulièrement le vœu du Roi ſur la diſtribution des grâces, & c'eſt ainſi que j'exprimai ce vœu ſi digne de l'hommage des peuples. " Le Roi,
„ Meſſieurs, a toujours adopté avec goût
„ & avec eſtime les diſpoſitions d'ordre
„ qui lui étoient propoſées, & Sa Majeſté
„ déſire ardemment que vous puiſſiez, en
„ relevant les idées d'honneur patriotique,
„ augmenter le prix des récompenſes qui
„ ne coûtent rien au Tréſor royal, qui
„ ne font point verſer de larmes au peuple,
„ & qui n'ont reçu d'atteinte dans l'opinion
„ que par ces méſalliances de ſentimens qui
„ ont réuni trop ſouvent le déſir public des
„ diſtinctions & l'amour ſecret de l'argent. „

Mais en même temps que je manifeſtois l'éloignement perſonnel du Roi pour tous les genres d'abus, je fis connoître de la manière la plus formelle, les ſentimens de fidélité qui attachoient le Monarque au maintien des engagemens; je défendis la cauſe des créanciers de l'Etat, & je mis leurs intérêts ſous la ſauve-garde de l'honneur National & de la foi publique. Qu'il me ſoit permis de rappeler ici mes propres paroles; ce n'eſt pas que je veuille ôter à ceux qui ont traité le même ſujet dans l'Aſſemblée Nationale, le mérite qui leur appartient, & l'honneur qui leur en eſt revenu. Il y a place pour tous, autour des principes & des idées de morale, il s'en faut bien encore que les rangs y ſoient trop ſerrés. Je vais tranſcrire en entier le paragraphe, on le relira peut-être ſans peine.

« Le Roi auroit-il beſoin d'expoſer les » motifs qui l'ont engagé à ne pas mettre » la réduction des intérêts de la dette publi-

» que, au nombre des moyens propres à
» rétablir l'ordre dans les finances? le Roi
» auroit-il beſoin de juſtifier cette réſolu-
» tion au milieu des Etats-Généraux, &
» dans le ſein de la Nation la plus renom-
» mée par ſes ſentimens d'honneur? non,
» ſans doute. Tout engagement porte avec
» lui un caractère ſacré; & quand cet
» engagement a été pris par le Souverain,
» par le chef & le gardien des droits d'une
» Nation; quand il a été pris en grande
» partie pour ſubvenir aux beſoins extraor-
» dinaires d'une guerre nationale; quand
» il a été pris pour garantir les propriété-
» taires de fournir des ſubſides qu'ils euſ-
» ſent été dans l'impoſſibilité de payer;
» enfin quand cet engagement a été pris,
» n'importe pour quel ſujet, il doit être
» tenu. Le Souverain ne peut pas d'une
» main faire exécuter les engagemens des
» particuliers, & de l'autre briſer les liens
» qu'il a contractés avec ceux qui ſe ſont
» fiés à ſa parole, & à ſa parole conſacrée

» par le ſceau légal connu & reſpecté juſ-
» qu'à préſent. Que de plus grandes pré-
» cautions ſoient priſes pour l'avenir, le
» Roi le déſire, le Roi le veut ; mais à
» une époque ſi ſolemnelle, où la Nation
» eſt appelée par ſon Souverain à l'envi-
» ronner, non pour un moment, mais
» pour toujours; à une époque où cette
» Nation eſt appelée à s'aſſocier, en quel-
» que manière, aux penſées & aux volon-
» tés de ſon Roi, ce qu'elle déſirera de
» ſeconder avec le plus d'empreſſement,
» ce ſont les ſentimens d'honneur & de
» fidélité qui animent Sa Majeſté; ce ſont
» les ſentimens ſans leſquels il n'y a plus
» d'harmonie entre les hommes, que par
» la violence & par la contrainte. Il ne
» faut donc pas qu'aucun manquement de
» foi vienne ſouiller les prémices de la
» reſtauration de la France ; il ne faut pas
» que les délibérations de la plus auguſte
» des Aſſemblées, ſoient marquées à d'autre
» empreinte que celle de la juſtice & de

„ la plus parfaite raiſon. Voilà le ſceau per-
„ pétuel des Empires : tout peut y chan-
„ ger, tout peut y eſſuyer des révolutions ;
„ mais tant que les hommes viendront ſe
„ rallier autour de ces grands principes,
„ il n'y aura jamais rien de déſeſpéré, il
„ n'y aura jamais rien de perdu. Ce ſera
„ un jour, un grand monument du carac-
„ tère moral de Sa Majeſté, que cette pro-
„ tection accordée aux créanciers de l'Etat,
„ que cette longue & conſtante fidélité ;
„ car en y renonçant, le Roi n'auroit eu
„ beſoin d'aucun ſecours extraordinaire, &
„ il n'auroit pas été ſoumis aux diverſes
„ conſéquences qui en ſont réſultées. C'eſt-
„ là, peut-être, un des premiers conſeils que
„ les aveugles amis de l'autorité, que les
„ Machiavels modernes n'auroient pas man-
„ qué de lui donner. Sa Majeſté trouve
„ bien plus de grandeur & de ſatisfaction
„ à s'unir avec vous, Meſſieurs, pour con-
„ ſacrer les principes immuables de la
„ juſtice & de la probité ; elle trouve plus

„ de ſatisfaction à les reſpecter, qu'elle ne
„ pourroit en recueillir dans toutes les
„ jouiſſances de la pompe du trône, & dans
„ l'exercice illimité d'une autorité qui per-
„ droit de ſon prix, ſi elle n'étoit pas
„ deſtinée à maintenir la juſtice & à la
„ défendre contre toutes ſortes d'atteintes. „

Je joignis à ces réflexions générales, les conſidérations propres à rappeler toute l'importance politique de la fidélité conſtante aux engagemens de l'Etat, & je montrai combien étoient mal calculés les avantages qu'on eſpéroit obtenir par des réductions arbitraires.

Enfin, je crus néceſſaire de faire connoître que la différence entre les revenus & les dépenſes fixes, pouvoit être remplie ſans aucun retranchement ſur les intérêts de la dette publique, ſans recourir à aucune impoſition nouvelle, & ſans faire uſage d'aucun moyen hors des erremens ordinaires de l'adminiſtration.

Je fis ſortir de cette vérité une remar-

que importante, c'eſt que le Roi, ſous le rapport des finances, auroit pu ſe diſpenſer de convoquer les Etats-Généraux; & je ne ſais pourquoi l'Aſſemblée Nationale a toujours vu avec déplaiſir cette partie de mon diſcours; ce ſentiment doit ſe rapporter au déſir qu'elle a montré de tenir tout de la néceſſité; cependant l'ouvrage de la Conſtitution eut-il perdu de ſon prix, eut-il paru moins grand & moins digne d'eſtime, s'il avoit été le réſultat d'une touchante & ſenſible harmonie entre les vœux du Prince & ceux de la Nation? C'eſt peut-être pour avoir manqué cette idée dès les commencemens, qu'on a tout entrepris par effort, & que ſouvent on a paſſé le but.

Cependant, en faiſant un retour ſur moi-même, je ne puis me rappeler ſans amertume la manière dont je fus trompé dans mon attente, lorſque plein de joie de pouvoir annoncer aux Etats-Généraux le peu de fondement de tous les bruits répandus

ſur l'étendue du déficit, & ſur l'embarras inextricable des finances, & jouiſſant à l'avance de l'impreſſion que feroit ſur l'Aſſemblée, cette connoiſſance inattendue, je n'apperçus que ſa froideur & ſon ſilence. Ah ! je l'ai bien appris, lorſqu'on s'adreſſe aux hommes, il eſt d'autres calculs à faire que ceux dont on trouve les élémens dans ſon propre cœur ; on doit préſager encore & l'effet des paſſions & celui des foibleſſes, & c'eſt au réſultat de cette triſte preſcience, qu'il eſt ſage de proportionner ſon attente & ſes eſpérances.

Il n'eut pas ſuffi d'établir un ordre parfait dans les finances, il falloit encore le mettre en ſureté & le préſerver des " injures du temps & des fautes des hommes, le préſerver ſurtout des erreurs de tous les Miniſtres, & de tous les agens auxquels le Souverain d'un grand Empire eſt dans la néceſſité de ſe confier. " C'étoit ainſi que le Roi m'avoit ordonné de m'expliquer, & je fis connoître de pluſieurs ma-

nières le ſentiment éclairé qui engageoit le Monarque à déſirer que le maintien de cet ordre fût confié à la ſurveillance continuelle des Repréſentans de la Nation.

« Sa Majeſté, *diſois-je*, conſtamment » animée par un eſprit de ſageſſe, de juſ- » tice & de bienfaiſance, à conſidéré dans » ſon enſemble & ſous le point de vue le » plus étendu, l'état actuel des affaires publi- » ques ; elle a vu que les peuples allarmés » de l'embarras des finances & de la ſitua- » tion du crédit, aſpiroient à un rétabliſ- » ſement de l'ordre & de la confiance, qui » ne fût pas momentané, qui ne fût pas » dépendant des diverſes viciſſitudes dont » on avoit fait l'épreuve. Sa Majeſté a cru » que ce vœu de la Nation étoit parfaite- » ment juſte, & déſirant d'y ſatisfaire, » elle a penſé que pour atteindre à un but » ſi intéreſſant, il falloit appeler de nou- » veaux garans de la ſécurité publique, & » placer, pour ainſi dire, l'ordre des finan- » ces ſous la garde de la Nation entière. »

Tel fut le langage que je tins au nom du Roi, & faiſant à l'avance le ſacrifice de ma part au crédit & à l'influence d'une grande place, je finis, on doit s'en ſouvenir, par ces mots expreſſifs. " Réuniſſons-nous, Meſ-„ ſieurs, le Roi le permet, réuniſſons-nous „ pour arranger les choſes de telle manière, „ que l'homme le plus ordinaire ſoit en état „ à l'avenir, de gouverner les affaires du „ Tréſor royal, & que l'homme le plus „ habile ne ſoit jamais dangereux. „

Je déſirois par deſſus tout, de voir affermir d'une manière indeſtructible, le bonheur de la Nation & la proſpérité de l'Empire. Les ſentimens qui pouvoient conduire à ce but avec une plus grande ſureté, me paroiſſoient le véritable civiſme, & le temps apprendra ſi je m'étois trompé, lorſque j'inſiſtois avec tant d'intérêt ſur la néceſſité de réunir au zèle du bien public, la circonſpection & la prudence.

" Il ne faut pas, *diſois-je*, il ne faut pas „ que les ennemis de la tranquillité publique

„ & de la proſpérité nationale puiſſent pla-
„ cer leur eſpoir dans une confuſion, ſuite
„ inévitable d'un défaut d'harmonie entre
„ toutes les forces protectrices des deſtins de
„ la France. Vous conſidérerez la ſituation
„ du Royaume, vous verrez ce qu'il eſt, &
„ ce qu'il a beſoin d'être dans l'ordre poli-
„ tique de l'Europe; & en arrêtant votre
„ attention ſur l'ancien éclat de la plus reſ-
„ pectable des Monarchies, vous étendrez au
„ loin vos réflexions, & non contens des
„ premières acclamations du peuple Fran-
„ çois, vous aſpirerez encore au ſuffrage
„ réfléchi de toutes les Nations étrangères,
„ de ces Nations dont le jugement, à l'abri
„ de nos paſſions du moment, repréſente
„ celui de la poſtérité ; de ces Nations
„ qui, vous conſidérant dans le tableau de
„ l'hiſtoire, ne croiront à la durée d'au-
„ cune de vos diſpoſitions, ſi vous perdez
„ de vue ce qu'exigent impérativement les
„ grandes circonſtances de ce vaſte Empire.

„ Vous écarterez donc tous les ſyſtèmes

„ exagérés, vous réprimerez tous les abus
„ de l'imagination, vous vous défierez de
„ toutes les opinions trop nouvelles; vous
„ ne croirez pas que l'avenir puiſſe être ſans
„ connexion avec le paſſé, vous ne préférerez
„ pas les projets & les diſcours qui vous
„ tranſporteroient dans un monde idéal, à
„ ces penſées & à ces conſeils, qui moins
„ éclatans, mais plus praticables, expoſent à
„ moins de combats & donnent au bien qu'on
„ opère, un caractère de ſtabilité & de durée.
„ Enfin, Meſſieurs, vous ne ſerez pas envieux
„ des ſuccès du temps, & vous lui laiſſerez
„ quelque choſe à faire; car ſi vous entre-
„ preniez à la fois la réforme de tout ce qui
„ vous paroîtroit imparfait, votre ouvrage
„ le deviendroit lui-même. Il eſt aiſé d'ap-
„ percevoir que dans une vaſte adminiſtra-
„ tion, la juſte proportion de ſes diverſes
„ parties échappe aux meilleurs obſervateurs,
„ lorſque toutes ſont miſes en mouvement
„ d'un ſeul jet, & que de ſimples abſtrac-
„ tions en garantiſſent l'harmonie. „

Ces paroles & pluſieurs autres du même diſcours, ont peut-être aujourd'hui quelque choſe de remarquable. Je trouve auſſi une ſorte de preſſentiment dans l'émotion avec laquelle je m'exprimai ſur l'accord & l'eſprit de paix, ſi néceſſaires à l'avancement du bonheur public.

" Soyez unis, *diſois-je*, ſoyez unis pour „ une ſi grande entrepriſe, ſoyez unis pour „ répondre au vœu de la Nation, ſoyez „ unis pour ſoutenir avec honneur les regards „ de l'Europe, ſoyez unis pour tranſmettre „ ſans crainte vos noms à la poſtérité, & pour „ contempler à l'avance le tribunal rigoureux „ des générations futures. Elles auront un „ compte à vous demander ces générations „ innombrables, dont vous allez peut-être „ fixer la deſtinée. Vos rivalités, vos préten- „ tions, vos débats perſonnels, paſſeront „ comme l'éclair au milieu de l'immenſité „ de l'eſpace, ils ne laiſſeront aucune trace „ dans la route des ſiècles; mais les prin- „ cipes d'union & de bonheur que vous

„ aurez affermis, deviendront le témoignage
„ & comme le trophée perpétuel de vos tra-
„ vaux & de votre patriotiſme. „

C'eſt toujours dans la morale que j'ai cherché des forces, c'eſt toujours elle que j'ai préſentée pour guide aux hommes appelés à s'occuper des affaires publiques, & c'eſt le même fanal que j'oſai montrer auſſi aux Députés réunis pour travailler au bonheur de la France. " C'eſt ainſi, *diſois-je aux Etats-*
„ *Généraux*, c'eſt ainſi qu'une grande ſuite,
„ qu'une grande diverſité d'avantages réſul-
„ teront néceſſairement du premier principe
„ de fidélité que vous conſacrerez. Bel &
„ ſuperbe apanage de la vertu publique &
„ particulière; c'eſt la tige primitive &
„ féconde d'où nait une multitude innom-
„ brable de ramifications, qui toutes produi-
„ ſent avec le temps des fruits ſalutaires.
„ Oui, Meſſieurs, & vous l'entendrez avec
„ intérêt dans un diſcours commandé par
„ votre Souverain, & qui a reçu la ſanction
„ de ſon autorité, il n'y a qu'une ſeule grande

„ politique Nationale, qu'un ſeul principe
„ d'ordre, de force & de bonheur, & ce
„ principe eſt la plus parfaite morale; c'eſt
„ en s'en écartant qu'on eſt obligé de chan-
„ ger de guide à chaque inſtant, & qu'on
„ prend pour de l'habileté, l'art de ſe tirer
„ d'une difficulté que ſoi-même on a fait
„ naître, & le talent d'en créer de nouvelles
„ qui exigeront encore de nouveaux reſſorts
„ & de nouveaux expédiens; tandis que dans
„ l'exercice d'une honnêteté & d'une fidélité
„ parfaites, tout s'enchaîne aiſément, tout
„ ſe tient, tout ſe lie, tout annonce que ce
„ beau ſyſtême moral eſt l'ouvrage chéri de
„ l'Être Suprême. „

Je m'arrête, & je finis ici le réſumé que j'ai voulu donner de mes ſentimens & de mes penſées, au moment de l'ouverture des Etats-Généraux. Il en eſt temps ſans doute, & je ne ſais pourquoi je ne me ſens plus aujourd'hui la même confiance, lorſque je veux retracer les idées qui ont une teinte de morale ou de ſenſibilité. Je

ne

he puis décider d'où vient cette impreſſion ; mais il y a, je le crains, quelque choſe de changé dans les opinions des hommes, il y a quelque choſe d'altéré dans notre atmoſphère moral. C'eſt un grand mal qu'on nous a fait ; car ce n'étoit pas trop dans les temps ordinaires, ce n'étoit pas trop des plus douces expanſions de l'ame pour calmer un peu le mouvement & l'ardeur hoſtile de nos calculs perſonnels. Que deviendrons-nous aujourd'hui ſi, endurcis par le ſpectacle de tant de ſévérités, de tant de rigueurs & de barbaries, nous ne voulons plus être ſoumis qu'à la puiſſance du raiſonnement, à cet empire que l'artifice a rendu ſi mobile, à cet empire que nous élevons nous-mêmes, mais toujours à notre hauteur afin de le détruire à notre volonté, & de le faire céder à toutes nos paſſions. C'eſt bien mal connoître les hommes que de vouloir les gouverner ainſi, & pour moi je laiſſe dire les nouveaux politiques, & ſans redouter leur ton de ſupériorité, c'eſt

eux-mêmes à la barre du temps que je les appelle pour y être jugés de leur dureté, de leur injuſtice & de leur ingratitude, pour y être jugés de leur mépris apparent des idées ſenſibles & des principes communs de morale.

En attendant, c'eſt à leur manière & avec les armes dont ils ont fait choix, que je conſens de combattre, & que j'entreprends de réſiſter à leur altière domination ; ainſi rabaiſſant l'homme d'Etat à la fonction d'un controverſiſte, je continuerai de répondre à tous les argumens & à toutes les objections de nos rhéteurs politiques.

La grande difficulté de ma poſition, c'eſt d'être placé au milieu de toutes les idées extrêmes, & d'avoir à me défendre de la même choſe envers les hommes paſſionnés des deux partis les plus oppoſés. C'eſt ainſi qu'ils me font tous un reproche de la manière dont je me ſuis expliqué dans mon diſcours aux Etats-Généraux ſur la réunion des Ordres. Les uns vouloient que la néceſ-

fité de cette réunion fût prononcée d'une manière complète ; & les autres, que l'idée en fût rejetée ſans aucune eſpèce de réſerve.

Une autre difficulté encore de ma poſition, c'eſt d'être obligé d'interpréter ma conduite & mes diſcours, ſans ſuppoſer aucune nuance diſtinctive entre les opinions particulières du Miniſtre, & l'univerſalité de ſes actions publiques ; cependant ſi les premières ſont affranchies de toute eſpèce de ſuprématie, il n'en eſt pas de même des autres.

Mais, laiſſant à part une remarque dont un ſentiment de reſpect me défend de particulariſer les applications, je me borne à dire que dans mon diſcours à l'ouverture des Etats-Généraux, je fus autoriſé par le Roi, à faire un pas au-delà des diſpoſitions annoncées par le réſultat du Conſeil du 27 Décembre 1788. Les intentions du Monarque ſur la permanence des Etats-Généraux & ſur tous les pouvoirs qui devoient leur appartenir, furent d'abord beaucoup plus

marquées; j'obtins encore la permiſſion de faire connoître aux deux premiers Ordres que le bien public exigeoit néceſſairement une délibération en commun ſur tous les objets d'un intérêt national; mais avec quels égards je leur ménageai le mérite de cette réunion, avec quels égards je leur réſervai l'honneur de décider ſeuls de la renonciation à leurs priviléges pécuniaires! Qu'on reliſe cette partie de mon diſcours aux Etats-Généraux, & l'on verra s'il étoit poſſible de marcher vers un but raiſonnable avec plus de convenance, s'il étoit poſſible d'employer un langage aſſorti de plus près à la diſpoſition des eſprits & aux circonſtances du moment. Ah! ſi les deux premiers Ordres avoient bien voulu apprécier ces mêmes circonſtances, & ſi le troiſième avoit montré plus de patience & de ménagement, combien de troubles & de malheurs n'auroient pas été prévenus! Cette idée affligeante revient continuellement quand on jette ſes regards ſur le paſſé.

Quel jour cependant que celui de la réunion ſolemnelle des Députés de la France ! Quel jour encore ſi l'on rapproche nos diviſions malheureuſes des ſentimens dont on éprouvoit l'émotion à l'aſpect de cette auguſte Aſſemblée qui, rangée près du Roi dans un ordre impoſant & majeſtueux, environnée de tous les regards & de tous les vœux, ſembloit jouir à l'avance des triomphes deſtinés aux ſuccès de ſes travaux ! Quel jour auſſi pour celui qui devoit élever ſa voix au milieu de ce temple de la liberté, monument glorieux des vertus d'un bon Roi ! Quel jour pour celui qui devoit ſe faire entendre à cette inauguration d'un nouveau bonheur !

C'eſt aux hommes juſtes, c'eſt à l'Europe impartiale à déterminer ſi je remplis cette tâche avec convenance & avec dignité. Je trouve en reliſant aujourd'hui ce diſcours, qu'il correſpondoit & aux circonſtances connues, & à celles dont on n'avoit pas encore la prévoyance ; & je

n'y trouve aucun ſentiment, aucune expreſſion, qu'un Miniſtre fidelle, un citoyen honnête & un homme ſage, ne puiſſent avouer avec confiance.

Les Etats-Généraux commencent leurs ſéances; mais avant de parcourir ma conduite depuis cette époque, je cède à un moment de véritable peine en réfléchiſſant ſur la triſte néceſſité où je me trouve, de me paſſer ainſi moi-même en revue. Une grande oppreſſion m'y aſſujettit, mais je n'en reſſens pas moins la contrariété & le déplaiſir. Il faut pour me ſoulager, & pour rendre hommage à la vérité, que j'aſſocie à tous les ſoins, à tous les ménagemens, que les événemens de chaque jour, pendant la tenue des Etats-Généraux, ont rendus néceſſaires, il faut que j'y aſſocie un homme dont je ne me ſuis jamais ſéparé depuis mon retour à l'adminiſtration; & depuis que j'ai connu ſon excellent eſprit & la fidélité de ſon caractère, un ami nouveau

pour moi, mais qui me paroiſſoit très-ancien par le rapport de ſes ſentimens avec les miens, M. de Montmorin ; Miniſtre citoyen auprès du Momarque, & dévoué dès l'enfance à ſon bonheur & à ſa gloire. Que n'avons-nous pas fait enſemble pour aſſurer les fondemens d'une liberté ſage, pour la défendre, tantôt contre les orages qui la menaçoient, tantôt contre les exagérations qui en affoibliſſoient la baſe & dont nous prévoyons les dangers ? Nous excuſions, ou plutôt nous adouciſſions auprès du Roi les actions, les procédés & les manières dont il pouvoit avoir à ſe plaindre, & près des Députés à l'Aſſemblée Nationale, nous tenions le langage qui pouvoit calmer leurs défiances, & ramener les plus ardens à des opinions modérées. Enfin, ſpectateurs habituels des inimitiés & des diviſions qui ont éclaté de ſi bonne heure au milieu de l'Aſſemblée, nous n'étions occupés que des moyens de conciliation, & nous apportions nos ſoins à

réunir tous les ſentimens vers l'amour du bien public.

Je conçus de l'eſpérance lorſque je réuſſis à établir une conférence en préſence des Miniſtres du Roi, entre pluſieurs Commiſſaires choiſis par les trois Ordres. On devoit s'occuper d'abord de la grande queſtion de la vérification des pouvoirs. Tout étoit arrêté par la méſintelligence ſur un point devenu le préalable indiſpenſable de tous les travaux, & dans le cours de la controverſe, les eſprits s'aigriſſoient de plus en plus. Rien n'étoit donc plus important que de parvenir à une conciliation qui devoit précéder les premiers pas vers le bien public; mais pluſieurs conférences furent conſumées en longs débats, où de part & d'autre on montra le plus vif attachement au maintien abſolu de ſes droits ou de ſes principes. Enfin, autoriſé de Sa Majeſté, j'ouvris une voie d'accommodement qui ſembloit devoir être acceptée par tous les partis

tant elle étoit raiſonnable, tant elle approchoit du dernier terme des prétentions mutuelles, mais ce fut inutilement; & comme l'iſſue de cette conférence a eu les plus grandes ſuites, je ne crois pas indifférent d'en rappeler le ſouvenir. On verra comment de premières lignes de ſéparation preſqu'imperceptibles amènent ſouvent des diſſentions, dont rien enſuite ne peut arrêter le progrès.

La Nobleſſe & le Clergé vouloient que chacune des Chambres examinât ſeule & ſans le concours des deux autres, la validité de l'élection des Députés de ſon Ordre, & la régularité des pouvoirs qui leur avoient été donnés.

Le Tiers-Etat demandoit au contraire que ces opérations ſe fiſſent en commun, & dans une aſſemblée des trois Ordres réunis.

On ne voulut rien céder de part ni d'autre ſur ces deux prétentions oppoſées, & ce fut alors que les Miniſtres intervinrent dans la conteſtation d'une manière préciſe.

Les trois Ordres avoient certainement un intérêt à prévenir qu'aucun des trois n'abusât de ſon pouvoir pour admettre ou pour rejeter avec partialité, les Députés qui venoient prendre ſéance aux Etats-Généraux; cet intérêt paroiſſoit évident en ſuppoſant que les Ordres duſſent délibérer en commun, il étoit encore réel en ſuppoſant que les Ordres duſſent délibérer ſéparément, puiſque la compoſition d'une ſection du corps législatif ne pouvoit être indifférente à aucune des autres.

On craignoit cependant la prépondérance du Tiers-Etat, ſi le jugement définitif des élections étoit remis aux trois Ordres réunis; & je fis moi-même à ce ſujet une obſervation qui parut nouvelle, c'eſt que l'application des forces du Tiers-Etat à l'augmentation du nombre de ſes adhérens ſeroit une nouvelle conceſſion; il n'auroit plus eu de cette manière une influence déterminée, mais il auroit obtenu un pouvoir pour augmenter ſon pouvoir, ce qui n'étoit pas juſte.

Il ſembloit donc, au milieu de ces difficultés, que la déciſion des conteſtations relatives à la validité des élections, devoit appartenir à celui qui avoit fixé le nombre reſpectif des Députés des trois Ordres, & l'exemple des temps précédens autoriſoit cette opinion. C'eſt ce qui me fit dire dans cette conférence : " Ainſi les trois Ordres qui ſe ſoumettent à „ la fixation établie par Sa Majeſté, feroient „ une exception minutieuſe, s'ils répugnoient „ à la prendre pour juge, dans le très-petit „ nombre de conteſtations qui pourroient „ s'élever ſur la vérification des pouvoirs. „ L'intérêt de Sa Majeſté, le ſeul qui la „ dirige, c'eſt l'amour de l'union, & Elle „ mériteroit encore d'être votre arbitre quand „ vous ne voudriez pas du Monarque pour „ juge. „

Cependant le Roi ne voulant conſerver de ſon droit que la portion néceſſaire pour lever les difficultés, je fis aux Commiſſaires des trois Ordres une propoſition dont les termes étoient aſſez précis, pour être tranſ-

crits ici littéralement, & je n'en ſéparerai pas le peu de mots d'encouragement qui l'accompagnoient.

" Les trois Ordres, par un acte de confiance libre & volontaire, s'en rapporteroient les uns aux autres pour la vérification des pouvoirs, ſur leſquels aucune difficulté ne s'éléveroit, & ils ſe communiqueroient leurs actes de vérifications, pour en faire un examen rapide.

„ Ils conviendroient de plus :

„ Que les conteſtations, s'il en ſurvenoit, ſeroient portées à l'examen d'une Commiſſion compoſée des trois Ordres.

„ Que ces Commiſſaires ſe réuniroient à une opinion.

„ Que cette opinion ſeroit portée aux Chambres reſpectives.

„ Que ſi elle y étoit adoptée, tout ſeroit terminé.

„ Que ſi au contraire, les déciſions des Ordres étoient en oppoſition ſur cet objet, que ſi encore elles ne paroiſſoient pas ſuf-

„ ceptibles de conciliation, l'affaire ſeroit por-
„ tée au Roi, qui rendroit un jugement final.
„ Qu'on ajoute encore, ſi l'on veut, que
„ ces conventions ſur la vérification des pou-
„ voirs, n'auroient aucune liaiſon avec la
„ grande queſtion de la délibération par Tête
„ ou par Ordre; que l'on ajoute encore, que
„ la marche adoptée pour cette tenue d'Etats,
„ ſeroit repriſe dans le cours de la ſeſſion;
„ afin de conſidérer ſi un meilleur ordre de
„ choſes devroit être adopté pour l'avenir;
„ qu'on réuniſſe au fonds de cette propoſi-
„ tion les précautions qui paroîtroient con-
„ venables, mais qu'on adopte enfin ce moyen
„ de conciliation ou tout autre, & que le
„ Roi ne reſte pas ſeul, au milieu de ſa
„ Nation, occupé ſans relâche de l'établiſſe-
„ ment de la paix & de la concorde. Quels
„ véritables citoyens pourroient ſe refuſer à
„ ſeconder les intentions du meilleur des
„ Rois? & qui voudroit charger ſa conſcience
„ de tous les malheurs qui pourroient être
„ la ſuite de la ſciſſion qui ſe prépare au

„ premier pas que vous faites, Meſſieurs, „ dans une carrière où le bien de l'Etat vous „ appelle, où la Nation eſt impatiente de „ vous voir aller en avant, & où les plus „ grands dangers vous environnent. Ah! „ Meſſieurs, lors même que vous pourriez „ arriver à ce bien par la diviſion des cœurs „ & des opinions, il ſeroit trop acheté. Le „ Roi donc vous invite à prendre en conſi- „ dération ſa propoſition, & il vous preſſe „ de tout ſon amour de l'accepter & de lui „ donner ce contentement. „

On a peine à comprendre comment une propoſition ſi raiſonnable, une propoſition préſentée de cette manière, une propoſition où le Roi n'intervenoit que dans la meſure indiſpenſable pour concilier les eſprits, on a peine, dis-je, à comprendre comment une telle propoſition ne fut pas acceptée? Que les Députés des Communes, inſtruits déjà de la force dont les avoit inveſtis l'opinion publique, ayent vu avec plaiſir le refus de la Nobleſſe & du Clergé, on le conçoit aiſé-

ment ; mais que ces deux Ordres n'ayent pas ſenti la convenance de donner l'exemple de la déférence pour les vues conciliatrices du Roi, déférence qui dans ce moment-là & dans ce moment précis auroit entraîné celle des Communes, on ne peut véritablement expliquer une telle impolitique. Combien de motifs n'auroient-ils pas eu pour ſe conduire différemment ! ce fut alors une véritable pointillerie qui les arrêta ; mais cette pointillerie ne fut pas moins la cauſe de la rupture des conférences, & à cette circonſtance une grande ſuite d'événemens peut être rapportée.

Les hommes aſſemblés pour les affaires publiques, offrent le ſujet de pluſieurs réflexions. Je crois que des intermédiaires réunis pour traiter enſemble, peuvent difficilement s'accorder, lorſqu'ils ſont eux-mêmes les repréſentans d'autres intermédiaires, & tels ſont les Commiſſaires nommés par des Députés de la Nation ; il faut quelque part un point d'unité pour tout ſentir, il le faut en

négociations, ou dans le mandataire, ou dans le commettant, afin de faire réſonner dans un centre, les conſidérations lointaines, les idées encore vagues, & toutes les penſées qui tiennent à l'avenir ; conditions néceſſaires pour ramener la paix entre les paſſions rivales, puiſque ce n'eſt jamais par leurs intérêts du moment qu'elles peuvent ſe rencontrer & s'unir.

Cette obſervation, & pluſieurs autres, m'ont fait connoître l'inutilité de la plupart des conférences avec un certain nombre de Députés; il faut être au milieu d'une Aſſemblée délibérante en dernier reſſort, pour eſpérer d'influer d'une manière efficace, ſur les opinions, il faut avoir à combattre avec les paſſions générales, les ſeules dont on puiſſe faire une attaque régulière, les ſeules avec leſquelles il ſoit honorable de ſe prendre, les ſeules avec leſquelles l'eſprit & le génie peuvent traiter dignement.

Telle eſt la poſition des Miniſtres Anglois, & telle ſera ſans doute à l'avenir, celle des Miniſtres

Miniſtres de France, à moins qu'on ne veuille les réduire à la qualité de Commis de l'Aſſemblée Nationale, & qu'ils n'ayent la douce humilité de s'en contenter.

Pour moi j'ai été ſoumis à toutes les difficultés de poſition dont il eſt poſſible de ſe former l'idée; nul exemple dans le paſſé ne pouvoit m'aider; & mes rapports, mes devoirs, la ſituation des affaires & la diſpoſition des eſprits, préſentoient l'image d'un commencement. Placé entre le Trône & la Nation, entre le diſcrédit des anciens principes, & l'orgueil des opinions naiſſantes, entre les vieilles meſures de la politique & la néceſſité d'une nouvelle ſageſſe, entre le joug impérieux des habitudes & la fougueuſe révolution des eſprits, entre la ſcience fixe du paſſé & la mobile ſucceſſion des événemens les plus imprévus, enfin entre les obligations du temps préſent & les vertus éternelles, je puis dire que dans une pareille ſituation & au milieu des plus ardentes paſſions, au centre de toutes les inimitiés &

de toutes les haines, il y avoit occaſion chaque jour de faire quelque faute, & quelque faute d'un genre éminent. C'eſt une réflexion que j'ai ſouvent faite avec les autres Miniſtres du Roi; & quoique mon caractère ſoit malheureuſement inquiet, quoique toute ma vie j'aye porté mes regards en arrière pour me juger encore dans les choſes paſſées, quoique mon eſprit ſe ſoit ainſi chargé de toute la partie des remords dont ma conſcience n'eut jamais que faire, néanmoins & à mon propre étonnement, je cherche envain à me faire un reproche. Les autres peuvent penſer différemment, non-ſeulement en raiſon de leur eſprit de parti, mais auſſi parce que ſeul j'ai connoiſſance des difficultés ſans ceſſe renaiſſantes dont j'étois environné, ſeul j'ai le ſouvenir de tous les ménagemens que des circonſtances connues & inconnues avoient rendues néceſſaires. Ce ſont toutes ces particularités de poſition qui échappent à l'attention de la plupart des ſpectateurs des événemens; ils ſe donnent rarement la peine

de les ſuivre, & de les rapprocher de l'action principale. Les hommes médiocres l'eſſayeroient d'ailleurs vainement ; ils ne peuvent confier à leur petite capacité, qu'une idée ſimple, ou tout au plus à la fois un principe & un réſultat ; l'eſpace immenſe des intermédiaires eſt pour eux un pays perdu.

Je ne veux retracer que les circonſtances marquantes de mon ſecond Miniſtère, & je dois encore le faire avec conciſion ; car au milieu des intérêts actifs dont on eſt occupé, on a peu de temps à donner aux choſes paſſées ; & cette dernière réflexion me décourageroit abſolument, ſi c'étoit uniquement pour le moment préſent que j'avois entrepris d'écrire.

Le débat ſur la vérification des pouvoirs continuoit à diviſer les trois Ordres, & déjà ſe joignoit à cette conteſtation un choc plus violent encore, celui qui naiſſoit du vœu des Communes pour une ſeule Chambre Nationale, & des réclamations de la Nobleſſe &

du Clergé pour le maintien des délibérations par Ordre ſéparé. Toutes les eſpérances de conciliation étoient perdues, les eſprits s'aigriſſoient de plus en plus, & les affaires de l'Etat demeuroient ſuſpendues. Les bons citoyens s'inquiétoient d'une pareille ſtagnation, & parmi les gens de parti, les uns eſpéroient que l'accroiſſement des difficultés ameneroit la diſſolution des Etats-Généraux; les autres, que cet état de confuſion ſerviroit de prétexte aux moyens déciſifs dont on étoit impatient de faire uſage, pour changer en entier la Conſtitution.

Le ſilence, & l'inaction du Monarque, en pareille circonſtance, auroient manqué de convenance & de dignité. Le Roi ne pouvoit reſter indifférent aux dangers dont l'Etat étoit menacé; il avoit inutilement employé l'entremiſe de ſes Miniſtres pour ouvrir des voies de conciliation, & il étoit temps qu'il parût d'une autre manière. Je crus qu'il le feroit avec ſageſſe, ſi en réſervant aux deux premiers Ordres le droit de délibérer ſéparé-

ment sur les dispositions qui leur étoient particulières & personnelles, il les obligeoit à se réunir aux Communes pour traiter tous ensemble des intérêts généraux de la Nation, & nommément de l'organisation future des Assemblées Nationales. Je pensois qu'en même temps le Roi devoit, & pour le bien de l'Etat, & pour sa propre politique, confirmer d'une manière authentique son acquiescement à toutes les grandes dispositions annoncées dans le résultat du Conseil du 27 Décembre 1788, qu'il devoit encore étendre plus loin sa déclaration, & aller ainsi au-devant des vœux de la Nation. J'avois compris entr'autres dans cette nouvelle profession de ses vues bienfaisantes, l'admission de tous les citoyens aux emplois civils & militaires, la destruction des droits de servitude à l'imitation de ce qu'il avoit ordonné dans ses propres domaines, l'autorisation des rachats à prix d'argent, & quelques autres objets d'un genre semblable, mais toujours en observant les règles de la plus exacte justice envers les

propriétaires. Enfin, le Roi, en parlant de la Conſtitution nouvelle s'exprimoit uniquement ſur la convenance & la néceſſité du maintien de deux Chambres, & s'en rapportoit d'ailleurs aux vues qui lui ſeroient préſentées par l'Aſſemblée Nationale.

Il réſultoit de l'enſemble de mes idées, que le Roi en conſervant tout ce qui appartenoit à ſa dignité & en dévançant avec prudence la loi de la néceſſité, rendoit le mouvement aux Etats-Généraux, ſervoit les deux premiers Ordres, en leur donnant le moyen de renoncer honorablement au ſyſtème abſolu qu'ils avoient embraſſé, & que les circonſtances ne leur permettoient pas de ſoutenir. La démarche que je conſeillois étoit ſans doute délicate, mais il en falloit une, & une ſurtout qui réunît enfin les Ordres en une ſeule Aſſemblée, & fît ceſſer d'une manière régulière ou du moins paiſible, un état de diviſion, qui d'un moment à l'autre pouvoit amener les plus grands malheurs. Enfin, j'avois accompagné les articles diſpo-

fitifs de ce projet, de tout ce qui pouvoit en favoriſer le ſuccès dans l'opinion publique; mais pour en bien juger aujourd'hui, il faudroit pouvoir ſe tranſporter par le ſouvenir, à l'époque du commencement de Juin 1789; il faudroit ſe repréſenter exactement les incertitudes & les agitations, les craintes & les eſpérances, enfin la ſituation générale des eſprits à cette époque, encore peu éloignée de l'ouverture des Etats-Généraux; mais il ſeroit difficile de s'en retracer le tableau, dans un moment, où une ſuite d'événemens ont mené beaucoup plus loin que ne conduiſoit encore le premier pas dont je donnois le conſeil; & il faut pardonner aux deux premiers Ordres ou à ceux qui agiſſoient pour eux à la Cour, d'avoir montré tant d'irritation contre un projet, qu'ils auroient trouvé bien ſage avec plus de prévoyance. Je n'eus qu'un moment d'eſpérance, ce fut celui où je fis l'ouverture au Conſeil, de l'enſemble de mes idées, & où le Roi les écouta favorablement; car bientôt je fus attaqué de toutes

les manières. On convenoit universellement de la néceſſité d'une démarche de la part du Roi, mais on la vouloit dans un eſprit bien différent, & de degrés en degrés, en paroiſſant conſerver une partie de mon projet, on en retrancha tout ce qui compoſoit ſon eſſence, tout ce qui pouvoit le rendre agréable aux Communes. On prit encore, çà & là, quelques-unes de mes phraſes, en commençant & en finiſſant ; mais, par une ſingularité remarquable, le ton un peu ferme & relevé, qui avoit de la convenance, lorſque le Monarque preſcrivoit aux deux premiers Ordres de ſe réunir avec les Communes, pour travailler enfin à l'œuvre du bien public, on le crut également applicable à une démarche dont l'eſprit étoit abſolument différent, & ce fut une grande gaucherie.

Je défendis mes idées & je combattis les nouvelles avec la plus grande force, je réſiſtai courageuſement à l'opinion des Princes appelés à cette diſcuſſion, & après avoir conſervé juſqu'au dernier moment l'eſpoir de faire

triompher la raiſon, je réfléchis enfin au parti qu'il me reſtoit à prendre perſonnellement, & après un mûr examen, après divers combats intérieurs, que la gravité de la circonſtance autoriſoit, je ne crus pas pouvoir honorablement ni me rendre à la ſéance du 23 Juin, ni reſter plus long-temps dans le Miniſtère. La poſition où je me trouvois étoit auſſi pénible qu'embarraſſante, & je dois avouer que la matinée de ce jour mémorable, mes agitations duroient encore, & ſi je ne donnai pas connoiſſance au Roi de ma détermination finale, c'eſt que je craignois de recevoir un ordre poſitif, auquel j'aurois été dans l'impoſſibilité d'obéir.

On ſe ſouvient du mouvement général qu'excita dans les Communes & dans Paris, la démarche du Roi & ſa déclaration à l'Aſſemblée Nationale. Ceux qui avoient conſeillé Sa Majeſté, ſe preſsèrent d'attribuer ce mouvement à mon abſence de l'Aſſemblée ; mais une telle inſinuation ne pouvoit avoir aucun ſuccès auprès des perſonnes

éclairées. Ce n'eſt pas une circonſtance particulière qui détermine les opinions dans les grandes affaires ; le projet du 23 Juin, échoua par les mêmes motifs qui m'avoient fait préjuger cet événement, & ni moi, ni perſonne n'auroient jamais pu ſoutenir un pareil ouvrage. Je dirai plus, ce fut par mon abſence de l'Aſſemblée, que l'irritation des Communes & le mécontentement du public furent un peu tempérés, parce qu'on fut promptement, inſtruit de cette manière, qu'une partie du Miniſtère n'avoit point adhéré aux déterminations priſes dans le Conſeil, & les marques de bonté & de confiance que le Roi me donna dès le jour même, m'ayant décidé à garder ma place, on ſe raſſura bientôt ſur les diſpoſitions de Sa Majeſté, & ce fut par ma conduite en cette occaſion, que je conſervai le moyen de ſervir encore le Roi & la Nation.

Je réſiſtai aux conſeils de pluſieurs perſonnes éclairées, qui plus au fait que moi de la cour & de ſes intrigues, me preſſoient

de me retirer, en m'assurant que je ne tarderois pas à être la victime du crédit des personnes dont les conseils l'avoient emporté sur les miens, dans une occasion si grave & si importante.

Je résistai de même aux insinuations de ceux qui considéroient ma retraite comme l'époque d'une grande révolution, & cherchoient à me faire entendre, que cette détermination de ma part ne tarderoit pas à être suivie d'un triomphe éclatant.

On renouvella, mais encore vainement, ces mêmes tentatives auprès de moi lorsqu'on eut connoissance de l'inutilité de mes efforts, pour obtenir le renvoi des Ministres dont l'opposition à mes projets s'étoit ouvertement signalée. Mes amis intimes me rendront la justice que je connoissois parfaitement les dangers dont j'étois environné, ces dangers même n'étoient pas nouveaux, car depuis long-temps je vivois au milieu d'inquiétudes de tout genre. Je voyois de plus la crise extrême où nous nous trou-

vions pour les ſubſiſtances, & je la voyois telle qu'en rentrant chez moi le 23 Juin au ſoir, ſuivi des acclamations de la multitude, je dis avec émotion à un petit nombre d'amis raſſemblés dans mon cabinet. *Je reſte... Mais vous voyez ce peuple, & les bénédictions dont il m'accompagne, hé bien avant quinze jours peut-être, c'eſt à coups de pierre qu'il me ſuivra.* Cependant, malgré mes craintes, & malgré toutes les convenances que le parti de la retraite me préſentoit alors, j'écartai cette idée avec obſtination. Je croyois être néceſſaire à la circonſtance, & en ſituation encore de rendre des ſervices à la choſe publique.

Je ne tardai pas en effet à profiter du renouvellement momentané de mon crédit, pour engager Sa Majeſté à écrire à la Nobleſſe & au Clergé, la lettre qui décida la réunion des trois Ordres; mais il n'étoit plus temps d'apporter à cette diſpoſition la meſure & la convenance dont j'avois eu l'idée

avant la Séance Royale. L'agitation des esprits, les mouvemens populaires, les circonstances connues de tout le monde, celles dont on n'est instruit que par des moyens particuliers, un véritable état de crise enfin, présent encore à ma pensée, rendoit indispensable la réunion des Ordres, & si le plus grand nombre des Députés du Clergé & de la Noblesse eussent voulu manifester leurs secrètes pensées, ils seroient convenus que dans la position singulière où ils étoient, le Roi ne perdoit pas leurs intérêts de vue, en les décidant d'une manière honorable pour eux, à une démarche inévitable.

Quoi qu'il en soit, cette réunion qui devoit être l'époque du commencement des travaux des représentans de la Nation, cette réunion qui prévenoit les plus grands malheurs, cette réunion enfin si désirée de tous les bons citoyens, fut célébrée par trois jours d'illuminations à Versailles, à Paris & dans le reste de la France, & l'on ne vit partout que des signes éclatans d'allégresse.

C'eſt ainſi cependant que ſi l'on vouloit fixer ſon attention ſur ma conduite, on me retrouveroit dans toutes les circonſtances auxquelles la Nation avoit attaché ſes vœux, & dans toutes les déciſions encore d'où dépendoit le maintien ou le retour de la tranquillité générale.

Je commençois cependant à me livrer ſans défiance & avec une ardeur ſans meſure, aux devoirs dont j'avois contracté le nouvel engagement, & je me croyois, je dois l'avouer, ſi néceſſaire aux affaires publiques, que je fus étonné plus que perſonne de la détermination priſe par le Roi le 11 Juillet. Jamais, il eſt vrai, je n'eus la ſcience des intrigues, jamais je n'y fus entendu. J'avois mis ma force ailleurs, & j'ai toujours dédaigné de ſuivre de mes regards ces ſentiers détournés, où des hommes corrompus vont concerter la défaite d'un homme de bien, & préparer la ruine du Miniſtre dont le caractère les importune. J'aurois

rougi d'étudier avec inquiétude le ſecret de ces artifices, & je n'en avois pas le loiſir.

Je ne rappellerai point les événemens qui ſuivirent ma retraite du Miniſtère, ils ſont connus de toute l'Europe; je ne m'attendois pas à un mouvement de ce genre, mais il me ſuffiſoit de croire à la poſſibilité d'une ſenſation remarquable, pour éviter ſoigneuſement tout ce qui pouvoit l'exciter ou l'accroître. Je fus donc uniquement occupé de remplir fidellement l'ordre que le Roi m'avoit donné de m'éloigner ſans éclat. Je reçus cet ordre après trois heures, & je fis de tels efforts pour me contraindre auprès des perſonnes que j'avois à dîner, qu'aucune ne s'apperçut des ſentimens qui me déchiroient. Au ſortir de table, je fis confidence à Mde. Necker ſeule des ordres que j'avois reçus, & à cinq heures & demie nous montâmes en voiture, avec nos habits de ſociété, ſans aucun préparatif & ſans aucun genre de précaution. Nous marquâmes un but de promenade ſelon notre fréquente

habitude, & à deux cents pas nous fîmes route vers la première poſte, après nous être arrêtés un moment pour demander à nos gens s'ils vouloient nous ſuivre hors du Royaume. Ma fille & mes amis les plus intimes n'eurent connoiſſance de notre route que le jour ſuivant. Nous voyageâmes jour & nuit, nous ne nous arrêtâmes nulle part, & Mde. Necker, malgré la foibleſſe de ſa ſanté, ne m'ayant montré que du courage, nous fîmes la route de Verſailles à Bruxelles, avec une diligence égale à celle des courriers de la poſte. Deux officiers qui avoient reçu l'ordre ſecret de nous ſuivre, donnèrent à leur retour la même relation de notre voyage.

Voilà pourtant quelle étoit la conduite de ce Miniſtre, qui ſous les traits menſongers des écrivains du temps préſent, paroiſſoit un homme livré à la politique la plus inquiéte, & à l'ambition la plus opiniâtre. Cependant, avant ſa diſgrace, lui ſeul au milieu de la Cour ne voyoit pas la

marche

marche de ſes ennemis, lui ſeul ne pouvoit croire au ſuccès de leurs intrigues, & au moment où il eſt inſtruit de la détermination du Roi, loin de chercher à faire effet, loin de vouloir jouir d'un moment d'intérêt de la part de perſonne, il s'éloigne avec autant de célérité que de myſtère, non pas ſeulement de la Cour, non pas ſeulement de la Capitale, mais du Royaume, mais du pays auquel il avoit conſacré ſes travaux & ſa vie. Un tel ambitieux, un pareil politique, n'eſt pas au moins du genre ordinaire.

C'eſt après avoir traverſé toute l'Allemagne pour me rendre à ma Terre aux pieds du Mont-Jura, qu'arrivé à Basle, je reçus les deux lettres dont tout le monde a connoiſſance, l'une du Roi, l'autre de l'Aſſemblée Nationale, pour m'inviter à venir reprendre ma place au timon des affaires. L'eſprit encore agité, l'ame émue des événemens auxquels je venois d'être ſoumis, ne formant plus de vœux que pour la

retraite, & embelliſſant déjà mon nouvel avenir de toutes les dépouilles du paſſé, je fus comme étourdi, je l'avoue, en conſidérant le changement ſubit de toutes mes perſpectives, & en voyant le cours rétrograde que je devois donner à mes penſées. Je ne balançai point cependant; il m'étoit aiſé d'appercevoir que j'expoſois ma réputation à de nouveaux haſards, au moment même où des événemens indépendans de moi l'avoient miſe en ſureté; mais un principe de morale, une idée de devoir me déterminèrent, & bientôt ſoumis plus que jamais à mon fidèle amour pour la France, je crus que ce ſentiment ſeul m'avoit entraîné.

C'eſt néanmoins à des conſidérations perſonnelles, que l'on a pris ſoin d'attribuer le plus généreux ſacrifice, celui qui m'engageoit à venir me placer au milieu des dangers d'une guerre inteſtine, à me rapprocher ſciemment des horreurs de la famine, à me mêler, à me reprendre avec une ame douce & ſenſible, à des événemens déjà

marqués par des traits de férocité & des inclinations ſanguinaires.

Hélas! je n'euſſe jamais penſé qu'après m'être éloigné de la France avec tant de ſageſſe & de réſignation, qu'après y être revenu avec tant de dévouement, tant d'ardeur, tant de zèle, tant d'oubli de moi-même, ce ſeroit à la révolution d'une ſeule année, & d'une année dont j'ai pu compter tous les jours par de nouveaux ſervices, que j'aurois à verſer des larmes amères ſur l'injuſtice & l'ingratitude de ceux à qui je n'ai jamais demandé qu'un ſentiment d'affection, en retour d'un abandon ſans égal.

Reprenons cependant la ſuite de ma conduite, & retraçons triſtement mes derniers ſouvenirs. Je reviens en France, & dès mes premiers pas à la vue des excès auxquels on ſe livre, je cherche à calmer les eſprits, je m'arrête par-tout ſur ma route, & en employant les exhortations, les recommandations les plus preſſantes, je m'efforce de répandre un eſprit de paix & des ſentimens

plus doux, & je me ſers de l'intérêt qu'on me témoigne pour inſpirer l'horreur de l'injuſtice & de la violence. J'eus ſouvent le bonheur de faire impreſſion, & les promeſſes que je demandai, les engagemens que je reçus, ſe confondirent au fond de mon cœur avec les bénédictions dont on m'accompagna. Ah! que je ſentois alors avec délices le doux empire de la vertu! que ſa domination me ſembloit belle! qu'elle honoroit à mes yeux le peuple qui s'y montroit docile!

Je rencontre, ſur ma route, un grand nombre de François, que les événemens de Paris, que les aſſaſſinats commis près de l'Hôtel-de-Ville avoient glacés d'horreur & d'effroi, & qui s'en alloient chercher une autre contrée. Je les apprends moi-même alors, ces ſcènes ſanglantes, & mes yeux mouillés de larmes ſe retournent vers Basle..... Il n'étoit plus temps! Je lève mes regards vers le Ciel, & j'invoque ardemment ſon appui pour réuſſir à détourner un peuple égaré, de ſes aveugles

barbaries, pour réuſſir à le ramener à des ſentimens d'humanité, pour réuſſir à effacer la tache que ſes criminelles violences impriment au caractère de la Nation.

Occupé de mes penſées, je pris ſur moi dans ma route, de faire ſuſpendre les ordres donnés pour conduire à Paris un priſonnier (1), l'objet de l'attention publique & qui n'eut pas échappé dans cet inſtant à l'effervescence populaire. Son innocence a depuis été prononcée par les Tribunaux, ainſi en le garantiſſant des premiers excès d'un peuple encore agité, j'ai préſervé ce même peuple d'un nouveau ſujet de remords. Cependant cette meſure qu'une douce confiance m'avoit inſpirée, cette ſorte de hardieſſe de ma part que j'avois beſoin d'expliquer & de défendre, fut le principal objet de mon diſcours du 30 Juillet à l'Aſſemblée de l'Hôtel-de-Ville. Heureuſe & grande journée pour moi! belle & mémorable époque de ma vie! où après avoir reçu les plus

(1) M. de Bezenval.

touchantes marques d'affection de la part d'un peuple immenſe, j'obtins de ſes nombreux Députés raſſemblés à l'Hôtel-de-Ville, & de lui-même enſuite, avec des cris de joie, non-ſeulement l'entière liberté du priſonnier que j'avois défendu, mais une amniſtie générale, un oubli complet des motifs de plainte & de défiance, une généreuſe renonciation aux ſentimens de haine & de vengeance dont on étoit encore ſi fortement animé, enfin une ſorte de paix & de réunion avec ce grand nombre de citoyens, qui les uns avoient déjà fui de leur pays, les autres étoient prêts à s'en éloigner. Cette honorable détermination devant laquelle tout ſembloit s'être purifié, devant laquelle le paſſé n'exiſtoit plus, cette honorable détermination fut le prix de mes larmes; je l'avois demandée au nom de l'intérêt que j'inſpirois en ce moment, je l'avois demandée comme une reconnoiſſance de mon dernier ſacrifice, je l'avois demandée comme la ſeule & unique récompenſe à laquelle je voulois jamais prétendre. Je me

proſternai, je m'humiliai de toutes les manières pour réuſſir, je fis agir enfin toutes les puiſſances de mon ame, & ſecondé de l'éloquence d'un citoyen généreux & ſenſible (1), j'obtins l'objet de mes vœux, & cette précieuſe faveur me fut accordée d'une voix unanime, & avec tous les élans d'enthouſiaſme & de bonté qui pouvoient me la rendre plus chère. Peuple François, que vous fûtes grand ce jour-là! combien les ſentimens de magnanimité que vous fîtes paroître vous rendoient digne de la liberté & vous élevoient à ſa hauteur! combien vos diverſes impreſſions, vos mouvemens ſucceſſifs rappeloient à l'Europe attentive, ce qu'il y eut long-temps de ſi beau dans le mélange heureux de vos mœurs douces, & de votre ardent caractère! Auſſi, non pas pour moi dont le triomphe a été de ſi courte durée, mais pour vous, honnêtes & bons citoyens qui rempliſſiez les ſalles de l'Hôtel-

(1) M. de Clermont-Tonnerre.

de-Ville, pour vous, pour votre honneur, & pour placer vos noms en dehors, & bien au-delà de ces ſcènes d'horreur, dont un jour la poſtérité fera des reproches à notre génération, qu'il me ſoit permis à tous ces titres de tranſcrire ici la délibération de l'Aſſemblée générale des Electeurs choiſis par la Commune de Paris.

" HOTEL-DE-VILLE. "

" ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ÉLECTEURS. "

" *Extrait des délibérations de l'Aſſemblée générale* " *des Electeurs.* "

" Du 30 Juillet 1789.

" SUR le diſcours vrai, ſublime & attendriſ-
" ſant de M. NECKER, l'Aſſemblée des Elec-
" teurs, pénétrée des ſentimens de juſtice &
" d'humanité qu'il reſpire, a arrêté que le jour
" où ce Miniſtre ſi cher, ſi néceſſaire, a été
" rendu à la France, devoit être un jour de
" fête; en conſéquence, elle declare, au nom
" des habitans de cette Capitale, certaine de
" n'être pas déſavouée, qu'elle pardonne à

„ tous ſes ennemis, qu'elle proſcrit tout acte
„ de violence contraire au préſent Arrêté, &
„ qu'elle regarde déſormais comme les ſeuls
„ ennemis de la Nation, ceux qui trouble-
„ roient par aucun excès la tranquillité pu-
„ blique.

„ Arrêté en outre, que le préſent Arrêté
„ ſera lu au prône de toutes les Paroiſſes,
„ publié à ſon de trompe dans toutes les
„ rues & carrefours, & envoyé à toutes les
„ Municipalités du Royaume; & les applau-
„ diſſemens qu'il obtiendra, diſtingueront les
„ bons François.

„ Fait à l'Hôtel-de-Ville, le 30 Juillet 1789. „

„ MOREAU DE ST. MÉRY, } Préſidens. „
„ DE LA VIGNE, }

„ DUVERYER, }
„ BERTOLIO, }
„ GARNIER, } Secrétaires. „
„ DESROCHE, }
„ DELIESSE, }

Je voudrois avoir aſſez d'eſpace pour tranſcrire ici les noms de tous ceux, en ſi grand nombre, qui participèrent à cet acte mémorable. Je ne vous oublierois point, vous qui

m'avez fait jouir pendant un moment des délices d'un ſiècle, vous mes ſeuls bienfaiteurs, vous à qui je regrette amèrement de ne pouvoir rendre un hommage égal à ma reconnoiſſance. Ah! que je fus heureux ce jour-là! chacun de ſes inſtans ſont gravés dans ma mémoire, & je ne puis encore aujourd'hui me les rappeler ſans émotion; j'avois obtenu le retour de la paix, je l'avois obtenu ſans autre moyen que le langage de la raiſon & de la vertu; cette idée me ſaiſiſſoit par toutes les affections de mon ame, & je me crus un moment entre le ciel & la terre. Ah! que j'étois heureux en retournant à Verſailles! Mon dernier ſacrifice, les dangers auxquels je m'étois expoſé, ceux que je courois encore, tout étoit oublié. Les acclamations du peuple dont je fis une ſeconde fois la douce épreuve, je les écoutois avec plus de charme; il me ſembloit que, tout-à-coup, elles avoient pris une autre nature, il me ſembloit que pareilles à ces airs purifiés qui s'élèvent juſques aux plus hau-

tes régions, elles pouvoient s'approcher des demeures céleſtes, & je les ſuivois plus long-temps de mon cœur & de ma penſée. Mais hélas! je l'ai dit, cette félicité, cette joie trop ſublime fut de courte durée! elle paſſa comme un ſonge & avec elle s'évanouirent mes plus précieuſes eſpérances. Dès la nuit même de ce jour mémorable tout fut changé. Les Chefs de la Démocratie eurent d'autres penſées; nuls ne vouloient encore de bonté, ni d'oubli, ni d'amniſtie; ils avoient beſoin de toutes les paſſions du peuple, ils avoient beſoin ſurtout de ſes défiances, & ils ne vouloient de plus à aucun prix, qu'un événement important pût être rapporté à mes vœux & à mon influence. On aſſembla donc les Diſtricts, & l'on ſut les animer contre une délibération que leurs repréſentans, que les anciens Electeurs nommés par eux, qu'une aſſemblée générale de l'Hôtel-de-Ville avoient adoptée d'une voix unanime, & que le premier vœu du peuple avoit ratifiée. L'Aſſemblée Nationale étoit

mon eſpérance dans cette malheureuſe contrariété ; mais elle accueillit l'oppoſition des Diſtricts, & je vis renverſer de fond en comble l'édifice momentané de mon bonheur. A quoi cependant ce bonheur s'étoit-il attaché ? à retenir au milieu de nous, ceux qui par leurs richeſſes & par leurs dépenſes, entretiennent le travail & encouragent l'induſtrie ; à voir les idées de perſécution & de vengeance remplacées par un ſentiment de confiance & de magnanimité ; à prévenir cette exaſpération, ſuite inévitable des craintes & des alarmes que l'on dédaigne de calmer ; à préſerver la Nation Françoiſe de ces effrayans tribunaux d'inquiſition déſignés ſous le nom de *Comité des recherches*, à rendre enfin la liberté plus aimable, en lui donnant un air moins farouche, & en montrant comment elle peut s'allier aux ſentimens de douceur, d'indulgence & de bonté, le plus bel ornement de la nature humaine & ſon premier beſoin. Ah ! combien de malheurs n'auroient pas été prévenus, ſi

la délibération prise à l'Hôtel-de-Ville n'avoit pas été détruite, si le premier vœu du peuple, si ce saint mouvement, n'avoit pas été mépriſé ! On n'a jamais voulu faire l'essai de ce que pouvoient aussi les grandes vertus ; on croit les remplacer toutes par le mot vague & mal entendu de *patriotiſme* ; mais ce sentiment généreux, ce n'est pas uniquement à l'énergie des opinions dominantes, ce n'est pas surtout à leur exagération que je l'applique ; il consiſte bien plus je le crois, dans la juſtice envers tous, dans l'amour envers tous, & dans ces ménagemens mutuels qui doivent s'établir entre les forces & les prétentions politiques, comme entre les intérêts particuliers. C'est ainsi que se fonde le bonheur général, c'est ainsi que s'élève sur une base solide, le grand édifice de l'ordre social.

Un mot encore sur moi, relatif à l'assemblée de l'Hôtel-de-Ville, & à la demande que je formai. Je me serois trompé dans mes vœux, je me tromperois encore aujour-

d'hui dans mes regrets, que j'aurois au moins le droit d'être affecté d'une grande injuſtice.

Celui qui conſacra les premiers momens de ſon retour, le premier eſſai de ſes forces à défendre d'une oppreſſion rigoureuſe le même parti qui l'avoit éloigné du Royaume, n'eſt pas moins reſté l'objet de ſa perſévérante inimitié.

Et par une fatalité ſingulière, la même perſonne n'a pu ſe faire pardonner auprès d'un autre bord, d'avoir pris intérêt à cette oppreſſion, & d'avoir pu quelques momens aſſocier à ſes ſentimens les Repréſentans du peuple & le peuple lui-même.

Ce fut alors que, dans un Comité particulier, les chefs du parti dominant prirent la réſolution formelle de me *dépopulariſer*, je me ſers ici de leur expreſſion même. Noble & vertueux projet, auquel ils ont été fidèles par toutes ſortes de moyens, auquel ils ſe ſont dévoués avec l'opiniâtreté la plus ſoutenue, & qu'à l'aide de tant de manœuvres, à force d'écrits menſongers,

ils ont conduit péniblement à la plus heureuſe fin. Heureuſe ! mais pour qui ? eſt-ce pour l'Etat dont la proſpérité fut l'objet conſtant de mes travaux ? eſt-ce pour la France à qui je m'étois uni par tant d'amour ? eſt-ce pour le peuple dont je fus toute ma vie le plus courageux défenſeur ? eſt-ce pour la liberté dont j'ai poſé les premiers fondemens ? eſt-ce pour le Roi qui n'eut jamais un ſerviteur plus fidèle ? eſt-ce encore..... mais je n'étendrai pas plus loin ces queſtions, car à qui les adreſſerois-je en ces temps de faction ? un homme alors n'eſt rien, à moins qu'il ne puiſſe encore ſervir d'holocauſte entre les mains des méchans ; mais ils ont conſommé mon ſacrifice & je ne ſuis plus bon même pour cet uſage. Je parle donc à l'Europe, je parle aux temps avenirs, c'eſt eux ſeuls que j'oſe interroger & c'eſt eux ſeuls qui pourront un jour me répondre.

C'eſt ainſi toutefois qu'après un mouvement généreux, qu'après une action où

plus que jamais je m'étois détaché de moi-même pour m'unir aux autres & à la choſe publique, je me ſuis trouvé délaiſſé par l'un & l'autre parti. Je n'ai plus pour refuge que le ſouvenir d'une conduite pure & ſans tache; mais le temps accroît le prix de ce conſolant ſouvenir, puiſqu'il vous avance vers les bords de ce grand abîme où ſe préſente à l'autre rive un tribunal inconnu, mais formidable, dont la conſcience eſt la première image.

Je reprends la marche que je me ſuis preſcrite, & en cherchant les époques marquantes de mon Miniſtère, celles dont je dois ici rappeler le ſouvenir, il m'en coûte toujours infiniment de ne pouvoir m'arrêter ſur une quantité de détails, qui ſe préſentent à ma penſée comme autant de ſervices journaliers, comme autant d'actions honnêtes & patriotiques, & comme autant de droits à la reconnoiſſance publique. On doit me pardonner de m'expliquer ainſi,

ainſi, c'eſt d'un *moi* que je parle & non pas de moi; car loin des hommes, au pied des hautes montagnes, au bruit d'une onde monotone, qui ne préſente d'autre idée que la marche égale du temps & ſans autre aſpect qu'une longue ſolitude, une retraite ſilencieuſe que bordent déjà les ombres d'une éternelle nuit, je n'ai plus de rapport avec ce Miniſtre naguères emporté par les événemens, agité par les paſſions du monde, & ſans ceſſe aux priſes avec l'injuſtice; je n'ai plus de rapport avec lui que par les émotions d'une ame ſenſible, mais tous les liens qui tiennent à l'amour-propre, à la recherche du pouvoir, au déſir de la gloire, aux vœux épars de l'ambition, tous ces liens ſont rompus. Je puis le traiter en étranger ce Miniſtre, je puis profeſſer aujourd'hui mon opinion ſur la conduite qu'il a tenue, ſans m'aſtreindre à ce code de menſonges & de demi-vérités où, par égard pour les diverſes vanités, on a preſcrit l'obligation de parler de ſoi tout autrement qu'on ne

penſe. Ces conventions, ces dépouilles mondaines, on peut les laiſſer là, lorſqu'éloigné des hommes on ne vit plus que ſous ſes propres lois. J'ajoute un mot pour répondre à un reproche que j'ai peut-être mérité. L'on a trouvé que dans pluſieurs de mes écrits j'avois trop ſouvent parlé de moi; mais c'eſt preſque toujours pour me relever de l'oppreſſion que je l'ai fait, & je ne ſais pourquoi, la fonction de libérateur, on n'aime la confier qu'à ſoi-même.

Je ſuis, comme on le voit, le mouvement de mes penſées, bien plus que la trace méthodique de mon ſujet. J'y reviens cependant. Mon premier ſoin en reprenant mon poſte à la fin de Juillet 1789, fut de répondre à la confiance du Roi, en lui propoſant des perſonnes convenables pour remplir le Miniſtère. Trois des hommes les plus marquans dans le précédent, M. de Montmorin, M. de la Luzerne & M. de St. Prieſt, avoient déjà été rappelés par Sa Majeſté, & la Nation avoit applaudi à cette

détermination. Je dirigeai les regards du Monarque vers quatre autres perſonnes, & le Roi voulut bien confier aux unes, des Départemens & admettre les autres dans ſon Conſeil. Trois étoient membres de l'Aſſemblée Nationale, & joignoient à des qualités diſtinguées, le mérite de s'être montrés populaires & partiſans déclarés des principes de la Conſtitution, dans le ſens du moins où ces principes avoient été d'abord expliqués & entendus. La quatrième perſonne que j'indiquai au Roi & qui lui étoit particulièrement connue, ce fut M. le Maréchal de Beauvau; il avoit été du Comité de MONSIEUR, à l'Aſſemblée des Notables, & la juſteſſe de ſon eſprit, la généroſité de ſon caractère, l'engagèrent à partager l'opinion de la majorité de ce Comité en faveur du doublement du Tiers. Cette circonſtance & la réputation honorable qu'il avoit à ſoutenir, rendirent agréable à la Nation, ſon introduction dans le Miniſtère, & lorſque le Roi donna connoiſſance à l'Aſſem-

blée de la nouvelle compoſition de ſon Conſeil, elle y fut reçue avec de grands applaudiſſemens.

Le temps eſt venu où le parti dominant dans l'Aſſemblée Nationale, celui qui entraîne l'opinion du peuple, a conçu des défiances, a élevé des plaintes contre une partie de ces mêmes Miniſtres, dont on avoit autrefois exalté les principes politiques; & comme ce mécontentement a principalement éclaté depuis que j'ai quitté l'adminiſtration, je ne ferois pas en état d'entrer à cet égard dans aucune controverſe préciſe. Je puis ſeulement faire obſerver d'une manière générale que, ſouvent les autres paroiſſent changés quand c'eſt nous eſſentiellement qui le ſommes. Les idées que l'on s'étoit faites de la révolution ont ſubi graduellement de grandes altérations, ou plutôt ont reçu de grands ſupplémens; ainſi les perſonnes dont les principes n'ont pas varié dans une proportion pareille, ont paru, néceſſairement, à quelque diſtance des opinions du jour; & comme c'eſt conſtam-

ment d'un même terme, de celui de *Conſtitution*, dont on s'eſt ſervi pour exprimer & les premières & les ſecondes idées, & les anciens & les nouveaux principes, pluſieurs patriotes ſe ſont trouvés un peu hors de la ligne commune, par cela même qu'ils avoient moins varié. Et l'on ne pourroit pas répondre que les hommes dont, juſqu'à ce jour, les opinions ſur la liberté ont été en avant de toutes les autres, venant à être paſſés à leur tour par leurs compagnons politiques, ne fuſſent accuſés d'avoir changé, & ne fuſſent cités comme n'étant plus dans le ſens de la révolution.

C'eſt une grande ſource de confuſion que la fixité des mots, quand les élémens des idées attachées à ces mêmes mots eſſuyent une grande variation.

Depuis mon retour au Conſeil, au mois de Juillet 1789, ma vie a été remplie par de grandes ſollicitudes & des agitations continuelles. La rareté des ſubſiſtances continua

d'occuper une grande place parmi mes peines ; mais je traiterai cette partie de mon adminiſtration, la dernière, elle remonte fort au-delà de l'époque que je viens de déſigner, & je dois la préſenter dans ſon enſemble.

J'ai déjà entretenu des finances d'une manière générale, ainſi que de mes travaux & de mes ſoins, pour les conduire à bon port. L'Aſſemblée Nationale n'étoit pas preſſée d'en entendre parler, elle ne vouloit pas s'aſſocier avant le temps à des circonſtances difficiles ; il lui paroiſſoit auſſi qu'elle ne devoit pas ſe montrer à demi dans la plus importante des affaires publiques ; elle avoit le deſſein de s'en emparer en entier, mais elle ne pouvoit le faire à propos qu'au moment où ſuffiſamment ancrée dans l'opinion publique, elle auroit l'appui néceſſaire pour déployer avec ſureté les plus grands moyens.

Je ne cherchai donc ſon ſecours qu'à l'inſtant d'un beſoin abſolu, & je ne m'en trouvai pas bien la première fois que j'en fis uſage ; car lui ayant propoſé d'autoriſer un Emprunt de trente

millions à cinq pour cent, elle en fixa l'intérêt à quatre & demi, & par cette disposition très-légèrement résolue, le succès de l'opération fut manqué. Je ne montrai ni humeur ni dépit, & je me dominai dans cette occasion comme dans plusieurs autres, n'ayant qu'un but, celui de faire le mieux possible avec les moyens donnés & en écartant comme étrangères, toutes les impressions qui m'étoient personnelles.

Ce fut par une suite de ce dévouement que je pris sur moi de proposer la Contribution patriotique, & que je me soumis à l'espèce de responsabilité qu'on m'imposa, en adoptant un projet conseillé & nécessité par la situation des affaires. L'Assemblée avoit contrarié le crédit en faisant échouer le premier Emprunt entrepris sous son autorité, l'Assemblée en même temps laissoit tomber les impôts établis, & néanmoins on lui proposoit comme une chose juste, de rendre le Ministre garant du succès des dispositions destinées à

remplacer ces reſſources. Je voyois de près le terme de mon influence ſur l'adminiſtration des finances, ainſi j'aurois été bien excuſable ſi j'en avois remis le deſtin à l'Aſſemblée Nationale, au moment où pour la première fois, dans le cours de deux Miniſtères, je me trouvois obligé de parler aux peuples de ſacrifices; & quoique la Contribution patriotique telle que je l'avois conçue, étoit auſſi adoucie que la nature de l'objet le permettoit, cependant de tous les devoirs du Miniſtère, c'eſt celui qui m'a le plus coûté; & ce fut avec un ſentiment bien vrai, que je dis en m'adreſſant à l'Aſſemblée Nationale:

« C'eſt un malheur ſans doute, & un grand » malheur que d'être obligé de conſeiller le » recours à une contribution conſidérable; » je le connois pour la première fois, & » j'en éprouve toute l'amertume: auſſi après » m'être aſſujetti de moi-même & par devoir, » à cette peine ſenſible, tout ce qui pour- » roit me venir des autres, opinion, juge- » ment, cenſure, je le redoute moins.

„ Mon ame, trop fortement préoccupée de „ ſes propres regrets, eſt moins ſoumiſe „ aux atteintes de toutes les conſidérations „ extérieures. „

Ces paroles exprimoient exactement ce que je penſois ; ma vie depuis quelque temps étoit un enchaînement de ſacrifices ; & l'ayant une fois conſidérée ſous ce rapport, je ne vis que la choſe publique, je m'oubliai moi-même, & mes calculs s'agrandirent de toute la part que les hommes ſont dans l'habitude de ſe faire.

L'époque où l'Aſſemblée Nationale jugea qu'elle pourroit bientôt ſans inconvénient, s'emparer en entier de l'adminiſtration du Tréſor public, fut le moment où elle créa pour quatre cents millions de billets-monnoie, avec l'intention d'augmenter cette quantité dans la proportion des beſoins. Dès lors, en effet, les combats contre les difficultés ne furent plus les mêmes ; la néceſſité de ſuffire à de grandes dépenſes avec

des revenus insuffisans ne subsista plus, & la direction des affaires fut tout-à-coup affranchie de ses principales entraves. C'est un bon temps pour l'administration, que celui où à l'aide d'une somme illimitée de billets-monnoie, on peut non-seulement satisfaire à tous les besoins connus & inconnus, mais avoir encore des fonds prêts au jour & à l'heure dont on a fait choix. Il suffit alors de départir aux uns la papéterie, aux autres l'estampille, aux autres la gravure & l'imprimerie, pour assurer le service du Trésor public, & procurer à ses administrateurs un calme doux & un repos heureux.

Quoi qu'il en soit, en ne traitant point de la moralité de deux grandes dispositions de l'Assemblée Nationale, l'une l'invasion des biens de l'Eglise, l'autre l'acquit des dettes de l'Etat avec des billets, auxquels on n'ouvre d'autre issue qu'un achat de domaines fonciers, il est certain que la réunion de ces deux moyens est la plus grande, la plus vaste, la plus active opération de finance

dont on puiſſe avoir l'idée ; & j'ajouterai qu'il falloit abſolument une reſſource d'un genre extraordinaire, pour tirer les finances de la détreſſe où les avoient plongées & le dépériſſement des impôts exiſtans, & les lenteurs apportées à leur remplacement, & les haſards inſéparables d'un ſyſtème complet d'innovation. On doit obſerver cependant, que le retard du remplacement des impoſitions a produit dans les Provinces un contentement très-favorable à la révolution ; le peuple a confondu dans la Conſtitution, la libération des impôts qui lui étoient onéreux, & la diminution de tous ; & lorſqu'il devra payer les contributions nouvelles, peut-être que par une réaction, cette même Conſtitution qu'il aura appris à aimer, lui rendra ſon fardeau plus ſupportable. Ainſi toujours la moralité à part, & cette réſerve eſt grande, il y a dans la conduite de l'Aſſemblée Nationale un grand déployement politique, & quoique ſa marche n'ait été conçue ni préparée dans ſon enſemble, & qu'elle ait été amenée par

l'enchaînement des circonſtances, c'eſt le réſultat probablement qui reſtera ſeul dans la mémoire.

L'Aſſemblée Nationale eut peut-être bouleverſé tout du premier abord, ſi elle eut décrété l'émiſſion de dix-neuf cents millions de nouveaux billets, comme on le lui propoſoit. Elle s'eſt réduite à huit cents, & ſi j'ai contribué par mes obſervations à cet acte de prudence & de modération, c'eſt un dernier ſervice que j'ai rendu. Sans doute plus l'Aſſemblée eut mis à la fois de billets en circulation, & plus on eut élevé le prix des Domaines Nationaux, plus on eut fait monter les Effets publics; mais aucun de ces avantages n'eut été bien légitime, puiſque tous auroient été l'effet, ou des craintes de ceux à qui l'on auroit délivré la nouvelle monnoie en payement, ou de la néceſſité où ils ſe ſeroient trouvés de réaliſer cette monnoie d'une ſeule manière; & pour rendre cette vérité ſenſible aux hommes les plus ignorans ou les plus diſtraits, portons pour

un moment l'hypothèſe à l'extrême, & ſuppoſons une création de papier-monnoie ſupérieure, ſoit en fait, ſoit en opinion, à la valeur des biens qui doit ſervir à les éteindre; dès cet inſtant, chacun certain qu'une partie de ce papier-monnoie porte à faux, ou en concevant du moins l'inquiétude, auroit la plus grande peur de reſter en définitif propriétaire de cette partie; & il en réſulteroit un tel empreſſement de réaliſer une pareille monnoie, que tous les objets d'échange s'élèveroient peut-être à un prix deux ou trois fois plus conſidérable que leur juſte valeur. Il y a toujours deux points de comparaiſon dans les marchés, la choſe qu'on achete, & la choſe qu'on donne en payement; & plus la valeur de cette dernière, baiſſe dans l'opinion, plus la valeur de l'autre doit augmenter.

On dira peut-être que le prix des billets-monnoie ne peut jamais être eſtimé au-deſſus du cours où on peut les convertir en argent ſur la place. Cette obſervation n'eſt

pas juſte ; car le cours dont on veut parler, n'eſt applicable qu'aux tranſactions limitées occaſionées par la circulation journalière des dépenſes. Il n'y a pas défenſe de chercher à convertir des capitaux en numéraire effectif, mais il ſeroit moralement impoſſible d'effectuer ce projet, non-ſeulement parceque le prix de l'argent hauſſeroit ſenſiblement, ſi l'on vouloit en raſſembler de fortes ſommes, mais auſſi parce que l'on s'expoſeroit à des dangers perſonnels ſi l'on ſe livroit à une pareille ſpéculation. Ce ſeroit donc une véritable fiction que de prendre le cours des aſſignats ſur la place, pour la meſure du préjudice occaſioné aux perſonnes, qui ſont forcées de recevoir ces billets en payement de leurs créances ſur l'Etat ou ſur les particuliers autoriſés à s'acquitter de cette manière.

On doit conclure de ces différentes obſervations, que ſi l'on borne ſes vues à hauſſer le prix des biens Nationaux, il faut alors multiplier ſans retenue la monnoie

des Affignats, car plus elle abondera, & plus il y aura de concurrence entre ceux qui chercheront à s'en défaire pour acquérir en échange des biens réels; mais ſi l'on ſe fait un ſcrupule de rabaiſſer ſoi-même trop fortement la valeur de la monnoie qu'on donne en payement, ſi l'on ſe fait un ſcrupule de profiter des enchères, qui ſont l'effet de la néceſſité où chacun ſe trouve, de ſe précipiter vers la ſeule iſſue ouverte aux papiers-monnoie, dont les créanciers de l'Etat & les créanciers de ces créanciers ont été contraints de ſe contenter; on doit alors apporter à l'émiſſion des aſſignats une ſage meſure. *Il ne faut pas*, diſois je, dans mon mémoire à l'Aſſemblée, *il ne faut pas qu'un Etat ſe tranſforme en joueur à la baiſſe, & profite de la peur pour faire fortune.* Je crois toujours cette image & cette réflexion parfaitement juſtes.

La reſſource provenant de la vente des biens Nationaux doit être immenſe, & avec

la dixième partie d'un pareil ſecours, j'aurois cru pouvoir, en d'autres temps, affranchir les finances de tout embarras & élever le crédit au plus haut degré.

Je trouve donc que l'Aſſemblée Nationale n'a pas le droit de prendre un ton ſi dédaigneux & ſi triomphant à l'égard des autres, quand elle parle de l'état des finances; mais c'eſt plutôt à ſon Comité des Finances que ce reproche doit s'appliquer. Il ſemble faire un tort à l'ancienne adminiſtration, de n'avoir pas ſu éteindre, comme lui, toutes les anticipations, de n'avoir pas liquidé la dette arriérée en ſon entier, de n'avoir pas rembourſé les offices de magiſtrature, &c. &c. & pour n'avoir pas fait tout cela, il a la bonté de l'accuſer de *ſtupeur* dans ſon dernier rapport; mais avec la permiſſion de Monſieur le Comité, ce n'eſt pas dans les reſſources d'un nouveau ſyſtème de contribution, que l'Aſſemblée a trouvé les capitaux néceſſaires pour tous ces rembourſemens; puiſqu'aujourd'hui encore

encore la grande moitié des revenus de l'Etat eſt anéantie.

Ce n'eſt pas non plus au moyen de la réduction des dépenſes proprement dites (1), qu'elle eſt parvenue à ce but, puiſque cette réduction, diſtraction faite des dépenſes nouvelles, ne s'élève pas à plus de quinze millions.

L'unique reſſource dérive donc & de la priſe de poſſeſſion des biens du Clergé, & des aſſignats fournis ſur le produit de leur vente.

Eſt-ce une preuve de *ſtupeur* de la part de l'Adminiſtration, de n'avoir pas entrepris une pareille opération? il eſt des traits d'activité, qui n'appartiennent pas à tout le monde.

Le Comité des finances, toujours avec l'intention de faire valoir l'adminiſtration

(1) J'appelle les dépenſes proprement dites, toutes celles qui concernent le ſervice public; car on ne peut pas conſidérer comme des économies, les retranchemens qui ont lieu, par le ſimple tranſport, à la charge des Départemens, de certaines dépenſes payées autrefois du produit des contributions générales; on ne peut pas non plus conſidérer comme des économies adminiſtratives les extinctions d'intérêts qui ont eu lieu par l'effet des rembourſemens exécutés en aſſignats.

de l'Assemblée aux dépens de qui il appartiendra, m'oblige encore à relever deux assertions de son dernier Mémoire.

On y récapitule les dépenses qui doivent être acquittées, à l'avenir, par des impositions particulières à chaque Département, & pour adoucir ce tableau, on met en parallèle, les charges auxquelles les Provinces étoient autrefois obligées de pourvoir, & l'on finit ainsi cette dernière récapitulation, *les dépenses ordonnées par les Intendans, Subdélégués, &c. dépenses exemptes de toute responsabilité, & dont la somme étoit incalculable par cela même qu'elle étoit arbitraire.*

Le Comité n'a donc pas voulu se souvenir d'une loi dont j'ai déjà parlé, d'une loi connue de toute la France & rendue sous mon premier Ministère, d'une loi, suivant laquelle, la taille, le seul impôt susceptible d'accroissement arbitraire, avoit été fixée d'une manière immuable, & ne pouvoit plus recevoir aucune extension sans l'autorité d'un Edit enrégistré, ensorte que

depuis cette époque, lorſqu'il y a eu quelques dépenſes extraordinaires dans les Provinces, l'on y a pourvu des deniers du Tréſor royal. Il eut été bien, au Comité des finances, de rappeler une diſpoſition ſi honorable pour le règne du Roi, & il n'auroit pas dû préſenter, comme un tort, un abus réformé depuis ſi long-temps, il n'auroit pas dû groſſir dans l'imagination cet abus prétendu, en y donnant le nom *d'incalculable.* Les ſeuls objets qui pouvoient encore entraîner une impoſition, c'étoient les dépenſes, particulières à une paroiſſe, pour la réparation d'une fontaine, d'un presbytère, &c. dépenſes de peu d'importance & qui ſubſiſteront dans le nouvel ordre des choſes. Mais jamais elles n'ont eu lieu que ſur la demande même de la Communauté, & c'étoit après l'approbation éclairée des Adminiſtrations Provinciales que le Roi conſentoit à les autoriſer. L'impoſition pour les chemins, en remplacement de la corvée, étoit ſoumiſe à la même règle, & les noms d'In-

tendans & de Subdélégués n'étoient applicables, dans aucun ſens, au dernier état de l'adminiſtration publique dans les Provinces. Auſſi la ſeconde aſſertion que je relève, c'eſt d'avoir dit dans le même rapport, en parlant des rôles formés pour cet impôt des chemins, & pour les fraix de collecte, &c. *Ces rôles étoient odieux, puiſque ſouvent le plus injuſte arbitraire préſidoit à leur confection, & qu'il étoit interdit à tous les citoyens d'en ſuivre & d'en ſurveiller l'emploi. Aujourd'hui tout eſt public, aucune reddition de compte ne peut être refuſée, le peuple eſt juge ſuprême, la reſponſabilité eſt ſa ſauvegarde, la Nation fondera ſon économie déſormais ſur les moyens à l'aide deſquels le deſpotiſme la ruinoit autrefois.* Ce diſcours eſt diſconvenable, au moins par les erreurs dont il eſt rempli, car la contribution pour les chemins n'avoit aucun rapport avec les impoſitions générales, c'étoit l'affaire particulière de chaque Communauté, & elles en formoient les rôles, elles en régloient la répartition ſous

l'inſpection des Adminiſtrations Provinciales ; ainſi la plus grande publicité accompagnoit ces ſortes d'opérations.

C'eſt toujours au-delà du dernier ordre des choſes que le Comité ſe tranſporte pour former ſes comparaiſons ; elles doivent ſans doute répondre davantage au but qu'on ſe propoſe ; en ne tenant compte ni de la loi ſur la taille, ni de l'établiſſement des Aſſemblées Provinciales, & en laiſſant à l'écart ainſi deux grandes diſpoſitions de bienfaiſance publique, aſſurées par le Roi. Il n'y avoit qu'à remonter à Pharamond, l'on eut fait un rapprochement entre le paſſé & le futur, dont l'éclat auroit été plus grand encore.

Les deux erreurs que je viens de reprocher au Comité des finances, peuvent aiſément avoir échappé à ſon attention ; mais en général il y a quelque choſe à redire aux peintures exagérées, que les rapporteurs à l'Aſſemblée Nationale, & ſes différens Orateurs ont l'habitude de faire de tous les anciens abus. Eh ! ſans doute il y en avoit beaucoup ;

il y avoit de grands désordres, il y avoit une infinité de lois à corriger, il en manquoit un grand nombre d'utiles, un grand nombre de nécessaires; enfin l'idée du mieux se présentoit partout, & c'est la connoissance & le sentiment de ces vérités qui, en offrant aux regards du Roi une grande carrière, & une tâche immense, l'ont déterminé à rechercher l'assistance des Représentans de la Nation. Mais en m'exprimant ainsi, je ne trouve pas moins déraisonnable, je ne trouve pas moins excessif tout ce qu'on dit dans l'Assemblée, de la situation antécédente du Royaume. On croiroit à entendre les Orateurs de l'Assemblée, qu'elle est appelée à civiliser un pays sauvage, à féconder une terre inculte, & à faire sortir de l'obscurité un Royaume sans existence, & une Nation sans renommée; cependant si je fixe mes regards en arrière, si je considère cette France que l'on a peine à reconnoître à la description qu'on en fait, j'apperçois une suite de prospérités dont l'imagination même est étonnée, je vois une po-

pulation qui s'eſt accrue tous les ans dans une proportion remarquable, & qui naguères s'élevoit à plus de vingt-ſix millions d'ames, je vois un ſol couvert preſque partout des richeſſes de la nature, je vois dix mille lieues de chemins traverſer dans tous les ſens notre territoire, & lier enſemble toutes ſes parties; un canal unit l'Océan à la Méditerranée, & déjà s'avancent les divers travaux deſtinés à former une communication entre toutes nos grandes rivières; j'ai vu de plus la France en poſſeſſion de près de-là moitié de l'argent qui circule en Europe, je l'ai vue aſſiſtant au partage des Tréſors qui arrivent annuellement des deux Mondes, en demander une part égale à celle de toutes les autres Nations, & l'exiger en échange des productions variées de ſes riches campagnes, en échange des précieuſes denrées qu'elle doit à la ſoigneuſe culture de ſes Colonies, & pour prix enfin de ſon commerce induſtrieux, & du travail habituel de ſes nombreuſes manufactures. J'ai vu la France encore

dominer tous les autres pays, & rivaliſer avec la ſeule Angleterre dans la carrière des ſciences, dans celle des arts & des lettres, & s'emparer partout de l'autorité qui appartient aux talens de l'eſprit & aux dons du génie. J'ai vu la France attirer au milieu d'elle la foule des étrangers; les habitans de toutes les autres contrées, empreſſés à venir jouir de ſon heureux climat, de la ſécurité que préſentoit l'affermiſſement de l'ordre public, & de toutes les douceurs que répandoit ſur la vie ſociale, l'ancienne aménité des mœurs d'une Nation aimable & ſenſible. Enfin la fortune & la gloire de la France, ſes proſpérités, ſes triomphes ont excité depuis longtemps, quelquefois la jalouſie, & toujours l'attention de l'Europe.

Le voilà cependant tel qu'il étoit, ce pays floriſſant, ce Royaume célèbre, dont la nouvelle deſtinée eſt remiſe à l'Aſſemblée Nationale; nous aurons à compter un jour des degrés de bonheur qui ſeront dus à ſes ſoins, nous aurons à compter un jour de l'accroiſſement

de conſidération dont nous jouirons par ſes lois auprès des autres Nations.

Il faut en bien eſpérer; mais j'aimerois que l'Aſſemblée reconnût la richeſſe & l'intégrité du dépôt qui lui a été confié, au lieu de s'occuper ſans relâche à en déprimer la valeur. Je voudrois qu'elle eût dit: La France s'eſt élevée graduellement au plus haut degré de proſpérité, mais il manquoit au premier Royaume de l'Europe, un eſprit d'adminiſtration plus égal & plus éclairé, & un rempart inexpugnable contre les abus de tout genre, il lui manquoit des lois favorables au peuple, & des lois fondatrices de toute la liberté qui peut s'accorder avec l'ordre public. Un excellent Roi nous appelle à préparer, à garder tous ces biens, bénifſons-le, & réuniſſons nos travaux, nos ſoins & notre vigilance, pour ajouter au bonheur & à la gloire de notre patrie. Ce ſentiment dans ſa ſimplicité auroit eu, je le crois, un grand mérite, & peut-être qu'il eut mieux ſervi à relever l'Aſſemblée Nationale, que tant d'exagérations

ſur leſquelles elle compte pour s'aſſurer d'une gloire immortelle. Il ne faut jamais autoriſer les hommes à nous rien retrancher, car de leurs mains mal adroites, ce n'eſt pas toujours aux excédens qu'ils s'arrêtent. Mais l'Aſſemblée eſt emportée par le déſir de paroître & de faire effet, c'eſt là ſa paſſion, c'eſt là du moins ſon goût favori. Cependant le déſir, l'empreſſement de paroître, lorſque ces ſentimens dominent une Aſſemblée politique, doivent avoir une grande influence ſur la plupart de ſes démarches. On craint alors d'être devancé; & l'on ſe précipite; on craint de paſſer pour imitateur, & l'on rejette les meilleurs exemples; on craint d'être accuſé d'inexpérience, & l'on fait de la théorie la reine du monde; on craint la rivalité du paſſé, & l'on détruit, l'on renverſe tout; on craint celle de l'avenir, & en multipliant à l'infini les nouveautés, on dérobe, & l'on prend à ſoi la tâche du temps, & l'on perd ainſi l'aſſiſtance de ce grand bienfaiteur des hommes, & dans la nature phyſique & dans la nature morale.

Le dernier rapport du Comité des finances, de réflexions en réflexions, m'a mené bien loin, ce me semble. Je fais quelques pas en arrière pour dire encore un mot utile sur ce même rapport. On n'y a profité qu'en partie de la recommandation que j'ai si souvent faite, de séparer les revenus & les dépenses fixes, des revenus & des dépenses extraordinaires; car on place au rang des ressources qui doivent servir de fonds aux dépenses fixes, deux objets passagers, savoir:

Trente-cinq millions en expectative sur la contribution patriotique.

Vingt millions, *idem*, sur la vente des tabacs & des sels en magasin.

Ces deux ressources momentanées auroient été mieux placées en contrepoisition des dépenses extraordinaires de 1791, mais alors on auroit vu qu'il falloit en revenu fixe, cinquante-cinq millions de plus pour balancer les dépenses fixes; & l'on n'auroit pas pu dire, *il n'y aura plus de déficit.* Il n'y en auroit point eu non plus au premier Mai

1788, ſi l'on avoit ſuivi cette méthode, car l'on auroit pu comprendre dans les revenus, cinquante-ſix millions à prendre ſur des Emprunts ou d'autres reſſources. On a pour excuſe de la marche adoptée par le Comité, l'exemple de l'Angleterre, qui cherche à balancer en maſſe les beſoins de l'année, ſans diſtinguer exactement l'ordinaire de l'extraordinaire; mais pourquoi imiteroit-on l'adminiſtration de nos voiſins, préciſément dans ce qu'elle a de vicieux? C'eſt pour avoir trop ſouvent confondu l'ordinaire & l'extraordinaire, que le Parlement d'Angleterre a, pluſieurs fois appliqué le fonds d'amortiſſement ou le produit d'un Emprunt, à balancer les dépenſes fixes, & par ce moyen, la Nation n'a pu ſuivre en tous les temps, avec facilité, le rapport réel entre les revenus & les dépenſes fixes.

J'ai procuré un moyen de plus à la France, pour obſerver conſtamment l'ordre dont je rappelle ici l'importance, c'eſt l'inſtitution de la Caiſſe de l'Extraordinaire,

Je ne ſais pas auſſi s'il étoit convenable de mettre au rang des dépenſes paſſagères, les nouveaux ſecours de charité; car la réunion à l'Etat de tous les biens du Clergé, la deſtruction du patronage des anciens Seigneurs de Terre, l'abolition même des Jurandes, ſont autant de circonſtances qui enlèveront aux pauvres une maſſe conſidérable de ſecours, ainſi un remplacement quelconque de la part du Tréſor public, ſera conſtamment néceſſaire.

C'eſt encore pour embellir le préſent aux dépens du paſſé, que le Comité, en donnant le tableau de cinquante-neuf millions huit cents mille livres de dépenſes, dont les impoſitions particulières à chaque Département devront fournir le fonds, ajoute, qu'antécédemment, les dépenſes locales *s'élevoient à une ſomme au moins auſſi conſidérable.* Mais cette allégation eſt abſolument erronée. Les dépenſes auxquelles il étoit pourvu par des contributions additionnelles à la taille, ſe montoient à environ vingt-cinq millions, en évaluant la dépenſe des chemins comme le

Comité, à vingt millions. Le ſurplus des cinquante-neuf millions huit cents mille livres ſera donc en augmentation, & en effet, ce ſurplus dans l'état du Comité, eſt relatif aux nouveaux ſalaires des Juges, aux dépenſes d'adminiſtration dans les Provinces (1); dépenſes beaucoup moins conſidérables autrefois, & qui étoient payées par le Tréſor-royal, à d'autres objets enfin acquittés de la même manière, tels que les fraix de Juſtice, l'entretien des priſonniers, celui des bâtimens publics, les taxations des receveurs des impoſitions, les ſecours aux hôpitaux, les dépôts de mendicité, les enfans trouvés, &c. Sans doute *les dépenſes arbitraires & incalculables*, ordonnées & impoſées par les Intendans

(1) Je ne ſais pas ſi c'eſt une choſe bien vue que de pourvoir aux ſalaires des Juges & des Adminiſtrateurs des Provinces, par des impoſitions particulières; car il ne faut pas rappeler continuellement au peuple, les dépenſes que l'ordre moral exige, il n'a que trop de diſpoſitions à les mettre au nombre de celles dont on peut ſe paſſer. Que ſeroit-ce ſi jamais on employoit le même moyen pour ſubvenir aux dépenſes du culte !

ou les Subdélégués, viendroient là très-bien pour ſuppléer à une ſi grande diſcordance de calcul, mais j'ai déjà montré que cette inſinuation n'avoit aucune application au dernier état des choſes.

Je crois que l'Aſſemblée Nationale commet une faute en demandant à ſes Comités de lui rendre le compte de l'état des finances ; c'eſt une miſſion qu'elle doit donner au chef du Département du Tréſor public, en réſervant ſimplement aux Commiſſaires nommés par l'Aſſemblée, la reviſion & le contrôle de ce compte. Cette vérification ſera faite ſévèrement, & l'on peut s'en fier au déſir d'appercevoir les fautes d'autrui ; mais quand une collection de Députés préparent & préſentent des états & des comptes, il n'y a plus de contrôle aſſuré, parce qu'un Miniſtre entretenu dans le reſpect & la ſoumiſſion, comme il le ſera déſormais, ne ſe ſouciera point, vraiſemblablement, de prendre à partie un Comité plus puiſſant que lui auprès de l'Aſſemblée. Il faut toujours réſerver le contrôle à celui

qui eſt le plus fort & le plus indépendant ; car on ne trouve pas à chaque pas un homme qui, tenu comme moi par toutes ſortes de liens, par un compte de ſa geſtion ſur lequel on tarde de s'expliquer, & par ſa fortune laiſſée entre les mains de l'Aſſemblée, aime mieux céder aux mouvemens de ſa franchiſe, que de ſe laiſſer dominer par un ſentiment de politique perſonnelle.

L'Aſſemblée accablée d'occupations, & forcée de cette manière, à ne donner aux affaires de finances qu'une attention rapide, a le beſoin le plus indiſpenſable d'établir une marche qui aſſure ſa confiance. Elle doit auſſi fixer une fois pour toutes, la forme des comptes, & ne jamais permettre qu'on s'en écarte ; il ſuffit d'un changement de méthode pour rendre impraticable à la plupart des hommes, l'enchaînement ſi néceſſaire du paſſé avec le préſent, & du préſent avec l'avenir. Auſſi, c'eſt ſelon le réſultat des comptes que l'Aſſemblée applaudit ou garde le ſilence ; elle bat des pieds & des mains quand on lui parle

de

de ſes merveilles, & c'eſt par grâce peut-être, qu'elle n'envoie pas à l'Abbaye, ceux dont les pinceaux ſont moins rians.

L'état des finances ſera dans l'ordre le plus complet & le mieux affermi, ſi les dépenſes fixes, & les revenus fixes ſont mis en équilibre; car on n'aura plus à jeter ſes regards que ſur l'immenſe amélioration dont l'extinction graduelle de cent ſoixante & quinze millions d'engagemens viagers, préſente l'aſſurance, on n'aura plus à les fixer que ſur toutes les bonifications dont la baiſſe de l'intérêt de l'argent fournira les moyens.

Il y a, dit-on encore en perſpective, la décharge réelle d'une ſomme quelconque de rentes dont l'amortiſſement aura lieu néceſſairement, à meſure qu'on délivrera de nouveaux aſſignats aux créanciers de l'Etat. Cet objet ne m'échappe point; mais ſi je ne me trompe, l'état actuel des finances, tel qu'il eſt préſenté dans le dernier rapport du Comité, ne peut être amélioré par de nouvelles émiſſions d'aſſignats, qu'au moment où le

produit préſumé des ventes de biens domaniaux, permettroit d'élever la ſomme totale de ces émiſſions, au-delà de deux milliards ſept à huit cents millions.

Voici mon calcul : (le 15 Mars.)

1°. On a déjà fourni au Tréſor public, ſix cent cinquante-ſix millions, conſommés, ou à-peu-près, par les divers emplois dont on a rendu compte.

2°. Je préſume qu'une nouvelle émiſſion de trois cents millions, ſera néceſſaire dans le cours de cette année, pour ſuppléer au vuide qui réſultera, & des époques de payement de l'impoſition territoriale, dont le recouvrement eſt partagé en deux années, & du retard général des remplacemens de revenus, & des ſoixante & ſeize millions de dépenſes paſſagères dont on a chargé la Caiſſe de l'Extraordinaire, & des autres payemens qu'elle doit faire (1), & des objets encore imprévus.

---

(1) On a égard dans cette évaluation aux recouvremens des objets arriérés, confiés à la caiſſe de l'Extraor-

3°. On a deſtiné par un décret ſix cents millions à des rembourſemens, & l'on a retranché à l'avance des dépenſes fixes, les trente millions d'intérêt, qui ſeront amortis par ces rembourſemens.

4°. Je dois maintenant faire obſerver que dans les reſſources miſes, par le Comité, en contrepoſition des dépenſes fixes, on voit ſoixante millions à prendre ſur les revenus des biens nationaux; ainſi, lorſqu'on ordonnera une nouvelle émiſſion de douze cents millions d'aſſignats au-delà des trois articles précédens, & lorſqu'on rembourſera un capital équivalent de créances ſur l'Etat, portant cinq pour cent d'intérêt, on n'éteindra qu'une ſomme de rente égale aux ſoixante millions déjà portés en compte dans les revenus fixes de l'Etat. Or comme aucune partie de ces ſoixante millions de revenus

dinaire, mais il ne faut pas oublier que la contribution patriotique pour 1791, & la vente des ſels & tabacs pendant cette année, ſont déjà paſſés en reſſources dans le compte du Comité.

ne reſteroit à l'Etat, ſi le produit total de la vente des biens nationaux ne s'élevoit qu'au pair des quatre articles ci-deſſus déſignés :

Le premier de . . .	656 millions.
Le ſecond de . . .	300
Le troiſième de . .	600
Le quatrième de . .	1200
Total	2756 millions.

J'ai eu raiſon de dire que l'état actuel des finances, ne peut être amélioré par de nouvelles émiſſions d'aſſignats, qu'autant que le produit préſumé des ventes, permettra de porter ces émiſſions au-delà de deux milliards ſept à huit cents millions.

Je ne crois pas cette diſcuſſion ſans utilité & ſans intérêt, elle n'inquiétera pas les créanciers de l'Etat, dont la tranquillité doit repoſer ſur le rapport entre les revenus & les dépenſes fixes ; mais elle avertit les Repréſentans de la Nation, que malgré l'immenſité d'une reſſource décrétée au ſeul

tribunal de leur toute-puiſſance, le moment de la prudence eſt cependant arrivé.

On attend peut-être de moi, qu'en m'arrêtant ſur la partie des finances je diſe mon ſentiment ſur les impoſitions nouvelles ; mais elles ſont décrétées, elles ſont établies, on ne doit plus appercevoir que leurs côtés favorables. Je vois donc uniquement aujourd'hui que le nouveau ſyſtème d'impoſition fait ceſſer les vexations attachées à l'abſurde organiſation des droits d'aides, je vois qu'il détruit à jamais tous les maux dont l'inégalité du prix du ſel, & la cherté d'une denrée de néceſſité, ont été ſi long-temps la funeſte cauſe, je vois encore que ce nouveau ſyſtème rend la circulation abſolument libre ; enfin, je remarque l'heureuſe abolition de tous les privilèges d'homme à homme & de Province à Province, & tous les biens qui doivent réſulter d'une plus grande égalité dans la répartition de l'impôt territorial.

Il eſt d'ailleurs une réflexion qui, ce

me ſemble, n'a point encore été faite & qui devroit excuſer l'Aſſemblée Nationale de ſon ſyſtème d'innovation en matière d'impôt, lors même que ce ſyſtème ne réuſſiroit point. Voici ma penſée. Il n'eſt aucune Nation, qui ait établi d'un ſeul jet, tous les impôts, tous les droits auxquels elles ſe trouvent maintenant aſſujetties. Les contributions néceſſaires aux beſoins de chaque ſociété politique, ont été ordonnées par degrés, & par degrés encore inégaux, parce que les dépenſes ſe ſont principalement accrues à la ſuite des guerres & des autres calamités extraordinaires. Aucune vue générale & concordante dans toutes ſes parties, n'a donc pu diriger le ſyſtème des impoſitions particulières aux divers Royaumes de l'Europe; on y a par-tout remarqué les défauts de ces édifices, compoſés ſucceſſivement & à meſure des beſoins des maîtres de la maiſon; mais les grands changemens étoient devenus impoſſibles, parce que l'on ne pouvoit pas mettre au haſard cet accord

journalier entre les recettes & les dépenſes, qu'une grande ſomme d'impôts & de charges publiques rend difficile, même dans les temps ordinaires. Il étoit donc à déſirer pour le bien général, qu'une Nation pût faire un jour l'eſſai d'un grand changement, & cet exemple devoit appartenir à l'Etat, qui par une circonſtance unique dans l'hiſtoire, auroit le moyen de ſe paſſer, s'il le falloit, d'une année entière de ſes revenus. Or cette circonſtance eſt préciſément celle où vient de ſe trouver l'Aſſemblée Nationale, par la vente des biens du Clergé, & par l'uſage anticipé du produit de ces biens à l'aide des aſſignats mis en circulation.

Je dois cependant, faire obſerver que l'ordre public & le contentement général, ſont eſſentiellement néceſſaires à la ſureté du recouvrement des contributions dont on vient de faire le choix; car l'impôt eſt bien plus en vue, lorſqu'il n'eſt pas caché, comme celui du ſel & du tabac, dans le prix même de la denrée, & il eſt

auſſi plus ſenti-lorſqu'il ne s'acquitte pas; comme ce dernier, par petites portions & à meſure d'une conſommation libre & volontaire; enfin tous les impôts qui obligent à des ſaiſies lors du refus ou du retard de leur payement; exigent de la part de l'autorité un plus grand aſcendant; car ces ſaiſies, lorſqu'elles ſont répétées, entraînent beaucoup d'inconvéniens; elles deviendroient même impraticables, s'il y avoit un accord tacite ou un accord d'imitation pour ne pas payer. Il n'en étoit pas de même des droits ſur les conſommations, puiſque le beſoin journalier d'une denrée de néceſſité, appeloit & garantiſſoit le payement de l'impôt.

Je ne vois pas qu'on ait encore abordé la grande difficulté de l'impôt ſur les terres.

Fixera-t-on la ſomme numérique dont chaque Département ſera grévé? mais ſur quelle baſe établira-t-on cette diſtribution?

La population ne peut pas ſervir de règle, puiſque le nombre des habitans dans chaque Département, n'eſt pas proportionné d'une

manière uniforme au produit net des terres; ce nombre partout dépend encore essentiellement de l'étendue du commerce, de la multiplicité des manufactures, & du genre de culture auquel le sol est employé.

La circonférence d'un Département seroit encore moins un indice comparatif du revenu territorial.

Adoptera-t-on pour mesure les anciens vingtièmes payés par chaque Département? Mais l'inégalité qui règnoit à cet égard est parfaitement connue : on a vérifié très-exactement le revenu des propriétaires dans quelques Provinces, on ne l'a pas fait dans d'autres, & plusieurs jouissoient d'un abonnement très-avantageux.

Cumulera-t-on ensemble les vingtièmes & la taille pour en former une base de répartition? Mais on trouveroit de même dans la distribution de ce dernier impôt, des différences considérables.

Prendra-t-on enfin pour règle, la masse totale des contributions de tout genre auxquelles les

Départemens étoient autrefois assujettis ? Mais les anciens privilèges seroient ainsi consacrés.

L'on sentira toutes ces difficultés, & l'on voudra sans doute éviter les discussions sans nombre qu'entraîneroit la répartition, entre chaque Département, d'une somme d'impôt numérique, & l'on se bornera vraisemblablement à fixer la quotité proportionnelle que chaque propriétaire, dans tout le Royaume, sera tenu de payer sur son revenu net; mais pourquoi dans ce cas veut-on faire un article de loi de la somme totale de l'impôt ?

Les inconvéniens attachés à la répartition d'un impôt numérique, paroissent surtout d'une importance grave, lorsque cette répartition doit être fixée par une Assemblée dont l'autorité repose sur la concorde ; mais on ne peut éviter une difficulté d'un autre genre, en déterminant simplement la quotité proportionnelle que chaque propriétaire de terres devra payer, en raison de son revenu ; car une telle disposition éteint l'intérêt de la masse entière des contribuables

à la juſte ſubvention de chacun d'eux. Cet intérêt exiſte quand la ſomme impoſable eſt déterminée, puiſque l'on apperçoit alors diſtinctement que la faveur accordée à l'un, tombe à la charge des autres ; mais dans la forme d'un impôt proportionnel au revenu, tout eſt iſolé entre les contribuables, & nul ne profite ou ne perd à la manière dont ſes voiſins s'acquittent de leur obligation ; ou du moins on ne peut appercevoir que ſous des rapports généraux l'intérêt qu'on doit y prendre. Il faut dès-lors que l'adminiſtration veille à elle ſeule ſur l'exactitude des déclarations ; mais une attention auſſi multipliée s'affoiblit inévitablement.

On a fait l'épreuve de ces difficultés lors du recouvrement des vingtièmes, & cependant on avoit tâché d'y obvier dans les pays d'Election, en nommant des Directeurs chargés de répartir cet impôt d'après des inſtructions uniformes. L'imperfection de ces opérations ſe rapportoit alors à un impôt dont le produit n'étoit évalué qu'à cinquante-

cinq millions dans les revenus annuels, ainſi l'effet des abus inévitables étoit circonſcrit. La difficulté devient plus grave, lorſqu'il eſt queſtion d'un impôt de trois cents millions, compris les ſols pour livre.

Les nouveaux adminiſtrateurs de Provinces ſeront plus éclairés que les précédens, & ils ſeront de plus animés par un eſprit patriotique; voilà ce qu'on dira, ſans doute, & je l'accorde ſans conteſtation; mais c'eſt avec leurs électeurs qu'ils auront à traiter, ne ſera-ce pas un grand motif d'égard & de ménagement? Et s'ils ſe montrent foibles envers un ſeul contribuable, comment pourront-ils reſter ſévères envers tous les autres? Il ne ſuffira pas d'ailleurs qu'un eſprit d'équité parfaitement ſoutenu exiſte dans un Diſtrict, il faudra qu'il règne également partout, ſans quoi les contribuables d'un Canton, inſtruits des ménagemens dont jouiſſent les contribuables d'un autre, voudront obtenir le même traitement, & les adminiſtrateurs

eux-mêmes exigeront que cette uniformité autoriſe la rigidité de leur ſurveillance.

On ſe trompe, en préſumant que toutes les difficultés inhérentes à la répartition d'un impôt territorial ſeroient terminées, s'il exiſtoit dans le Royaume un cadaſtre général; car pour rendre utile l'application de ce cadaſtre, il faudroit que la maſſe totale de l'impôt fût diviſée entre les Départemens, par ſomme numérique, & nous avons montré qu'un pareil partage ſeroit une ſource interminable de diſcuſſions. D'ailleurs, un cadaſtre peut bien ſervir de meſure conventionnelle entre tous ceux qui en connoiſſent l'exactitude, entre tous ceux qui ſont à portée de juger des principes adoptés dans ſa confection, entre tous ceux qui peuvent appercevoir l'application de ces mêmes principes à la nature de leurs propriétés reſpectives; mais comment ſoumettre un Royaume tel que la France, à des lois cadaſtrales, uniformes, univerſellement conſenties?

Il eſt donc des inconvéniens inhérens à la

répartition d'un impôt territorial, & cette réflexion doit inviter à observer une sage mesure dans la fixation de ce genre de contribution.

Les conjectures que l'on forme sur le produit net des terres de la France, reposent sur des notions vagues & susceptibles d'une infinité d'observations. Vingt riches propriétaires de l'Assemblée Nationale qui auroient bien voulu faire connoître la proportion actuelle, entre leur revenu & les vingtièmes auxquels ils sont encore assujettis, dans les différentes Provinces où leurs biens sont situés, auroient donné des éclaircissemens plus utiles que toutes les recherches abstraites auxquelles le Comité des impositions s'est livré. Il eut été convenable au moins, de demander aux Directoires de District ou de Département, des informations sur le rapport que les vingtièmes avoient dans leurs Cantons avec le revenu net des propriétaires, & leurs avis rapprochés des notions qui auroient été données par les Directeurs de cet impôt, auroient mis sur la voie de la vérité qu'on cherchoit.

Suppoſons maintenant, qu'à la ſuite de différentes informations, on eſtimât que les deux vingtièmes & les quatre ſols pour livre en ſus du premier, faiſant en tout un neuvième, auroient dû rapporter le double s'ils avoient été régulièrement payés, c'eſt-à-dire, cent-dix millions au lieu de cinquante-cinq, on auroit une première baſe, à l'aide de laquelle on pourroit évaluer le produit de toute autre fraction.

On verroit par exemple, qu'un ſixième, l'équivalent d'un neuvième & demi, devroit produire cent ſoixante-cinq millions.

Mais il y auroit à joindre à cette ſomme; 1°. Dix ou douze millions, pour le ſixième des revenus domaniaux du Clergé, qui n'étoient pas autrefois impoſés aux vingtièmes.

2°. Trente-cinq à quarante millions pour le ſixième de l'accroiſſement du revenu des propriétaires, par l'affranchiſſement de la taille & de la dixme.

Je ne cherche pas, comme on le voit, à préſenter des calculs précis, mais à mettre

ſur la voie de ceux que chacun peut faire, pour eſtimer le produit de la nouvelle impoſition territoriale.

C'eſt toujours un grand avantage en affaires, que de réduire dans un petit eſpace les queſtions compliquées.

Le calcul moral ſera toujours le plus difficile, & celui-là ne peut être fourni que par l'expérience. Il ne ſuffit pas d'évaluer le produit net des terres, il faut encore mettre en ligne de compte, le réſultat de tous les ſoins que l'on prendra pour diſſimuler ce produit, il faut meſurer à l'avance le degré de ſurveillance & d'autorité des diverſes adminiſtrations, il faut appercevoir encore les rapports de la puiſſance du peuple, avec le prix des denrées de néceſſité, avec les lois d'exportation, avec la circulation intérieure. Enfin dans un autre ſens, il faut conſidérer les heureux effets ſur la culture, de la deſtruction de la gabelle, de la ſuppreſſion des droits d'aides, & de l'affranchiſſement d'une infinité de gênes dans le commerce.

Perſonne

Perſonne juſqu'à préſent n'a fait connoître les élémens de l'eſtimation, donnée aux impoſitions nouvelles adoptées par l'Aſſemblée Nationale; on ne peut donc aſſeoir aucune opinion éclairée à cet égard.

Ce n'eſt pas un calcul ſimple, que l'évaluation de la contribution mobiliaire, car il doit être compoſé d'idées réelles & d'idées morales. On a pu parvenir avec beaucoup de ſoins à ſe former une opinion ſur la valeur actuelle des loyers, mais on a dû joindre à cette baſe une conjecture ſur la réduction de ces mêmes loyers, lorſqu'ils deviendront la règle d'une impoſition conſidérable. C'eſt auſſi une ſpéculation très-compliquée, que l'eſtimation du droit d'enregiſtrement ſur les lettres & billets de change, il faut véritablement de la ſcience & un grand jugement, pour adopter dans ce calcul, une marche tant ſoit peu ſure. J'ai vu faire à cet égard, les ſupputations les plus erronées, & je trouve qu'il y a beaucoup de nobleſſe de la part de l'Aſſemblée, &

beaucoup de familiarité de la part de ſes Comités, dans les explications ſuccintes dont on s'eſt contenté réciproquement ſur des objets ſi importans.

On avoit montré la même facilité, lorſque ſans héſiter, on avoit tenu pour bonne, l'évaluation de l'ancienne dixme à cent trente millions. J'étois encore à Paris lorſque cette évaluation fut adoptée très-facilement; il me parut qu'elle n'étoit fondée ſur aucune baſe certaine, & je la crois exagérée.

On ne négligera point ſans doute, de conſidérer l'influence que pourroit avoir ſur l'évaluation des nouvelles impoſitions, la nature des reſſources dont les villes feront choix pour remplacer leurs droits d'entrée. Il y a toujours une relation plus ou moins directe entre tous les impôts, & il eſt rare que le ſecond ne nuiſe pas au premier, le troiſième au ſecond, & ainſi de ſuite.

C'eſt de l'expérience qu'on recevra les meilleures leçons, & cependant mes eſpérances

commenceront, mes espérances seront grandes, dès que la tranquillité publique sera rétablie, dès que j'apercevrai une régularité de mouvement dans l'ordre social, & dès qu'un esprit d'union renaîtra; car il n'est aucune difficulté, aucun obstacle, aucune faute même, dont la confédération formidable des lumières & des volontés d'une grande Nation, ne soit appelée à triompher.

Je ne m'arrêterai plus sur les finances; mon office étoit de les soutenir jusqu'au moment où l'Assemblée Nationale les prendroit sous sa garde. Je devois être le berger fidèle en attendant l'arrivée du maître. J'ai rempli cette obligation, mais tout ce que j'ai fait est maintenant au passé; je ne puis l'empêcher.

Voyons ce que j'ai mis encore dans cette nuit la plus sombre de toutes, lorsque le petit nombre de flambeaux qui l'éclairent, sont éteints avec soin par la plus mépriſable de toutes les parcimonies, celle de l'ingratitude.

L'un des partis entre leſquels la France eſt aujourd'hui diviſée, ſera ſurpris peut-être que je range au nombre des ſervices rendus à l'Etat, ma conduite à l'époque de la plus grande diſcuſſion, celle ſur le *Véto*. On ne veut juger de tout qu'avec paſſion, & il ne reſte plus perſonne pour la ſageſſe. Expliquons encore une fois les motifs qui me dirigèrent.

Le *Véto* abſolu entre les mains du Roi, étoit conſidéré, ou repréſenté comme un obſtacle dirimant à tous les changemens ſalutaires dont la Nation avoit formé le vœu, ou du moins comme une diſpoſition politique, qui faiſoit dépendre des volontés miniſtérielles, l'établiſſement de la liberté publique, & le bonheur de la France. On conçoit combien, ſous de pareils rapports, la queſtion devoit paroître grave & occuper tous les eſprits. Auſſi, l'agitation étoit extrême & dans Paris, & dans une grande partie du Royaume. Il étoit donc infiniment probable que ſi l'Aſſemblée eut été dans l'étroite néceſſité de délibérer entre deux queſtions

ſimples, l'admiſſion ou la rejection du droit de *Véto* abſolu entre les mains du Roi, l'Aſſemblée guidée par ſon propre ſentiment; ou entraînée par la clameur publique, auroit décidé que la Sanction Royale n'étoit pas néceſſaire pour la validité des lois décrétées par les Repréſentans de la Nation; mais en ſuppoſant même une petite majorité pour l'opinion contraire, cette foible ſupériorité de ſuffrages n'eut pu donner aucune conſiſtance à un décret de cette nature, & dès les premiers momens, on eut reſſenti de la manière la plus violente, les effets de la diſpoſition des eſprits.

Ces circonſtances générales connues de tout le monde, & les informations particulières que je recueillis, me firent ſentir la néceſſité de chercher un point de conciliation, propre à calmer une agitation dangereuſe, ſans enlever au Roi le moyen d'oppoſer aux Décrets de l'Aſſemblée Nationale, le degré de réſiſtance que le bien de l'Etat pouvoit exiger.

Il eſt evident que cette dernière vue étoit parfaitement remplie, en réſervant au Roi la faculté de refuſer ſa ſanction aux décrets de l'Aſſemblée Nationale, nonobſtant la demande d'une première législature, nonobſtant l'inſiſtance d'une ſeconde, & en ne l'obligeant à céder au vœu national, qu'après avoir eu connoiſſance de l'opinion d'une troiſième législature. Une pareille conſtance, une telle continuité de ſentimens de la part des Députés de la Nation, ne pourroit laiſſer aucun doute ſur l'opinion publique; & dès-lors comment imagineroit-on qu'un Prince ſage voulût oppoſer une réſiſtance invincible à une réunion d'avis auſſi générale, & auſſi long-temps ſoutenue; ou ſi par la ſingularité de ſon caractère, il le vouloit, il ſeroit à déſirer pour le bien de l'Etat, que la Conſtitution ne lui en donnât pas le droit.

Cependant, ainſi que je l'ai ſoigneuſement développé dans mon rapport au Roi, ſur cette matière, rapport communiqué à l'Aſſemblée Nationale, & rendu public par

la voie de l'impreſſion, il y avoit cette grande différence entre un *Véto* abſolu, & celui dont je donnai l'idée, que ce dernier étoit d'un uſage réel, tandis que l'autre auroit été réduit à une prérogative de ſimple décoration. L'on ne ſe ſeroit jamais fait à l'idée que le Roi pouvoit mettre un obſtacle perpétuel à une loi de bien public, demandée avec perſiſtance par les Repréſentans de la Nation, & la crainte de réveiller un ſentiment d'irritation, en refuſant une ſeule fois, la Sanction Royale, la crainte d'exciter un mécontentement général, auroient conſtamment détourné les Miniſtres de propoſer l'application formelle d'une ſemblable prérogative. Il auroit fallu de leur part un grand courage, pour expoſer ainſi leur exiſtence, & ce courage encore eut le plus ſouvent manqué de ſageſſe.

Il n'en étoit pas de même du *Véto* ſuſpenſif tel que je l'avois propoſé, ce genre d'oppoſition contenu dans de juſtes bornes, calmoit les premières défiances, empêchoit

l'imagination de s'égarer, & ménageoit cependant au Monarque, le temps néceſſaire pour obtenir l'appui de l'opinion publique. C'étoit tout ce qu'il falloit au Chef de l'Etat; on pouvoit dans une telle poſition, le comparer à un Général placé dans un camp trop foible pour ſoutenir une attaque obſtinée ; mais ſuffiſant pour lui laiſſer le temps de juger ſi des troupes auxiliaires viendroient ou non, lui prêter aſſiſtance.

Le Roi, dans la Conſtitution Angloiſe, a le droit de refuſer ſon conſentement aux Bills du Parlement, auſſi long-temps qu'il lui plaît ; mais il eſt généralement reconnu, que s'il uſoit de ce droit dans une occaſion importante, il ſeroit obligé de convoquer un autre Parlement, & ſi ce nouveau Parlement adoptoit le vœu du précédent, le Roi ſeroit dans la néceſſité abſolue d'y déférer, non pas conſtitutionellement, mais afin de prévenir le refus des ſubſides, ou quelqu'autre déſordre encore plus redoutable. Son droit d'oppoſition aux Bills du Parlement, ſe trouve donc

réduit par le fait, à une ſorte de pompe royale; mais en réalité, cette oppoſition ne peut jamais être que ſuſpenſive & momentanée; cependant, par cela même que ſa durée n'eſt point limitée d'une manière conſtitutionelle, le Monarque eſt d'autant plus circonſpect à en faire uſage, & l'on n'en cite en Angleterre, qu'un ſeul exemple.

Il ne peut réſulter aucun inconvénient de l'impoſſibilité morale où eſt le Roi, de rejeter les Bills du Parlement, parce que ce Parlement étant compoſé de deux Chambres, dont les délibérations ſont diſtinctes & ſéparées, le riſque d'un *Véto* inconſidéré de ſa part, eſt un danger qui n'exiſte point (1); & l'une

(1) C'eſt par une innovation introduite dans notre langue, que j'applique le mot de *Véto* au refus du conſentement royal à un Bill du Parlement. M. de Calonne, dans ſon dernier ouvrage, ſans réfléchir aux acceptions nouvelles que l'uſage donne à certaines expreſſions, attribue nos fautes à la confuſion que nous avons faite des droits législatifs du Monarque Anglois, avec le *Véto* des Tribuns de Rome ou des Gentilshommes Polonois. Cet avertiſſement eſt charitable, mais comment préſumer qu'une Nation entière en ſoit au beſoin d'un pareil ſecours ?

de ces deux Chambres, celle des Pairs, veille d'une manière plus particulière, ſur les atteintes indirectes que l'on voudroit porter à la prérogative Royale. Mais dans la Conſtitution Françoiſe où il n'exiſte qu'une ſeule Chambre, ce ſeroit un grand malheur pour l'Etat, ſi l'oppoſition Royale à tous les Décrets d'une Aſſemblée Nationale ainſi conſtituée, étoit rendue impoſſible par le fait. Or, le ſeul moyen de prévenir un pareil inconvénient, c'eſt de fixer la durée de cette oppoſition, afin qu'étant conſidérée par la Nation comme momentanée, le Gouvernement puiſſe en faire uſage ſans exciter une commotion dangereuſe.

J'étois certain, bien avant l'époque de la conteſtation ſur le *Véto*, que l'établiſſement de deux Chambres, de deux Chambres ſurtout compoſées d'élémens différens, ne ſeroit point agréé, & ce fut par cette prévoyance que je mis d'autant plus d'intérêt à ménager au Roi un droit d'oppoſition, contenu dans des bornes raiſonnables, & qui ne fut pas dans ſes mains une ſimple dignité, un pouvoir ſans application.

Ces calculs de ſageſſe ont été déjoués, mais les moyens dont on a fait uſage pour y parvenir, ſont une preuve nouvelle de leur convenance. Il faut le dire, ceux qui exercent ſur l'Aſſemblée Nationale un empire, tantôt ſecret, & tantôt manifeſte, conçurent de l'ombrage de l'effet dans l'opinion publique des obſervations raiſonnables & meſurées, que le Conſeil du Roi s'étoit permis de faire ſur quelques Arrêtés de l'Aſſemblée; ils prévirent qu'à l'aide de ces éclairciſſemens, le Gouvernement pourroit recourir ſans danger au droit d'oppoſition que la Conſtitution venoit de confier au Roi, & cette marche ne pouvant convenir à leurs volontés abſolues, ils ſentirent qu'il falloit environner de terreur l'uſage du *Véto* ſuſpenſif, afin de rendre nul entre les mains du Monarque, un droit auquel on avoit déjà regret. Et ſi l'on vouloit fouiller dans de certains myſtères, on rapprocheroit aiſément cette réflexion du projet formé pour contraindre le Roi de fixer ſa demeure à Paris. Ce fut immédiatement

après ſon arrivée aux Thuilleries, qu'on lui demanda de ſanctionner, ſans réſerve, tous les Arrêtés de la nuit impétueuſe du 4 Août, qu'on lui fixa le terme de huit jours, pour accorder ou refuſer ſa ſanction à tous les genres de Décrets ſans diſtinction, qu'on lui en preſcrivit la formule laconique, & qu'on fit connoître aux Miniſtres indirectement l'inutilité de toute eſpèce d'obſervations préalables. C'eſt en privant le Roi par tous ces moyens, de l'aſſiſtance de l'opinion publique, c'eſt en laiſſant dans le même temps un libre cours aux agitations populaires, que l'on rendit dangereuſe toute oppoſition de ſa part, & bien loin alors, qu'on eût à regretter le droit imaginaire du *Véto* indéfini, bien loin qu'on eût à réfléchir ſur la trop courte durée d'un droit d'oppoſition, dont le terme eut pu s'étendre juſques au vœu connu d'une troiſième législature; c'eſt à une ſuſpenſion de quinze jours ou d'un mois, c'eſt à un délai ſuffiſant, pour laiſſer paſſer l'effet d'un premier mouvement, que l'on eut ſouvent

borné ſon ambition, lorſque certains Décrets ont été préſentés à la Sanction Royale.

Sans doute, l'Aſſemblée Nationale n'a eu garde en aucun moment d'agir en ſens contraire de l'opinion dominante, puiſque cette opinion compoſe toute ſa force, & le Roi peut encore moins aujourd'hui lutter contre le mouvement des eſprits; mais l'opinion publique, ſelon le temps qu'on lui donne pour ſe poſer, ſelon les fanaux que l'on range autour d'elle, préſente un aſpect différent; ainſi un *Véto* ſuſpenſif juſqu'à la troiſième législature, ſatisfait à toutes les précautions que la raiſon peut conſeiller, & à toutes celles que le bien de l'Etat exige.

Je dirai donc de nouveau, qu'avec deux Chambres comme en Angleterre, le *Véto* indéfini ſeroit peut-être le meilleur, car entre des rèliques, la plus belle eſt la préférable; mais avec une ſeule Chambre, le *Véto* ſuſpenſif tel que je l'ai propoſé, & tel qu'il a été adopté par l'Aſſemblée, eſt ſelon l'opinion de pluſieurs bons eſprits, une des penſées

[redacted]

force, par l'unité des ſentimens, exiſte aujourd'hui entre les mains des Repréſentans de la Nation, ils ont poſé pour principe, qu'à eux ſeuls ils pouvoient faire ces ſortes de lois, & qu'ils demanderoient au Roi une ſimple acceptation de forme. On ne ſeroit donc pas fondé à dire, que par la néceſſité où ſe trouvera le Roi, de ſanctionner à la révolution d'une troiſième législature un Décret contraire à ſon opinion, on aura légalement un moyen, lent à la vérité, mais toujours efficace pour diminuer le pouvoir du Monarque; car les degrés de ce pouvoir ſeront déterminés par les lois conſtitutionnelles, & pour les enfreindre ces lois, ſoit au préjudice, ſoit à l'avantage de l'autorité Royale, il faudroit, non pas des Décrets de la nature de ceux qui ſeront rendus valides par la ſanction du Prince; mais une puiſſance du genre de celles qui renverſent ou qui remuent tous les édifices politiques.

Ce ne fut point d'une manière inſtante, que je propoſai au Roi de m'autoriſer à com-

muniquer à l'Assemblée Nationale mon rapport au Conseil, sur la question du *Véto*, une telle mesure, toute en prévoyance, n'étoit pas du nombre de celles qu'on peut emporter par des considérations pressantes. Le Roi examina donc froidement les diverses observations que je soumis à son jugement, & après y avoir réfléchi quelques jours, il approuva ma démarche & mes vues. Le Roi a l'esprit extrêmement juste, & toutes les fois qu'on n'agira pas fortement sur sa bonté, toutes les fois qu'on n'abusera pas de la modeste défiance qu'il a de lui-même, je regarderai toujours comme un préjugé en faveur d'une opinion, l'assentiment qu'il y donnera.

Je continue à rappeler dans cet écrit, les grandes circonstances, où j'ai rendu quelque service à l'Etat; car, obligé de me resserrer dans un certain espace, je dois laisser à part toutes les occasions moins voyantes. On aura long-temps présente à son souvenir la journée du 5 Octobre, où par une fatalité

fatalité ſingulière, ſans aucun avis avant-coureur, ſans aucun mouvement préalable, on apprit tout-à-coup, que les troupes ſoldées de Paris, que la Garde Nationale, qu'un peuple immenſe enfin, ſe préparoit à venir à Verſailles. Le Roi étoit à la chaſſe, & à ſon retour, les Miniſtres ſe rendirent auprès de lui, & l'inſtruiſirent des particularités arrivées à leur connoiſſance. Le parti que devoit prendre Sa Majeſté, étoit la plus grande queſtion qui jamais ait été traitée dans aucun Conſeil, la ſureté du Monarque, le repos de la France s'y trouvoient unis, & peut-être par une ſuite d'événemens, le maintien de la Monarchie. Le Roi devoit décider s'il s'éloigneroit de Verſailles; il y avoit certainement des raiſons très-plauſibles pour cette détermination, & dans l'état d'inquiétude où l'on étoit, elles dûrent ſe préſenter les premières, & faire une grande impreſſion ſur l'eſprit du Roi & de pluſieurs de ſes Miniſtres.

Je ne ſuis point ſurpris non plus, que depuis le ſéjour du Roi à Paris, en oubliant

les malheurs que ſa détermination a prévenus, & en ſe faiſant d'imagination, un tableau vague de la liberté dont le Monarque auroit joui dans un autre lieu, on ait eu quelquefois des regrets à cette réſolution; & puiſque beaucoup de perſonnes, n'importe par quel motif, m'ont fait un reproche de mon opinion, & de mes conſeils dans cette grande circonſtance, je dois en retracer ici les motifs.

J'apperçus d'abord, que vraiſemblablement le Roi ſuivi de la Famille Royale, n'auroit pu ſortir de Verſailles ſans éprouver de grands obſtacles; les forces militaitaires de ſa garde auroient, je n'en doute point, ſurmonté cette réſiſtance, mais l'auroient-elles fait ſans effuſion de ſang? & dans l'agitation des eſprits, ce premier malheur n'eut-il pas été le ſignal de beaucoup d'autres?

Le Roi de plus étoit ſans argent, & comme toutes les caiſſes ſont placées à Paris, à la première nouvelle de ſon éloignement, l'on eut empêché toute extraction de fonds pour la Cour.

La détermination de Sa Majeſté auroit été d'ailleurs ſur le champ traveſtie ; on l'auroit attribuée à un deſſein médité depuis long-temps, l'on auroit répandu que le peuple & la garde de Paris, s'étoient rendus à Verſailles pour s'oppoſer à l'exécution de ce même projet, & l'on ſait par expérience, à quel point on s'eſt rendu maître de l'opinion du Royaume, par cette multitude innombrable de petites brochures, qui dirigées par un même eſprit, & diſſéminées avec une activité ſans égale, couvrent en quelque manière aujourd'hui le ſol de la France.

Le Roi eut donc éprouvé dans les villes à quelque diſtance de Verſailles, les ſeules dont il auroit eu la poſſibilité de s'approcher, il y auroit éprouvé les diſpoſitions, & les défiances qu'on eut inſpirées de Paris ; & comme il auroit été ſuivi par les hommes les plus ardens dans un ſeul parti, cette circonſtance marquante auroit animé les ſoupçons & augmenté les alarmes.

Le Roi à l'époque du 5 Octobre, eut

encore trouvé les eſprits en agitation, par l'effet des inquiétudes que la rareté des ſubſiſtances occaſionoit; & Paris ſans approviſionnement, Paris vivant uniquement des ſecours journaliers, recherchés au-dedans & au-dehors du Royaume, auroit immanquablement été livré à toutes les horreurs de la famine, ſi dans un pareil moment, l'éloignement du Roi & les troubles qui en auroient été la ſuite, avoient ſuſpendu la confiance des divers agens dont l'active médiation ſuffiſoit, à grand-peine, à nos beſoins les plus urgens.

Je dois dire en hommage à la vertu du Roi, que cette conſidération fit un grand effet ſur ſon eſprit. C'étoit Paris qui venoit uſer de violence avec lui, & c'étoit en partie pour les intérêts de Paris qu'il étoit retenu près de cette ville, & qu'il réſiſtoit aux motifs perſonnels qui pouvoient l'engager à s'éloigner.

Sa Majeſté fut encore extrêmement émue en réfléchiſſant ſur les violences auxquelles

ſe porteroit peut-être cette foule de peuple mêlée de tant de ſauvages, & qui arrivée à Verſailles, n'y auroit plus trouvé le Roi; elle auroit accuſé de ſon éloignement, toute la partie de l'Aſſemblée Nationale dont les principes politiques avoient été rendus ſuſpects; & l'on frémit en penſant à toutes les horreurs qu'un pareil moment de tumulte auroit pu produire. On a malheureuſement acquis le droit de s'en former une épouvantable idée, en ſe rappelant les abominables excès de la nuit du 5 au 6, & les forfaits commis au milieu des troupes réglées, au ſein d'un ordre apparent, & dans la demeure ſacrée de l'auguſte Chef de la Nation. Ecartons en ce moment, le plus affreux des ſouvenirs. Ah! que n'eſt-il poſſible de l'effacer pour toujours de la mémoire des hommes!

Enfin, à la ſuite des malheureux événemens dont l'éloignement du Roi ſeroit devenu la cauſe ou le prétexte, à la ſuite des violences criminelles dont on auroit voulu ſe juſtifier, en les uniſſant à quelque grande

l'ai cru, cette détermination avoit ſauvé l'Etat des plus grands maux, ceux qui dans la meſure de leur influence, auroient eu le bonheur d'y contribuer, bien loin de mériter aucun reproche, auroient obtenu par ce ſervice, un droit réel à la reconnoiſſance de la Nation.

Le même eſprit de paix & de bienfaiſance publique qui fixa la réſolution de Sa Majeſté, la rendit encore inquiète des mouvemens que les circonſtances de ſon arrivée à Paris, pourroient occaſionner dans les Provinces. Elle s'occupa de les prévenir, & elle remplit ce but par une Proclamation, où je tâchai d'exprimer les ſentimens de douceur & de bonté dont Sa Majeſté étoit animée, & qui, dans la poſition où elle ſe trouvoit, s'accordpient ſi parfaitement avec ſa ſageſſe.

Ceux qui regrettèrent un moment que le Roi n'eût pas profité de la contrainte exercée envers lui, pour exciter en ſa faveur, un mouvement de la part de la Nation, ne tardèrent pas à reconnoître que leurs calculs

& leurs préſages étoient auſſi inconſidérés en cette occaſion, que dans beaucoup d'autres ; l'intérêt qu'on prit à la ſituation du Roi, ſe confondit dans les ſentimens généraux que ſes vertus inſpirent, les Provinces ne firent aucune repréſentation, & l'attention publique ne tarda pas à ſe fixer, uniquement, ſur les vues politiques qu'on avoit ſu lier à la réſidence du Prince au milieu de la Capitale.

La nouvelle demeure du Monarque, & l'enſemble de ſa ſituation accrurent les difficultés du Gouvernement, & rendirent ſa tâche plus délicate. Des conſidérations inconnues auparavant, influèrent ſur la marche journalière de l'Adminiſtration. Il faut le dire, la ſureté du Roi devint pour quelque temps, le ſeul intérêt de ſes Miniſtres ; il ſe trouvoit au milieu d'un peuple dont il étoit aimé, mais ſur lequel des hommes dangereux s'étoient appris à exercer une domination abſolue, il s'y trouvoit dans un moment où la rareté des ſubſiſtances, &

le ſouvenir des alarmes paſſées pouvoient devenir, à chaque inſtant, un ſujet & un moyen facile d'inſurrection. Il fallut donc uſer de ménagemens, & pour la première fois, l'expreſſion franche des ſentimens & des opinions du Roi s'uniſſant à l'idée confuſe d'un danger, la ſanction la plus obéiſſante à tous les Décrets de l'Aſſemblée Nationale parut une meſure de prudence.

J'ai préſente à l'eſprit toute la gêne qu'impoſoit à ma fière raiſon, la captivité dans laquelle elle étoit tenue, & je me rappelle avec quel ſoulagement je ſaiſis une circonſtance où la reſponſabilité des événemens, cette reſponſabilité ſingulière qu'on vouloit demander aux Miniſtres, amenant une cauſe perſonnelle à eux, leur permit d'adreſſer la parole à l'Aſſemblée Nationale, ſans avoir à compter d'autre danger que le leur.

Le diſcours que je tins, ſi l'on s'en ſouvient encore, eut toute la dignité qui devoit appartenir à des hommes libres, &

ne ſe reſſentoit en aucune manière, de la délicateſſe du moment & de leur poſition critique.

Je fis auſſi de temps à autre, à l'Aſſemblée Nationale, les obſervations que ſes diſpoſitions en finance & l'état des affaires me parurent exiger, & malgré la défaveur que ces obſervations m'ont quelquefois valu près d'elle, je ſuis de trop bonne foi, pour ne pas avouer qu'on en auroit fait ſouvent ſur d'autres ſujets, ſi mon avis l'avoit emporté dans le Conſeil; mais un ſyſtème de ſanction générale & ſans reſtriction, ce ſyſtème raiſonnable, dans les premiers momens du ſéjour du Roi à Paris, fut enſuite ſuivi..... par habitude. Je le combattis pluſieurs fois, mais je rappellerai ſeulement, qu'après avoir échoué, dans les efforts particuliers que je fis, pour engager le Roi à fixer de nouveau l'attention de l'Aſſemblée Nationale ſur le Décret, relatif aux noms & aux titres, j'obtins de Sa Majeſté qu'Elle m'autoriſât du moins, à faire connoître mon rapport ſur cette importante queſtion.

Je crois que ſous divers aſpects, & pour l'intérêt général, il eut été préférable de ſoumettre à de nouvelles obſervations, de rejeter même avec fermeté & aux termes exprès du *Véto* ſuſpenſif, ceux d'entre les Décrets qui, au jugement de Sa Majeſté & de ſon Conſeil, paroiſſoient réunir des inconvéniens remarquables. Cette obligation, j'aurois voulu la remplir dans ſon étendue, & ſans autre circonſpection que celle dont une circonſtance extraordinaire avoit impoſé la loi. C'eſt ainſi que mon caractère m'auroit conduit, & c'eſt ainſi que j'ai toujours agi dans les fonctions publiques auxquelles les événemens m'ont appelé. Jamais, près de pareils devoirs, je ne me ſuis ſenti impoſé par qui que ce ſoit, & l'Aſſemblée Nationale elle-même, malgré tout ce qu'elle a d'auguſte, & malgré ſon retentiſſement, je ne l'ai jamais vue que de pair à pair, lorſque j'avois à ſoutenir au nom du Roi, la raiſon, la juſtice & les lois de l'humanité. Mais par l'effet du même caractère, perſonne n'a

défendu, ſecondé plus que moi la liberté publique, & la Conſtitution qui devoit l'aſſurer. On en vit une preuve éclatante à l'époque mémorable du 4 Février de l'année dernière, & la part eſſentielle que j'eus à la démarche du Roi, ſembloit à elle ſeule devoir me préſerver de la dure indifférence dont je me plains aujourd'hui.

Jamais démarche ne fut plus conforme au vœu national, & on la célébra de mille manières dans toutes les parties du Royaume. Le diſcours du Roi, entre un nombre infini d'autres hommages, fut gravé en lettres d'or ſur une table d'airain placée à l'Hôtel-de-Ville. Ceux qui le liſent encore aujourd'hui, béniſſent chaque fois le ſentiment & le langage de Sa Majeſté, & ſouvent des larmes d'attendriſſement échappent de leurs yeux. Une ſi douce impreſſion pourroit auſſi, par momens, ramener à moi, ſi l'on étoit juſte, mais on ma réſervé ſeulement l'obligation, le ſoin de me défendre envers ceux qui

m'ont haï pour ce même diſcours, & c'eſt en tant d'occaſions la part que l'ingratitude m'a faite.

On dira peut-être que dans toutes les réſolutions, dans toutes les démarches & dans tous les diſcours du Monarque, lui ſeul doit être conſidéré, lui ſeul doit être apperçu, & que rien n'appartient à ſes Miniſtres. Je le veux bien, & de tout mon cœur. Qu'on augmente la part du Roi, de tous les ſentimens dont on veut me priver, & je ne me plaindrai point; mais je le crains, dans ces retranchemens, tout eſt mis en économie.

Il y auroit cependant de la ſingularité à un ſyſtème de partage où tout le bien ſeroit au Roi, & tout le mal à ſes Miniſtres; ce ſeroit donc pour ceux ci, & pour eux ſeulement, que l'on n'admetroit jamais aucune ſucceſſion, aucune alternative de cenſure & de louange, de reproche & de gratitude; ainſi la loi de reſponſabilité ſeroit toute en vengeance & jamais en amour. Certes, à pareil prix, à de ſemblables conditions une

Aſſemblée Nationale ſeroit dure à ſervir. Ou bien auroit-elle une ſi haute idée de l'argent, qu'elle imaginât pouvoir borner les Miniſtres à la ſeule ambition de leurs appointemens, que même elle pensât, qu'en vertu de ce payement à eux fait par année, par mois ou par quartier, on peut très-légitimement les cenſurer & les gourmander à ſon aiſe. Mais ſous ce rapport ſordide il y auroit encore une diſtinction à établir en faveur de ceux qui ont ſervi ſans gages. Que diroit l'Aſſemblée, ſi au moyen des ſept à huit millions que la Nation lui paye, on ſe croyoit affranchi de reconnoiſſance; elle exige très-exactement au premier du mois, ſon quotient, & cependant elle aime comme d'autres à recevoir par-deſſus le marché, des lettres de félicitation & de compliment; ſouvent même pour toucher ce ſurplus ſans aucun retard, elle a ſacrifié la première heure de ſes ſéances. Elle doit donc ſe conduire, envers les autres, comme il lui plaît qu'on agiſſe avec elle; c'eſt la première loi de l'équité.

Je laiſſe aller librement mes penſées, & en revenant au Roi, je dirai que les véritables amis de ſa perſonne m'ont toujours témoigné de l'intérêt ; ils ont remarqué ſans doute, & en m'obſervant dès mon premier Miniſtère, & en liſant les ouvrages compoſés pendant mon éloignement des affaires, & en étudiant ſurtout ma conduite depuis mon retour à l'adminiſtration, que jamais perſonne n'a été plus occupé de faire ſortir les qualités & les vertus du Monarque. Ils ont apperçu que je l'ai fait ſans aucune flatterie, mais avec cette meſure & cette proportion qui inſpirent de la croyance, & dont la vérité ſeule donne le ſecret. Et quand le Roi m'a confié le ſoin d'exprimer ſes ſentimens & ſes opinions, j'ai tâché par-deſſus tout de le faire aimer, de le faire bénir, de le faire connoître. J'ai conſtamment été fidèle à cette penſée, & en me rappelant deux exils & quelques autres momens encore, la conduite que j'ai tenue eſt un de mes plus chers ſouvenirs. Elle devint pour moi

le devoir le plus impérieux, lorſqu'au milieu d'un ébranlement général dont le dernier terme paroiſſoit ſouvent incalculable, je conſidérai l'attachement de la Nation à la perſonne du Roi, comme un point de ralliement, comme une force retenante, & qui dans tous les égaremens imaginables, pourroit, à lui ſeul, ſervir de ſauve-garde à la Monarchie. Quel objet de méditation pour tous les Princes! quel encouragement pour eux à la vertu! la tempête groſſit, les eaux s'élèvent, l'alarme eſt partout, & leur caractère, ſemblable à l'arc-en-ciel, rappelle à l'eſpérance, & promet un jour plus ſerein.

Jamais le Roi ne déploya tant de vertus, jamais le Roi ne fut plus d'accord avec ſon caractère, que le jour de la ſéance du 4 Février, & cependant il fut encore plus grand par ſes motifs que par ſon action. Il voulut par un dernier effort, remettre la paix dans ſon Royaume, & pour y parvenir, il crut néceſſaire de fixer l'opinion ſur ſes ſentimens politiques. Il voyoit régner une défiance dangereuſe,

reuſe, une défiance qui retardoit les travaux de l'Aſſemblée Nationale, qui entretenoit dans Paris une fermentation alarmante, & qui ſe manifeſtoit dans les Provinces par des inſurrections & des actes de violence. On aſſuroit d'une voix unanime, que le calme ſe rétabliroit ſi le Roi s'expliquoit, s'il laiſſoit lire au fond de ſon cœur, & s'il réuniſſoit les opinions, s'il entraînoit à la confiance par l'autorité de ſon exemple.

Tout reſpiroit cet eſprit, dans le langage qu'il tint à l'Aſſemblée. Il s'expliqua d'une manière formelle ſur l'objet le plus cher à la Nation.

« Je défendrai donc, je maintiendrai la » liberté conſtitutionnelle, dont le vœu » général, d'accord avec le mien, a conſacré » les principes. Je ferai davantage, & de » concert avec la Reine, qui partage tous » mes ſentimens, je préparerai de bonne » heure l'eſprit & le cœur de mon fils, au » nouvel ordre de choſes que les circonſ- » tances ont amené. Je l'habituerai dès ſes

même, à ceux qui supportent ces préjudices :

« J'aurois bien aussi des pertes à compter, » si, au milieu des plus grands intérêts de » l'Etat, je m'arrêtois à des calculs personnels ; mais je trouve une compensation » pleine & entière dans l'accroissement du » bonheur de la Nation, & c'est du fond de » mon cœur que j'exprime ici ce sentiment. »

Enfin il emploie le langage le plus pressant, pour essayer de calmer les esprits & d'adoucir les inimitiés ; ses regards se fixent alors sur ceux qui auront besoin de plus d'efforts pour oublier les choses passées, & il leur dit avec sentiment : « Que ceux qui s'éloignoient encore d'un esprit de concorde, » devenu si nécessaire, me fassent le sacrifice » de tous les souvenirs qui les affligent, je » les payerai par ma reconnoissance & mon » affection. »

Ah ! comment est-il fait que de la part du Monarque, tant de raison & tant de bonté ayent eu si peu de succès ! Qu'un mot de lui du temps de ses prospérités, eut produit une impression différente !

Je remarque ſouvent avec triſteſſe les différentes influences de nos ſentimens dominans, & fixant particulièrement mon attention ſur les paſſions politiques, j'ai du doute par fois ſur la nobleſſe de leur origine, lorſque je découvre à quel point elles refuſent de s'unir aux idées ſenſibles; elles amènent, il eſt vrai, d'autres mœurs & d'autres principes; mais ſouvent dans leur cours, elles emportent le bon fruit avec le mauvais, & là où elles ont paſſé, l'on croit voir une terre qu'une lave ardente a brûlée, & qu'il faut enſemencer de nouveau.

Revenons au raiſonnement: on l'aime ſeul en ces temps de ſéchereſſe, & cependant les mouvemens de l'ame ne ſont peut-être qu'un raiſonnement perfectionné, un réſultat donné par la nature, par ce grand maître en toutes choſes, par cet inſtituteur ſans égal, & qui en nous confiant la lumière du ſentiment, nous a remis ſous la forme la plus ſimple, la première & la plus ſavante de toutes ſes combinaiſons.

On s'eſt élevé dans un parti, contre le diſcours du Roi à la ſéance du 4 Février, & contre l'adhéſion formelle de Sa Majeſté aux principes de la Conſtitution ; mais qu'étoient donc alors ces principes ? l'établiſſement indeſtructible d'une Aſſemblée Nationale, dont tous les membres ſans diſtinction d'Ordre, ſeroient élus par la Nation, d'une Aſſemblée qui, avec la Sanction du Roi abſolument libre, juſqu'à l'inſiſtance de la troiſième législature, auroit le droit d'établir des impôts, d'autoriſer des Emprunts, de régler les dépenſes publiques, & de remplir ſans réſerve toutes les fonctions qui appartiennent à un corps législatif. Enfin la liberté la plus entière ſous la protection des lois, & toutes les précautions que la conſervation d'un bien ſi précieux rend néceſſaires, formoient encore l'une des conditions eſſentielles de cette même Conſtitution. Il n'y avoit rien dans ces principes qui ne put, qui ne dût augmenter la félicité publique, la proſpérité de l'Etat, la conſidération Nationale & la force réelle de l'Empire.

Il n'y avoit rien enfin dans ces principes qui pût altérer le bonheur particulier du Monarque, rien ſurtout qui dût porter atteinte à ſa gloire. Il les avoit poſés lui-même en grande partie, dans le réſultat du Conſeil du 27 Décembre 1788, & dans les diſcours prononcés avec ſon autorité, à l'ouverture des Etats-Généraux. La réunion des Ordres, quoique poſtérieure à ces deux époques, avoit été provoquée par le Roi lui-même, & j'ai montré que le *Véto* ſuſpenſif, autre innovation remarquable dans l'ordre des lois conſtitutionelles, étoit préférable, & pour le Monarque, & pour le bien public à une oppoſition d'un terme indéfini.

Une grande, une importante diſpoſition publique reſtoit encore à régler, c'étoit la pierre de l'angle, & le Roi, dans ſon diſcours du 4 Février, le fit expreſſément connoître.

« Je ne dois point le mettre en doute, *ce* » *furent les paroles de Sa Majeſté*, je ne » dois point le mettre en doute; en achevant

» votre ouvrage, vous vous occuperez ſure-
» ment avec ſageſſe, & avec candeur, de
» l'affermiſſement du pouvoir exécutif; cette
» condition, ſans laquelle il ne ſauroit exiſter
» aucun ordre durable au-dedans, ni aucune
» conſidération au-dehors. Nulle défiance ne
» peut raiſonnablement vous reſter; ainſi il
» eſt de votre devoir, comme citoyens, &
» comme fidèles Repréſentans de la Nation,
» d'aſſurer au bien de l'Etat, & à la liberté
» publique, cette ſtabilité qui ne peut déri-
» ver que d'une autorité active & tutélaire.
» Vous aurez ſurement préſent à l'eſprit que
» ſans une telle autorité, toutes les parties
» de votre ſyſtème de Conſtitution reſte-
» roient, à-la-fois, ſans lien & ſans corref-
» pondance; & en vous occupant de la liberté
» que vous aimez, & que j'aime auſſi, vous
» ne perdrez pas de vue que le déſordre en
» adminiſtration, amenant la confuſion des
» pouvoirs, dégénère ſouvent, par d'aveu-
» gles violences, dans la plus dangereuſe, &
» la plus alarmante de toutes les tyrannies. »

Ce pouvoir exécutif, recommandé par le Monarque, comme une des conditions néceſſaires d'une ſage & bienfaiſante Conſtitution, ce pouvoir exécutif, s'il eut été établi d'une manière convenable, eut ſuffi pour donner à toutes les parties de la législation, un mouvement régulier, & l'expérience auroit éclairé ſur les avantages, ou les inconvéniens des différentes diſpoſitions particulières adoptées par l'Aſſemblée Nationale ; le Roi le diſoit : *le temps réformera ce qui pourra reſter de défectueux dans la collection des lois qui auront été l'ouvrage de cette Aſſemblée.*

C'étoit donc ſans imprudence, & ſans aucun oubli du bonheur général, que le Roi avoit adhéré volontairement aux principes de la Conſtitution, tels qu'ils étoient connus le 4 Février. Et plus il étoit perſuadé que le complément de ces principes, dépendoit de l'établiſſement du pouvoir exécutif, plus il devoit raſſurer l'Aſſemblée Nationale ſur les opinions qui le guidoient, & ſur les ſentimens dont il étoit animé. La Déclaration

de Sa Majeſté du 4 Février, conſidérée ſous ce rapport, étoit donc politique autant que généreuſe. Je ſentis que le Roi avoit beſoin de dire avec vérité, *nulle défiance ne doit maintenant vous reſter.*

C'eſt à la Nation à juger ſi la confiance du Roi dans l'établiſſement d'un pouvoir exécutif, qui devoit le mettre en état de garantir l'obéiſſance aux lois, & le maintien de l'ordre public, ſi cette confiance étoit raiſonnable, & ſi l'on y a répondu, c'eſt à la Nation à juger ſi l'attente du Monarque, lors de ſon adhéſion aux principes de la Conſtitution, à été fidellement remplie.

Je dois maintenant examiner quelques autres objections, celles ſurtout dont les principaux chefs d'un même parti rempliſſent les pays étrangers, où ſouvent ils trouvent créance.

Le reproche qu'on répète le plus, ſe rapporte à l'indifférence affectée que j'ai montré pour les moyens de corruption,

moyens, dit-on, pratiqués dans tous les pays avec les Aſſemblées politiques, & en ſuivant cette idée, les perſonnes qui me traitent le mieux, tournent en ridicule mes principes de morale. C'eſt avec de pareils principes, s'il faut les en croire, c'eſt avec une ſi fauſſe délicateſſe que j'ai tout perdu, & le plus artificieux des Machiavels eut beaucoup mieux ſervi le Roi & l'Etat.

Je ne déguiſe point l'objection, & je mets au nombre des ſingularités du temps préſent, d'être en effet obligé d'y répondre. Le vil marché des ſuffrages, la ſubornation des conſciences, le payement des opinions menſongères, ces idées qu'en d'autres momens on eut rejetées comme honteuſes, il faut s'excuſer aujourd'hui de ne les avoir pas eues, & de n'y avoir pas obéi. Quel reproche on me fait! Eſt-ce à notre âge, eſt-ce à moi que le déshonneur en appartient? Il ne me ſera pas difficile, je le crois, de me défendre avec les raiſonnemens & les armes de ce même Machiavel qu'on

regrette; mais avant de m'en ſervir, avant de m'y déterminer, avant de pouvoir le faire ſans rougir, je dois commencer par dire, qu'ayant manifeſté au Roi de très-bonne heure, ma répugnance perſonnelle pour les moyens de corruption, je remplis par cet aveu & par cette profeſſion ouverte de mes ſentimens, toute l'étendue de mes obligations envers le Monarque; car il eut pu, dès cet inſtant, appeler dans ſon Conſeil un autre Miniſtre, & ſuivre, à cet égard, l'exemple de tous les Princes qui changent de ſerviteurs, lorſque ceux dont ils ont fait choix, ſoit par le genre de leur eſprit, ſoit par leurs principes, ne conviennent plus aux circonſtances; & le Roi lui-même ſe conduiſit ainſi le 11 Juillet.

Je m'étois expliqué avec Sa Majeſté de la manière la plus claire & la plus poſitive, ſur les avantages & les déſavantages de mon caractère; & lors d'une conférence qui ſe tint dans le Cabinet de Sa Majeſté vers l'époque de la convocation des Etats-Généraux, &

où les principaux Miniſtres aſſiſtèrent, je me ſouviens d'avoir été conduit, par le mouvement de la diſcuſſion, à dire devant le Roi; qu'auſſi long-temps qu'un eſprit ſage, un caractère honnête, une ame élevée, pourroient influer ſur l'opinion, je ſerois peut-être un Miniſtre auſſi propre à ſervir l'Etat que perſonne; mais que ſi jamais le cours des événemens exigeoit *un Mazarin* ou *un Richelieu*, ce furent mes propres expreſſions, dès ce moment là, je ne conviendrois plus aux affaires publiques. Et en effet les hommes ont chacun leur nature, & plus cette nature eſt fortement appropriée à de certaines circonſtances, moins elle eſt applicable à toutes indiſtinctement. On n'eſt bien dans les grandes choſes que d'une ſeule manière; car tous les commencemens de qualités, toutes ces ſuperficies dont on a tant qu'on veut avec de l'eſprit, ne compoſent un aſſortiment d'uſage que pour les mouvemens légers de la ſociété, ou pour les relations communes de la vie. Que l'on

me place au milieu d'hommes encore ſuſceptibles de raiſon & de ſenſibilité, je ferai, je le crois, quelque impreſſion ſur eux, & peut-être je mériterai d'être choiſi pour un de leurs guides; mais s'il faut les tromper, s'il faut les corrompre, ou bien s'il faut les environner de chaînes, s'il faut impoſer ſur leurs têtes un joug d'airain, je ne ſuis plus l'homme d'un tel Miniſtère, il faut alors chercher *un Mazarin*, trouver *un Richelieu*.

Maintenant, que par la profeſſion de mes ſentimens je me ſuis mis en règle avec moi-même, je vais examiner d'une manière purement politique, ſi l'on doit donner des regrets au ſyſtème de corruption, dont on me reproche d'avoir rejeté les principes, ou méconnu la néceſſité.

On oublie d'abord, que dans les premiers momens d'une ardente paſſion, & lorſque l'eſpoir d'un grand éclat ſe préſente, il n'eſt pas aiſé de détourner de leur route les chefs d'une Aſſemblée Nationale; on y trouve plus de difficultés encore, lorſque là

renommée a pour eux toutes les délices de la nouveauté. On oublie auſſique de pareilles tentatives faites à prix d'argent, n'auroient pas tardé à être apperçues, & qu'elles auroient fait perdre au Gouvernement, & au premier Miniſtre en particulier, les ſentimens d'eſtime & de confiance de la Nation, ſentimens qui avoient paru pendant ſi long-temps une force réelle. Qu'eût valu d'ailleurs, l'emplète de quelques Députés? chacun étoit ſur le qui-vive à cet égard, & l'homme payé, bientôt reconnu, bientôt rendu ſuſpect n'auroit plus rappelé qu'une dépenſe inutile, & les corrupteurs & les corrompus après s'être querellés, peut-être, en réglant le prix de leur honte mutuelle, auroient fini par tranſiger ſur leur engagement; heureux après s'en être déliés, de pouvoir oublier un pareil contrat.

On cite beaucoup l'exemple de l'Angleterre, où les moyens de corruption ſont, dit-on, conſtamment en uſage; mais d'abord ce n'eſt point à prix d'argent qu'on achète des ſuffrages dans le Parlement. Les grands

ſacrifices auxquels les Anglois ſe ſoumettent pour obtenir la ſupériorité dans les élections, prouvent manifeſtement qu'ils n'ambitionnent pas ces places pour atteindre à des rétributions pécuniaires. L'indemnité de leur ſacrifices deviendroit une grande charge pour l'Etat, ſi elle devoit être ſupportée par le Tréſor public. On ne les gagne donc qu'en leur accordant, & plus ſouvent encore en leur faiſant eſpérer des emplois utiles ou honorables. Mais au commencement des Etats-Généraux, & lorſqu'il y avoit encore des places importantes à donner ou des décorations brillantes à décerner, ces ſortes de grâces étoient toutes du genre de celles dont une claſſe particulière de citoyens, pouvoit être miſe en poſſeſſion; & cette claſſe infiniment circonſcrite, étoit attachée déjà par divers liens à l'autorité royale. D'ailleurs, s'il eſt vrai, qu'on a plus les hommes en mains par l'eſpérance que par la reconnoiſſance, on tiroit peut-être la plus grande action poſſible des places inutiles en ne

ne les donnant & ne les promettant à perſonne.

Les fonctions dans la Magiſtrature, étant preſque toutes attachées à des charges négociables ou tranſmiſſibles, n'offroient aucun moyen marquant de récompenſe, & les places de finance exigeoient de ſi gros fonds, que depuis long-temps les riches capitaliſtes pouvoient ſeuls y prétendre.

On eut une fois l'idée de donner une miſſion particulière en Corſe à un membre des Communes, qui en étoit digne par ſes talens; cet arrangement ſe fit pendant le cours d'une maladie qui me retint chez moi; j'en témoignai mes regrets aux Miniſtres, & je profeſſai les mêmes ſentimens en préſence de Sa Majeſté, le premier jour de mon retour au Conſeil. L'événement prouva que je n'avois pas mal jugé cette affaire, puiſque l'Aſſemblée Nationale auſſitôt qu'elle en fut inſtruite, interdit à tous ſes membres d'accepter aucune fonction à la nomination du Roi. Je ne ſais véritablement de quelle

manière, & dans quel temps on eut pu gagner efficacement les hommes marquans dans le parti des Communes.

On le pourroit plus aiſément vers la fin d'une législature, parce que l'Aſſemblée n'auroit pas aſſez de temps peut-être, pour ſuivre & découvrir la marche de ceux d'entre ſes Députés qui auroient changé de route; mais je doute que cette marche fût ſure, ſi l'on avoit ſeulement deux mois pour l'obſerver. Ajoutons que, ſi le Gouvernement paroiſſoit donner ſa confiance à deux ou trois Députés en particulier, & attendre d'eux des ſervices, les autres Chefs, bleſſés dans leur amour-propre, auroient un aiguillon de plus pour chercher à ſignaler leur crédit dans un ſens contraire.

On a vu d'ailleurs, & l'on voit encore à préſent, que l'Aſſemblée Nationale, ſeule législatrice en apparence, eſt elle-même ſoumiſe à l'autorité populaire; elle n'avoue pas cette domination, mais elle en a le ſecret & la conſcience, & conſtamment elle la

reſpecte. L'on n'auroit donc fait qu'un bénéfice douteux, lors même que par corruption, il eut été poſſible d'obtenir la majorité dans l'Aſſemblée Nationale. Cette majorité n'eut ſuffi que pour les diſpoſitions d'un genre ſubalterne, car toutes les grandes meſures dépendent d'un autre mouvement, & l'Aſſemblée Nationale, qui le ſait bien, & qui pour le maintien de ſa conſidération a beſoin d'être obéie, a ſoin de conſulter cette puiſſance vague & formidable, dont la voix eſt encore plus tonnante que la ſienne, cette puiſſance qu'elle a peut-être élevée, mais qui bientôt s'eſt miſe de part avec elle dans le commandement & les volontés.

Au reſte, partout où la législation eſt remiſe entre les mains d'un Corps repréſentatif, l'opinion publique agit ſur lui d'une manière plus ou moins immédiate, & le Gouvernement ne peut par aucun moyen, le faire ſortir d'une certaine circonſcription. L'Angleterre offre une preuve de cette vérité; le Miniſtère a non-ſeulement la diſtribution

d'une grande quantité de places, mais l'on tolère encore ouvertement, qu'il ſe ſerve de ce moyen pour ſe faire un parti dans le Parlement; cependant, jamais ſon aſcendant n'a pu s'étendre au-delà des queſtions d'adminiſtration. Tout ce qui touche à la Conſtitution, tout ce qui approche du Sanctuaire de la liberté, eſt hors des atteintes d'aucune eſpèce d'influence. L'on a pour ainſi dire, décrit & tracé l'eſpace où la corruption peut avoir quelque autorité, & c'eſt en vain qu'elle voudroit étendre plus loin ſon empire.

Cependant, ſi telle eſt en Angleterre la limite de la puiſſance Miniſtérielle, au milieu du Conſeil National, on conçoit que dans les temps actuels, le même genre d'influence doit être beaucoup moins grand en France. Tout eſt ardeur patriotique au commencement d'une révolution, tout eſt amour, tout eſt enthouſiaſme de la liberté, pendant les premiers ſouvenirs d'une longue ſervitude. Les opinions & les ſentimens ſont à l'époque de leur renouvellement, & nulle limite ne

leur étant encore assignée par l'autorité de l'expérience, chacun, dans son abandon, parcourt les extrêmes sans aucune règle.

Comment, au milieu d'un tel mouvement, eut-il été possible de fixer les esprits, & de diriger, de contenir le premier effort de toutes les prétentions? Ceux qui se seroient vendus, pour aider le Gouvernement dans cette entreprise, auroient montré les bornes de leur jugement, & ceux qui auroient mérité d'être achetés ne se seroient pas mis à prix.

On doit encore avoir présent à l'esprit, que dans un temps si remarquable, & à l'époque d'un des plus grands événemens de l'histoire, les Députés qui, par leur éloquence, ont le plus d'ascendant sur l'Assemblée Nationale, sont environnés de tant de regards, que rien dans leurs calculs, ne peut entrer en compensation avec les triomphes dont ils se forment l'idée, & dont ils ont quelquefois la jouissance. Cette gloire est d'ailleurs d'une nature particulière; elle ne consiste point dans une magnificence lointaine, dont l'ima-

gination trace le tableau, ſes rayons rapprochés forment dans une étroite enceinte l'éclat le plus brillant, & cette gloire, toute en honneurs & en applaudiſſemens du moment, entretient l'ame dans une délectation qui diſtrait, pour un temps, des calculs de l'avarice & des vœux communs de l'ambition.

J'ai dit qu'en Angleterre, la corruption, ſans aucun pouvoir ſur les principes conſtitutionnels, avoit de l'influence ſur les queſtions d'adminiſtration; mais en France, & à l'époque du renouvellement de toutes les idées, ces dernières queſtions ſe confondent avec toutes les autres, ou du moins la ligne de démarcation ne peut être généralement apperçue. Il faut que l'eſprit d'ombrage, le ſeul dominant au moment de la diſtinction des pouvoirs, il faut que cet eſprit ſe calme, pour laiſſer voir à découvert, les objets ſur leſquels l'influence du Gouvernement eſt non-ſeulement raiſonnable, mais très-ſouvent encore, néceſſaire. Juſqu'à cette époque, on ne ſauroit appliquer à la France, ce qui eſt

permis en Angleterre, ce qu'on tolère dans un pays où l'expérience a fixé tous les rapports, où les principes conſtitutionnels ſont univerſellement répandus & où l'on a dépaſſé depuis long-temps, les rudimens de nos ſavantes théories. L'on n'y a pas mis en ſentences, les droits de l'homme; mais le plus ſimple citoyen connoît les lois de ſon pays, & ce qu'il leur doit de ſureté, de bonheur & de liberté. C'eſt donc ſans redouter le Miniſtère, qu'on le ſurveille, & c'eſt avec la connoiſſance de la Nation, avec ſa tolérance, que le Gouvernement accroît un peu ſes forces, par la diſtribution des emplois & des places dont il eſt reſté le diſpenſateur. Mais on eſt encore en France, dans le premier bouillonnement des idées de liberté, & nul excès n'intimide; on auroit tort de s'en étonner; ce n'eſt pas au commencement d'un voyage qu'on jette de l'eau ſur les roues.

Il réſulte cependant une vérité de toutes ces réflexions, c'eſt qu'on ſe montre bien petit, lorſqu'au milieu des diſtractions du

monde, & ſans avoir ſuivi conſtamment le développement graduel d'une révolution inouie, ſans avoir étudié les contrariétés innombrables avec leſquelles l'adminiſtration avoit à lutter, on n'indique pas moins une ſeule idée, & l'idée encore la plus ſimple, comme l'origine de tout, ou le remède à tout. Comment peut-on imaginer que ſi le dénouement de toutes les difficultés eût dépendu d'une ſeule penſée, cette penſée eût été la fortune particulière de quelques perſonnes. C'eſt cependant ainſi, que des gens raiſonnables, en faiſant ſonner des écus, diſent tranquillement: *avec ce moyen-là nous aurions tout arrangé.* Quelle ſottiſe! C'eſt à-peu-près de même, dans un autre genre, que de jeunes femmes en ſe regardant dans le miroir, & en amolliſſant une boucle de cheveux du bout de leur peigne, diſent nonchalamment aux Philoſophes de vingt ans qui les environnent: *c'eſt le doublement du Tiers qui eſt la cauſe de tout.* Ainſi avec deux ou trois phraſes de ralliement, on ſe compoſe un

petit ſavoir politique, dont on eſt, à ce qu'il me ſemble, parfaitement ſatisfait.

Il me reſte à répondre en peu de mots, à un reproche qui touche de près à celui que je viens de diſcuter. Il falloit au moins, dit-on, employer tous les moyens poſſibles pour influer ſur les élections. Mais y penſe-t-on, quand on parle de diriger le choix de douze cents perſonnes nommées, non par un certain nombre de propriétaires, mais par tous les habitans d'un Royaume tel que la France. Et pour réuſſir à grand-peine, & avec peu de vraiſemblance, à décider la préférence en faveur de quelques perſonnes, étoit-ce au Roi à ouvrir l'exemple de l'intrigue & de la corruption dans la recherche des ſuffrages? Eut-il été, je ne dis pas moral, mais politique, mais ſimplement d'un bon calcul, de perdre pour ce petit avantage, l'honorable réputation du caractère du Roi? Les ſeules perſonnes qui pourroient donner des regrets à la proſcription de ces mépriſa-

bles moyens, ce ſont les ennemis du Gouvernement, ceux qui auroient beſoin d'un premier tort de ſa part pour autoriſer leur défiance, ou pour ſervir d'excuſe à leur injuſtice. D'ailleurs, en conſidérant pour un moment, l'intérêt ſeul de l'autorité Royale, je demande comment on auroit pu connoître à l'avance, les perſonnes que cette autorité auroit un jour contr'elle; je demande ſurtout par quel eſprit de divination, par quel trait de magie, on auroit pu ſavoir que le Monarque avoit à ſe défier & des hommes habitués depuis long-temps à ſes bienfaits, & de ceux qu'on voyoit à poſte fixe ſur la route de l'ambition, & de ceux qui étoient attachés les uns à la Cour, les autres à l'adminiſtration publique, les autres aux premiers Corps de l'Etat, les autres à la geſtion des affaires des grandes Maiſons de France? Comment encore auroit-on pu juger par voie de préviſion, de l'eſprit & du caractère d'une multitude de citoyens choiſis pour Députés, & dont les uns par leur âge, les autres par

leur état antérieur, étoient à peine connus, & qui pour la première fois de leur vie, ont pris à l'Assemblée Nationale, une opinion politique ; tous ces hommes nouveaux ou dans le monde, ou dans les affaires publiques, ont été formés par les circonstances & mis en mouvement par le vent impétueux de l'opinion, & s'il eut soufflé dans un sens contraire, nous leur aurions vu, peut-être, la même action dans une autre route.

Il y auroit un très-petit nombre d'exceptions à faire, & je les expliquerois encore, si je ne voulois pas me tenir à distance de toute personnalité ; il me suffit d'ailleurs d'avoir répondu suffisamment à l'objection que je devois examiner, & je finirai par une observation applicable à cette discussion ; c'est que si avant de déterminer la convocation des États-Généraux on eut considéré comme indispensable de travailler, en intrigue & en corruption, & les Députés de la Nation, & les Assemblées Electorales, & les divers habitans des quarante-trois

mille Communautés du Royaume, j'euſſe préféré ſans héſiter, que le Roi renonçât à cette convocation; car il ſeroit réſulté beaucoup moins de difficultés & d'inconvéniens de ce parti que de l'autre, & le ſacrifice une fois fait de toute idée grande, de toute penſée noble & généreuſe, de toute réunion encore des principes de la morale avec les principes de la politique, c'eſt à opérer le bien dans les anciennes formes que j'aurois conſeillé de s'en tenir, & certainement au terme où en étoit alors l'opinion, & avec les diſpoſitions de ſageſſe que j'aurois adoptées, & avec la confiance qu'on avoit en moi, je ne ſais s'il m'eut été impoſſible de faire oublier au peuple, pendant le cours au moins de mon adminiſtration, ſes vœux encore récens ſur les Etats-Généraux, ou les Aſſemblées Nationales.

Mais j'avois conſidéré que l'appel des Repréſentans de la Nation autour du Trône, étant une grande penſée du cœur & de l'eſprit, il ne falloit pas en voulant l'ac-

complir, avilir tous les caractères ; je croyois au contraire, qu'un ſentiment d'élévation étoit le plus ſéant dans une noble entrepriſe, & qu'on devoit le ſoigner & l'entretenir. Je croyois auſſi qu'à l'époque d'une convocation au nom de la patrie, à l'époque d'un raſſemblement inſpiré par le bien public, les liens de confiance & de fraternité prenoient une nouvelle force, je croyois ſurtout que la reconnoiſſance adouciſſoit les ames, & que la plus généreuſe action du Monarque, ne lui vaudroit qu'un renouvellement d'affection ; j'aurois rougi d'imaginer que l'eſclavage alloit mieux à l'amour que la liberté ; mais l'erreur que j'ai commiſe avec toute la France, c'eſt de n'avoir pas prévu que dans ce ſiècle de philoſophie, les ſyſtèmes & les abſtractions, ces idoles de l'eſprit, obtiendroient le premier hommage, & feroient oublier tous les autres cultes.

Je me contentai donc, avec les Miniſtres du Roi, d'écrire aux hommes en autorité dans les Provinces, de diriger, ſelon leur

pouvoir, le choix du peuple vers les gens de bien, & nous nous bornâmes à seconder l'effet de la recommandation du Roi même, contenue en ces termes dans sa lettre de convocation des Etats-Généraux :

" Sa Majesté attend surtout que la voix
„ de la conscience, sera seule écoutée dans
„ le choix des Députés aux Etats-Généraux,
„ elle exhorte les Electeurs à se rappeler
„ que les hommes d'un esprit sage, méritent
„ la préférence, & que par un heureux
„ accord de la morale & de la politique,
„ il est rare que dans les affaires publiques
„ & Nationales, les plus honnêtes gens ne
„ soient aussi les plus habiles. „

On rira peut-être aujourd'hui de cet axiome, & l'on croira lire les fables du bon vieux temps ; attendez cependant, pour fixer votre jugement, attendez le moment où se montrera, où se déploiera dans vos Assemblées un homme supérieur en tous les sens, un homme qui doué d'un talent distingué, y réunira toute la vigueur de la

vertu, toute la rectitude d'un ſain jugement, & vous verrez ſi la morale lui ſera de trop, vous verrez s'il ne paroîtra pas alors plus haut que vos plus grands, & s'il ne ralliera pas autour de lui tous vos nombreux ſoldats de nouvelle levée.

Je dois répondre encore à une objection, mais auparavant, j'ai beſoin peut-être de m'excuſer auprès du parti victorieux, de l'attention que je donne aux reproches de ſes antagoniſtes. Ne ſont-il pas ſoumis, entends-je dire, n'avons-nous pas répandu par-tout la lumière, n'avons-nous pas nos correſpondans, nos feuilles journalières qui dictent des lois à l'opinion & qui, ſelon notre détermination, agitent les eſprits, échauffent les paſſions dans le degré précis où nous le croyons néceſſaire. Les uns parmi nous commandent à l'Orient, les autres à l'Occident, les uns ont le langage qui convient aux habitans de la plaine, les autres celui qu'exige la rudeſſe des montagnards,

tout eſt bien arrangé, & d'un bout du Royaume à l'autre, à chaque jour de poſte, on ſait exactement ce que l'on doit ſentir, ce que l'on doit penſer ; vous l'avez éprouvé vous-mêmes quand vous avez paſſé à Veſoul, à Arcis-ſur-Aube, une demie page d'écriture a ſuffi pour expliquer l'accueil qu'on devoit vous y faire. Je vois bien en effet, que toutes les précautions ſont priſes pour diriger la foi du peuple de France, mais il faut quelque choſe de plus, & pour l'Europe, & pour la poſtérité. C'eſt déjà dans l'éloignement qu'on juge le mieux de nos affaires, & de nos diſputes ; les idées y arrivent affranchies, & comme épurées de la première effervescence des paſſions, & non-ſeulement l'on y ſépare la vérité du menſonge, mais encore de toutes ſes affiliations, le déguiſement, les réticences, l'exagération & la charlatanerie. On ſe place au milieu des opinions extrêmes, & l'on eſt ainſi plus près des deux partis qu'ils ne le ſont l'un de l'autre. Il y aura donc bientôt devant l'auguſte

guſte tribunal de la raiſon, un examen ſévère qui dirigera les temps à venir dans leurs jugemens immuables ſur les hommes du temps préſent, & c'eſt pour y obtenir droit que ne voulant mêler ma cauſe avec celle de perſonne, je ne puis négliger de répondre aux reproches des différens partis.

Voici donc la nouvelle objection que j'ai annoncée.

Il falloit, en ſe refuſant aux moyens de corruption, ou en les croyant impraticables, chercher du moins à en impoſer au nom du Roi, il falloit montrer plus d'énergie, il falloit dès les premiers troubles qui ſe ſont manifeſtés, en arrêter les progrès par les meſures les plus vigoureuſes, & courir hardiment la chance de tous les événemens poſſibles.

Mais, s'eſt-on bien trouvé d'un ſyſtème de ce genre, au mois de Juillet 1789? & depuis cette époque, avec la défection des troupes & l'armement général du Royaume, la chance étoit elle devenue plus favorable?

Il me ſemble qu'on eut pu demander à ceux qui ſe ſont toujours montrés partiſans des réſolutions extrêmes, & qui ne redoutoient pas même les malheurs de la guerre civile, il me ſemble qu'on eut pu leur demander, de vouloir bien accompagner leurs reproches & leurs conſeils, d'un plan de campagne, approprié du moins à l'une des circonſtances dans leſquelles le Roi s'eſt trouvé; ce ne ſeroit pas trop exiger de ceux qui parlent avec dédain, des diſpoſitions de ſageſſe & de prudence adoptées par le Gouvernement, & qui regrettent, mais toujours d'une manière générale, les partis de force & de rigueur. La diſcuſſion ſur les affaires publiques, deviendroit purement idéale & ſcholaſtique, ſi on la ſéparoit de l'appréciation des moyens d'exécution, & c'eſt ainſi malheureuſement, qu'au bout d'un certain temps, il ne reſte ſouvent d'une queſtion politique que ſa théorie, & le jugement qu'on en porte n'a plus d'application aux choſes réelles.

On dira peut-être, qu'avant la révolution

du mois de Juillet 1789, & avant le temps où la marche de l'autorité Royale a été circonſcrite, & par les circonſtances & par les Décrets législatifs, il y avoit eu déjà des inſurrections, & qu'alors, un grand exemple en auroit impoſé; mais on ne peut en citer que deux remarquables, l'une à Paris dans le faubourg St. Antoine, & qui fut arrêtée avec célérité par le déployement de la force militaire; l'autre à Marſeille, et celle-là n'étoit point une efferveſcence du moment, elle fut ſoutenue par la majeure partie des citoyens, elle tenoit à l'eſprit du temps, & je crois qu'on auroit riſqué beaucoup, en uſant inconſidérément des moyens de violence, & en les préférant à la marche meſurée, qui rétablit le calme ſans effuſion de ſang. La chance d'un bouleverſement dans une ville auſſi peuplée, auſſi riche, auſſi commerçante que celle de Marſeille, dans une ville encore où les vapeurs meurtrières du Levant ſont arrêtées, où la peſte eſt tenue comme priſonnière, dans une ville qui ſert ainſi de ſauve-

garde à tout le Royaume, une telle chance préſente à l'imagination un danger ſi grand, ſi terrible, qu'il faut bénir encore avec tous les honnêtes citoyens de Marſeille, les ſages diſpoſitions qui l'ont écartée. Et ſous le poids des plus triſtes penſées, j'ai le droit cependant, de faire appercevoir que dans le cours inouï des événemens les plus inattendus, & au milieu des défiances & des agitations qui les ont précédés, ſuivis, accompagnés, & à travers enfin tant d'orages, c'eſt la prudence, la modération du Gouvernement, c'eſt la circonſpection de ſa marche, qui ont prévenu peut-être la ſubverſion générale du Royaume.

Enfin, & j'ai déjà mis ſur la voie de cette idée, j'avois vu de bonne heure les imaginations emportées par toutes ſortes de projets, j'avois conçu de la défiance pour un pouvoir inconnu, qui en maîtriſant toutes les opinions, enveloppoit d'un nuage ſa marche & ſes derniers deſſeins, & je fus amené à penſer que l'attachement de la Nation à la perſonne

du Roi, ce ſentiment ſi précieux dans tous les temps, pouvoit encore devenir l'appui de la Royauté. Guidé par une réflexion dont l'application ſans doute, me paroiſſoit à moi-même infiniment incertaine, mais dont la gravité fixoit mon attention, je mis un nouvel intérêt aux ménagemens & aux actes de modération, propres à conſerver au Roi l'affection de ſes peuples.

C'eſt comme je l'ai dit, pour répondre aux reproches de tous les partis, que je me ſuis arrêté à développer les inconvéniens attachés aux moyens de corruption & à l'uſage inconſidéré de la force. On me demandera peut-être pourquoi je n'ai pas mis, au moins, plus de ſuite à gagner par des ſoins & par des manières, les hommes le plus en crédit dans les Communes?

Je n'ai jamais manqué à aucun des égards qu'ils avoient droit d'attendre, & je les ai prévenus par tous les genres d'attention & de

politeſſe, que la multitude de mes occupations me permettoit, mais il eut fallu dépoſer toute eſpèce de fierté, pour ſe plier ſans réſerve à leur joug & à ſes formes. Pluſieurs ont montré de bonne heure, qu'ils aimoient par deſſus tout, le commandement & le ton d'autorité. Rien de ce qui étoit accordé ne leur convenoit, rien de ce qui étoit volontaire de la part du Gouvernement ne s'allioit à leurs vues; ils vouloient enlever les choſes données, & conquérir les biens obtenus. La ſenſibilité, la reconnoiſſance, & toutes les affections douces, ou leur étoient étrangères, ou leur paroiſſoient indignes d'une grande politique. Et comme j'ai toujours eu l'ame ouverte à ces émotions, nous ne pouvions guères aller enſemble.

Je ne ſais dans lequel de mes diſcours à l'Aſſemblée Nationale, ma voix ſe reſſentit un moment de l'oppreſſion de mon ame. *Ha! il eſt ſenſible*, dit alors un des Députés, les plus marquans dans le parti, *il n'eſt donc pas homme d'Etat!* Quel axiome en le con-

ſidérant d'une manière générale! il ſeroit plus juſte de dire, qu'en adminiſtration comme dans toutes les affaires publiques, la ſéchereſſe du cœur amène ou entretient la ſtérilité des idées; c'eſt un ſens du moins qui manque à l'eſprit, & c'eſt le plus pénétrant, le plus ſecourable de tous.

Il eſt encore un point ſur lequel je ne pouvois m'accorder avec ces Meſſieurs, ils ont trop montré que, pour arriver à un but, les moyens leur étoient indifférens; & moi, je crois qu'à un terme digne de nos ſouhaits, il eſt toujours un chemin honorable qui y conduit, & que fût-il plus long, il faut le préférer; car dès nos premiers pas on ſe fait une idée de nos vues, & dans aucune entrepriſe, rien ne reçoit ſon complément ſans l'accompagnement de ce beau moral, qui attire le reſpect & la confiance. Auſſi de quelle force, de quelle violence, n'a-t-on pas eu beſoin dans la marche qu'on a ſuivie! quels odieux, quel abominable uſage n'a-t-on pas été obligé de faire de la terreur & de l'épou-

vante! Surtout à quelles espèces d'hommes n'a-t-on pas été contraint de s'unir! & de quels spectres, de quels fantômes hideux n'a-t-on pas environné le berceau de la liberté! ce berceau que les mains paternelles du meilleur des Rois, avoient préparé avec une affection si généreuse! hélas! avec tant d'avances, il n'eut fallu peut-être que des vertus pour achever l'entreprise! Quels moyens on a préféré! tandis qu'avec un peu de retenue dans ses systèmes, avec un peu d'égards envers les opprimés, avec un peu de ménagement pour les antiques opinions, surtout avec un peu d'amour & de bonté, c'est par des liens de soie qu'on eut conduit au bonheur toute la France. J'ai vu toujours une confédération entre la force & l'habileté, jamais entre les hautes pensées & les généreux sentimens; voilà pourquoi je n'ai pu m'unir de goût, de rapport & d'inclination avec les Chefs du parti populaire; & comme bientôt, il est entré dans leur politique de m'attaquer de toutes leurs armes, & le nombre en est

grand, je n'aurois pu ſans aviliſſement, chercher d'aucune manière à les ramener à moi; & peut-être que pour certains caractères, c'eſt un hommage de plus à la liberté, une preuve d'amour conſtant, que d'y reſter également fidèle, nonobſtant la rudeſſe & l'âpreté des manières de ſes nouveaux Chevaliers.

Mais quand je parle ici des principaux conducteurs de l'Aſſemblée Nationale, je crois devoir rendre un témoignage public à ce grand nombre de Députés dont les ſentimens civiques ſont accompagnés des qualités morales les plus eſtimables, il ne leur a manqué peut-être qu'une voix plus ſonore, ou une confiance plus grande dans leurs intentions & dans leurs moyens. C'eſt avec eux que je me ſerois accordé, c'eſt avec eux que j'aurois aſſuré le bonheur & la liberté, ſans les ſecouſſes & les déſordres de l'anarchie, & ſurtout ſans aucun appareil de férocité, ſans clameurs de haro, ſans torches incendiaires, ſans haches & ſans coupe-têtes.

Il eut fallu, pour mettre en action les bons

élémens répandus dans l'Assemblée, que l'éloquence de la vertu y eut été plus souvent entendue. C'est aussi, bien rarement, qu'on y a vu paroître avec supériorité, celle qui appartient à la sensibilité de l'ame, & à l'élévation du caractère. Il semble au premier coup-d'œil, que l'éloquence du raisonnement soit la seule qui convienne aux affaires publiques, & l'on est disposé à considérer les autres langages comme autant de séductions dont il faut concevoir de la défiance ; mais le raisonnement à mesure qu'il s'étend & se complique, ne doit pas toujours ses triomphes à la vérité ; souvent la fatigue, ou la croyance implicite lui valent des esclaves, au lieu que les hommes les plus médiocres ont la faculté de juger, sans effort, & comme par instinct, de tout ce qui est sensible, & même de tout ce qui est grand. On les trompe donc plus aisément lorsqu'on leur tient un langage qu'ils ne peuvent pas accorder avec leur sentiment intérieur, & dont ils ne peuvent pas faire l'épreuve sur cette pierre de touche qu'ils ont reçue des mains de la nature.

Je me pourſuis moi-même, & je cherche quelle partie de ma conduite publique je dois encore expliquer. Je me ſouviens d'avoir entendu dire que mes opinions politiques n'avoient pas eu une couleur aſſez diſtincte; mais on ne peut pas demander à un Miniſtre, de les marquer d'une manière auſſi prononcée qu'un chef de parti; car il lui importe de ne s'avancer que dans la meſure de ſes moyens & de ſon influence, afin de ne pas diſcréditer le Gouvernement dont il fait partie. L'on doit remarquer auſſi que dans les diſſentions civiles, ce ſont toujours les combinaiſons du côté fort, qui paroiſſent avec le plus d'évidence, parce que lui ſeul a pu lier conſtamment à ſes projets, l'action & le ſuccès, ces deux enſeignes marquantes de la penſée. Mais un Miniſtre ſoumis, & à la ſuprématie des volontés du Monarque, & à celle des anciennes loix, & à celle des événemens, ne peut jamais donner pour unique mobile à toutes les démarches du Gouvernement, ſon opinion première, celle qu'il a conçue dans le ſilence de ſes méditations.

Cependant, après avoir lu cet ouvrage, qui retrace les principales dispositions de mes deux Ministères, on appercevra distinctement, la chaîne de mon administration politique. On verra surtout comment depuis mon rapport au Conseil du 27 Décembre 1788, époque où toutes les bases de la liberté constitutionnelle furent posées, j'ai toujours marché vers un même but, vers un même terme, l'objet constant de mes vœux, & qu'on pourroit décrire par ce peu de paroles : *Toute la liberté qui dans une grande Monarchie, peut se concilier avec le maintien de l'ordre public. Toutes les concessions favorables au peuple, qui peuvent s'accorder avec la justice.* Principes l'un & l'autre d'une vaste étendue, & qui cependant sont contenus eux-mêmes dans deux idées plus grandes encore, la morale & le bonheur.

En m'occupant de ces pensées, comme philosophe, comme citoyen, comme ami de l'humanité, je n'ai point perdu de vue ce que devoit au Roi, l'un des dépositaires de sa confiance ; ainsi je n'ai jamais fait un pas

en avant, ſans avoir reçu ſes ordres; je n'ai jamais tenu le moindre diſcours qui ne pût ſe rapporter à ſes intentions. Les obligations des Miniſtres ſe ſont extrêmement ſimplifiées depuis qu'ils ſont devenus uniquement reſponſables envers la Nation, depuis qu'ils ont été réduits à la qualité d'agens de l'Aſſemblée; mais auparavant, leurs devoirs étoient plus compoſés, & par cette raiſon il eut été hors de mon pouvoir, au commencement de mon adminiſtration, de décrire à l'avance, & d'un ſeul jet, mon projet de route. J'ai bien été conſtamment ſur une même ligne; mais dans ma poſition, elle ne pouvoit pas être la plus courte entre deux points. On ne demande point à un ingénieur de tracer un chemin à travers les roches & les précipices; l'on trouve bon, l'on trouve ſage, qu'il tourne autour des coteaux & des vallons, ou pour rendre les voies plus ſures, ou pour calmer ſeulement les alarmes des voyageurs.

Une Aſſemblée repréſentative peut ſeule

marcher grandement & ſpacieuſement; image du vœu national, tout eſt de ſon domaine, & forte de ce vœu, tout eſt de ſon empire. Ainſi tant que l'opinion ne s'élève point contr'elle, elle peut promener ſon immenſe rouleau ſur les hommes & ſur les choſes, ſans être arrêtée par aucune conſidération. Elle offre pour conſolation des froiſſemens qu'elle occaſionne, la généralité de ces froiſſemens, & c'eſt à elle ſeule qu'appartient le triſte & ſingulier privilége de diminuer le mal en l'agrandiſſant.

Il eſt une ſeule diſpoſition eſſentielle ſur laquelle mon opinion particulière n'a pu paroître d'une manière marquante, je veux parler de la conſtitution des Aſſemblées Nationales en une ou en pluſieurs Chambres. Le maintien de la première diviſion en trois Chambres étoit manifeſtement impoſſible. La néceſſité d'une réunion de quatre volontés différentes pour la confection des lois nationales, déraiſonnable en ſoi dans tous

les temps, le paroiſſoit encore davantage à une époque où tant d'abus ſe préſentoient à réformer, & où il devenoit ſi preſſant de faire route, à une époque où une longue ſuite de malheurs avoit répandu partout une lumière nouvelle, & avoit établi ſur des baſes indeſtructibles, le règne abſolu de l'opinion publique.

Ce fut une grande faute de la part des deux premiers Ordres de n'avoir pas apperçu, de n'avoir pas voulu voir de bonne heure qu'une Aſſemblée Nationale, conſtituée d'une manière à-peu-près ſemblable à celle de l'Angleterre, étoit ce qu'ils pouvoient attendre de plus favorable au milieu du mouvement des eſprits, & près des forces croiſſantes du parti des Communes. Cette compoſition dont ils rejetèrent ſi loin l'idée, lorſqu'on leur en fit l'ouverture, ils l'ont regrettée, peut-être, quand il n'étoit plus temps. Il eſt rare que les hommes, réunis en grand nombre, agiſſent par prévoyance; leur ſentiment commun, celui qui les entraîne,

naît de leurs ſouvenirs, & ils ne peuvent jamais être régis avec force par la multitude des perceptions néceſſaires pour le calcul ou le préſage de l'avenir. Le Roi lui-même avoit de l'éloignement pour la Conſtitution d'Angleterre, & pour tout ce qui pouvoit y reſſembler ; ſans doute qu'il la trouvoit trop diſtante des principes & des idées d'habitude. Les temps ſont bien changés !

Cependant, ainſi que je l'ai dit, le Roi, en fixant ſon attention ſur l'organiſation future des Etats-Généraux, auroit parlé pour la première fois de deux Chambres à l'Aſſemblée Nationale, ſi Sa Majeſté avoit adopté le projet que je mis ſous ſes yeux au mois de Juin 1789. Les événemens du mois de Juillet ayant beaucoup changé la ſituation des affaires, j'aurois pu reprendre la même idée à mon retour de Basle, & je le fis en converſation avec divers Députés ; mais les Communes, à cette époque, ne ſongeoient qu'à tirer avantage des nouvelles circonſtances, & les diſpoſitions politiques qu'elles auroient

auroient adoptées avec empreſſement dans d'autres temps, ne leur convenoient plus. Il eſt permis de douter qu'elles ayent eu raiſon de préférer pour tous les temps la Conſtitution du Corps Législatif en une ſeule & même Aſſemblée; il eſt permis de douter qu'elles ayent eu raiſon de parler avec tant de dédain de la liberté Angloiſe; car le jugement de toute l'Europe, & le ſentiment profond de toute une Nation heureuſe & proſpère, par une Conſtitution à laquelle cent années d'expérience l'ont chaque jour attachée davantage, ces conſidérations méritoient, je le crois, d'être approfondies plus long-temps, & c'eſt au nom de la liberté qu'on eut pu les faire valoir; car ſelon le cours des événemens, la rapidité des réſolutions législatives pourroit lui être un jour bien funeſte.

Une circonſtance mémorable ſembloit fortifier cette réflexion. C'eſt l'adoption de deux Chambres, ou deux ſections par la Nation Américaine, par cette Nation qui a

fondé ſa liberté loin du tumulte de l'Europe, & en liſant comme nous, dans l'hiſtoire du monde, & dans les annales du cœur humain. Cependant, combien n'eſt pas plus dangereuſe, dans un pays tel que la France, l'attribution de la législation entière à un ſeul vote & à une ſeule Chambre ? combien n'eſt-elle pas plus dangereuſe dans un pays, où la mobilité du caractère national rend la circonſpection du législateur ſi néceſſaire ; dans un pays infiniment peuplé, & où tous les hommes rapprochés les uns des autres, ſont ſuſceptibles d'être emportés par une même impulſion ; dans un pays où le mélange inévitable du plus grand luxe, & de la plus grande pauvreté, entretiendra toujours le déſir d'un changement de ſituation ; dans un pays encore qui n'eſt pas comme l'Amérique, uniquement agricole, mais où une grande partie du peuple dévoué aux travaux des manufactures, & au ſervice des riches, ſe trouve réunie en grande maſſe au centre de nos cités corruptrices ; dans

un pays ſurtout où la morale, & l'eſprit religieux vont en déclinant, & n'offrent plus de barrière ſuffiſante aux grands écarts des paſſions; dans un pays enfin, où des connexions habituelles avec les autres Etats, peuvent amener plus facilement des événemens favorables aux révolutions intérieures. Il faut à un pareil Royaume, un corps législatif qui marche avec meſure, & qui ne ſe trompe jamais, afin d'entretenir la ſubordination par un ſentiment continuel de reſpect, & il le faut encore davantage lorſqu'on à mis en action la dernière claſſe du peuple, lorſqu'on lui a donné des opinions, ſans avoir pu lui donner des lumières; car on ſe trouve alors contraint à lui préſenter toujours le même tableau, toujours la même idée, & l'on n'eſt plus libre d'adopter les changemens que l'eſprit conſeille, & que les circonſtances rendent ſouvent néceſſaires.

Une ſeule Chambre, je le crains, entretiendra un foyer continuel d'agitation, on aura l'eſpoir d'influer ſur ſes délibérations,

on aura l'eſpoir de les diriger, & l'eſpoir plus dangereux encore de les faire changer; on ne verra jamais qu'un ſeul point de force & de puiſſance, & tous les mouvemens, tous les efforts ſe dirigeront vers un tel centre. Et ſi l'on pouvoit pénétrer dans les myſtères du cœur humain, on verroit que le goût pour une ſeule Chambre, tient beaucoup au déſir de prendre part à l'autorité qui l'environnera, à cette autorité irrégulière diviſée en tous les ſens, & dont la jouiſſance ſe mêle au charme de la liberté. Ce qu'il faut craindre cependant par-deſſus tout, dans les ſociétés politiques, c'eſt l'exercice continuel des oppoſitions illégales, de celles qui n'ont aucune barrière fixe & déterminée. Tous les contre-poids ſans doute, rendent la marche d'un corps politique plus lente, & plus circonſpecte; mais qu'eſt-ce que le temps dans les affaires d'un Royaume? les moyens de bien faire une fois aſſurés, il ne reſte à ſe garantir que du déſordre, voilà le grand ennemi des Conſtitutions, c'eſt par leurs

baſes qu'il les attaque, & il ébranle l'édifice en ſon entier.

On conçoit aiſément comment à l'époque d'une grande révolution, les Députés appelés à renouveler à-la-fois les lois politiques, les lois civiles, & les lois d'adminiſtration, & ayant à remplir une tâche immenſe devoient attacher un grand prix à l'unité des penſées & des délibérations; mais l'attribution perpétuelle du pouvoir législatif à une ſeule Chambre, ne pouvoit être ſoumiſe aux mêmes conſidérations.

On a montré de bonne heure le plus grand éloignement, pour toutes les diſpoſitions dont le premier mot étoit donné par d'autres Nations; & l'on ne peut ſe le diſſimuler, la crainte de l'imitation, la peur des exemples ont régné conſtamment dans l'Aſſemblée Nationale, & la paſſion des nouveautés y a paru trop dominante, pour être abſolument exempte de foibleſſe; cette paſſion cependant dans un monde ſi vieux, eſt quelquefois un ſentiment dangereux; ſurtout

quand on l'applique aux choſes d'uſage depuis ſi long-temps, telles que la morale, la légiſlation, l'adminiſtration & la politique.

On a bien de la peine à pardonner aux architectes des ſalles de ſpectacle, de nous mettre ſouvent mal à l'aiſe pour éviter de marcher ſur les traces des autres artiſtes. Il y auroit bien plus de reproches à faire aux architectes d'une ſociété politique, ſi pour fuir également toutes les reſſemblances, ils nous privoient des avantages attachés aux principes de Gouvernement les plus connus, & les mieux éprouvés.

La faculté laiſſée au Roi, de refuſer ſa ſanction aux Décrets législatifs, eſt ſans doute un droit de reviſion ſalutaire ; mais il faut au moins que l'uſage de cette faculté ſoit entièrement libre, il faut que les Miniſtres dont le Monarque s'entoure, ne ſoient pas ſubjugués par le beſoin ſervile de faire preuve d'une déférence ſans réſerve, à toutes les penſées de l'Aſſemblée Nationale, il faut que leur exiſtence ne dépende pas de cette

déférence, il faut ſurtout que les agitations populaires ſoient contenues, & que le Trône ne ſoit pas environné de terreurs ; il faut enfin que le *Véto* ſuſpenſif, ce moyen de réſiſtance auſſi ſage que modéré, ne ſoit pas un pouvoir ſans application. Mais pour aſſurer à ce pouvoir l'aſſiſtance de l'opinion, il faut auſſi que le Monarque appelle dans ſon Conſeil les hommes les plus ſages, les plus vertueux, les plus accrédités dans la Nation, & s'il ſe peut encore, les plus indépendans par leur ſituation & leur caractère. Je ne ſais s'il eſt d'autre moyen de remédier en partie, aux inconvéniens inſéparables d'une Aſſemblée Législative, compoſée d'un ſeul Corps délibérant.

Le bien de l'Etat exige encore ſous d'autres rapports, que la ſanction ſoit libre, & réputée telle, non par aucune fiction, non par aucune croyance ſimulée, mais par l'aſcendant à jamais inimitable de la vérité. C'eſt à cette condition ſeule que la dignité du Monarque ſera conſervée, & qu'il ne ſera pas dans l'aviliſſante

néceſſité de faire exécuter ce qu'il n'a point approuvé ; c'eſt alors auſſi, que la Nation pourra croire à l'aſſociation réelle des volontés du Prince, aux volontés de l'Aſſemblée Nationale, & que l'action du Pouvoir exécutif, deviendra tout-à-la-fois plus douce, plus facile & plus efficace.

Je me laiſſe aller à mes penſées ; il ſembloit que la Conſtitution de l'Aſſemblée Nationale en une ſeule Chambre, que tant de pouvoirs réunis dans un ſeul point, devoit engager à relever la majeſté du Trône, & qu'on le devoit non-ſeulement, pour ſoutenir une ſorte d'équilibre au milieu de l'Etat, mais auſſi, parce que le Roi mis en regard d'une Aſſemblée unique, ſe trouvoit dans une ſorte d'iſolement qui devoit affoiblir graduellement le Pouvoir exécutif, remis entre ſes mains. Cependant l'Aſſemblée, loin d'aller dans le ſens de ces réflexions, à dépouillé le Chef de l'Empire de tous les attributs qui devoient entretenir l'idée de ſa haute élévation, & en même temps elle l'a privé de

tous les moyens qui compoſent la domination morale, la ſeule qui, d'une manière conſtante, commande le reſpect & captive l'obéiſſance. On n'a laiſſé au Roi aucune influence, ni ſur la nomination aux places de l'Egliſe, ni ſur le choix des Juges, ni ſur le choix des Magiſtrats de police, ni ſur le choix des Officiers Municipaux, ni ſur le choix de tous les Adminiſtrateurs de Départemens & de Diſtricts, ni ſur le choix des Commandans de la Garde Nationale, ni ſur le choix des nouveaux ſurveillans de l'ordre public, cette Gendarmerie qui doit remplacer la Maréchauſſée; enfin les avancemens dans l'armée de Terre & de Mer, ſont ſoumis preſqu'entièrement à des règles invariables, & comme ſi c'étoit trop que d'avoir remis au Roi le ſoin de nommer aux places de finances, on lui a impoſé dernièrement l'obligation de prendre les nouveaux Régiſſeurs des Poſtes parmi les Fermiers du Bail actuel, & cette reſtriction minutieuſe a été déterminée par un Décret législatif. Il eſt poſſible,

ſans doute, que les choix en général ſoient auſſi bien faits, en écartant toute influence à cet égard, de la part du Gouvernement; mais un Roi qui ne peut rien, n'eſt obéi que par courtoiſie. Ce n'eſt pas tout, on n'a pas laiſſé au Monarque le droit d'accorder le plus petit encouragement, la plus légère gratification ſans le conſentement préalable de l'Aſſemblée Nationale, & le Rapporteur du Comité des penſions qui, dans ce moment les règle toutes, ſous l'approbation néceſſairement rapide de l'Aſſemblée Nationale, auroit plus de données pour être Roi de France, que le deſcendant de Hugues Capet. Enfin pour dernière extinction de toute eſpèce d'influence de la part du Chef de la Nation, & pour dernière privation, la plus ſenſible peut-être au cœur du Roi, l'Aſſemblée Nationale s'eſt réſervée ſans partage, la diſtribution des ſoulagemens que les calamités paſſagères ou les malheurs particuliers des contribuables rendent ſi ſouvent néceſſaires. Le Roi ne peut plus être bienfaiſant & compatiſſant qu'en

ſimple particulier, il ne lui eſt plus permis de s'unir aux grandes vertus publiques, il faut que ſon cœur s'en deshabitue, il faut qu'il renonce aux plus douces jouiſſances de l'autorité; il lui eſt encore alloué de fixer par combien d'hommes armés, il ſoutiendra les vengeances ou les punitions, mais les bontés ſe réglent & ſe répandent ſans lui, ou du moins ſans autre concours de ſa part, que celui d'une Sanction de formalité. Ce ſont de plus les divers Comités de l'Aſſemblée qui préparent, qui rédigent, qui déterminent tout, & l'adminiſtration entière eſt dans leurs mains, car la légiſlation appliquée à tous les détails, c'eſt le Gouvernement même. Il reſte au Roi le choix de ſes Miniſtres, choix à temps, puiſqu'il dépend du mouvement des Clubs & des Cafés de Paris, & ſurtout de la volonté de ceux qui dirigent ce mouvement. D'ailleurs, au milieu de ſon Conſeil, le Monarque n'a point d'influence déciſive, puiſque tous les Chefs de Département peuvent refuſer de ſuivre ſes volontés, en donnant pour motif

de leur réſiſtance, la reſponſabilité ſévère qui leur eſt impoſée. Enfin juſques dans la ville où il fait ſa réſidence, juſques dans le Palais qu'il habite, il eſt ſans autorité; ſa ſureté dépend des ordres qui ſont donnés par les Officiers Municipaux, il ne peut influer ſur aucune diſpoſition d'ordre, ſur aucune précaution de police, & de degrés en degrés, en deſcendant juſqu'aux derniers échelons du pouvoir, s'il demandoit une repréſentation de marionettes pour M. le Dauphin, il auroit beſoin de la protection du Maire.

Jamais un Royaume n'a préſenté l'image d'une pareille annihilation de l'autorité du Prince; le Roi de France ou des François, n'eſt plus qu'un Secrétaire des commandemens de l'Aſſemblée Nationale, un Sergent d'Office de ſes volontés, & c'eſt une dériſion cruelle, que de célébrer ſans ceſſe, comme on le fait encore tous les jours, le rehauſſement de ſa gloire & le nouvel éclat de ſon Trône.

Le Gouvernement d'un pays peuplé de vingt-ſix millions d'ames, & dominant ſur une

étendue de vingt-cinq mille lieues quarrées, & ſur les plus importantes Colonies, ce Gouvernement eſt aujourd'hui compoſé de tant de reſſorts, que le plus petit effort populaire les briſe ou les fait plier; voilà du moins ce qu'il faut avouer, en ſe réſervant, ſi l'on veut, de ſoutenir que c'eſt le mieux poſſible, en ſe réſervant de prouver pendant que l'expérience eſt encore muette, en ſe réſervant de prouver qu'on n'a beſoin pour l'entretien de l'ordre, ni d'un centre à tant de parties, ni d'un haut Pouvoir exécutif, ni d'aucune aſſiſtance de la Majeſté Royale, de cette majeſté impoſante qui, tout à-la-fois ſubjugue l'obéiſſance & la relève, de cette majeſté qui préſentant la grandeur Nationale dans ſa pureté, & pour ainſi dire, dans un petit cercle de lumière, conſerve de cette manière un grand empire ſur les imaginations. Il n'en eſt pas de même des Corps politiques, ils peuvent bien ſoutenir l'éclat dévolu aux fonctions législatives, parce que ces fonctions ont un caractère d'abſtraction qui ne s'uſe

point, mais lorſqu'ils veulent y joindre une autorité active, une autorité qui s'adreſſe aux perſonnes, on apperçoit alors diſtinctement qu'il leur manque un degré de conſidération, & cette infériorité doit être attribuée & à la parité réelle, entre ceux qui commandent & ceux qui doivent obéir, & quelquefois auſſi à la diſcorde des élémens deſtinés à compoſer une Aſſemblée nombreuſe.

L'Aſſemblée Nationale a ſurement le ſentiment confus de cette vérité, car ſi l'on prend garde aux nouvelles dont elle eſt le plus ſatisfaite, ſi l'on examine attentivement ce qui la rend joyeuſe, on verra que c'eſt preſque toujours l'annonce d'un témoignage d'obéiſſance, ou d'une promeſſe de ſoumiſſion. L'humilité lui plaît par deſſus tout, & il n'eſt rien qu'elle n'oublie, rien qu'elle ne pardonne à ce prix.

J'oſerai le dire, la hiérarchie politique (1),

(1) Je me ſers ici de ce mot de *hiérarchie*, quoique d'après ſon étymologie il ſoit uniquement applicable à l'ordre ſacré; mais je me ſoumets à l'extenſion que l'uſage vient de lui donner.

établie par l'Aſſemblée Nationale, ſembloit exiger plus qu'aucune autre ordonnance ſociale, l'intervention efficace du Monarque. Cette auguſte médiation pouvoit ſeule, peut-être, conſerver les diſtances entre tant de pouvoirs qui ſe rapprochent, entre tant d'élus à titres pareils, entre tant de dignitaires égaux par leur premier état, & ſi près encore les uns des autres par la nature de leurs fonctions, & la mobilité de leurs places; elle ſeule pouvoit vivifier en quelque manière, les gradations abſtraites & toutes conventionnelles, qui doivent compoſer dorénavant l'échelle des ſubordinations.

Je vois bien :

Des Aſſemblées primaires qui nomment un Corps Electoral.

Ce Corps Electoral, qui choiſit des Députés à l'Aſſemblée Nationale.

Cette Aſſemblée qui rend des Décrets, & demande au Roi de les ſanctionner & de les promulguer.

Le Roi qui les adreſſe aux Départemens.

Les Départemens qui les tranſmettent aux Diſtricts.

Les Diſtricts qui donnent des ordres aux Municipalités.

Les Municipalités qui, pour l'exécution de ces Décrets, requiérent au beſoin, l'aſſiſtance des Gardes Nationales.

Les Gardes Nationales qui doivent contenir le peuple.

Le peuple qui doit obéir.

L'on apperçoit dans cette ſucceſſion un ordre de numéros, auquel il n'y a rien à redire; un, deux, trois, quatre, cinq, ſix, ſept, huit, neuf, dix; tout ſe ſuit, tout s'enchaîne dans la perfection; mais en Gouvernement, mais en obéiſſance, c'eſt par la liaiſon, c'eſt par le rapport moral des différentes autorités, que l'ordre général ſe maintient. Le légiſlateur auroit une fonction trop aiſée, ſi pour opérer cette grande œuvre politique, la ſoumiſſion du grand nombre à la ſageſſe de quelques-uns, il lui ſuffiſoit de conjuguer le verbe *commander*,

&c

& de dire comme au collège, je commanderai, tu commanderas, il commandera, nous commanderons, &c. Il faut néceſſairement, pour établir une ſubordination effective, & pour aſſurer le jeu de toutes les parties aſcendantes & deſcendantes, qu'il y ait entre toutes les ſupériorités de convention, une gradation proportionnelle de conſidération & de reſpect; il faut de rang en rang une diſtinction qui en impoſe, & au ſommet de ces gradations, il faut un pouvoir qui par un mélange de réalité & d'imagination, influe par ſon action ſur l'enſemble de la hiérarchie politique, & qui maintienne la ſérie des commandemens, dans l'ordre fixé par le légiſlateur; mais affoiblir ce premier pouvoir, mais en altérer la majeſté & niveller en même temps tous les hommes, de telle manière que l'abſtraction de la loi ne reçoive d'aſſiſtance d'aucune idée acceſſoire, c'eſt mettre la ſubordination en grand péril, c'eſt au moins lui laiſſer pour unique appui la crainte des punitions, & l'exercice des vengeances;

moyen imparfait, & qui environne l'administration de tous les appareils de la tyrannie.

Il n'eſt point de pays où les diſtinctions d'état ſoient plus effacées, que ſous le gouvernement deſpote des Califes de l'Orient; mais nulle part auſſi les châtimens ne ſont plus rapides, plus ſévères & plus multipliés. Les chefs de la juſtice & de l'adminiſtration, y ont une décoration qui ſuffit à tout, c'eſt le cortége des janiſſaires, des muets & des bourreaux.

Il eſt remarquable encore, que dans la Légiſlation Françoiſe, il n'y aura pas ſeulement égalité par le genre d'élection émanant en entier du peuple, égalité par le mélange de toutes les conditions, égalité par la ſuppreſſion de toutes les diſtinctions de naiſſance, égalité par l'indifférence à toutes les ſupériorités de fortune & d'éducation; il y aura de plus dans la Conſtitution même des autorités, cette ſingulière contrariété, que toutes elles iront, pour ainſi dire, du plus foible au plus fort. Je m'expli-

que. Les Adminiſtrateurs de Département en défendant les droits ou les opinions de leurs commettans, auront une grande force de réſiſtance contre les déciſions de l'Aſſemblée Nationale, mais ils auront peu d'autorité ſur les Adminiſtrateurs de Diſtrict, lorſque ceux-ci parleront au nom d'intéreſſés ſerrés autour d'eux, & réunis par un ſentiment commun.

La même obſervation s'applique d'une manière encore plus marquante, à tous les ordres que les Diſtricts auront à donner aux Municipalités des grandes villes, car celles-ci ſont compoſées d'hommes égaux aux Adminiſtrateurs de Diſtricts, & ſouvent leurs ſupérieurs en lumières, en éducation & en fortune; ſoutenus donc par l'amour-propre, qui eſt l'effet ordinaire de ces avantages, ils ne ſeront pas flexibles aux commandemens de leurs égaux de Diſtricts; ils pourront toujours leur oppoſer quand ils voudront, leurs notions plus éclairées, leurs notions certaines ſur les convenances particulières de la cité dont ils régiſſent les intérêts; & fortifiés du vœu de leurs

concitoyens, ils auront aiſément le ſentiment de leur puiſſance.

Enfin, ces Officiers Municipaux en fonction pour deux ans, & n'ayant pas ſeulement le temps d'emprunter de leur place une conſidération perſonnelle, ces officiers paſſagers occupés d'être élus une ſeconde fois, & devant commander à leurs propres Electeurs, & à leurs Electeurs armés, ſous le nom de Gardes Nationales, de fuſils & de bayonnettes, comment pourront-ils avec leurs ſeules écharpes, ou leur bouton d'or, être aſſurés d'une conſtante obéiſſance? Je crois davantage à la dernière ſubordination, celle du peuple envers ces mêmes Gardes; cependant fort de ſon nombre, s'il vient à ne pas ſe prêter à la diſtinction ſubtile de citoyens actifs, & non actifs, s'il croit que le ſyſtême d'égalité ne doit pas finir à lui, il pourra bien ſe montrer indocile dans les circonſtances, où il ſera réveillé par les intérêts qui le touchent eſſentiellement.

Il me ſemble que dans le ſyſtême adopté

par l'Aſſemblée, on auroit pu du moins aider la ſubordination par des moyens ſimples, & qui n'auroient pas contrarié ſes principes conſtitutionnels.

On auroit pu, par exemple, ranger le choix des Adminiſtrateurs du Département, avant la nomination des Adminiſtrateurs de Diſtricts, & celle-ci avant la nomination des Officiers Municipaux, afin que l'élite des citoyens fût toujours placée dans les Corps ſupérieurs.

On auroit pu mettre une plus grande différence dans le nombre comparatif des perſonnes qui compoſent les différens Corps en autorité, & augmenter le nombre des Adminiſtrateurs de Département & de Diſtrict, ou diminuer le nombre des Officiers Municipaux, & des Notables des grandes villes.

On auroit pu encore fortifier l'aſcendant des Corps ſupérieurs ſur les inférieurs, en mettant une plus grande différence entre la durée des fonctions de ceux qui doivent les compoſer.

On auroit pu auſſi éloigner davantage l'épo-

que de la réégibilité des Adminiſtrateurs ſupérieurs, afin que le Corps dominant fût plus affranchi que les autres, de la néceſſité de careſſer la multitude. Et ces quatre circonſtances, la qualité, le nombre, la durée & l'indépendance des Adminiſtrateurs, auroient un peu favoriſé le maintien de l'ordre & de la ſubordination.

J'ajouterai, car l'amour du bien public & la vérité ſeront toujours mes guides & mes ſeuls maîtres; j'ajouterai que des Gardes Nationales continuellement armées, & choiſiſſant elles-mêmes leurs Officiers & leurs Commandans, ſeront les Rois des Rois, & malgré les éminens ſervices que pluſieurs d'entre ces Corps reſpectables, celui de Paris ſurtout, ont rendus en ces temps de diſcorde, on ne peut s'empêcher d'appercevoir que le maintien continuel d'une pareille force, au dernier échelon de la hiérarchie politique, s'accorderoit difficilement avec les principes généraux d'ordre & de ſubordination.

Enfin, l'Aſſemblée Nationale en ſe bornant à appeler le Roi le Chef de l'Adminiſtration,

le Chef du Pouvoir exécutif, a d'abord laiſſé dans une ſorte d'obſcurité, le degré de ſon autorité légale ſur les Corps Adminiſtratifs, & de plus elle n'a point fait connoître par quel moyen elle entendoit que le Roi ſe fît obéir. Celui de la force armée n'exiſte pas, puiſque cette force ne doit être mue que par les Adminiſtrateurs des Départemens, des Diſtricts ou des Municipalités. Celui des menaces & des promeſſes, eſt nul également entre les mains du Monarque, puiſqu'il ne peut plus faire ni bien ni mal à perſonne. Le droit de deſtituer les Corps déſobéiſſans, n'eſt pas remis au Pouvoir exécutif, & il préſenteroit des inconvéniens dans une Conſtitution, où tous les Adminiſtrateurs ſont élus par le peuple, ſans aucune intervention de la part du Monarque. Le Roi ordonnera-t-il aux Tribunaux civils, de juger les Corps Adminiſtratifs en déſobéiſſance? mais par quels moyens obligera-t-il ces Tribunaux à la ſoumiſſion? La Conſtitution d'ailleurs, ne leur donne pas ce genre de ſupériorité ſur les Corps Adminiſ-

tratifs, & quand ils l'auroient, cinq ou ſix juges nommés par le peuple, oſeroient-ils ſévir contre une adminiſtration, dont la déſobéiſſance paroîtroit s'accorder avec les intérêts de leurs Electeurs à tous? Eſt-ce enfin à l'examen de la Haute-Cour Nationale, que de pareilles forfaitures pourront être ſoumiſes? mais à cette Cour, c'eſt le Corps Législatif ſeul qui doit porter des dénonciations; il ne reſte donc au Roi que le pouvoir accuſatif auprès de l'Aſſemblée Nationale! Quelle fonction! & ſi cette Aſſemblée, comme on doit le penſer, n'eſt pas toujours ſéante, le Roi ſera réduit à faire des notes pendant les vacances, pour en rendre compte au Corps Législatif, lorſqu'il ſe réunira de nouveau. Une telle obligation de la part du Monarque, eſt la plus dégradante, la plus incompatible avec toute eſpèce de dignité qu'il ſoit poſſible de concevoir; accuſateur pendant ſix mois, eſpion pendant ſix autres, le Monarque ne ſeroit diſtrait de ces deux honorables fonctions, que par l'exécution des vengeances

dont l'Assemblée lui délivreroit le mandat. Je voudrois découvrir le moment où il lui sera possible de faire quelque chose pour être aimé, je ne le trouve pas. Il faudra, s'il est permis de s'expliquer ainsi, il faudra qu'il vive de ses anciennes provisions, & toute nouvelle moisson lui est pour toujours interdite; ainsi dans le temps qu'on grossit de diverses manières, les moyens de résistance, dans le temps que ces résistances vont de degrés en degrés, toujours en croissant, c'est à diminuer l'autorité du Chef de l'Empire, c'est à l'avilir, c'est à ternir enfin, la majesté du Trône, que l'on paroît s'être appliqué; & je cherche envain dans cet ensemble, la sagesse & l'étendue des vues qui doivent appartenir à des Législateurs. (1)

(1) Ce paragraphe & mon ouvrage entier étoient achevés, lorsque j'ai eu connoissance du dernier Décret de l'Assemblée Nationale, sur les Corps Administratifs. On y donne au Roi la faculté de suspendre les fonctions d'un Directoire de Département, en désobéissance formelle; mais dans le même temps, on autorise ce Directoire à avertir la législature des ordres qui seroient transmis au nom du Roi, & qui *lui paroîtroient*

Je vois bien les diverſes particularités qui ont pu détourner leur attention, des conſidérations générales, mais il ne convenoit

---

contraires aux lois ; ainſi ſur une ſimple opinion d'un Directoire, il y aura ſur le champ une conteſtation ouverte par devant la législature, entre le Miniſtre reſponſable, mais parlant au nom du Roi, & un Directoire de Département, & peut-être que le Miniſtre du Monarque ſera mandé à la barre pour juſtifier les motifs de ſa conduite, & entrer en plaidoyer avec un ou pluſieurs Membres du Directoire. Croit-on de bonne foi, qu'à moins d'une forfaiture plus qu'évidente de la part de ces Adminiſtrateurs, le Miniſtre veuille s'expoſer à une pareille ſcène, & compromettre en même temps la dignité du Roi ?

Ce n'eſt pas tout, il pourra bien à ſes périls & riſques ; ſuſpendre de leurs fonctions les Adminiſtrateurs compoſans un Directoire ; mais comme le mouvement de toute la machine intérieure repoſe ſur eux, il faudra qu'auparavant le Miniſtre s'aſſure de la diſpoſition d'autres Membres du Département, à remplacer ces Adminiſtrateurs ; & à défaut de leur bonne volonté, il devra faire la même enquête auprès des perſonnes qui forment les Diſtricts voiſins ; mais qui voudroit ſe prêter à cette miſſion paſſagère, ſur l'encouragement d'un Miniſtre dont on ne peut rien attendre, & ſur la périlleuſe ſauve-garde d'un ſimple controverſiſte à l'Aſſemblée Nationale ? A peine pourroit-il eſpérer une pareille complaiſance de la part de ſes Commis.

pas aux fondateurs d'une Conſtitution politique, de ſe montrer les hommes du moment préſent; l'avenir, cet eſpace immenſe devoit

---

Je demande enſuite, comment le Miniſtre aura connoiſſance exactement des abus de pouvoir & des négligences repréhenſibles, dont les Directoires ſe rendront coupables, puiſque dans chaque Département, ces mêmes Directoires ſeront ſes ſeuls correſpondans habituels. Le Comité de Conſtitution, dans ſon nouveau projet de Décret, a fait ce qu'il pouvoit en partant des anciens erremens; mais dans ſes efforts pour élever une autorité active, tout ſe reſſent néceſſairement du mauvais fonds ſur lequel il eſt obligé de bâtir. On aura beau chercher, il n'y a que trois moyens d'aſſurer une telle autorité. Ou le pouvoir conſtant & bien connu, de récompenſer & de punir de la part de ceux qui commandent, & les idées de crainte & d'eſpérance dont ils peuvent faire uſage ſans aucune forfanterie. Ou l'habitude continuelle du reſpect envers eux, entretenue par l'éclat de leur place, & ſurtout par la majeſté impoſante du Monarque, dont ils ſont les organes. Ou la voie coërcitive en définitif, par une diſpoſition quelconque de la force armée. Aucun de ces moyens n'a été ménagé au Gouvernement, & c'eſt uniquement par forme d'accuſation auprès du Corps Législatif, qu'il peut agir efficacement.

Cependant, par une contradiction ſingulière, les Miniſtres placés dans un pareil état de foibleſſe, ne ſont pas moins menacés habituellement de toutes les

ſurtout arrêter leurs regards, & dans l'abolition univerſelle de toutes les ſuprématies, celle des temps du moins, méritoit d'être conſervée.

On cite toujours l'Angleterre, où un

---

conſéquences de la plus ſévère reſponſabilité. C'eſt ſans doute par politeſſe, qu'après leur avoir lié les pieds & les mains, on leur parle encore des écarts auxquels ils pourroient ſe livrer, & qu'on en paroît inquiet. Diſons ſérieuſement que ce n'eſt pas de ce qu'ils feront, mais de ce qu'ils n'oſeront pas faire, dont il faudroit aujourd'hui s'occuper; car leur foibleſſe eſt bien plus à craindre que leur courage.

Une reſponſabilité contre l'action des Miniſtres importoit ſans doute à la liberté publique; mais une reſponſabilité contre leur inaction devenoit néceſſaire au maintien de l'ordre ſocial.

Le Légiſlateur devoit ſe placer en quelque manière, entre ces deux points de vue, au centre de ces deux termes, & ne jamais s'ôter la faculté de ſe mouvoir, & vers l'un & vers l'autre; mais de bonne heure, il s'eſt embarraſſé dans ſes propres liens, & il ne peut plus détacher aujourd'hui du code abſolu de la liberté, ce qu'il faut aux lois d'ordre & de ſubordination. On eut dit qu'il avoit compoſé ſon ouvrage à ſon retour d'Alger ou de Maroc, & que l'eſprit rempli des idées d'eſclavage & de ſervitude, il ne s'étoit pas apperçu du moment où il étoit arrivé ſur une terre de liberté.

ſimple Officier civil, réuſſit ſans contrainte à ſe faire obéir; mais on ne veut pas voir que ce reſpect pour la loi, eſt un réſultat du bonheur public, & l'effet encore d'une longue habitude, qu'il eſt auſſi l'œuvre de la religion & de la morale, ces deux principes en ſi grand honneur encore, chez une Nation qui comprend le bon ſens dans ſa philoſophie. On oublie auſſi d'obſerver combien de circonſtances relèvent en Angleterre l'autorité de la loi, & lui prêtent de la force; circonſtances qui n'exiſtent point dans la Conſtitution Françoiſe. Les Députés au Parlement reſtent communément en fonction ſept années, & cette permanence des mêmes Repréſentans, ajoute à leur conſidération. L'Aſſemblée législative eſt diviſée en deux Chambres, dont l'une eſt formée des Pairs du Royaume, les hommes les plus marquans, par l'étendue de leurs poſſeſſions & par la dignité de leur rang, & l'autre eſt compoſée de citoyens, dont l'éducation & l'attachement aux intérêts de l'Etat, ſont garantis par

la mesure importante de propriété, exigée d'eux pour être éligibles. Les Ministres du Roi d'Angleterre sont tous Membres du Parlement. Les uns par droit de naissance ont rang dans la Chambre haute; les autres à titre d'élection, sont Députés des Communes. Le Roi jouit dans sa plénitude du Pouvoir exécutif, & il est secondé dans l'exercice de ce pouvoir par les nominations de tout genre, dépendantes de sa prérogative, & par les diverses grâces dont la distribution lui est remise. Les Evêques, les Juges, les Schériffs des Provinces, tous ceux qui doivent concourir plus particulièrement au maintien de l'ordre public, sont choisis par le Monarque, & les autorités intermédiaires, hors celles qui veillent sur la police & les intérêts des villes, ne sont jamais confiées à des Administrations collectives; enfin aucune des nombreuses résistances opposées en France à l'exercice du Pouvoir exécutif, aucune des atténuations de la majesté du Trône, effet inévitable de nos nouvelles lois, n'existent

en Angleterre. Le peuple n'y eſt pas non plus entretenu dans une action continuelle, par cette diverſité d'élections qui lui ſont attribuées parmi nous, & qui lui rappellent encore à chaque inſtant l'idée de ſa puiſſance. Les excès auſſi, dont les dernières claſſes ſont rendues ſuſceptibles par la misère, ces excès ſont tempérés en Angleterre par les ſecours immenſes provenans de la *taxe des pauvres*, & la tranſportation dans les Colonies, des hommes repris par la loi, éloigne du milieu de la ſociété les caractères les plus dangereux. Enfin, le Roi d'Angleterre a le droit impoſant de diſſoudre le Parlement, & d'ordonner de nouvelles élections. Il n'y a donc aucune comparaiſon entre les moyens, dont les deux Gouvernemens peuvent aujourd'hui faire uſage, pour maintenir l'ordre public ſans effort, & ſans aucune meſure extraordinaire; & cependant, la France eſt quatre fois plus peuplée que l'Angleterre & l'Ecoſſe réunies enſemble.

Il faut le dire, nos législateurs n'ont con-

ſervé que la momie du Pouvoir exécutif, tout ce qui compoſe ſon action & ſa vie n'exiſte plus. Cependant on ne reſſuſcite pas ce pouvoir à ſa volonté, car l'obéiſſance & le reſpect, tiennent en grande partie à une longue habitude, & ce ſeroit une perte immenſe, un malheur incalculable, que d'avoir à créer de nouveau ces ſentimens, par l'exercice des punitions, que d'avoir à les recommencer, pour ainſi dire, par la crainte & par la terreur. Combien de troubles n'accompagneroient pas encore une telle entrepriſe! elle auroit aujourd'hui, l'on peut en convenir, un caractère éminent de grandeur; car, ainſi que la création du monde, elle auroit le cahos pour avant-coureur.

On ne répliquera pas, je le penſe, à ces différentes obſervations, en ſoutenant que l'ordre règne dès à préſent dans le Royaume, & en prononçant, avec certitude, que le temps & la paix intérieure achèveront de l'affermir. Mais d'abord comment pourroit-on dire que l'ordre exiſte, ſi les

plus

plus grands excès ſont commis tantôt dans un lieu, & tantôt dans un autre; ſi les alarmes ſont portées au point d'éloigner un grand nombre de citoyens, les uns de leur domicile ordinaire, & les autres du Royaume; ſi les étrangers ſont découragés d'y venir, ſi l'on regarde comme un événement d'avoir à le traverſer, ſi le recouvrement des impôts eſt ſoumis depuis long-temps à tous les genres de contrariétés, ſi le recouvrement des droits féodaux conſervés, ne peut s'effectuer qu'en partie, ſi l'on voit du péril dans les pourſuites ou les exécutions judiciaires, ſi les Départemens & les Municipalités s'entrechoquent, ſi les corps intermédiaires tantôt excèdent leurs pouvoirs, & tantôt n'oſent pas les exercer dans leur étendue, & ſi les mouvemens du peuple influent ſur la législation même? Enfin, comment peut-on croire à l'exiſtence de cet ordre, lorſqu'on eſt obligé de recourir ſi ſouvent à l'appui de la force armée? On ne connoît cependant qu'une petite partie

du dérangement des reſſorts, les machiniſtes gardent le ſilence ſur tous les incidens, qui ne ſont pas d'un genre éclatant; car ils ne veulent pas faire connoître l'imperfection de leur ouvrage, & les particuliers dans l'impuiſſance actuelle du Gouvernement, ne ſauroient trop à qui dénoncer les actes d'adminiſtration dont ils auroient à ſe plaindre. Le Gouvernement ne peut en effet que recommander, il n'a plus le moyen de récompenſer, ni de punir, & ſes menaces ou ſes promeſſes auroient une teinte de ridicule.

Je crains encore un effet ſingulier de l'ordonnance politique établie dans le Royaume, on verra peut-être un jour, & quelques pronoſtics ſemblent déjà l'annoncer, on verra que cette ordonnance politique, inſuffiſante pour la protection de l'ordre public, eſt cependant propre à favoriſer le deſpotiſme des corps intermédiaires; car ils ne tarderont pas à remarquer, que l'Aſſemblée Nationale leur unique cenſeur redoutable, ne

ſauroit par ſa Conſtitution, & au milieu de ſes occupations nombreuſes, étendre ſon inſpection au-delà des circonſtances marquantes; ils appercevront encore, que cette Aſſemblée aura un grand intérêt à les ménager, & ces deux conſidérations leur inſpireront inſenſiblement, une grande liberté dans leurs mouvemens; ils auront toute la confiance que donnent auprès des particuliers, l'approbation ſous-entendue d'un ſupérieur qui n'eſt point à craindre, & la garantie apparente d'un ſurveillant dont les regards ſont diſtraits.

Ce ne ſeroit pas une recherche ſans intérêt, que d'examiner ſi le danger du deſpotiſme des autorités intermédiaires, & leur défaut de moyens pour maintenir l'ordre public, deux circonſtances qui ſemblent ſe contrarier, ne dérivent pas cependant de la même cauſe, du défaut de ſurveillance ou de prédomination de la part du pouvoir ſouverain; & alors on ſeroit appelé peut-être à réſoudre un autre doute, c'eſt

ſi les corps nombreux régiſſant d'autres autorités collectives, ſont l'inſtitution la plus parfaite, & s'il n'eſt pas mieux que l'agence ſoit ſimple, lorſque le premier moteur eſt compoſé, ou que l'agence ſoit compoſée, lorſque le premier moteur eſt ſimple.

Je reviens encore à l'ordre public, c'eſt aujourd'hui l'objet le plus digne d'attention, & il n'eſt pas indifférent d'examiner ſi dans la Conſtitution préſente, l'avenir doit apporter des changemens favorables ou contraires à l'eſprit de ſubordination. L'on préſente à l'appui de ces eſpérances, la perſpective de la ceſſation des troubles politiques qui diviſent aujourd'hui le Royaume, & cette conſidération eſt grande, ſans doute. Mais voyons auſſi qu'un parti d'oppoſition dont la force n'eſt pas ſuffiſante pour cauſer des alarmes réelles, ne ſert qu'à réunir les ſentimens de la maſſe de la Nation. Voyons auſſi que nous ſommes à l'époque du paſſage

de l'ordre ancien à l'ordre nouveau, & que dans ce moment de ſatisfaction & d'eſpérance, les noms de patriotiſme & de liberté rallient tous les eſprits & tous les cœurs. Appercevons de plus que l'on eſt aujourd'hui, non pas ſeulement dans l'enthouſiaſme des idées de liberté, mais encore au commencement des jouiſſances que procure le partage de l'autorité, & au moyen des Electeurs, des Elus, & des Eligibles aux places d'Adminiſtrateurs de Département, d'Adminiſtrateurs de Diſtrict, d'Officiers Municipaux, de Commandans, de Députés, de Juges, de Curés & d'Evêques; les diviſions & ſubdiviſions de ce partage ſont telles, que c'eſt une véritable jubilation pour tous les amours-propres; & comme chaque diſſémination de l'autorité s'appelle un degré de liberté de plus, ces jouiſſances de vanité peuvent être attachées à un ſentiment public, & c'eſt la perfection du bonheur. Mais inſenſiblement les rivalités naîtront, & les mécontentemens en ſeront la ſuite. L'égalité d'eſpé-

rances qui règne dans les premiers temps, & qui ſert à réunir les eſprits, ne ſe ſoutiendra pas de la même manière, & les prétentions bleſſées deviendront peut-être un ſujet de diſcorde. On ne peut donc pas juger encore, avec certitude, du réſultat de toutes les ambitions & de toutes les jalouſies que le nouvel ordre des choſes aménera. Ce ne fut pas la première année de la mort d'Alexandre, que les copartageans de ſon Empire entrèrent en méſintelligence & en querelle.

Il eſt une autre circonſtance du moment qui, en occupant tous les eſprits dans le même ſens, devient un principe d'union. L'on eſt tout entier à un grand objet d'intérêt, à la ſpéculation que préſentent ces biens immenſes, devenus le domaine de la Nation; les uns y penſent, afin de réaliſer leur fortune, d'autres pour ſe ſauver des aſſignats, d'autres pour revendre avec profit, & comme au-delà des prix d'eſtimation, les Municipalités ſont admiſes au partage

du produit des ventes, chacun semble courir au butin, & tout le monde est distrait par cette cocagne.

Enfin personne n'ignore aujourd'hui, qu'indépendamment de la hiérarchie politique établie dans le Royaume, indépendamment de cet ordre ostensible, l'autorité de l'Assemblée Nationale est encore soutenue par une grande affiliation hors de la loi, qui s'étend de Paris jusqu'au centre des Provinces, & jusqu'aux extrémités du Royaume; affiliation dangereuse sous plusieurs rapports, mais qui veille efficacement sur toute la partie de la subordination qui correspond à ses principes.

Les diverses circonstances que je viens de rappeler, ont toutes leurs degrés d'influence, mais aucune ne doit durer, & une fois passées il n'y aura plus en chance que des événemens propres à augmenter les obstacles; telle sera l'époque où l'on exigera la somme entière des impositions nouvelles; telles seroient encore une année de disette,

une guerre extérieure, ou quelqu'autre calamité hors de l'ordre commun.

Il faut eſpérer que les lumières de l'expérience améneront inſenſiblement les amendemens, & les modifications que l'ordre public exigera; mais en attendant, on eſt inquiet de la multitude de reſſorts dont notre machine politique eſt compoſée. Que d'anneaux, que de chaînons dont il faut maintenir le lien!

On eſt étonné, on eſt affligé de tous les moyens extraordinaires, auxquels on a recours aujourd'hui pour ſoutenir les diverſes parties d'un ſyſtème encore mal aſſis; ils ſervent tous de reproches aux ſoins continuels qu'on a pris pour affoiblir le pouvoir exécutif. Il n'y a plus de force à l'extrémité du balancier, on le regrettera ſouvent; car il en faudra bien davantage, dans une autre place, pour mouvoir régulièrement l'immenſe, la coloſſale machine du Royaume de France, & de ſes Colonies.

Ah! que du moins il y ait enfin une

autorité ſuffiſante pour empêcher la violation des plus ſaints devoirs de l'humanité! Qu'il y en ait une pour mettre en ſureté l'honneur & la vie des hommes! Qu'il y en ait une pour défendre l'innocence! Qu'il y en ait une ſurtout pour arrêter ces horribles attentats, dont la ville d'Aix vient de donner un nouvel exemple! Nous en avions aſſez cependant, & pour notre malheur, & pour notre honte. C'eſt au milieu des gardiens de la loi, que trois victimes, après tant d'autres, ſont encore immolées à la puiſſance du peuple. Vous cherchez en vain à détourner notre intérêt, indignes écrivains, qui nous parlez de ces aſſaſſinats avec une ſi grande légéreté; vils avocats du tigre, vous êtes plus barbares que lui, lorſque vous racontez ſes fureurs avec tant de calme. C'eſt dans leur aſile domeſtique, qu'on va chercher ces infortunés citoyens, on les arrache du ſein de leur famille déſolée, on les entraîne avec d'infames liens ſur la place publique, &

c'eſt avec un rafinement de cruauté que l'on prépare leur ſupplice, & que l'on conſomme cette œuvre d'iniquité. Le matin, ils avoient vu les rayons du jour, & ſe levoient ſans crainte, & le ſoir, ils expirent ſous la main homicide de leurs frères; ils croyoient que la vie étoit au nombre de leurs droits, & ils ne trouvent aucun défenſeur; c'eſt loin des pleurs de leurs enfans, de leurs femmes, de leurs amis qu'on les immole, c'eſt ſans pouvoir jeter ſur eux un dernier regard, qu'ils ſont dévoués au plus affreux ſacrifice, aucun remords ne les y prépare, aucune des conſolations de la religion ne leur eſt accordée, ils ſont jetés dans l'abîme de la mort, ſans autre accompagnement que les joies criminelles de leurs bourreaux. Ces idées me déchirent, je ne puis m'y arrêter ſans horreur. Quelles ſont pourtant ces victimes? Un vieillard de quatre-vingts ans, un ancien Magiſtrat, un Avocat célèbre, ancien adminiſtrateur de la Provence, un homme diſ-

tingué par ſes écrits éloquens en faveur de la liberté ; mais il ne s'etoit pas élevé, dit-on, à la hauteur de la révolution, & il avoit montré des regrets au moment de l'enſeveliſſement de l'ancienne Magiſtrature. Ah ! ſans doute, il faut bien trouver des crimes à ceux qu'on immole ! C'étoit la fonction des La Feymas & des Laubardemonts, ces derniers ſuppôts du deſpotiſme ; mais nous ne vous croirons pas quand vous nous parlerez des fautes de ceux qu'on a mis à mort ſans les entendre, nous ne vous croirons pas, lorſque vous promenant ſur leur tombe, vous les accuſerez au moment où ils ne peuvent plus vous répondre ; c'étoit lorſque le peuple vivoit ſous l'oppreſſion, qu'il étoit beau de prendre ſa défenſe, mais lorſqu'il eſt ſeul en pouvoir, lorſqu'il eſt ſeul dominateur, il faut ſe retirer de la Cour du tyran, ou ſavoir y vivre ſans adulation & ſans flatterie.

On ne le reconnoît plus, ce peuple autrefois doux & ſenſible, il devient avide de

deſtructions, il eſt impatient de vengeances, & ce qui m'effraie le plus, il joint des mots de gaieté aux penſées les plus barbares, & ſes chanſons comme celles des Sauvages, ſes chanſons ſont des cris de mort. Il n'eſt pas même retenu dans ſes violences, par l'âge & la réputation, & encore enfant d'Iſraël en cela ſeul qu'il recherche des victimes ſans tache, les pleurs du vieillard, le ſang de l'homme innocent, ne font pas treſſaillir ſes mains homicides. Nation que j'ai tant aimée, que j'ai tant célébrée, qu'êtes-vous devenue ? vous croyez que l'amour de la liberté excuſe, honore tout, mais je me connois autant que vous à ce noble ſentiment, & j'ai toujours trouvé que dans ſa pureté, il s'allioit plus qu'aucun autre, à la juſtice & à la généroſité.

Et vous Législateurs, qui avez renverſé ſans exception, & les anciens appuis de l'ordre ſocial, & les vieilles ſauve-gardes de la ſureté publique, & qui leur avez ſubſtitué un ſyſtème de votre invention,

une organisation de votre choix, c'est vous qui devez répandre des larmes, lorsque les lois sans pouvoir, l'autorité sans force, ne peuvent défendre la justice, & prêter secours à l'homme opprimé. C'est vous qui devez pleurer, lorsque vous voyez le peuple égaré, lorsque vous voyez les suites de la nouvelle éducation qu'on lui donne, lorsque vous voyez les effets de ces détestables écrits, reproche perpétuel à votre tolérance; car vous éprouverez qu'on ne peut pas réparer à sa volonté, la première infiltration du lait d'une louve. C'est à vous encore à prendre le deuil, pour chaque victime qui périt hors de la loi, sous le règne de votre toute-puissance; une seule goutte de sang que la femme de Macbeth ne put jamais effacer, l'empêcha de jouir des plaisirs, des grandeurs & des pompes du Trône. Ah! comment échapper à la plus douloureuse affliction, en considérant le triste & malheureux spectacle que présente aujourd'hui la France! les places publiques, les retraites domestiques

entachées du ſang des victimes d'un peuple devenu le jouet de toutes les paſſions, les priſons remplies par les déciſions myſtérieuſes des Comités de police & d'inquiſition, une claſſe nombreuſe de citoyens, réduite au déſeſpoir, & qui s'enfuit toute entière en redoutant l'aveugle fureur des uns, & les défiances des autres, les étrangers, effrayés délaiſſer comme une terre ſauvage le Royaume le plus favoriſé des dons de la nature, les citoyens modérés & paiſibles, ne cherchant qu'à ſe tenir dans l'ombre, les conſciences alarmées, le ſchisme prêt à naître, cette multitude d'ouvriers qui portent leurs talens dans d'autres contrées, & la foule innombrable de ceux qui retenus aux lieux de leur naiſſance, demandent à l'Etat un entretien que la circulation ordinaire des richeſſes & des conſommations ne peut plus leur offrir. Ah! comment ſe perſuader à l'aſpect de tant de malheurs, qu'il n'y ait rien à redire aux diſpoſitions politiques du légiſlateur? comment ſe perſuader qu'une liberté dont le Monar-

que avoit poſé les baſes, qu'un bien, reçu de lui, exigeoit pour ſa conſervation, une déſolation ſi grande, un trouble ſi général?

Que des hommes dont le cœur eſt abſtrait, ou l'ame deſſéchée, ſe calment ſur tous les maux dont ils ſont les témoins, en ſe faiſant raconter les funeſtes circonſtances de toutes les révolutions de l'hiſtoire; ce genre de conſolation, ſans doute, eſt inépuiſable. Ils trouveront ſurement des calculateurs ſanguinaires qui, après avoir fait le compte de tous les crimes, après avoir ſupputé juſqu'au nombre de têtes portées en triomphe au haut des lances ou des piques, & après les avoir additionnées, démontreront peut-être, en réſultat, que notre temps eſt ſouillé par moins de violences, & que les anciennes révolutions ont été ſignalées par un plus grand nombre d'attentats & de forfaits.. Je ne les ſuivrai pas dans ces horribles comparaiſons; mais je leur demanderai s'ils ont oublié qu'un ſiècle de lumières ne peut reſſembler aux ſiècles d'ignorance, que ces lumières nous ayant valu la

liberté, nous ſommes d'autant plus coupables d'être reſtés barbares dans nos mœurs & dans nos ſentimens ; je leur demanderai ſurtout, en ſuppoſant qu'ils ayent pris leurs exemples dans l'hiſtoire moderne, je leur demanderai où eſt aujourd'hui ce Philippe dont le règne ſanguinaire avoit révolté tous les eſprits, où eſt ce duc d'Albe qui, miniſtre des volontés d'un pareil Monarque, vouloit ſoumettre les Flamands à toutes les horreurs de l'inquiſition, & leur faiſoit éprouver, avec la dureté la plus hautaine, tous les liens de l'aſſerviſſement, & toutes les hontes de l'eſclavage ; je leur demanderai encore, où eſt aujourd'hui cet Albert d'Autriche, dont le génie ambitieux, & le caractère féroce avoient déſolé l'Helvétie, & qui, voulant ſoumettre à un nouveau joug, les fiers habitans de cette agreſte contrée, les conduiſit au déſeſpoir par les rafinemens inventifs de ſon impitoyable cruauté. Qui, je le demande à nos calculateurs, où eſt aujourd'hui le tyran dont les déportemens doivent ſervir d'excuſe à des duretés d'aucun

d'aucun genre? Je le cherche, & je ne vois qu'un Prince exemple touchant de la plus parfaite bonté, un Prince, dont les mœurs pures & la vie retirée ſerviroient de modèle à la conduite d'un particulier, un Prince qui combattit toujours contre les conſeils violens, & ne parut jamais céder avec une inclination perſonnelle, qu'aux projets de bienfaiſance. Surtout je vois un Monarque inſtruit par expérience, de l'inſuffiſance de ſes forces, & de celles de tout homme ſeul, pour avancer au gré de ſes vœux, le bonheur de ſes peuples; je le vois rempli de cette idée, appeler à ſon aide les Repréſentans de la Nation; je le vois ſe dépouiller d'une partie de l'autorité qui lui a été tranſmiſe par ſes ancêtres, pour fonder de ſes mains paternelles, l'édifice de la liberté; & le jour de l'ouverture des Etats-Généraux, ce jour, au milieu des Députés de la Nation, & du haut de ſon Trône, le ſeul titre qu'il adopte, le ſeul qu'il ſe donne, c'eſt celui *du premier ami de ſon peuple.*

Voilà le langage de Sa Majeſté, ou plutôt

sonne ; mais je n'ai vu nulle part qu'on ait fait sur ce principe, une réflexion très-importante. Quel a été l'esprit d'une pareille disposition législative ? ce fut d'empêcher que le Monarque ne fût divisé entre deux intérêts ; celui de sa fortune particulière, & celui de la fortune publique ; ce fut d'empêcher qu'il ne se servît de son pouvoir pour augmenter la première aux dépens de l'autre. Mais à l'époque où par un changement dans la Constitution, la disposition des deniers publics, n'est plus entre les mains du Monarque, il seroit contre toute justice de continuer à argumenter d'un principe très-ancien, d'un principe applicable aux temps, où la fortune publique & la fortune du Monarque se trouvoient soumises à la même administration ; ou bien il faudroit supposer qu'un Prince, destiné au Gouvernement d'un Empire, a besoin comme un fermier-général, de faire un fonds d'avance pour la sureté de sa gestion ; mais encore ne faudroit-il pas le placer dans une pire condition que le financier, en déclarant

ſes fonds non rembourſables & dévolus pour toujours à la Nation?

Ces obſervations me paroiſſent d'une vérité frappante; cependant, ſi l'on faiſoit le recenſement de tous les biens appartenants originairement à la Maiſon de France, & de tous ceux qui ſont venus s'y réunir par des alliances ou des héritages; ſi l'on faiſoit la recherche de toute la partie de ſes Domaines, aliénés contre des finances verſées dans le Tréſor public, ou donnés non par libéralité, mais en récompenſe de ſervices réels rendus à l'Etat, on trouveroit peut-être que les juſtes réclamations du Prince régnant ſeroient équivalentes à ſa Liſte civile; mais il ne fait valoir aucun de ſes droits perſonnels, il n'a jamais montré que le Monarque, & il n'eſt homme privé que par ſes peines; elles ſont grandes, il n'en faut point douter; & s'il eſt diſtrait quelquefois de celles dont il a l'habitude, c'eſt par d'autres plus ſenſibles encore, c'eſt par la profonde douleur qu'il éprouve, en

apprenant ces scènes d'horreur & d'iniquité, destinées au sacrifice homicide de quelques citoyens; c'est en apprenant ces violences cruelles, qui jettent une tache ineffaçable sur le caractère national, c'est en apprenant qu'on a fait d'un peuple autrefois doux & compatissant, un instrument de terreur & de vengeance.

Il faut que je m'explique avec franchise, c'est un sentiment qui me domine, & dont je ne puis me défendre. Je le sais bien, c'est peut-être toucher à l'arche sainte, que de faire le moindre reproche à la Déclaration des droits; à cette œuvre qui a coûté tant de veilles; mais j'ai toujours redouté qu'elle n'égarât l'esprit du peuple; & ce fut un des motifs qui dirigèrent l'opinion du Roi & de son Conseil, à l'époque où cette Déclaration fut présentée à Sa Majesté pour recevoir son acceptation. Je vais rappeler les paroles du Roi, elles se trouvent à la fin de sa réponse, sur le Décret concernant les lois constitutives.

« Je ne m'explique point ſur votre Dé-
» claration des droits de l'homme & du
» citoyen, elle contient de très-bonnes maxi-
» mes, propres à guider vos travaux; mais
» des principes ſuſceptibles d'applications,
» & même d'interprétations différentes, ne
» peuvent être juſtement appréciés, &
» n'ont beſoin de l'être qu'au moment où
» leur véritable ſens eſt fixé par les lois,
» auxquelles ils doivent ſervir de première
» baſe. »

L'Aſſemblée inſiſta pour obtenir l'acceptation du Roi, & ſon Préſident vint la requérir de nouveau le 5 Octobre au ſoir, & à l'inſtant où les bandes pariſiennes étoient aux portes de Verſailles, & où la foule, qui leur ſervoit de précurſeur, rempliſſoit déjà les Cours du Palais. Il fallut céder; mais la poſtérité n'oubliera jamais le moment qui fut choiſi pour conſacrer la théorie des droits de l'homme, & pour aſſeoir la pierre angulaire de l'édifice de la liberté.

C'eſt le premier axiome de la Déclara-

tion des droits, qui a été la cauſe ſecrète de beaucoup de déſordres; il eſt devenu proverbe pour les dernières claſſes de la ſociété, & un proverbe législatif a plus de force qu'aucun autre; auſſi l'on peut craindre, que mal entendu, il ne ſerve long-temps à égarer le peuple.

Les hommes naiſſent & demeurent libres, & égaux en droits : voilà cet axiome ſi bien retenu, cet axiome interprété de tant de manières.

On a eu raiſon de déclarer que les hommes ſont égaux en droit, ſi l'on n'a voulu parler que de leur égale part à la protection des lois & à tous les avantages de la ſociété que les lois de la propriété laiſſent en communauté; ce n'eſt pas même alors aſſez dire, car la juſtice ne ſuffit point à une claſſe nombreuſe de citoyens, celle qui n'ayant d'autre moyen de ſubſiſtance que ſon travail, eſt expoſée à tous les haſards inſéparables d'une ſi mobile reſſource. Elle a droit encore à tous les ſoins de la bienfaiſance, & c'eſt aux

Législateurs, c'eſt au Gouvernement à tempérer envers elle la rigueur des lois de la propriété, par toutes les diſpoſitions dont la ſaine politique & les vertus ſociales leur impoſent le devoir; mais ces expreſſions ſimples, *les hommes naiſſent & demeurent libres, & égaux en droits*, ces expreſſions ſuſceptibles d'une infinité de ſens, peuvent aiſément devenir dangereuſes. On ne doit d'ailleurs, conſacrer dans un réſumé législatif, que des principes d'une vérité complète, & celui que je viens de rappeler n'a point ce caractère. On indiqueroit au moins facilement comment, ſous pluſieurs acceptions, il eſt ſuſceptible d'être contredit.

Les hommes, diroit-on, ne *naiſſent* point *libres*, puiſque la conſervation de leur vie, les préparatifs de leur force & de leur ſanté, & l'apprentiſſage enfin du ſimple bon ſens, de cette faculté qui doit les inſtruire à ſe gouverner eux-mêmes, tous ces biens indiſpenſables ſont le prix de leur dépendance.

Les hommes ne *demeurent* point *libres*,

puiſqu'après être ſortis de la dépendance paternelle, ils paſſent ſous l'empire des lois, faites avant eux & ſans eux.

Les hommes ne *naiſſent* point *égaux en droits*, puiſqu'ils arrivent dans le monde avec des titres diſtincts, & ces titres ſont les degrés de force, d'eſprit & de talent, dont ils ſont diverſement doués ; ils ont chacun leur part faite, ils ont chacun leur meſure déterminée, ſur l'échelle immenſe des facultés morales & phyſiques, & c'eſt pour ainſi dire, avec une patente particulière, ſcellée du grand ſceau de la *nature*, qu'ils ſortent des ténèbres du néant. Les hommes ne ſont égaux en droits que par le déſir & le ſentiment du bonheur; mais ſans doute que ce principe d'égalité ne nous a pas paru ſuffiſant, pour captiver à lui ſeul notre reſpect, puiſque le ſort des animaux, qui tous ont comme nous, ce déſir & ce ſentiment du bonheur, n'eſt jamais entré dans le compte de nos inquiétudes.

Les hommes *demeurent* encore moins

égaux en droits, puiſque les lois de propriété ſont les premières qu'ils rencontrent au moment où ils veulent faire uſage de leurs facultés, & ces lois ſont tellement impérieuſes, qu'au milieu de nous, les uns ſont condamnés à un travail continuel, & les autres vivent dans l'oiſiveté, les uns n'ont aucune part aux diſpenſations agréables de la fortune, & les autres en épuiſent toutes les douceurs & tous les plaiſirs.

Enfin, l'égalité des droits ne peut ſe concilier qu'imparfaitement, avec les ſaints devoirs de la reconnoiſſance; car ces devoirs n'exiſteroient plus, ſi les droits particuliers du bienfaiteur étoient méconnus. L'inégalité des devoirs comme l'inégalité des droits, ſont le lien de la ſociété, la condition habituelle de la vie; c'eſt par elles que ſont entretenues les relations les plus néceſſaires, les relations établies entre les pères & les enfans, entre les inſtituteurs & leurs élèves, entre les maîtres & leurs ſerviteurs, entre les vieillards & les jeunes gens. Cette ſucceſſion con-

tinuelle de droits & de devoirs, compoſe notre ſyſtème moral. Les hommes ne reſſemblent point aux animaux, qui rempliſſent par le ſommeil, les intervalles oiſifs d'une vie toute ſenſuelle; ils ont un long eſpace à parcourir, au milieu des agitations de leur eſprit, au milieu des craintes & des eſpérances, au milieu des différentes perſpectives que l'imagination leur préſente, il leur faut un appui dans cet eſpace idéal, & ce ſont les devoirs & les droits qui fixent leurs pas chancelans, qui dirigent leur marche incertaine. La nature, en donnant comme je l'ai dit, aux uns de la force, aux autres de l'eſprit, aux autres de la beauté, les a inveſtis dès leur naiſſance de droits & de titres différens, & l'éducation en perfectionnant ces avantages, a rendu plus ſenſibles encore toutes nos diſtinctions originaires; elles n'altèrent point le bonheur, il s'en faut bien, & peut-être que les plus délicieuſes jouiſſances du ſentiment naiſſent des droits qu'on reconnoît ou qu'on ſacrifie. Enfin il eſt évident que le

mélange des droits & des devoirs prépare nos rapports, adoucit la rudeſſe de notre caractère, applanit nos aſpérités, & nous rend propres à l'eſprit ſocial ; ce mélange eſt peut-être la plus belle idée du monde moral, elle nous rappelle auſſi l'ordonnance du monde phyſique, où l'on voit partout des rapports & des parités nulle part.

L'Aſſemblée Nationale vit dans la perſuaſion que dans toutes les queſtions morales ou politiques, elle s'eſt élevée au dernier terme des abſtractions ; je me chargerois bien de prouver que par de-là les colonnes du nouvel Hercule, il exiſte encore quelques régions. Elle s'eſt crue ſur les hauteurs, dès qu'elle a touché les nuages ; mais quelquefois ces nuages ſe rencontrent à mi-coteau.

Je laiſſe là ces réflexions, car ce n'eſt pas de métaphyſique dont je veux diſcourir, & peu importeroit que l'Aſſemblée Nationale eut parlé juſte ou non dans une de ſes ſentences, ſi ces mêmes ſentences n'avoient

pas été présentées au peuple en forme de lois, & si elle n'étoient pas alors devenues dangereuses.

L'Assemblée après avoir déclaré que *les hommes naissent & demeurent égaux en droits*, annonce, à la vérité, dans un article suivant, que la propriété doit être mise au nombre *des droits naturels & imprescriptibles de l'homme*. Le peuple entend parfaitement le premier axiome, & son intérêt l'engage à le retenir, mais l'exception ou le commentaire restera-t-il de même dans sa mémoire? On lui prouveroit d'ailleurs aisément dans ce siècle de philosophie, que la propriété n'est pas un droit *naturel*, mais un droit établi par la société, & il la considéreroit encore moins comme un droit *imprescriptible*, puisque l'Assemblée Nationale elle-même y a porté quelques atteintes; l'on voit encore dans un autre genre, une exception remarquable au principe absolu de l'égalité des droits, c'est la distinction établie par l'Assemblée entre les citoyens

actifs & non actifs, c'eſt l'obligation qu'elle a impoſée d'une certaine meſure de propriété pour être admis à la jouiſſance des principaux avantages politiques.

Enfin, dans le même article où la propriété eſt miſe au rang des droits naturels & impreſcriptibles, la *réſiſtance à l'oppreſſion* y eſt compriſe auſſi; mais aux yeux du pauvre, la véritable oppreſſion vient de l'inégalité des partages. Combien donc il lui étoit aiſé de ſe méprendre en écoutant la Déclaration des droits? N'eſt-il pas bien dangereux auſſi de légaliſer d'une manière générale la réſiſtance à l'oppreſſion; car ce mot *oppreſſion* a une latitude extrême, & en ne le définiſſant point, chacun ſe croira le droit de juger du moment où il pourra s'élever contre l'autorité; enfin les lois même, peuvent paroître oppreſſives, & ſi l'on ſe permettoit de conſidérer comme telles, celles qui font perdre à une claſſe nombreuſe de citoyens leur état, leur fortune & leur ſureté perſonnelle, où ne

meneroit pas le principe conſacré vaguement dans la Déclaration des droits?

Les idées premières, les principes généraux ont un grand prix ſans doute pour le légiſlateur, mais ils ne ſont d'uſage pour le peuple qu'après avoir été réduits à la préciſion de la loi; ils rappellent ces riches métaux encore dans les mines, & qui ne ſont mis en circulation qu'après avoir été convertis par le Souverain dans une monnoie dont le titre & le poids ſont exactement calculés.

Je dois préſenter une autre réflexion à la philoſophie métaphyſique de l'Aſſemblée Nationale. Plus un principe eſt au ſommet de toutes les déductions qu'on peut en tirer, & plus ſans doute il eſt ſimple aux yeux de l'homme penſeur; mais comme ce principe eſt alors d'autant plus diſtant du terme réel auquel il doit conduire, nul guide n'eſt plus propre à égarer les hommes ordinaires, & tous ceux qui n'ont pas l'habitude de la réflexion. Telle eſt cependant la grande

partie

partie d'une Nation, elle n'a point de temps à donner à l'inſtruction, parce que ſans héritage & ſans propriété, elle eſt dans la néceſſité de dévouer les premiers momens de ſes forces phyſiques à ſe procurer un ſalaire, & toute la vie elle eſt obligée de travailler pour aſſurer ſa ſubſiſtance. Ce n'eſt pas à de tels hommes que des principes généraux conviennent; ce n'eſt pas à eux qu'il eſt ſage d'adreſſer des préceptes ſuſceptibles d'extenſion ou de diminution, il leur faut des lois; & des lois encore auſſi claires que poſitives.

On dira peut-être que ce n'eſt pas pour obéir, mais pour commander qu'on adreſſe aujourd'hui des inſtructions au peuple; mais par quelle ſingulière contrariété, dans le temps qu'on veut lui remettre le Sceptre des Nations, choiſit-on pour le guider, des élémens de métaphyſique? En Gouvernement, d'ailleurs, il n'y a rien de moins général qu'une idée générale; car ſur un texte ſi abondant, on peut les multiplier encore plus que les idées préciſes & particulières.

Les Législateurs de la France ont beaucoup de rapports avec les Doctrinaires économiſtes ; ils veulent comme eux, gouverner le monde par l'évidence, & à leur imitation, il ſe forme aujourd'hui des ſociétés où des hommes bien intentionnés, je n'en doute point, invitent le peuple à recevoir des leçons de politique nationale ; je viens de rappeler ce que j'ai dit pluſieurs fois dans mes ouvrages, ſur l'impoſſibilité où ſe trouve une partie nombreuſe de ce peuple, de conſacrer un temps ſuffiſant à ſon inſtruction ; il n'en a pas même aſſez pour étudier la morale, & ſans l'aſcendant rapide des idées religieuſes, il ne ſeroit attaché qu'imparfaitement à l'obſervation de l'ordre. Voulons-nous abſolument le rendre plus éclairé, examinons ſi nous pouvons payer ſon loiſir des deniers publics, ou engager les propriétaires à doubler le prix de ſes journées ; la nature donne à tous les hommes, la faculté de ſe perfectionner ; mais cette faculté a beſoin des ſecours de l'éducation, cette éducation exige du temps, & la diſpoſition de ce temps

eſt incompatible avec l'obligation d'employer les premiers inſtans de ſes forces à obtenir ſa ſubſiſtance par le travail. Toutes ces idées ſe touchent ; ainſi juſques à ce qu'on ait changé les règles de la propriété, juſques à ce qu'on veuille le faire, juſques à ce qu'on le puiſſe, il faut proportionner l'enſeignement du peuple aux conditions immuables de ſa deſtinée ; & lorſque de temps à autre, on veut fixer devant ſes yeux, un principe général dont il ne peut approfondir ni les explications, ni les exceptions, on le met dans la ſituation des aveugles-nés, dont on vient de lever la cataracte, & qui dans les premiers momens, voient les montagnes renverſées, les ſommets à la baſe, & ne peuvent non plus ſe former une idée juſte d'aucune diſtance.

Je ne ſais quels prodiges pourront opérer un jour nos nouveaux oculiſtes ; mais en attendant, n'oublions pas entièrement que ſelon d'anciennes idées, le Gouvernement eſt la dette des lumières, comme la bienfaiſance eſt celle de la fortune.

Je n'étendrai pas plus loin la discussion dans laquelle je suis entré ; il me suffit d'avoir indiqué par un petit nombre d'observations, que des motifs raisonnables, ou du moins réfléchis, éloignoient le Roi d'admettre la Déclaration des droits, au rang des lois Constitutionnelles.

Je ne dis rien sur l'idée de l'ouvrage, & sur son ensemble ; mais j'ai toujours pensé que l'édifice de la Constitution méritoit un portique plus imposant & plus majestueux. J'aurois voulu du moins, qu'en prenant pour modèle, la Déclaration des droits des Américains, on eût conservé cette belle profession de foi :

" Article XVII, aucun peuple ne peut
„ conserver un Gouvernement libre & heu-
„ reux, sans être attaché par des liens fermes
„ & constans, aux règles de la justice, de
„ la modération, de l'économie, de la tem-
„ pérance & de la vertu ; & sans recourir fré-
„ quemment à ces principes fondamentaux. „

Ah ! tout étoit compris dans ces mémora-

bles paroles, & les devoirs du peuple, & les devoirs du législateur. Voilà ce qu'il falloit avoir préſent à ſa penſée, voilà ce qu'il falloit nous dire, & nous redire. *La juſtice*, *la modération*, *la vertu*; oui, ces principes ſont néceſſaires pour rendre un Gouvernement libre & heureux, & il n'eſt aucun de nos regrets, aucun de nos reproches qui ne puſſent ſe rapporter à l'oubli d'une vérité ſi utile & ſi générale. Il eut fallu la graver ſur les murs de la ſalle où les Députés de la France ſont réunis ; elle eut été pour eux un avertiſſement continuel, & une leçon ſalutaire ; elle eut ſervi du moins, à bien entendre, à bien interpréter, à bien circonſcrire la première maxime de notre Déclaration des droits. Les mots d'égalité, & de liberté, ſont beauté par-tout ; il n'eſt aucun philoſophe, aucun écrivain qui ne s'en ſoit ſervi avec ſuccès ; mais la juſte meſure des idées que ces mots repréſentent, leur exacte application, leur aſſortiment régulier aux circonſtances d'un pays, & au caractère de ſes habitans, leur

ſage combinaiſon avec les foibleſſes & les paſſions inhérentes à l'humanité, & leur accord ſurtout avec les préceptes de la morale, voilà l'œuvre difficile, voilà celle qui peut honorer des législateurs. Il ne faut que de l'abandon pour porter les idées à leur extrême, & dans toutes les ſciences, c'eſt la marche ordinaire des adoleſcens; mais la force d'arrêt la plus rare, & la plus pénible de toutes, n'appartient qu'à la vigueur de l'âge. Il faut laiſſer faire au temps qui entend tout cela mieux que les hommes d'un jour, c'eſt lui qui ſe charge de rectifier ce qu'ils ont arrangé dans la ferveur de leur noviciat; mais il eſt permis de plaindre la génération qui doit leur ſervir de première étude.

C'eſt ſurtout dans ſes ſyſtèmes d'égalité que l'Aſſemblée Nationale a montré, je le crois, de l'exagération. Les différences de propriété, cette grande ſource de jalouſie, lui ayant paru inattaquables, c'eſt vers les diſtinctions honorifiques qu'elle a dirigé ſes inſtru-

mens de nivellement. L'expérience nous apprendra ſi ces abréviations familières, M. Condé, M. Conti, M. Capet, toutes ces qualifications nouvelles, toutes ces formes de Quaker, conſacrées par les commandemens de l'Aſſemblée Nationale, le ſeront également par les reſcripts du temps. L'expérience nous apprendra ſi huit à neuf cents ans d'illuſtrations, l'héritage des Montmorenci & de pluſieurs autres maiſons, ſeront changés pour toujours en abſtractions, & ne pourront plus être unis à aucun ſigne diſtinctif. L'expérience nous apprendra ſi ces petites jalouſies, ſi ces puérilités philoſophiques ſeront adoptées par la poſtérité, & s'il valoit la peine d'offenſer une ſi grande partie de la Nation, pour l'établiſſement d'une doctrine indifférente également, & à la liberté & au bonheur.

Je puis me tromper, mais il me ſemble que le génie des Anglois s'eſt montré ſupérieur au nôtre, dans la compoſition de leur ſyſtème d'égalité; les événemens ſans doute les ont conduits à leur but, mais il eſt hors

de mon ſujet de m'arrêter à cette diſtinction. Laiſſant donc aux Législateurs Anglois tout l'honneur de ce ſyſtème d'égalité, je vois qu'ils ont rempli parfaitement les vues morales & politiques, dont une ſi grande queſtion préſente le tableau. Ils ont ſenti que le Monarque dépoſitaire du Pouvoir exécutif, & partie intégrante dans la législation, ſeroit trop foible & trop iſolé, ſi on le ſéparoit entièrement des élémens qui participent à ſa nature, & ſi l'on refuſoit de l'environner d'un corps politique, compoſé d'une claſſe particulière de citoyens, & qui parût dans l'opinion le ſoutien ou l'accompagnement de la majeſté du Trône. Ils ont encore ſenti, ces vieux philoſophes en politique & en morale, que l'on ne renverſoit ni dans une ſéance du matin, ni dans une ſéance du ſoir, les opinions qui ont pris âge avec les ſiècles, les opinions qui ont déterminé ce reſpect, rendu, chez toutes les Nations, aux races illuſtrées par d'importans ſervices envers l'Etat.

Les Anglois cependant, dirigés par de

grands principes, n'ont pas cru devoir permettre l'extenſion indéfinie des qualifications honorifiques, & encore moins leur diſſémination, par toutes les diviſions & ſubdiviſions de titres, en uſage autrefois en France, & qui introduiſoient dans la ſociété & dans les affaires, une multitude de petites ſupériorités, ſources de tant de vaines prétentions.

Les Anglois remplis de ces différentes conſidérations, ont ſatisfait à toutes d'une manière grande, en raſſemblant les diſtinctions honorifiques dans la ſeule Chambre des Pairs, compoſée de deux à trois cents perſonnes. Ces diſtinctions ſont héréditaires, mais elles ne procurent pendant la vie des pères aucune prérogative, aucun titre à leurs enfans (1); ceux-ci confondus avec tous les autres citoyens, ſollicitent en concurrence avec eux auprès du peuple, l'honorable fonction de Députés à la Chambre des Communes, &

(1) Les fils ainés des premiers Pairs ſeulement, ont le titre de *Lords* par courtoiſie.

comme cette ſeconde ſection du Parlement eſt infiniment ſupérieure à la première en crédit & en conſiſtance, & qu'on y eſt admis ſans aucune acception de noms & de naiſſance, l'égalité réelle eſt parfaitement établie. L'orgueil Anglois, cet orgueil plus national & plus patriote que nos vanités métaphyſiques, cet orgueil n'eſt point offenſé de l'exiſtence de deux à trois cents Pairs héréditaires, deſtinés, non pas à repréſenter une claſſe particulière de citoyens, mais à relever la majeſté du Trône, & à ſoutenir la prérogative Royale, mais à imprimer encore aux lois Nationales un caractère plus impoſant, & deſtinés ſurtout à défendre la liberté conſtitutionnelle contre les entrepriſes du Gouvernement, contre les égaremens du peuple, & au beſoin, contre les opinions variables d'un Corps repréſentatif amovible. La Nation Angloiſe s'eſt peut-être mépriſe, mais elle a cru que ſon bonheur & le deſtin de la patrie ſeroient en plus grande ſureté, s'ils étoient confiés, non-ſeulement à des ſurveillans de ſon choix, mais

encore à des gardiens, dont les principes ſeroient garantis, par un intérêt héréditaire au maintien de la Conſtitution & à la proſpérité de l'Etat.

Si nous deſcendons à de plus petites conſidérations, & ſi nous nous approchons des calculs de l'amour-propre & de la vanité, nous verrons que la Chambre des Pairs, dont les Membres ſont qualifiés, relève l'éclat de celle qui lui eſt aſſociée; elle devient pour ainſi dire, la décoration & le ruban de la Nation entière. C'eſt toujours par un point de comparaiſon que les égards s'établiſſent, & l'on ſe tromperoit peut-être, ſi l'on croyoit que la conſidération dont un ſimple citoyen Anglois jouit hors de ſa patrie, tient uniquement à ſa qualité d'homme libre; on le voit encore, ſans y réfléchir, comme un particulier ſur la ligne des Pairs du Royaume, leſquels ſont à leur tour ſur la ligne de tout ce qu'il y a de plus grand en Europe; & l'on peut être en doute, ſi cet Anglois, obſcur en apparence,

n'atteindra pas lui-même à une pareille distinction.

Un citoyen François, dans la Constitution nouvelle, n'offrira pas le même aspect, car il ne paroîtra qu'une parcelle d'une immensité monotone & dénuée de tous les reliefs qui frappent l'imagination. Ainsi même en se bornant à des calculs de simple vanité, les Communes de France auroient gagné davantage, en apportant quelque modification à leur système destructif de toute espèce de distinction.

Il est remarquable que les Anglois, pour établir chez eux l'égalité, ont élevé la grande partie de la Nation, & l'ont placée au niveau de la petite; & les François, pour aller au même but d'égalité, ont abattu la petite partie, & l'ont placée au niveau de la grande; ainsi l'Angleterre a fait son opération par exhaussement, la France par rabaissement. La différence est importante pour la considération extérieure.

On auroit tort de mépriser ces réflexions,

en les regardant comme fugitives; ce ſont les idées les plus fines qui ſervent d'élémens à l'opinion, & qui la modifient inſenſiblement; auſſi dans les grandes ſociétés, ces idées acquiérent ſouvent plus d'empire, à meſure qu'elles ſe ſpiritualiſent davantage; elles échappent alors par leur ténuité même, & aux ſerres de l'argument, & à la domination du raiſonnement; on diroit que définitivement réduites à une ſorte d'atmoſphère, elles agiſſent ſur l'opinion comme l'air ſur les corps phyſiques, non par aucune force viſible, mais par continuité & par inſenſible pénétration.

C'eſt à la liberté civile & politique, c'eſt à l'égalité du bonheur qu'il faut tendre; mais ſe former un ſyſtême inexorable de l'exacte parité des rangs, mais pourſuivre les plus petites diſtinctions avec le même deſpotiſme, qui déterminoit Tarquin à couper la tête de tous les pavots qui s'élevoient un peu au-deſſus des autres, c'eſt avoir une philoſophie bien reſtreinte, ou une idée bien étendue de la

vanité générale. Il y a plus de foibleſſe à redouter toute eſpèce de ſupériorités conventionnelles, qu'à jouir avec complaiſance de ces ſortes d'avantages. D'ailleurs ce n'eſt point là la cauſe du peuple, on le trompe, quand on lui tient un langage contraire; la vanité eſt un ſentiment dont l'action eſt néceſſairement circonſcrite; elle peut exiſter entre les divers états de la ſociété, qui par leur rapprochement ont vue les uns ſur les autres; mais des dernières claſſes aux plus hauts rangs, cette même vanité n'eut jamais d'application; les différences de fortune & d'éducation ſéparent les hommes d'une manière bien plus marquante, & les ſépareront toujours, puiſque ces diſtinctions les plus grandes de toutes, ſont dans l'ordre inévitable des choſes.

Nous ne prenons pas cependant une détermination indifférente, lorſque nous détruiſons l'habitude & l'obligation des égards, car nous changeons les mœurs en même temps, & telle Nation, peut-être, qui avec cette petite entrave, eut paru douce & ſenſible, devien-

droit rude & farouche, au moment où elle en ſeroit abſolument affranchie.

C'eſt encore un plan ſingulier, que de vouloir allier à la dépravation du temps préſent, & à la corruption d'une vieille Monarchie, les proſcriptions de noms, les retranchemens de qualifications, & toutes les formes auſtères qui ont beſoin d'être unies à la ſimplicité des mœurs des petites Républiques, ou à la rigidité des principes de certaines Sectes. Ce ne ſont pas des pratiques forcées qui changent notre nature, & avant de s'égaliſer par une loi de contrainte, il eut fallu s'être rapproché par un ſentiment moral, le ſeul lien qui ſoit de durée.

On dit, & l'eſprit vient ici au ſecours du déſir que l'on a de diſſimuler ſes ſentimens ſecrets, on dit qu'on a détruit la Nobleſſe héréditaire, & les titres honorifiques, afin d'empêcher que ces diſtinctions ne ramenaſſent un jour au milieu de nous, des priviléges réels; mais quand on s'alarme des prétentions, il ne faut pas augmenter leur force en

les comprimant. Empêchera-t-on d'ailleurs, que les uſages de la ſociété n'entretiennent une tradition dont on voudroit en vain interrompre le cours? & ſur les actes publics, le mot de *ci-devant*, que l'on ne peut proſcrire, ne conſervera-t-il pas le type de ce qu'on étoit? or, dans l'eſſence toute ſpirituelle de la Nobleſſe, ce qu'on étoit repréſentera toujours ce qu'on eſt; car les fondations faites par l'opinion, ſont les ſeules indépendantes de l'empire du plus fort; on voudroit en vain dominer l'imagination au nom de la loi, c'eſt notre ſens moral le plus rebelle, & *l'on* ne réuſſiroit point dans cette entrepriſe.

Fut-il jamais d'ailleurs, une circonſtance où les ſupériorités de convention duſſent moins bleſſer les vanités envieuſes, qu'une époque, auſſi glorieuſe pour tous les François que celle où nous nous trouvons; une époque où par une Conſtitution libre, l'eſprit, les talens & le caractère reprennent leur place, & peuvent effacer ſi facilement toutes les autres diſtinctions. Voilà ſans doute, la

ſeule,

ſeule, la véritable manière d'atténuer l'importance des qualifications & des titres, au lieu que celle dont on a fait choix, annonce un ſentiment de foibleſſe, indigne d'être aſſocié aux nobles & généreuſes penſées de la liberté.

C'eſt d'ailleurs, le plus petit de tous les pas vers l'égalité, que la ſuppreſſion des diſtinctions héréditaires, il faudroit, pour établir en réalité le ſyſtème de nivellemenr dont on eſt ſi jaloux, s'aſſimiler les uns aux autres, non-ſeulement par la fortune, mais encore par l'éducation, par cette culture dont la diverſité établit des différences de conſidération, bien plus grandes encore que celles des noms. Tous les hommes ſont égaux. Tous les hommes ſont frères : eh ! oui ; mais dans ce parentage, il y a des aînés mieux traités que ceux de Normandie. L'on devroit avant de nous mettre tous ſur la même ligne, nous faire une dot égale, & diſtribuer en ſupplément, aux uns des revenus, aux autres des connoiſſances, aux autres des qualités

morales, & une infinité d'avantages encore dont le plus grand nombre des hommes eſt malheureuſement privé. Mais il a fallu nous racheter par les inégalités qu'entraîne la différence des propriétés, des inégalités plus grandes encore que nous aurions éprouvées dans l'état de nature. C'eſt la juſtice, c'eſt la confédération formée pour la conſacrer & pour la défendre, qui a délivré le foible, du joug oppreſſif de la force & de la violence ; il faut donc la recevoir avec toute ſa ſuite, & ne pas ſéparer dans notre penſée, les conſéquences d'un principe, de ce principe lui-même. Voyons-nous tels que nous ſommes ; voyons-nous dans un état de ſociété dont la baſe fondamentale eſt le maintien des droits de chacun, & en rétabliſſant inconſidérément l'empire d'une force aveugle, ne faiſons pas revenir ces rapports primitifs qui avoient introduit au milieu des hommes, un genre de ſupériorité bien plus tyrannique & plus effrayant, que tous les fantômes d'imagination contre leſquels nous nous élevons aujourd'hui.

Encore, ſi après avoir détruit toutes les gradations, nous demeurions égaux en pouvoir & en crédit ! mais nous aurons nos Grands, & nos Grands redoutables ; nous aurons nos Pairs du Royaume, & ce ſera les plus dangereux d'entre nous, ceux qui déſirent que tout ſoit remis entre les mains du peuple, afin de le remuer enſuite à leur gré, afin d'en prendre poſſeſſion & de le gouverner par leurs indignes écrits, afin d'en faire ainſi l'inſtrument de leur jalouſie, l'inſtrument de leur haine, l'inſtrument de leurs opinions deſpotiques, afin de donner en ſon nom, des lois aux Législateurs eux-mêmes, afin d'être nos chefs & nos maîtres à tous. Ah ! quel échange ! & quelle effrayante ſupériorité ! c'eſt la plus terrible de toutes.

Enfin, & c'eſt ma dernière obſervation, avant de ſe livrer ſans remords à l'attrait d'un nouveau ſyſtème d'égalité, il faudroit y avoir concouru d'un commun accord, il faudroit être arrivé dans une Colonie avec les mêmes titres ; & maintenir cette parité ſous la foi

reſpectable d'une convention générale ; mais établir ſon nivellement par des lois de force & de contrainte, l'établir par un ſacrifice étranger à ceux qui l'impoſent, on ne voit plus alors où eſt le reſpect ni pour les lois de la propriété, ni pour les ſaintes maximes de la juſtice.

On le voit encore moins, lorſqu'on fixe ſon attention ſur une particularité ſingulière. D'une part une grande puiſſance eſt remiſe entre les mains du peuple, de l'autre les Chefs des Communes ſont mis en poſſeſſion de toutes les places qui peuvent leur garantir le reſpect de la multitude ; on les fait Juges, Officiers Municipaux, Adminiſtrateurs de Département & de Diſtrict, & bientôt ils vont devenir Evêques. Une ſeule claſſe de Citoyens avoit pour défenſe, les égards qu'auroient pu lui procurer d'anciennes qualifications honorifiques, & le patronage attaché à leurs poſſeſſions territoriales ; on les en dépouille, & ils ſe trouvent ainſi ſans aucune part ; ce n'eſt donc pas envers eux l'égalité

de fait qui eſt établie, mais la diſparité la plus grande.

Qu'on y prenne garde, il y a peu de diſtance entre le principe qui, pour le ſoulagement de la vanité de pluſieurs, enlève à quelques-uns des prérogatives honorifiques conſacrées par une longue ſuite de ſiècles, & le principe qui, pour le ſoulagement des indigens, autoriſe le retranchement des grandes fortunes. Celles-ci plus nouvelles pour la plupart que les noms & les titres, ne ſeroient pas à l'abri des inductions que l'on voudroit tirer des idées générales d'égalité, les argumens ſeroient tout préparés dans les harangues des Graeques, & il ne faudroit pour leur ſuccès, qu'une réunion de Députés auſſi étrangers à la différence des propriétés, que l'étoient aux diſtinctions de naiſſance la plupart de ceux qui ont détruit ces prérogatives.

On ignore à l'avance où peut conduire un premier pas, on ignore les principes que

pourront enter ſur les nôtres ceux qui nous ſuivront. Le temple de la juſtice une fois violé, & ſes portes briſées, d'autres après nous, y commettront des excès, & nous deviendrons complices de leurs dernières profanations.

Je n'ai pas à me reprocher d'avoir quitté d'un moment la garde de ce temple, d'avoir jamais déſerté ce poſte honorable. On a vu comment, dès l'ouverture des Etats-Généraux, j'avois défendu les droits des créanciers de l'Etat, comment ſeul, je me ſuis expoſé à une grande défaveur, plutôt que de diſſimuler mon ſentiment ſur l'inutile & rigoureuſe proſcription de toutes les diſtinctions héréditaires ? Comment auſſi, j'ai inſiſté ſur les indemnités ou les adouciſſemens dus au nom de l'Etat, à ceux qu'on réduiſoit à la plus pénible détreſſe par l'anéantiſſement des droits pécuniaires, attachés à une propriété immémoriale ? On a pu remarquer de même, comment j'ai pris en main la cauſe de ceux qui à la ſuite du relâchement abſolu

de l'ordre public, ont vu leurs châteaux incendiés & leurs poſſeſſions dévaſtées. Je dis un jour à l'Aſſemblée : " Il eſt une dette „ que je n'ai pas pu mettre en compte, „ mais qui ſeroit bien digne de l'intérêt „ d'une grande Nation. Pluſieurs citoyens „ ont eſſuyé des pertes conſidérables ; on a „ brûlé leurs habitations, on a dévaſté leurs „ propriétés. L'autorité tutelaire des lois les „ auroit garantis de ces attentats, ſi elle „ n'avoit pas été ſans force ; cependant cette „ garantie eſt la première protection qu'on „ attend, lorſqu'on apporte chaque année „ une portion de ſa fortune au Tréſor de „ l'Etat. Ne vous paroîtroit-il pas juſte que „ les nouveaux Départemens priſſent con- „ noiſſance de ces pertes, & qu'un dédom- „ magement, non pas rigoureuſement exact, „ mais ſagement équitable, devînt la dette „ de la Nation, pour être acquittée, ſi ce „ n'eſt dans le temps préſent, du moins en „ des jours plus heureux ? C'eſt de la part „ du Roi que je ſoumets cette idée à votre

„ conſidération ; elle eſt digne de ſon cœur
„ généreux, elle eſt digne du Chef ſuprême
„ de la Nation dont vous êtes les repré-
„ ſentans. „

L'Aſſemblée ayant applaudi à ce paragraphe d'un de mes Mémoires, je crus l'avoir diſpoſée à l'acte de juſtice auquel je l'invitois, & je ne tardai pas à remettre cet objet avec plus de préciſion ſous ſes yeux, en lui propoſant dans mon rapport ſur les finances du 29 Mai 1790, *de deſtiner ſoixante millions au denier vingt, pour adoucir les pertes dont la ſévérité de ſes Décrets ou les excès commis dans les Provinces, avoient été la cauſe.*

Ce n'eſt pas uniquement à ces principes de juſtice que j'ai cherché de ramener l'Aſſemblée Nationale, c'eſt encore aux ſentimens d'une douce & ſage équité que j'ai pris la liberté de l'encourager ; & particulièrement la veille du jour où elle devoit s'occuper du traitement des Eccléſiaſtiques, je m'exprimois ainſi dans un Mémoire que je lus moi-même à l'Aſſemblée.

« Il me ſemble toujours qu'avec un eſprit
„ de conciliation, avec des dédommagemens
„ néceſſairement paſſagers, avec tous les
„ ménagemens enfin qui ſont dus à ceux
„ dont on exige de grands ſacrifices, on
„ pourroit en adoucir la douloureuſe amer-
„ tume. Que n'a-t-on pas droit d'attendre
„ en généroſité de ceux qui, par une ſuite
„ de circonſtances, ſont devenus à la fois
„ les plus forts & les plus heureux?.....
„ C'eſt une erreur de penſer que, ſans
„ meſure & ſans proportion, les privations
„ particulières ſoient également utiles à l'in-
„ térêt public; car il y a dans la compoſi-
„ tion de toutes les fédérations ſociales, une
„ miſe de confiance & d'affection mutuelle,
„ qui eſt auſſi néceſſaire à leur proſpérité
„ qu'aucun autre genre de contribution. N'en
„ doutez pas, Meſſieurs, les générations
„ futures ne vous reprocheront point les
„ égards que vous aurez pour les hommes
„ du temps préſent, pour ceux de vos con-
„ citoyens que vous détachez avec déchire-

„ ment de leur ſituation paſſée; elles héri-
„ teront aſſez de vous, ces générations, elles
„ hériteront aſſez de vos généreux travaux:
„ aſſurez ſeulement la longue durée de vos
„ bienfaits. Qu'ils arrivent à eux, s'il ſe
„ peut, ſans avoir coûté trop de larmes;
„ qu'ils arrivent à eux étayés d'une épreuve
„ heureuſe & paiſible; qu'ils arrivent à
„ eux..... &c. „

Il me ſembloit auſſi qu'en appliquant aux beſoins de l'Etat, les revenus de tant de dons faits aux Egliſes par l'ancienne Nobleſſe de France, on eut pu en détacher une légère portion, pour adoucir les ſacrifices qu'on impoſoit à ſes deſcendans. Mais on a montré la plus grande indifférence pour ſes pertes, & l'on a détourné ſes regards du déſeſpoir auquel on réduiſoit une claſſe nombreuſe de citoyens, dont les noms ſont unis depuis tant de ſiècles, aux faſtes de la Monarchie? Une telle conduite eſt bien dure. C'eſt leur fortune, c'eſt leur rang, leur état, leur tranquillité perſonnelle, ce

ſont toutes les conditions de leur exiſtence ſociale qu'on a pourſuivies, qu'on a perſécutées avec une rigueur ſans égale. On eut dit qu'ils n'étoient pas auſſi les enfans de la patrie. Aucun ſentiment de douceur, aucun ſentiment de généroſité n'ont relevé le caractère de ceux qui étoient forts, de ceux qui étoient devenus les puiſſans. Que n'ont-ils en effet conquis la liberté comme ils voudroient le perſuader, ils auroient eu peut-être la magnanimité qui accompagne ordinairement la victoire; mais en abuſant de leurs avantages, en ne demandant jamais des ſacrifices qu'aux autres, & en écoutant ſans émotion les plaintes des opprimés, ils ont entaché cette liberté qui leur avoit été remiſe dans ſa pureté, qui étoit deſcendue du Trône accompagnée de la paix & de la juſtice. Ah! c'étoit au ſein du bonheur univerſel qu'il falloit la recevoir avec ſon noble cortége, & toutes les vertus devoient ſe preſſer autour d'elle.

Enfin, comme ſi ce n'étoit pas aſſez de

tant de ſévérités & de tant de rigueurs, ce ſont les conſciences que l'on entreprend aujourd'hui de troubler, & derechef, c'eſt à des ſermens qu'on a recours, ſermens que l'on place toujours à coté des dangers, & au milieu des terreurs ou des ſacrifices; ainſi c'eſt encore les autres que l'on met en riſque, tandis que ſoi-même on vit tranquille au milieu de ſes forces & de ſon autorité ſuprême. Je me garderai bien de prêter l'oreille à la calomnie, & je ne mettrai point en doute l'eſprit religieux de l'Aſſemblée Nationale; on ne demande jamais du ſecours qu'à ſes amis, ainſi elle ne voudroit pas s'aider lâchement de la religion du ſerment, ſi elle n'avoit pas en ſon cœur les principes qui rendent cette obligation ſainte; mais je me permettrai de faire obſerver, qu'en aſſociant continuellement à ſa cauſe, le Dieu de l'Univers, en le demandant pour ſauve-garde des promeſſes que l'on exige, il faut lui préſenter en hommage, la bonté, la juſtice, la compaſſion, l'indulgence, ces vertus qu'il com-

mande, ces ſentimens qu'il aime, & dont ſes généreuſes relations avec nous, ſont le glorieux exemple & l'éclatant témoignage.

Ah! que la morale ſert à tout, & que l'on eſt préſomptueux, quand on croit que l'eſprit eſt le meilleur des guides! Les hommes au milieu de leurs paſſions, les Législateurs au milieu de leurs immenſes travaux, les innovateurs au milieu de leurs bouillantes idées, ont beſoin de ſe rallier à un grand principe, s'ils ne veulent pas être expoſés à dévier ſans ceſſe, s'ils ne veulent pas être conduits d'écarts en écarts. La morale, ainſi que je lai dit dans pluſieurs de mes ouvrages, la morale eſt la ſageſſe des ſiècles, ceux qui la conſultent, ceux qui la reſpectent, ſe rangent autour d'un fanal, dont la brillante flamme eſt toujours entretenue, & guidés par cette lumière, ils ſont ſurs de trouver leur route au milieu du labyrinthe des affaires, au milieu de tous les intérêts qui ſe croiſent & qui ſe combattent.

Il ne me ſeroit pas difficile d'appliquer ces réflexions à l'Aſſemblée Nationale, & de mon-

trer comment, avec une morale plus vigoureuſe, elle eut évité ſes principales erreurs; c'eſt par la liberté de ſes principes qu'elle s'eſt tirée de beaucoup d'embarras, mais c'eſt par leur dépendance qu'elle les eut prévenus; & cependant la morale des Législateurs eſt la moins reſtreinte de toutes, parce que dans une infinité d'arrangemens civils, ils ſont placés au-deſſus des règles; mais ils ne le ſont jamais au-deſſus de la juſtice, au-deſſus de la reconnoiſſance, au-deſſus de la généroſité envers les foibles, au-deſſus des devoirs qu'impoſe la confiance, au-deſſus de l'amour de l'ordre, au-deſſus du plus ſaint des reſpects pour la vie des hommes & la ſureté du citoyen, ni au-deſſus enfin, de tant d'autres vertus primitives.

Combien n'eut pas été plus grande auſſi la conſidération de l'Aſſemblée, ſi en méditant ces réflexions, ſi en y conformant ſa conduite, elle en eut impoſé par la hauteur de ſon caractère & la ſtabilité de ſes principes; car elle ſe fut affranchie par ce moyen

de ſes careſſes continuelles à l'opinion, & n'eut pas inſenſiblement borné ſon attention à la connoître promptement cette opinion, afin de prendre le pas ſur elle, & d'ordonner à grand bruit ce qu'elle vouloit ſourdement. L'Aſſemblée eut alors dirigé tous les eſprits ſans aucun effort, elle eut paru comme ombragée par toutes les idées de juſtice & de raiſon, & placée ſous ce chêne antique & ſacré, dont les racines profondes ſemblent toucher à un autre monde, & dont toutes les branches ſont nourries de la roſée du Ciel, ſes Décrets toujours aſſociés à l'eſprit de la morale, euſſent été reçus comme des paroles de vie, & jamais elle n'eut penſé à ſe faire aſſiſter de tant d'adjudans, indignes d'être les ſoutiens des Législateurs de la France.

Ici je ſens la néceſſité de m'arrêter un moment ſur moi-même. Je l'entends, on me reprochera mon attachement obſtiné aux principes de la juſtice, & l'on eſſayera de le déprimer en y donnant de nouveau, le nom

de *pitié ariſtocratique*. Je ſais mieux que vous, de quelle ſorte eſt la mienne. C'eſt pour vous les premiers, que je l'ai connu ce ſentiment d'intérêt, mais alors vous étiez ſans union & ſans force; c'eſt pour vous les premiers, que j'ai combattu. Et dans le temps où je me plaignois ſi fortement de l'indifférence qu'on vous témoignoit, lorſque je parlois des égards qui vous étoient dus, lorſque je montrois une inquiétude continuelle ſur le ſort du peuple, c'étoit auſſi par des jeux de mots qu'on cherchoit à ridiculiſer mes ſentimens. Je voudrois bien aimer d'autres que vous, lorſque vous m'abandonnez; je voudrois bien le pouvoir; mais je n'ai pas cette conſolation, vos ennemis & les miens ont mis, entr'eux & moi, une barrière que je ne chercherai jamais à rompre, & ils doivent me haïr toujours, puiſqu'ils m'ont rendu reſponſable de leurs propres fautes. Ce n'eſt pas moi cependant, qui les ai encouragés à jouir ſans meſure de leur ancienne puiſſance, & ce n'eſt pas moi qui les ai rendus inflexibles,

bles, lorſqu'il falloit commencer à traiter avec la fortune; ah! s'ils n'étoient pas malheureux, s'ils n'étoient pas dans l'oppreſſion, combien de reproches n'aurois-je pas à leur faire! auſſi quand je les défends encore dans leurs droits & leurs propriétés, ils ne croiront pas, je l'eſpère, que je ſonge un inſtant à les regagner; je ne veux aujourd'hui ni d'eux ni de perſonne; c'eſt de mes ſouvenirs & de mes penſées que je cherche à vivre & mourir; & quand je fixe mon attention ſur la pureté des ſentimens qui m'ont guidé, je ne trouve nulle part une aſſociation qui me convienne, & dans le beſoin cependant, que toute ame ſenſible en éprouve, je la forme cette aſſociation, je la forme, en eſpérance, avec les hommes honnêtes de tous les pays, avec ceux, en ſi petit nombre, dont la première paſſion eſt l'amour du bien; c'eſt à eux ſeuls que je demande quelque affection, & c'eſt à eux ſeuls que je veux m'unir.

Je continue ma route. C'eſt encore au nom

autant que dans le ſein de nos ſociétés politiques, qu'ils voudroient faire régner la plus entière anarchie. Il faut les mépriſer, dit-on; ce ſentiment eſt aiſé; mais leurs paroles calomnieuſes, mais leurs diſcours incendiaires, le peuple auſſi les mépriſera-t-il? Ignore-t-on qu'un menſonge eſt toujours une idée choiſie, & que par conſéquent, on peut la proportionner parfaitement aux diſpoſitions du moment, & l'ajuſter avec préciſion à notre paſſion dominante? ignore-t-on encore qu'un menſonge eſt toujours une idée ſimple, & que n'étant jamais nuancée comme la vérité, elle doit faire ſur les eſprits une beaucoup plus forte impreſſion? ignore-t-on enfin, que l'ignorance & l'infortune rendent également défians, & que tel étant le partage du plus grand nombre des hommes, ils doivent prêter une oreille favorable à toutes les inſinuations injurieuſes & à toutes les calomnies? Il faut joindre à ces réflexions une conſidération digne, je crois, d'être remarquée. Le cours de l'opinion eſt abſolument changé; c'étoit

autrefois des hautes classes de la société qu'il descendoit aux dernières ; & ces classes supérieures, nécessairement éclairées par l'éducation, rejetoient au moins les fables grossières, & l'on avoit besoin de plus d'art pour les tromper. Ainsi les méchancetés évidentes, les calomnies palpables se trouvoient arrêtées aux premiers rangs, & leur circulation interrompue ne pouvoit étendre au loin sa funeste influence. Mais aujourd'hui, que l'on agit par le peuple, qu'on s'adresse à lui directement, & qu'on se sert de ses opinions pour exciter des mouvemens, les mensonges de tous les genres deviennent bien plus dangereux, car aucune digue, aucune écluse ne peuvent plus en suspendre le cours ou en prévenir la dispersion ; & dans cet ordre de choses, le règne appartiendra bientôt aux hommes les plus hardis & les plus imposteurs. Ils prêcheront le pouvoir du peuple, pour donner des lois en son nom, comme les Ministres en d'autre temps, faisoient valoir l'autorité du Prince, pour commander *de*

par elle. Partout on voit les mêmes paſſions ; & les dangers ne feront que changer de nature, ſi la raiſon reſte ſans force, ou ſi l'on rejette ſon empire.

Comment au moins, ne cherche-t-on pas à réprimer ces Ecrits les plus ſcandaleux de tous ; ceux où l'on ſe permet d'inſulter le Monarque, & de traduire en ridicule la Majeſté Royale ? Il eſt aiſé ſans doute de trouver des rieurs, lorſqu'on accompagne d'images baſſes ou familières, les ſujets qui ont été traités juſqu'à préſent avec révérence, c'eſt l'effet de tous les contraſtes lorſqu'*on les* préſente à l'imagination, & c'eſt ainſi qu'on a paru plaiſant avec peu d'eſprit, lorſqu'on s'eſt joué pour la première fois des cérémonies religieuſes ; mais dans l'une & l'autre hardieſſe, le profit pour la ſociété ne ſera pas plus grand. A-t-on imaginé qu'en parlant de tous les temps avec reſpect de la perſonne du Prince, des ſiens, & des divers ſymboles de ſa grandeur, la crainte ſeule eût inſpiré ce langage, eût introduit cette retenue ?

Cette vieille inſtitution eſt fondée ſur le bien de l'Etat, & c'eſt à un principe ſocial qu'il faut la rapporter; on a ſenti que l'emploi de la force pour le maintien de l'ordre public, fut-il continuel, ſeroit toujours inſuffiſant; on a ſenti de même qu'un pareil moyen entraîneroit des rigueurs alarmantes, & des rigueurs ſurtout incompatibles avec des mœurs douces & avec l'eſprit de liberté. Ces idées ont dû engager à inveſtir le Chef de l'Empire, de toute la majeſté qui pouvoit attirer vers lui les hommages & le reſpect, afin qu'il pût réunir à ſon pouvoir réel, une autorité d'opinion, une autorité dont l'action univerſelle & ſoutenue, maintînt les hommes dans leurs devoirs, ſans violence & ſans commotion. La puiſſance paternelle donne la première idée de cette autorité bienfaiſante, & nous en trouvons un exemple encore plus impoſant, dans l'appui continuel que prêtent à la morale les opinions religieuſes. Les pays de liberté doivent déſirer plus que d'autres, un genre de domination qui rende moins fré-

quente & moins néceſſaire, l'odieuſe intervention de la force armée & l'aviliſſante reſſource des corrections & des châtimens. Cependant, au lieu de s'aſſocier à ces grandes idées, on croit s'élever au-deſſus des autres lorſqu'on ſe joue des principes en honneur parmi les hommes, & lorſqu'on montre du dédain pour des conventions, où l'on ne veut pas remarquer l'empreinte ſacrée du temps, & le ſceau de la ſageſſe humaine.

On ſe repoſe, pour tout, ſur l'amour de la liberté, mais l'édifice ſocial eſt un compoſé de parties, & il faut néceſſairement les unir par un lien. J'attends plus de ſecours du patriotiſme, le ſeul ſentiment dont l'excès n'eſt jamais dangereux ; mais ce généreux ſentiment a beſoin lui-même de toutes les vertus, pour aſſeoir & pour conſolider ſon Empire ; nous verrons qu'iſolé, il ne peut réſiſter à toutes les conſidérations perſonnelles, & quelquefois les plus petites, celles qui naiſſent de la vanité bleſſée & des pré-

sentions déjouées, suffisent pour l'affoiblir! Nous ne valons pas mieux que cela, ainsi ne nous fions pas à notre première ferveur; ne faisons pas des lois pour le temps, sur la foi d'un moment d'enthousiasme, & ne croyons pas qu'un sentiment unique, devint-il une passion, pût à lui seul tenir en harmonie, cette multitude d'intérêts auxquels nos vieilles sociétés sont aujourd'hui soumises. Le plus fort de tous les sentimens, celui de la vengeance, a suffi quelquefois pour réunir les Nations sauvages; mais après deux mille ans d'habitude sociale, nous ne pouvons pas être gouvernés comme elles, & l'on tenteroit en vain, de concilier la simplicité & l'unité des idées qui les dominent, avec l'agitation de notre caractère & avec nos mœurs perverties. En vérité, il n'est rien de si ridicule que cette quantité d'hommes supérieurs, dont nous sommes à présent environnés, & il n'est rien de si dangereux que leurs commencemens d'esprit & de génie. Ils ressemblent à des livres de

philoſophie, qu'une Fée burleſque a doués pour la première fois, du mouvement & de la parole.

Que l'on remarque auſſi comment, en imitation de leur nature, ils cherchent à faire de nous des êtres abſtraits ? Comment ils laiſſent à l'écart, tout ce qui tient à l'imagination, à ce mobile actif de tant de choſes, à ce point de réunion de tant d'opinions & de ſentimens ? Ce n'eſt pas ſeulement la magie attachée à la majeſté du Trône qu'ils veulent détruire, c'eſt encore celle de l'honneur, c'eſt encore celle des formes & des manières, c'eſt encore celle des rangs & de la naiſſance, c'eſt encore celle de la réputation ; mais d'affranchiſſemens en affranchiſſemens ne ſeroit-il pas à craindre, qu'un jour l'on ne voulût rompre auſſi les liens de ce joug idéal, le plus fort, le plus doux, le plus néceſſaire de tous, de ce joug myſtérieux qui ſoumet nos cœurs à la morale, & qui peut davantage ſur l'ordre public que les laborieuſes penſées de nos plus ſuperbes Législateurs.

Enfin, ce n'eſt pas ſeulement la France qui doit être aſſujettie à toutes les conditions d'une nouvelle théorie, on veut encore ſans perte de temps, propager partout la même doctrine. Quelle profuſion d'amour pour l'eſpèce humaine! elle paroît d'autant plus généreuſe, que l'inſurrection & la violence étant toujours le moyen dont on propoſe l'uſage, c'eſt apparemment du bonheur des générations ſuivantes dont on eſt uniquement occupé. Quelle touchante inquiétude encore, de vouloir étendre ſon bienfait juſqu'aux petites Républiques qui, depuis pluſieurs ſiècles, avoient l'ineptie de ſe croire heureuſes, & qui peut-être déſireroient encore aujourd'hui, que leurs hautes montagnes les ſéparaſſent de notre ſcience, comme elles les ont garanties ſi long-temps de nos paſſions politiques! Eh! Meſſieurs, prenez patience, au moins juſqu'au moment où vous pourrez offrir le ſpectacle de votre proſpérité; il ſera plus éloquent que vos Ecrits. En attendant, ſouvenez-vous qu'il ne fallut pas moins que l'au-

torité de Moïſe, & les ſuperbes fruits rapportés de la *Terre promiſe*, pour déterminer les Iſraëlites à quitter leur pays ; mais ces fruits, vous ne les montrez pas encore, & la voix ſainte d'un Prophète, on ne peut la reconnoître à vos cris de haine & de proſcription, les ſeuls qui ſe ſont entendre à longue diſtance.

Quel enchaînement, quelle diverſité d'objets de réflexion ſe préſentent ſur ma route ; mais dans la marche que je me ſuis preſcrite, je ne puis m'y abandonner. Je m'abſtiens même de traiter aucun des ſujets ſur leſquels je n'ai pas fait ma profeſſion de foi pendant mon Miniſtère, afin de ne pas dire aujourd'hui ce que je n'euſſe pas voulu prononcer alors. Je n'aſpire pas néanmoins à regagner la faveur des hommes du moment préſent, ou plutôt je n'en conçois pas l'eſpérance ; car il m'en ſouvient, c'eſt pour avoir continuellement entretenu l'Aſſemblée Nationale, & de juſtice, & de morale, & de modé-

ration, & de bonté, que je me ſuis expoſé à lui déplaire ; c'eſt encore en lui préſentant d'autres conſidérations relatives au bien public, c'eſt en l'éveillant ſur les dangers, c'eſt en la preſſant de s'en occuper, que mes inſtances trop ſouvent renouvellées, lui ſont devenues importunes. Cependant je conſentirois volontiers à être jugé ſelon le degré d'eſtime que peuvent mériter les idées & les ſentimens exprimés dans les Mémoires que j'ai remis, en divers temps, ou à l'Aſſemblée Nationale, ou à ſes Comités : on y verroit comment à chaque inſtant, j'ai preſſé l'Aſſemblée d'adopter des meſures efficaces, pour concilier le ſoin de la liberté avec le maintien de l'ordre public ! comment j'ai inſiſté ſans relâche, ſur la néceſſité d'un Pouvoir exécutif, ſuffiſant pour remplir cette condition également eſſentielle au bonheur & à la puiſſance ! (1) on y verroit comment

(1) Ce n'eſt pas uniquement dans ces derniers temps, comme bien d'autres, que j'ai entretenu l'Aſſemblée Nationale de ces importantes conſidérations, je trouve

j'ai ramené ſans ceſſe, les eſprits & les cœurs aux ſentimens d'affection & de confiance que méritoient les vertus & les intentions du

---

l'avoir fait, avec une grande force, dans un Mémoire que je lui adreſſai le 11 Septembre 1789, & je ne crois pas indifférent de transcrire ici le principal paragraphe; il pourra ſervir encore à montrer le progrès des opinions au milieu de l'Aſſemblée Nationale; car le commencement de ce paragraphe, qui ne parut point étrange au mois de Septembre 1789, ſe trouve abſolument en contradiction aujourd'hui avec les idées nouvelles.

" *La Nation, en donnant ſa confiance à des Députés* „ *choiſis pour un temps, n'a jamais penſé qu'elle retireroit par cet acte celle qui l'unit à ſon Souverain,* „ *à ce dépoſitaire permanent de l'amour, de l'eſpérance* „ *& du reſpect des peuples, à ce défenſeur né de l'ordre* „ *& de la juſtice. Elle veut pour ſon bonheur & pour* „ *la proſpérité de l'Etat, un équilibre entre les divers* „ *pouvoirs qui ſont ſa ſauve-garde; mais elle n'entend* „ *pas ſurement détruire les uns par les autres; &* „ *s'il lui eſt ſi difficile d'exprimer la plénitude & la* „ *durée de ſes vœux, ſi ſes Repréſentans momentanés* „ *ne peuvent le faire qu'imparfaitement, il eſt dû* „ *d'autant plus de reſpect à celui qui, par l'aſſenti-* „ *ment des ſiècles & des générations paſſées, a été* „ *conſacré l'un des gardiens immuables des lois & de* „ *la félicité publique.* Je vois des réſiſtances oppoſées „ de toutes parts au Pouvoir exécutif; il faut plus que

Monarque ! on y verroit combien de fois j'ai recommandé la modération, & dans les principes, & dans les ſyſtèmes ; comment je

„ jamais lui ménager cette force morale, qui naît des „ formes & des idées de grandeur que ces formes entre- „ tiennent. Vous avez pris, Meſſieurs, toutes les pré- „ cautions imaginables pour la liberté, & ſans doute „ que vous allez bien loin à cet égard, puiſque vous „ en voulez une plus grande que celle dont toute „ l'Europe vante la perfection, que celle des Anglois, „ ces vieux amis de la liberté, ces connoiſſeurs expéri- „ mentés des conditions qu'elle exige, & qui, après „ cent ans d'expérience, ne voudroient pas admettre „ le moindre changement dans une Conſtitution dont „ ils ne parlent jamais ſans exprimer, en même temps, „ le bonheur dont elle les fait jouir. Mais en ſuivant „ vos idées à cet égard, ne perdez pas de vue, Meſ- „ ſieurs, que ſi vous négligez les précautions néceſſaires „ pour conſerver au pouvoir exécutif ſa dignité, ſon „ aſcendant, ſa force, ce Royaume eſt menacé d'un „ déſordre général ; & ce déſordre pourra détruire, dans „ ſes révolutions inconnues, l'édifice que vous aurez „ élevé avec tant de ſoin. Un Royaume comme la „ France, un Royaume de vingt-cinq mille lieues quar- „ rées, un Royaume de vingt-ſix millions d'habitans „ diviſés par des habitudes & par des mœurs différentes, „ ne peut pas être réuni ſous le joug des lois ſans une „ puiſſance active & toujours vigilante. Ainſi, c'eſt au

voulois qu'on n'ébranlât pas ſans étai, & qu'on ne détruisît pas ſans remplacement! on y verroit ſurtout, comment j'ai pris en main la cauſe des opprimés, comment j'ai

---

„ nom de la proſpérité de l'Etat, c'eſt au nom de la „ tranquillité publique, c'eſt au nom du bonheur par- „ ticulier du peuple, c'eſt au nom de la liberté dont „ vous êtes ſi honorablement jaloux, que vous êtes „ intéreſſés, Meſſieurs, à défendre la majeſté du Trône; „ & rien ne l'altéreroit plus, que la néceſſité où vous „ voudriez mettre le Souverain d'être l'exécuteur des „ lois qu'il paroîtroit avoir déſapprouvées. Ah! qu'une „ parfaite harmonie eſt néceſſaire entre toutes les „ forces appelées à veiller ſur le deſtin d'*un Empire!* „ L'hiſtoire nous apprend que la ſupériorité *de puiſſance* „ ne peut ſeule conſolider une Conſtitution, parce que „ cette ſupériorité eſt ſoumiſe à des révolutions. La „ Conſtitution de l'Angleterre, défendue par des cir- „ conſtances qui lui ſont particulières, n'eût jamais pu „ ſe ſoutenir ſans l'amour commun de la patrie; & cet „ amour commun n'eſt dû qu'au contentement égal du „ Roi, des Grands & du Peuple : c'eſt ce contentement „ qu'on doit entretenir par de prudentes diſpoſitions; „ &, pour y réuſſir, il faut par un effort ſe ſéparer „ quelquefois des ſouvenirs & des impreſſions du mo- „ ment, pour ſe tranſporter au loin, à ces temps de „ calme & d'impartialité, où l'on ne priſe que la raiſon, „ la ſageſſe & l'équité générale. „

réclamé

réclamé pour eux tantôt les lois de la justice, & tantôt les règles de l'équité ! comment j'ai parlé de paix au milieu des troubles, & de douceur au milieu des haines ! Enfin on y verroit de quel amour j'ai défendu les saints devoirs de l'humanité, & avec quelle instance je demandois pour le repos de tous, & comme un premier bienfait envers le peuple, qu'on n'abusât pas de son ignorance & de sa crédulité, pour se servir ensuite de ses aveugles passions, comme d'un instrument de vengeance ; qu'on n'altérât pas ses mœurs avant de lui confier le Gouvernement ; qu'on ne choisit pas ses fureurs pour l'appareil de son règne, & qu'on n'en fît pas un bourreau, avant de le prendre pour maître ! Ah ! pour toute cette partie de mes sentimens & de ma conduite, je n'ai pas besoin de reconnoissance, je la présente en hommage à celui que j'ai servi dans mon cœur toute ma vie, à celui qui est le premier principe de l'ordre & de la morale, & avec qui il est plus doux de compter qu'avec les hommes ! J'aime à

lui offrir ce tribut de reſpect, j'aime à lui rapporter ce que j'ai fait de bien, avant de retracer l'acte le plus éminent de mon adminiſtration & celui de mes ſervices envers la France, dont on peut le moins conteſter la réalité. J'ai toujours eu la penſée, & j'y trouvois du plaiſir, que ſans le ſecours de la Providence, je n'euſſe jamais pu triompher des divers obſtacles avec leſquels j'ai été forcé de combattre, je veux parler de la grande affaire des ſubſiſtances, & de l'épouvantable famine dont je ſuis certain d'avoir garanti Paris & pluſieurs Provinces; & en m'expliquant ainſi, je dois donner la preuve la plus complète d'une aſſertion de ce genre; car près de l'indifférence que l'Aſſemblée Nationale me témoigne, cette aſſertion de ma part, eſt preſque une accuſation contr'elle.

On ſe ſouvient que vers le milieu de l'année 1789, & juſqu'au moment où l'on put jouir avec abondance des grains de la nouvelle récolte, une inquiétude continuelle

régnoit à Paris & dans les Provinces voisines. Les convois destinés à l'approvisionnement de la Capitale, & qui s'exécutoient tantôt par la rivière, & tantôt par terre, ne correspondoient chaque jour qu'aux besoins du jour; & tel étoit l'épuisement général, que peut-être vingt ou trente cargaisons de moins sur la masse prodigieuse de secours importés des pays étrangers, auroient rendu la disette inévitable. Cette vérité connue de tant de monde, cette vérité incontestable une fois établie, on voit qu'une seule précaution tardive, un seul moyen négligé pendant un intervalle de quinze mois, auroient été l'origine du plus grand des malheurs dont on puisse se former l'idée; & cependant, l'étendue des ressources qui devinrent nécessaires, & la diversité des mesures auxquelles il fallut recourir, me retracent une tâche immense & une suite d'inquiétudes, de soins & de travaux, dont le souvenir m'effraye encore.

Je dois d'abord rappeler qu'à mon retour

au Miniſtère, vers la fin d'Août 1788, la libre exportation des grains hors du Royaume étoit permiſe, non par la ſeule autorité d'un Arrêt du Conſeil, non par ſimple tolérance, mais en vertu d'une loi formelle, enrégiſtrée dans toutes les Cours, & à laquelle la Nation entière avoit applaudi.

On vivoit ainſi ſous le charme d'une liberté indéfinie, & chacun en profitoit au gré de ſes ſpéculations. Le Gouvernement s'en remettoit du ſoin de l'intérêt public, à l'action & aux mouvemens de l'intérêt particulier, & comme dans pluſieurs commerces ces *deux* intérêts ſont unis, on avoit fait d'une circonſtance fréquente, un principe abſolu, & ce principe, l'un des dogmes de la philoſophie économiſte qui venoit de renaître, on ne l'auroit pas abandonné volontairement, ou du moins, pour ſe réſoudre à un pareil ſacrifice, il n'eut pas ſuffi certainement d'un ſimple calcul de prévoyance. La confiance plénière aux effets de la liberté, devient ſi commode en Adminiſtration, elle permet de régir tant

de choſes avec ſi peu de peine, que vraiſemblablement on auroit attendu l'extrémité, pour renoncer à un repos dont on ſe croyoit abſous, par une idée grande & lumineuſe.

On avoit bien réſervé dans la loi d'exportation, que les Aſſemblées Provinciales pourroient faire des repréſentations, au moment où la liberté abſolue leur paroîtroit dangereuſe; mais les Provinces maritimes lorſque l'exportation eſt libre, attirant ſans ceſſe à elles les grains de l'intérieur du Royaume, leur convenance peut être très-différente de l'intérêt des Provinces centrales, qui ſont alors expoſées à perdre leurs reſſources ſans avoir aucun moyen de remplacement. On ne ſauroit d'ailleurs s'accorder dans toutes les parties d'un grand Royaume, ſur le degré de cherté qui doit engager à défendre l'exportation; car l'idée attachée à ce mot de cherté, varie ſelon l'habitude, & en raiſon des rapports établis entre les travaux & les ſalaires. Ainſi donc l'opinion, le vœu des Provinces ſur l'exportation des grains, ne peuvent être

uniformes qu'au moment d'une inquiétude générale, & alors le temps des précautions, ce temps ſi précieux eſt déjà perdu.

Guidé par ces réflexions, & rentrant dans le Miniſtère immédiatement après la moiſſon de 1788, je me hâtai de remplir un des premiers devoirs de ma place, en recueillant dans tout le Royaume des informations circonſtanciées ſur les récoltes nouvelles, & ſur les proviſions qui reſtoient encore de la précédente. Je m'enquis pareillement des beſoins qui ſe manifeſtoient dans pluſieurs pays étrangers, & des reſſources que d'autres Etats pouvoient faire eſpérer. Je ne tardai pas à juger qu'il étoit néceſſaire, qu'il étoit inſtant de réſerver à la France tous les moyens qui lui étoient propres. Je me preſſai de faire ſuſpendre l'exportation des grains dans les lieux où elle me paroiſſoit le plus dangereuſe, & le 7 du mois de Septembre, le Roi la défendit d'une manière générale, par un Arrêt de ſon Conſeil, rendu ſur mon rapport.

Il n'y avoit pas de temps à perdre pour cette première précaution, & je ne fus pas arrêté, comme on doit le penſer, par une conſidération qui ſe préſenta cependant à mon eſprit, c'eſt qu'on ne manqueroit pas d'imputer à des opinions perſonnelles, une prohibition qui ſurvenoit au moment de mon arrivée dans le Miniſtère. Je ne me trompai point dans ma conjecture; les motifs particuliers ſont toujours ceux que l'on voit, que l'on préſume les premiers; tant les hommes ſe jugent & s'apprécient par affinité & par reſſemblance.

Mon ſyſtème ſur l'exportation des grains eſt infiniment ſimple, ainſi que j'ai eu ſouvent l'occaſion de le développer; il ſe borne à n'en avoir aucun d'immuable, mais à défendre ou permettre cette exportation ſelon le temps & ſelon les circonſtances.

Cependant les beſoins du Royaume, & les apparences trop certaines d'un vuide réel, ſe manifeſtant de plus en plus, je comparai le prix des bleds dans les pays étrangers avec

le cours de cette denrée, dans les principaux marchés du Royaume, & voyant que la différence ne pouvoit pas encourager suffisamment l'action du Commerce, je proposai au Roi d'accorder une Prime d'importation, d'abord sur les grains d'Amérique, & ensuite sur tous les bleds qui seroient exportés des Ports de l'Europe.

Cette Prime fut réglée par l'Arrêt du Conseil du 23 Novembre 1788, & les circonstances m'engagèrent à l'augmenter progressivement.

C'est la prévoyance du Gouvernement qui rend utile ce genre d'encouragement; il a son application dans les momens où l'Administration, éclairée par une grande diversité de connoissances ou d'apperçus, préjuge avec certitude que les denrées de nécessité hausseront de prix, & deviendront rares; il lui importe alors de hâter le mouvement du Commerce, & il ne peut le faire qu'en décidant l'intérêt particulier par un attrait prochain; car les calculs de ce genre d'intérêt,

différens de ceux qui appartiennent à l'intérêt public, s'étendent rarement à longue distance. C'est à la faveur des Primes, sagement combinées, que l'on peut, dans les temps ordinaires, s'en rapporter entièrement à l'industrie des Négocians, du soin de pourvoir aux besoins du Royaume; mais dans les années de calamité, la prudence ne permet pas de se fier uniquement au résultat de leurs spéculations. Les probabilités, les vraisemblances cessent de paroître une caution suffisante, lorsque le danger est éminent, lorsque ce danger menace la tranquillité publique, lorsqu'il peut en se réalisant, devenir la source des plus grands malheurs. C'est au milieu de ces inquiétudes qu'on se représente avec force, & l'incertitude inséparable de toutes les spéculations particulières, & l'insuffisance encore des moyens du commerce pour satisfaire à des besoins immenses. L'on apperçoit aussi une vérité très-importante, démontrée par l'expérience, c'est qu'au moment où les bleds renchérissent à un certain degré, les

Négocians les plus hardis refuſent de prendre part au Commerce des grains, & ils ont de juſtes motifs pour ſe conduire ainſi; car le peuple aveugle, ignorant, preſſé par le beſoin, regarde comme ſes ennemis tous ceux qui vendent à de hauts prix une denrée de néceſſité, il leur prodigue les noms les plus aviliſſans, il leur dicte des lois avec violence, & les rend ſouvent les victimes de ſon erreur ou de ſa misère.

Si donc, le Gouvernement, indifférent à ces diverſes conſidérations, ſe repoſoit dans toutes les circonſtances indiſtinctement, ſur les ſoins du Commerce, le Royaume, aux époques d'une véritable diſette, ſe trouveroit expoſé à toutes les horreurs de la *famine*.

Jamais on n'a pu juger de cette vérité d'une manière plus évidente, que pendant le cours de l'année 1789. Les Négocians de pluſieurs villes de France, aux momens de la grande cherté, ſe refuſoient non-ſeulement à faire venir des grains étrangers pour leur compte, mais ils ne vouloient pas même être

employés comme de simples agens, sorte de fonctions néanmoins recherchées avec empressement, parce qu'elles procurent un droit de commission, sans obliger à aucune avance & sans exposer à aucun risque. Les personnes attachées par leur état à l'Administration, ne se chargeoient de pareilles commissions que par obéissance, & plusieurs en s'acquittant de leurs devoirs ont couru le risque de leur vie; cependant, leur mission consistoit dans un véritable acte de bienfaisance, puisque les grains achetés pour le compte du Roi, ont toujours été vendus ou délivrés à des conditions inférieures au prix ordinaire des marchés.

J'eus le bonheur de prévoir à l'avance le cours des événemens, & jugeant qu'il étoit indispensable d'employer des moyens extraordinaires, dans une année extraordinaire, j'ordonnai de bonne heure des achats considérables. Je le fis assez à temps, pour extraire de l'Angleterre & de l'Irlande, une grande quantité de bleds & de farines avant l'époque

où l'exportation fut généralement défendue dans toute la Grande-Bretagne, & le moment arriva où cet approvisionnement me parut plus précieux que les richesses du Potose.

Les craintes augmentoient, les besoins grossissoient, les signes de la disette devenoient plus frappans, & toujours en avant dans mes précautions, je parvins à rassembler des secours proportionnés à l'étendue de nos maux. L'Italie, la Sicile, l'Amérique, la Barbarie, l'Allemagne, le Brabant, la Flandre-Autrichienne, l'Irlande, l'Angleterre, la Hollande, les Villes Anséatiques, & *tous les* pays du Nord furent mis à contribution pour les besoins de la France, & lorsqu'il fut nécessaire d'obtenir des permissions particulières d'extraction, le Roi mit tant de suite & d'instance à ses sollicitations, qu'il eut souvent le bonheur de réussir.

Cependant il fallut, de degrés en degrés, épuiser tous les magasins étrangers, & employer, pour y parvenir, l'argent, le crédit, les promesses, les espérances, tout ce que

l'activité la plus ſoutenue peut réunir d'efforts & de moyens. Les achats ſoit dans l'étranger, ſoit en France, en y joignant le frêt & les frais de tout genre, ſe ſont élevés à plus de ſoixante & dix millions (1), & quoique

(1) Les quantités achetées tant en bleds qu'en farines, en orges & en ris ſe ſont montées à environ trois millions ſix cents mille quintaux ; mais il eſt reſté un approviſionnement de précaution à Paris. Je ne ſais pourquoi M. de Calonne, dans ſon dernier ouvrage, juge à propos d'établir une controverſe ſur les articles relatifs à ces opérations & compris dans les comptes de finances. Tout ſon argument eſt déduit des quantités dont je faiſois mention dans mon Mémoire du premier Juillet, mais outre qu'on y indiquoit ſeulement les achats faits dans l'étranger, M. de Calonne n'a aucune notion ſur la progreſſion des beſoins pendant les derniers mois de l'année. J'aurois encore un volume à faire pour répondre à tous ſes autres calculs ; mais je ne prendrai pas cette peine une ſeconde fois. Je ne puis cependant m'empêcher de dire à cette occaſion une choſe, peut-être remarquable. On a vu dans les Mémoires mêmes de M. de Calonne comment il parloit au Roi de mon adminiſtration, & l'on ſait comment il s'en eſt expliqué à l'Aſſemblée des Notables. J'ai vu la ſienne, & je n'ai jamais prononcé ſon nom ni à Sa Majeſté, ni à aucun Comité, ni à aucun Membre de l'Aſſemblée Nationale.

Des Dieux que nous ſervons connois la différence.

ces opérations ayent eu lieu ſucceſſivement, on peut aiſément ſe former l'idée de la prodigieuſe étendue de crédit à laquelle on a été forcé de recourir. Je crois pouvoir dire ſans aucun orgueil, qu'au milieu de l'embarras des affaires en France, c'eſt en grande partie à mon intervention qu'une ſi prodigieuſe confiance peut être rapportée. Un Négociant de Londres, dont les preuves de dévouement ſe ſont étendues fort loin, l'a déclaré lui-même à la Municipalité de Paris ; & les autres Maiſons de commerce qui m'ont témoigné tant de zèle, ſe ſeroient *expliquées* de la même manière ſi l'occaſion s'en étoit préſentée. Toutes avoient raiſon de croire que je veillerois conſtamment à leur ſureté ; je n'aurois ſouffert à aucun prix qu'après avoir concouru par leurs ſervices à ſauver la France de la diſette, elles euſſent été compromiſes dans leur fortune. La reconnoiſſance m'a toujours paru l'une des premières vertus. Cette obligation qui n'eſt point écrite & pour laquelle on ne peut pas être

pourſuivi dans les Tribunaux, devient d'autant plus chère aux cœurs bien nés, & elle mériteroit auſſi d'être rangée au nombre des engagemens, que l'Aſſemblée Nationale a mis ſous la ſauve-garde de la loyauté françoiſe.

Je conſidérois comme un véritable lien, l'eſpèce de garantie que j'avois contractée en déterminant pluſieurs Maiſons de commerce, à ſe livrer à nous ſans aucune limite, & je me croyois tacitement aſſocié aux haſards de leur confiance; auſſi ce que je fis de plus en donnant une fois une caution ſpéciale ſur ma fortune, me parut une formalité particulière, plutôt qu'une obligation nouvelle; je rappellerai cependant cette occaſion, puiſqu'elle eſt devenue remarquable par ſes circonſtances. Les Maiſons de commerce auxquelles j'avois eu recours, ne mettoient aucune borne à leur confiance; mais leur propre crédit, malgré tous les moyens que j'employois pour le ménager, leur propre crédit avoit des limites. C'eſt dans un pareil moment, & à une époque ſingulière, celle des premiers

jours de Juillet 1789, qu'appercevant la néceſſité abſolue d'étendre encore plus loin, les approviſionnemens deſtinés à la ville de Paris, & craignant d'augmenter les engagemens des Négocians, chargés habituellement de nos achats en Hollande, je crus indiſpenſable de recourir à de nouveaux intermédiaires; mais dans l'état de criſe où ſe trouvoient les finances & les affaires du Royaume, il étoit impoſſible d'attendre une confiance importante, de la part d'une Maiſon de commerce ſans relation antérieure avec le Gouvernement, & à laquelle on ſe ſeroit adreſſé pour la première fois dans un moment d'embarras. Je le vis, & je n'héſitai point à lever la difficulté, en ſéparant cette tranſaction, de la manière la plus diſtincte & la plus poſitive, de tous les haſards inſéparables des affaires publiques. J'écrivis donc à MM. Hope, célèbres négocians d'Amſterdam, connus de toute l'Europe, & en leur donnant une commiſſion, je leur offris, entr'autres moyens de ſureté, ma caution particulière ſur tous mes biens,

biens. Je n'avois pas encore leur réponſe, lorſque les ordres du Roi m'obligèrent à ſortir du Royaume. Arrivé à Bruxelles, je me rappelai cette garantie ; j'étois bien en meſure de la retirer, puiſque MM. Hope n'avoient pas encore eu le temps d'agir en conſéquence ; elle étoit d'un million, & très-libre de ma part ; ainſi l'on auroit trouvé naturel que je m'en fuſſe dégagé dans un moment où l'on m'éloignoit de France, & dans un moment encore où je laiſſois, derrière moi, de nouveaux Miniſtres auxquels l'intérêt de ma fortune étoit tout au moins indifférent ; mais en des jours de trouble, ma caution formelle devenoit plus néceſſaire que jamais pour déterminer MM. Hope à exécuter la commiſſion que je leur avois tranſmiſe, & dans ces mêmes jours de trouble & de déſordre, le nouvel approviſionnement dont j'avois voulu m'aſſurer, devenoit d'une importance encore plus majeure. Auſſi, bien loin de ſonger à m'affranchir de ma garantie, comme je le pouvois, je l'aurois donnée à Bruxelles & par-

tout, ſi elle n'eut pas exiſté. Il eſt pourtant remarquable, & je tiens cette anecdote du premier Commis au Bureau des Dépêches de l'Adminiſtration des finances, il eſt remarquable que la première lettre ouverte par mon ſucceſſeur, M. de Breteuil, fût une réponſe de MM. Hope, où ils acceptoient ma garantie, & promettoient d'agir en conſéquence. Ils ont tenu parole au très-grand ſecours de Paris.

Cependant, malgré tous mes ſoins, malgré tous mes efforts, enfin malgré le déploiement de tout ce que pouvoit, & l'homme public, & l'homme privé, j'ai vécu dans une inquiétude continuelle ſur les ſubſiſtances de la Capitale, & des Généralités voiſines; car on devoit nourrir les Provinces même, qui dans tous les temps, alimentent la Capitale, & il ne ſuffiſoit pas d'avoir demandé des grains partout, il ne ſuffiſoit pas de s'être aſſuré des fonds, ou du crédit néceſſaire pour les payer, il falloit encore que ces ſecours arrivaſſent à temps dans nos ports, il falloit prévenir ou diminuer le pillage dans les routes,

tantôt par des convois armés, tantôt par des distributions, à prix modéré, dans les principaux lieux de passage. Aussi, bien long-temps avant l'époque où l'on a pu faire usage des grains de la récolte de 1789, j'en étois à craindre avec une émotion continuelle, l'effet d'un vent contraire, un naufrage, une avarie, & jusqu'au retard d'un bateau, ou d'une voiture; enfin le pays étranger lui-même étoit épuisé, & l'on m'écrivit un jour d'Amsterdam, ce grand marché de l'Europe, qu'il n'y restoit plus un septier de bled à vendre, & qu'il falloit attendre un nouveau secours du Nord. J'écrivis à M. Pitt la lettre la plus pressante, où je mis tout ce qui étoit en moi, pour le déterminer & pour l'engager à obtenir du Roi d'Angleterre, ou du Parlement, une permission de sortie; je la demandois bien modique; & malgré l'appui de l'Ambassadeur de France, nous ne pûmes réussir.

C'étoit en grande partie de ma main que je suivois la correspondance relative aux subsistances, & souvent je dus, à un senti-

ment exprimé dans ſa vérité, plus de zèle de la part des uns, & plus de réſignation ou de patience de la part des autres; enfin, Sa Majeſté que j'inſtruiſois exactement de la ſituation du Royaume, & de l'alternative continuelle de mes craintes & de mes eſpérances, me permettoit, me commandoit de donner de ſa part aux Négocians, aux Cultivateurs, des marques encourageantes de protection, d'intérêt & de bonté, & le nom du Roi, hélas! encore environné de toute ſa magie, me ſervoit efficacement! Ah! de quels moyens n'ai-je pas fait uſage! *le détail* de mes ſoins, aujourd'hui que les dangers ſont paſſés, fatigueroit ceux qui auroient à m'entendre. C'étoit l'occupation de tous mes jours & de tous mes inſtans; car indépendamment de la ſituation critique de Paris, les Courriers arrivoient de toutes parts pour m'annoncer des beſoins imminens, tantôt dans un lieu, & tantôt dans un autre. Un jour après trois heures d'abſence, & en deſcendant de chez le Roi, ma Cour m'en

parut remplie, ils s'empreſsèrent tous enſemble de me remettre les dépêches dont ils étoient chargés, & leurs mains me ſembloient armées d'autant de poignards; je rentrai dans mon Cabinet pour les lire, & après avoir eſſuyé mes larmes, certain d'accroître le mal en montrant l'excès de mes inquiétudes, je parus au milieu d'un cercle nombreux, avec toute la contrainte d'une ſécurité apparente; mais un pareil effort, en me coûtant beaucoup, ne trompoit jamais parfaitement ceux qui commençoient à jouir de mes peines, & j'ai ſouvent apperçu que leurs regards étoient plus pénétrans que l'œil de mes amis. Quoiqu'il en ſoit, & je l'aurai toujours préſent à ma mémoire, ces Courriers ſucceſſifs arrivans à grand-hâte, le battement des fers de leurs chevaux, le claquement de leurs fouets, ce bruit de joie en apportant ſans le ſavoir des nouvelles de mort, toutes ces circonſtances, tranſformées alors en préſages ſiniſtres, avoient fini par exciter en moi une émotion mécanique, dont je ne pouvois me défen-

dre ; & lorſque, dans le cours d'une maladie grave, dont je fus atteint à deux époques différentes, & au milieu d'une fièvre ardente, on ne pouvoit cependant m'affranchir de ces inquiétudes, je me rappelois ces expreſſions de mon diſcours aux Etats-Généraux. " On parle d'hon-
" neur, on parle de gloire pour vous encou-
" rager & vous ſoutenir : Ah ! dans de cer-
" taines criſes, & au milieu de ſes travaux
" & de ſes peines, le ſentiment de la part
" des autres, dont un Miniſtre a le plus de
" beſoin, c'eſt de compaſſion & de pitié. "

Je les inſpirois, ces ſentimens, à toute ma Maiſon, lorſque dans le cours de la nuit on étoit forcé de me réveiller, pour ſigner, pour dicter une inſtruction preſſante, pour donner les ordres qu'exigeoit un ſecours indiſpenſable, pour faire ceſſer, par quelque voie d'autorité, l'interception d'un convoi, pour uppléer, par une diſpoſition extraordinaire, à des fonds qui avoient manqué dans un lieu où des achats avoient été commandés, enfin pour écarter de diverſes manières, ou tu

malheur vraisemblable, ou un péril imminent. C'est surtout l'idée d'une grande ville, telle que Paris, venant à manquer de pain vingt-quatre heures, qui agitoit mon ame & troubloit mon imagination; je dominois cette terreur pendant le jour, mais elle reprenoit sa force au milieu de mes songes, & le matin pendant plusieurs mois, je fus réveillé par des palpitations de cœur, l'une des causes de la maladie que tant d'inquétudes & de sentimens pénibles m'ont donnée, & dont je ne guérirai jamais.

Je l'ai déjà dit, je savois bien en prenant à Basle la résolution de revenir en France, je savois bien que j'allois me remettre au milieu des alarmes dont j'avois fait l'épreuve, puisqu'on ne pouvoit espérer d'entrer en pleine jouissance des bleds de la nouvelle récolte, avant trois ou quatre mois. Cependant un autre genre de contrariétés étoit survenu pendant mon absence, le pillage des grains le long de la Seine, avoit été l'un des effets du relâchement de l'ordre public, & le passage des

fonctions de Police entre les mains d'une Municipalité nombreuſe, mal ordonnée en ſes commencemens, & toute neuve dans l'affaire des ſubſiſtances, avoit détruit l'eſprit d'unité néceſſaire pour une ſi importante Adminiſtration. Cette Municipalité néanmoins, ſe repoſoit ſur le Gouvernement, du ſoin de faire arriver dans le Royaume des ſecours étrangers proportionnés aux beſoins; enſorte que la garantie du Miniſtre reſtoit la même, & il n'y avoit de diminution que dans ſon autorité & dans ſes moyens.

Je ne dis rien de toutes les manœuvres employées pour jeter l'épouvante, & pour environner avec une affluence préparée les boutiques des Boulangers; je ne pouvois en parler que ſur la foi publique, car je n'ai jamais eu aucune information poſitive à cet égard; & dans les momens de diſette ou d'effroi, le déſir qu'ont tous les particuliers, d'aſſurer leur approviſionnement, les engage ſouvent à agir dans le même ſens que l'eſprit d'accaparement ou de mauvaiſe volonté. Enfin,

les beſoins de la Normandie s'étoient manifeſtés de la manière la plus alarmante, & la loi de la néceſſité forçoit la ville de Rouen, & toutes celles qui ſont ſituées ſur les bords de la Seine, d'arrêter pour leur propre ſubſiſtance, une grande partie des cargaiſons deſtinées dans l'origine à l'approviſionnement de Paris. Si donc par des précautions ſurabondantes, je n'avois pas fait venir des ſecours étrangers ſuffiſans pour répondre à tant de beſoins, ſi dès mon retour de Basle, en particulier, je n'avois pas ſur le champ envoyé des fonds par tout, pour faire de nouveaux achats conſidérables, les horreurs de la famine euſſent immanquablement dévaſté Paris & les Provinces voiſines. L'idée d'un pareil fléau, réuni à toutes les autres cauſes de déſordre & de confuſion, dont chacun a le ſouvenir, préſente un mélange de tant de maux, que l'imagination même ne peut en ſupporter le ſpectacle. Telle fut néanmoins ma triſte deſtinée, qu'après être parvenu au péril de ma vie, & par des efforts incroya-

bles, à ſatisfaire aux beſoins de la France, je perdis dans l'affection des habitans de Paris, parce que le moment arriva, où le pain compoſé en entier de farines étrangères, n'eut plus ſa qualité habituelle. Cependant y avoit-il une poſſibilité d'empêcher, qu'au dernier terme, on ne ſe reſſentît de la vétuſté des grains, & de l'influence des longs tranſports maritimes? exiſtoit-il ce moyen, lorſque pour nourrir le Royaume, j'avois été dans la néceſſité de raſſembler, pour ainſi dire, juſqu'aux dernières miettes des greniers des deux mondes?

C'eſt à de pareilles plaintes, c'eſt à d'autres reproches auſſi peu fondés que ſe ſont attachés quelques faiſeurs de libelles, vils artiſans de menſonges & de calomnies, & auxquels je n'ai jamais voulu répondre, parce qu'il ne me convenoit pas de les faire ſortir de l'obſcurité où la juſtice du temps les condamne. Il ſe perdront eux & leurs ouvrages, dans cet amas, dans ces toiſes cubes de mauvais Ecrits que l'on parvient, je le ſais,

à faire lire un à un à ſes abonnés, mais qui ne peuvent jamais franchir les étroites limites du moment préſent.

L'Aſſemblée Nationale environne de ſes regards toute mon Adminiſtration, elle peut y entrer par cent portes, & je ne ſuis plus là pour me préſenter aux barrières. C'eſt à elle ſeule à parler, c'eſt à elle ſeule que je répondrai.

Le chien d'Albanie, dont Porus fit préſent à Alexandre, fut accuſé long-temps de foibleſſe; tous les animaux de l'Aſie furent amenés dans l'arène, & il refuſa de combattre; mais à l'arrivée du lion il ſe dreſſa, s'élança ſur lui, & le vainquit.

Les achats de grains, pour le compte de la Nation, ſe ſont élevés depuis l'automne de 1788, à un capital immenſe, & la perte que ces approviſionnemens ont occaſionnée, s'eſt étendue infiniment loin. Le Gouvernement ne pouvoit éviter de ſe ſoumettre, volontairement, à de grands ſacrifices, puiſque les grains dans les pays étrangers étoient montés

graduellement à un tel degré, qu'en y joignant les frais de transport, la valeur des risques, celle des avaries, & les effets d'un change très-désavantageux, l'ensemble formoit un prix total auquel les facultés du peuple ne pouvoient atteindre, & ç'eût été le condamner à périr de misère, que l'obliger à payer dans cette proportion, une denrée d'une nécessité absolue. D'ailleurs, dans les temps de détresse générale, ce peuple ne reçoit plus la loi, c'est lui qui la donne; & en de pareilles circonstances, la sagesse du Gouvernement consiste à régler ses commandemens dans la limite, à-peu-près, de son autorité; sa politique doit se borner alors à ne pas dévoiler le secret de sa foiblesse.

Il faut joindre à ces grandes causes de la perte essuyée par le Trésor public, les nombreux pillages qui furent la suite de l'anarchie du mois de Juillet, & de la puissance du peuple. Je retrouvai à mon retour de Basle, la plupart des postes le long de la Seine forcés ou abandonnés; il fallut s'oc-

cuper de tout rétablir, & cette dépenſe, celle des convois armés, celle des barques canonières ont accrû les ſacrifices de l'Etat. La néceſſité de recourir en pluſieurs momens aux voitures de terre, pour le tranſport des ſecours qui devenoient inſtans, fut encore infiniment onéreuſe au Tréſor public. Il a fallu de plus, beaucoup de ménagemens envers un très-grand nombre de Municipalités, & malgré le bas prix auquel des approviſionnemens en bleds & en farines leur ont été fournis, pluſieurs d'entr'elles ſe ſont trouvées dans l'impoſſibilité de ſatisfaire, en entier, au payement de ces ſecours. Il y a eu d'ailleurs, en beaucoup d'endroits & à Paris ſurtout, une immenſe quantité de ris diſtribuée gratuitement. Enfin, dans la confuſion qui a régné ſouvent à Paris, & qui fut extrême, immédiatement après l'époque du 11 Juillet, la Direction de l'Hôtel-de-Ville ne put être ni auſſi ſévère, ni auſſi exacte qu'il étoit à déſirer, & l'on connoît tous les ſacrifices que des circonſtances politiques ont rendus convenables.

C'eſt par toutes ces cauſes & par l'effet naturel des contrariétés inhérentes à d'immenſes opérations, ſuivies au milieu des temps les plus difficiles, que les ſacrifices du Tréſor public ſur les approviſionnemens du Royaume, ſe ſont élevés graduellement à plus de quarante millions. Mais ſi l'on a ordonné tous les achats où il le falloit, & dans le temps qu'il le falloit, ſi ces achats n'ont pas excédé les beſoins, & ont été confiés à des Négocians étrangers, auſſi honnêtes qu'expérimentés, ſi leurs comptes peuvent ſubir la plus rigoureuſe inſpection, s'il n'y a eu d'abus en aucun genre, du nombre, au moins, de ceux, dont la prudence humaine a le moyen de ſe garantir, ſi tout peut être examiné, calculé, vérifié, ſi des Députés du Commerce en ont été chargés depuis long-temps à ma réquiſition, & ſi un Comité particulier de l'Aſſemblée Nationale réunit ſes lumières aux leurs, on ne pourroit s'élever contre la dépenſe totale, qu'en accompagnant une pareille critique, d'un tarif d'évaluation de la vie de pluſieurs millions d'hommes.

Ce n'eſt pas à une injuſte cenſure que doit conduire la connoiſſance des immenſes opérations dont je viens de retracer le tableau, mais à une réflexion bien importante, pour le bonheur & l'avantage de l'Etat. Ce qu'il en coûte d'argent & d'inquiétude dans une année de diſette, doit engager à ne jamais permettre ſans la plus mûre délibération, l'exportation illimitée des bleds du Royaume; mais comme toute reſtriction à la liberté de ce commerce, diminue le prix habituel d'une denrée, dont la production compoſe la plus grande richeſſe du ſol, on eſt amené néceſſairement à penſer, que dans le même temps où l'Etat, au nom de la tranquillité publique, eſt forcé de gêner les poſſeſſeurs de ce même ſol, dans la diſpoſition du produit de leurs domaines, on ne doit pas élever d'une manière immodérée l'impôt ſur les terres; ce ménagement envers une partie des propriétaires du Royaume, eſt une ſorte de compenſation du ſacrifice de liberté, qu'on exige d'eux pour l'avantage général.

Une autre vérité dépendante du même principe, eſt que du moment où la conſervation dans le Royaume, d'un ſuperflu ſuffiſant pour ſubvenir aux années de diſette, devient une précaution politique, il ne faut pas être jaloux de toutes les cultures. Et prenant ici le tabac pour exemple, je ferai remarquer que l'approviſionnement dans l'étranger, d'une quantité de cette denrée équivalente à la conſommation de dix années, influe moins ſur la balance du commerce, qu'une ſeule année de diſette de grains; & cette obſervation ne s'applique pas, *uniquement*, aux rapports qui peuvent exiſter, entre la valeur des importations du tabac pendant dix ans & la valeur des importations de grains l'année d'une récolte malheureuſe; elle eſt encore relative à une conſidération très-importante; c'eſt que pour toutes les extractions du pays étranger, dont le beſoin eſt habituel, on peut préparer un commerce d'échange qui en balance l'inconvénient, au

lieu

lieu que pour toute extraction inopinée, il faut payer ſa dette en argent.

Enfin, on doit remarquer que la France étant pour ainſi dire, le ſeul Royaume de l'Europe qui fait de grands achats de tabac dans l'étranger, elle peut, ſurtout en n'employant qu'un ſeul agent, réſiſter aux prétentions des vendeurs; tandis que pour les achats de grains, la concurrence des autres Nations, & la foibleſſe extrême que donne un beſoin impérieux, un beſoin d'un genre imminent, l'obligent à recevoir la loi.

On auroit tort de penſer qu'il ſuffit pour entretenir le Royaume dans une continuelle aiſance, de protéger authentiquement la liberté intérieure du commerce des grains; cette liberté ne ſuppléeroit pas à un vuide réel; elle ſera d'ailleurs une chimère, lorſque la meſure des récoltes inſpirera de l'inquiétude; elle le ſera plus que jamais, au milieu de nos diviſions d'autorité, & l'on a, je crois, impoſé un ſerment téméraire aux Gardes Nationales, en leur demandant de s'engager reli-

gieuſement à défendre cette liberté dans toute ſon étendue ; elles ne le pourront pas, elles ne le voudront pas, lorſqu'il y aura des alarmes réelles, lorſqu'on verra les grains s'écouler avec facilité, du haut des rivières aux extrémités du Royaume, & ne pas remonter au centre de la même manière. Rien d'ailleurs, ne ſauroit détruire les ſentimens perſonnels, aux momens où le riſque d'une diſette ſe préſente avec vraiſemblance ; la patrie alors ſe reſſerre, & de degrés en degrés, on ne la voit plus que dans ſa Province, dans ſon Canton, dans ſa Ville, dans ſa Communauté, & finalement quelquefois, dans ſa Maiſon ou dans ſa Famille.

C'eſt par toutes ces conſidérations, qu'il faut ménager, avec ſoin, la conſervation d'un ſuperflu, l'unique moyen d'entretenir les eſprits dans le calme, & dès que pour remplir ce but, il devient indiſpenſable d'impoſer des limites à la libre exportation des grains, il eſt juſte enſuite de contrebalancer l'effet de cette entrave politique, en fixant, dans une proportion ſage,

la contribution applicable aux propriétaires de terre. Telle eſt l'union des idées en Adminiſtration, & ces leçons, donneés par l'expérience, valent mieux que les théories particulières ſur chaque partie de l'économie politique ; car ces théories ſe croiſent enſuite, & l'on ne trouve plus ſa route. Les principes généraux ſont autant de dominateurs qui empiétent les les uns ſur les autres, & entre leurs diverſes poſſeſſions, la ligne de démarcation eſt ſouvent difficile à tracer ou à reconnoître.

Je viens de parcourir les principales circonſtances de mon adminiſtration, & j'avance vers mon terme. On le verra ſans peine ; car ce temps, je le ſais, ne m'eſt pas favorable, & moi-même j'aurois trouvé le chemin bien long, ſi en ramenant mes regards ſur les choſes paſſées, je n'euſſe pas été diſtrait quelquefois par des remarques utiles, ou par des obſervations générales.

Avant de finir, cependant, je veux m'acquitter encore d'un devoir particulier, &

je ne ſais pourquoi au milieu du temps préſent, il faut une ſorte de courage pour le remplir. Mais je me croirois coupable d'un ſentiment d'ingratitude ou d'indifférence, je me croirois coupable d'un ſentiment que je reproche aux autres, ſi en retraçant les droits que je puis avoir acquis auprès de la Nation par mes ſervices, la crainte d'une critique, revêtue, ſi l'on veut, de la forme la plus menaçante, celle du ridicule, ſi une telle crainte m'empêchoit de rappeler dans ce dernier Ecrit de moi ſur les affaires publiques, les ſoins continuels d'une amie fidelle, dont chaque inſtant a été conſacré à faire quelque bien; & malgré les rires qui ont profané votre Aſſemblée, lorſque dans la circonſtance la plus pénible de ma vie, je vous ai prononcé pour la première fois un nom que tant de vertus vous rendoient reſpectable, je ſens quelque plaiſir à affronter de nouveau ce regard ſuperbe, & cette ſupériorité de ton ſi peu redoutable, quand elle eſt en oppoſition avec le langage

des mœurs & de la raiſon. Je dirai donc que Mde. Necker, riez encore, votre vertu publique en ſon adoleſcence vous le permet ſans doute; riez, il ſuffit à l'Europe de votre long & ſérieux examen des événemens de la vie morale de Marie-Thérèſe Le Vaſſeur, & vos mépriſes en délicateſſe ne vous ſeront point reprochées, on ne peut avoir le pied marin quand on marche avec des échaſſes; je dirai donc que Mde. Necker a mieux ſecouru le malheur qu'aucun de nous n'a fait & ne fera peut-être, & que ſa vie ſeule, ſans moi, ſans mes ſervices, ſeroit un reproche ſévère à votre indifférence. La formation, la conduite d'un Hoſpice qui a ſervi de modèle à tant de maiſons hoſpitalières, cette adminiſtration utile & généreuſe n'eſt pas, il s'en faut bien, la ſeule action publique qui appartienne à ma vertueuſe amie: on retrouveroit ſes pas dans tous les hôpitaux, dans les priſons, dans leurs infirmeries, dans leurs réduits ſouterrains; & dans les divers aſiles du malheur & de la misère; les

détails innombrables de ſon active bienfaiſance ſont au-deſſus de tout récit, & je ne pourrois ſans lui déplaire, en préſenter le tableau. Ce n'eſt pas de l'opinion des hommes dont elle a beſoin, elle a ſes comptes faits d'une autre manière.

Un Miniſtre obligé, ne fût-ce que par la meſure de ſa vie comparée à l'étendue de ſes occupations, un Miniſtre obligé d'agir preſque toujours d'une manière générale (je parle de l'ancien temps), devoit attacher un prix infini à l'aſſiſtance d'une perſonne qui ſuivoit pour lui les détails de l'infortune, & qui cherchant à diſcerner les particularités hors de la claſſe commune, pouvoit réclamer avec une opinion éclairée, un ſecours que les règles ordinaires auroient proſcrit. Il eſt tel de ces ſecours individuels qui, par ſa néceſſité, par le degré de malheur dont il garantit, eſt auſſi eſſentiel peut-être qu'une diſpoſition plus générale; car dans l'incertitude qui accompagne nos calculs ſur le bonheur, nous ignorons encore, ſi c'eſt en

profondeur ou en étendue ſuperficielle que la bienfaiſance doit être appréciée, & dans quelle proportion d'une action publique, certaine action particulière ſe trouve placée.

Enfin & avant de le dire, je ſens que mon front ſe couvre de rougeur; oui j'ai peine à m'exprimer, & il faut ſentir toute l'offenſe que m'a faite l'Aſſemblée Nationale par ſon indifférence & ſon ingratitude, pour m'engager à rappeler, ainſi que je vais le faire, une circonſtance particulière de ma conduite; je la range au-deſſous du plus petit de mes ſervices, mais dans un moment d'oppreſſion il ne m'eſt plus permis de rien négliger. J'ai ſervi l'Etat pendant ſept années avec le déſintéreſſement le plus entier, & en déclarant ici que j'ai rejeté tous les émolumens attribués à mes places, je dois ajouter, pour répondre à de malicieuſes inſinuations, que dans ces émolumens refuſés je comprends non-ſeulement, tous les objets fixes, mais encore les divers acceſſoires conſacrés

par d'anciens uſages. C'eſt-à-dire, qu'indépendamment des appointemens du Miniſtre des finances fixés juſques à ces derniers momens à deux cents mille francs, indépendamment des appointemens de Miniſtre d'Etat fixés à vingt mille, indépendamment des penſions attachées à ces places, j'ai rejeté de la même manière, ſans exception ni réſerve aucune, & les droits annuels de contrôle attribués à la place de Miniſtre des finances, & les *pots-de-vin* toujours conſidérables & ſouvent ſcandaleux, dont ce Miniſtre jouiſſoit à l'époque du renouvellement des Baux à ferme ou des Traités de Régie, & les gratifications extraordinaires en entrant en place, & les préſens des pays d'Etat, & les jetons d'or ou d'argent préſentés, à chaque renouvellement d'année, par des Municipalités, des Corporations ou des Titulaires d'offices en finance, & les exemptions de droits ſur la fabrication de l'accroiſſement de vaiſſelle qu'exige une grande place, & les loges gratuites aux ſpectacles,

& toutes les offrandes en billets de bougies, & d'autres détails miſérables (1). Rien donc de direct, rien d'indirect n'a jamais altéré la pureté du dévouement dont je m'étois fait une loi. Et dans un moment où perſonne n'attend plus rien de moi, dans un moment, où à la honte de la France on ſe feroit bien des amis en m'attaquant, je défie qui que ce ſoit, & au-dedans & au-dehors de l'Adminiſtration des finances, de conteſter en un ſeul point la vérité de ma déclaration; je défie encore perſonne de m'imputer d'avoir eu directement ni indirectement le plus petit intérêt dans aucune affaire, d'avoir pris la moindre part à aucune ſpéculation ſur les fonds publics & ſur les

(1) Je dois dire, que par un égard reſpectueux pour la ville de Paris, j'ai accepté de ſa part, au nouvel an, pendant le cours de mon premier Miniſtère, une bourſe de cent jettons d'argent à ſes armes, valant, dit-on, quarante ou cinquante écus. Je crois auſſi, ſans véritablement m'en bien ſouvenir, que les Etats de Provence m'ont envoyé deux ou trois fois des fruits de leur pays ou du café venu par caravane; il eſt poſſible que d'autres bagatelles de ce genre ayent échappé de ma mémoire; mais je ne le penſe pas.

emprunts, & d'avoir placé aucun des miens, ni dans les emplois qui dépendoient de mon Département, ni dans ceux qui ſont à la nomination des autres Miniſtres; & je paie encore, en ce moment, des penſions dont j'ai pris l'engagement, pour adoucir la peine qu'impoſoit à mon cœur la ſévérité de mes principes. Ainſi l'Aſſemblée Nationale peut à ſon aiſe me montrer de l'indifférence, je n'en reſterai pas moins créancier de l'Etat de pluſieurs manières, & jamais je n'ai tant joui de cet avantage, jamais je n'y ai tenu plus ſuperbement. C'eſt au moment où l'on vous conteſte tout, qu'on examine davantage ſes propriétés, & qu'on fait une nouvelle recherche de ſes droits; c'eſt alors qu'en dépouillant ſes vieux parchemins, on retrouve des titres dont on n'avoit plus le ſouvenir, & que des voiſins chicaneurs vous engagent à faire valoir.

Il m'en a coûté, je le répète, il m'en a coûté ſenſiblement de rapporter les détails que je viens de donner; ils forment néanmoins

un enſemble dans ma conduite d'homme public, & peut-être que ſous un rapport ſingulier, ils méritent l'attention d'un moraliſte. Il appercevra que cette manière de ſe clorre & de ſe défendre de par-tout, accroît infiniment l'animoſité de la haine, ou la rend du moins plus bruyante. Qu'un ou deux paſſages ſoient ouverts à une juſte cenſure, la foule s'y précipite ſans doute; mais elle n'eſt que là, & ne fait rumeur qu'en un ſeul point; mais lorſque tout ſemble également fermé, la méchanceté fait ſa ronde, elle cogne par-tout, & ce bruit, en parcourant un grand cercle, produit un long retentiſſement.

Je pourrois auſſi compter pour quelque choſe, le prêt de deux millions quatre cents mille livres que j'ai fait au Tréſor public depuis douze ans, & à l'époque du commencement de la dernière guerre; prêt à cinq pour cent, dont la longue durée a traverſé les circonſtances les plus critiques & les plus dangereuſes, avance que je n'ai

jamais retirée ni pendant mon adminiſtration, ni pendant ma retraite, ni dans les momens où les Emprunts offroient un intérêt beaucoup plus conſidérable ; c'eſt preſque toujours dans la crainte de donner un ſignal de défiance que je me ſuis conduit ainſi, & que j'ai réſiſté aux ſollicitations de mes amis, inquiets de voir en un ſeul lieu une ſi grande partie de ma fortune.

C'eſt cependant ce dépôt, ce dépôt ſacré ſous tant d'aſpects, qu'une Section de Paris propoſoit il y a peu de temps, aux autres diviſions de la Capitale, d'arrêter & de ſaiſir, ſi je ne venois pas, dans trois mois, rendre compte des deniers dont j'ai eu la geſtion. Quel aveuglement! ſe peut-il que les hommes ſoient ſi faciles à tromper! certes c'eſt à moi que l'on doit des comptes, & des comptes bien difficiles à rendre ; mais les miens ſont tous à découvert, & depuis long-temps nul myſtère, nulle obſcurité ne les environne ; on l'apprendroit à grand bruit, s'ils offroient ſeulement le prétexte à une

critique remarquable ; car rien, je le crois ; n'a échappé aux recherches ; on peut s'en fier aux divers argus qui forment les Comités relatifs aux finances, on peut s'en fier aux Commis espions, dont on s'est assuré de bonne heure ; on peut s'en fier aux ennemis qu'une longue sévérité vous ménage, & aux hommes aussi qui, sans passion particulière, ne sont pas moins disposés à briser les vieilles idoles, ne fût-ce que pour en offrir les débris en témoignage de leur nouveau culte. On doit se souvenir que dans le registre secret, connu sous le nom de *Livre rouge*, on n'a rien trouvé qui pût servir de sujet de reproche à mon Administration, pendant le cours de deux Ministères. Mes détracteurs eurent un moment d'espérance, en me voyant opposer de la résistance, à l'ardente curiosité qu'on avoit de visiter ce registre, afin de faire éclat de chaque faute, échappée au Gouvernement. On ne comprenoit pas, ou l'on ne vouloit pas entendre, que c'étoit au Ministre, étranger à toutes les erreurs passées,

à en retenir s'il le pouvoit, le triſte ſecret, que c'étoit à lui, pour ainſi dire, à les couvrir de ſon manteau, du moment que leur publicité ne pouvoit procurer aucun avantage. Ce qu'il y avoit de généreux de ma part dans cette conduite, les uns n'ont pas daigné l'appercevoir, les autres m'en ont fait un reproche. On diroit qu'il n'y a plus de place aujourd'hui dans les cœurs, ſi ce n'eſt pour la haine & pour la vengeance. Ah! le mien eſt fermé & le ſera toujours à ces ſentimens que je n'ai point connus, & que je ne veux point connoître. J'éprouve en ce moment dans toute ſon étendue, l'oppreſſion des injuſtices exercées contre moi; mais en les reſſentant péniblement, c'eſt encore, je l'aſſure, d'une manière douce & ſans aucune eſpèce d'aigreur.

Quelquefois ſeulement aux pieds de ces montagnes, où l'ingratitude particulière des Repréſentans des Communes ma relégué, & dans les momens où j'entends les vents furieux s'efforcer d'ébranler mon aſile, & renverſer

les arbres dont il eſt environné, il m'arrive alors peut-être, de dire comme le Roi Léar:

" Blow winds, rage blow, I taxe not you, " you éléments, of unkindneſs, I called " not you my children, I never gave you " Kingdom (1). "

Il me ſembloit en commençant cet Ouvrage, que je le remplirois de mes reproches, & que je les adreſſerois à la Nation entière; mais en me reſſouvenant des ſervices que je lui ai rendus, je me ſuis rappelé, de même, les marques honorables de bienveillance que j'avois reçues d'elle en d'autres temps, & comme le Prophète, *après être venu ſur la montagne pour maudire, je ne voulois y reſter que pour bénir.*

Il faut néanmoins pour l'inſtruction de ceux qui ſe livrent ſans défiance à la faveur publi-

(1) Souflez vents impétueux, livrez-vous à votre fureur; je ne vous accuſe pas d'ingratitude, vous ne me devez point votre exiſtence, vous ne tenez point de moi votre empire.

que, & qui vont avec elle à pleines voiles ; il faut que je leur montre comment, sur toutes les mers, on est toujours près des écueils. On verra, je ne puis l'empêcher, combien a été dure envers moi, la conduite de l'Assemblée Nationale, ou plutôt celle d'un petit nombre d'hommes qui s'emparant de son esprit, lui ont inspiré toutes leurs passions, & qui ont ainsi revêtu de leurs petites toges, ce qu'il y a de plus majestueux dans la pensée, les Députés réunis de la plus grande des Nations. Ils étoient jaloux, envieux, vindicatifs, & ils ont voulu que chacun le fût autour d'eux ; ils étoient impérieux, & ils ont posé leur premier joug sur l'Assemblée Nationale elle-même ; nouveaux Popilius, ils ont fait un cercle autour de ses opinions & de ses pensées, & ils lui ont défendu d'en sortir. Alors l'Assemblée devenue captive, & le Ministre encore fier & indépendant, ne se sont plus rencontrés sur leur route. L'un se dégageoit de lui-même pour s'élever aux idées générales & aux sentimens publics, &

pour

pour ne reconnoître que l'empire de la raiſon & de la juſtice, l'autre s'inclinant quelquefois, ſe laiſſoit aſſervir à la politique du jour, aux volontés de ſes guides, & à leurs paſſions particulières.

Je reviens de mon exil, & je profite du mouvement d'affection & de confiance dont je ſuis un moment l'objet, pour élever les eſprits à une grande généroſité Nationale, & à une vue politique d'une conſéquence durable & d'un avantage univerſel. Ceux qui m'entendent à l'Hôtel-de-Ville, s'aſſocient d'une commune voix, au ſentiment dont j'étois animé, & cette impreſſion ſe communique de toutes parts; mais les Chefs de l'Aſſemblée Nationale ne voient dans ma démarche & dans ſon heureuſe réuſſite, qu'un aſcendant dont ils ſont offenſés, & ils prennent la réſolution, non-ſeulement de faire échouer mes eſpérances, mais d'employer tous leurs moyens à me *dépopulariſer*; & en effet, depuis cet inſtant rien ne fut négligé, l'armée auxi-

liaire des Journaliſtes, des fabricateurs de libelles, des motionaires, & des crieurs publics, les correſpondans nommés pour diriger l'opinion des Provinces, les divers affiliés à ces nombreux fonctionnaires, & les agens ſecrets éduqués par les uns, excités par les autres, tout fut mis en mouvement; & les calomnies, les fauſſes inſinuations, les reproches les plus abſurdes, furent les premières armes remiſes à ceux qui devoient me circonvenir & me perdre. C'étoit pour la plus petite monnoie, c'étoit pour rien que chaque matin, chaque ſoir, on débitoit à *haute voix* & ſans aucun obſtacle, les plus affreux Ecrits contre moi; & afin d'entretenir la curioſité du peuple, on relevoit ces Ecrits du titre le plus audacieux & le plus piquant. Si le non payement d'une partie des impôts, ſi l'acquittement de l'autre en papiers, m'obligeoient à chercher partout du numéraire, & à en raſſembler avec peine au Tréſor public, la quantité indiſpenſable, ſoit pour payer les farines & les beſtiaux néceſſaires à la ſubſiſtance de

Paris, soit pour salarier la multitude des ouvriers employés à des travaux de charité, soit pour d'autres dépenses également importantes à l'ordre public, & qui devoient être faites en espèces réelles, tous ces soins de ma part étoient annoncés comme un dessein perfide de réunir l'argent du Royaume au Tréfor royal, afin d'exciter ensuite on ne sait quelle révolution. Ce même numéraire étoit-il expédié de Paris par les Tréforiers de la Guerre & de la Marine, pour servir de fonds à la solde des troupes & aux travaux du port de Brest? j'étois accusé de vouloir faire sortir l'argent du Royaume. Si j'avois le courage & l'honnêteté de défendre les droits des créanciers de M. le Comte d'Artois, ou d'expliquer du moins les anciens engagemens contractés avec eux, j'avois des liaisons suspectes avec ce Prince; si je recommandois la justice & la douceur envers les citoyens opprimés, je n'étois occupé que de leurs intérêts, & je partageois toutes leurs opinions; si je parlois au nom du Roi d'une ma-

nière ſage, mais élevée, je cherchois à rétablir le deſpotiſme ; & dans un autre genre, ſi je ne pouvois remettre à jour nommé tous les comptes qui m'étoient demandés, je cherchois à diſſimuler des déprédations ; enfin les achats de bleds & de farines dans les pays étrangers, ces approviſionnemens dus à ma vigilance, & qui nous ont ſauvés de la famine, on les dénonçoit tantôt comme la cauſe de la cherté, & tantôt comme un accaparement, ou un monopole. Les plus importans ſervices devenoient des attentats ſous le pinceau ſacrilége des hommes, que le peuple écoutoit, que le peuple croyoit, & que les perſonnes en autorité laiſſoient écrire ſoir & matin, & parler en public à tous les momens du jour. Il m'eſt arrivé, comme à bien d'autres, d'appercevoir au coin d'une rue, un groupe d'hommes de peine, qui en écoutant attentivement, en prêtant une attention favorable à l'orateur chargé de lire un libelle où j'étois indignement déchiré, ſe repaiſſoient en même temps d'un pain blanc qu'ils tenoient

dans leurs mains, d'un pain le plus souvent assuré par mes soins & le prix de mes veilles. Quelles trames cependant que celles dont le dernier terme est de rendre le peuple ingrat; c'est semer à dessein l'ivraie, dans un terrain qui de lui-même eut porté des fruits salutaires; c'est lutter ouvertement contre les grandes vues de la morale, c'est faire un mal enfin dont la mesure est incertaine; car on ne sait à quel point toutes les obligations, toutes les vertus se tiennent, & comment, pour ainsi dire, elles se gardent réciproquement; en sorte qu'un premier affranchissement entraîne quelquefois un relâchement général.

Je propose au mois d'Août de 1789, un Emprunt nécessaire, & je fais sentir combien il est important que l'empressement des prêteurs signale le premier usage du crédit National; j'indique en même temps l'intérêt de cinq pour cent, comme une proportion convenable sous différens rapports. l'Assemblée dédaigne mon opinion & l'autorité de mon expé-

rience ; on trouve quelque chose de piquant à me déjouer, ou à me découvrir en faute, dans une matière où l'on peut me supposer le plus de connoissances, & l'on fixe l'intérêt à quatre & demi. L'événement ne justifie pas cette détermination, l'Emprunt échoue, les difficultés de l'Administration des finances se trouvent augmentées, & l'on montre à toute l'Europe, ce qu'il falloit lui cacher, les limites du crédit National, & la désunion naissante entre l'Assemblée & le Ministre.

Je fais hommage à l'Assemblée d'une contribution patriotique, je l'annonce ainsi qu'elle l'étoit, supérieure aux proportions établies ; l'on n'y prend pas garde, & l'on fait résonner le plus petit don de la part du premier venu ; peu importe ; mais j'excite mes anciens compatriotes à se montrer librement dans cette circonstance, ils le font avec empressement, & le désir de me donner un témoignage d'estime & de confiance, influe essentiellement, & de leur propre aveu, sur leur détermination ;

j'annonce à l'Assemblée avec un sentiment de joie, une première offre de leur part de neuf cents mille francs, & l'Assemblée après avoir accepté de pareilles marques de dévouement de plusieurs étrangers, se fait tout-à-coup un scrupule de sa complaisance; & la distinction qu'on décerne à une offre dont j'avois été le moteur & l'intermédiaire, c'est un refus absolu.

On institue dans les premiers momens, un Comité des subsistances; mais on le laisse tomber dès qu'on apperçoit les dangers attachés à cette administration délicate; l'on ne veut partager d'aucune manière, la responsabilité du Ministre, & l'on se contente de recevoir quelques dénonciations dont on ne tarde pas à reconnoître l'absurdité mensongère.

Le Comité des finances agit également par enquêtes & par recherches; mais quand je le presse de s'associer aux justes inquiétudes de l'Administration, il refuse absolument d'y prendre part; il veut bien, quand

il lui plaît, proposer à mon insçu, des dispositions générales, & qui souvent augmentent l'embarras du moment ; mais il se retire prudemment de toutes les difficultés réelles.

Le Roi déterminé par les motifs que je lui présente, presse l'Assemblée de consentir à la formation d'un Bureau de Direction du Trésor National, dont Sa Majesté choisiroit les Membres parmi les Représentans de la Nation ; rien n'eut été plus conforme au bien public, rien n'eut entretenu plus d'union entre le Corps Législatif & l'Administration, mais on ne veut point non plus de ce genre de responsabilité, tant que les difficultés subsistent, & que les hasards portent sur moi ; mais dès que je n'y suis plus, & dès que la création d'une quantité considérable d'Assignats de toutes sommes, assure pour long-temps le service du Trésor public, & réduit sa direction à une simple distribution de fonds, le Comité des finances se rend le maître absolu de cette Administration.

On me demande Comptes ſur Comptes, Notes ſur Notes, Etats ſur Etats, & ſi les forces de mes ſeconds, ne peuvent ſuffire à tant de travail ajouté au courant des affaires, on s'élève contre le moindre retardement, & l'on paroît aux aguets du plus léger prétexte, pour faire bruit contre moi de quelque manière. On critique enſuite ces Comptes ; les adroits dans l'Aſſemblée ſe chargent d'embrouiller la matière, & l'on m'oblige à des éclairciſſemens, des réponſes & des diſcuſſions interminables. Enfin, toutes ces informations qu'une Aſſemblée diſtraite par mille occupations différentes, ne peut garder dans ſon ſouvenir, elle croit toujours ne les avoir pas reçues, & tandis que les hommes de tout pays, les moins exercés aux affaires, ſuivent pas à pas la ſituation des finances, l'Aſſemblée ſemble toujours l'ignorer, & l'on a ſoin d'entretenir le public dans toutes les idées qui peuvent correſpondre à cette opinion.

Voici le diſcours que tient de moi le peuple dans une grande partie du Royaume :

nous l'aimions, nous aurions donné notre vie pour lui, mais nous ſommes changés depuis qu'on nous a dit qu'il avoit emporté le bien de la Nation. Comment pouvez-vous le croire, lui répond-t-on? *Oh c'eſt sûr, nous l'avons vu imprimé!* Voilà partout l'effet des libelles dont la circulation a été tolérée & encouragée; voilà ce qu'on parvient à faire croire ſur l'homme qui a ſervi l'Etat avec une pureté, & une généroſité dont il n'y a jamais eu d'exemple. Mais le peuple reviendra de lui-même, ajoute-t-on; oui, quand je ne ſerai plus, & quand les méchans d'aujourd'hui auront épuiſé leur venin.

C'eſt au mois de Juillet 1790, que je remis à l'Aſſemblée Nationale, un Compte immenſe, celui de toutes les recettes & de toutes les dépenſes, depuis le premier Mai 1789, juſqu'au premier de Mai 1790; ainſi par un effort de célérité ſans égal, au milieu du courant des affaires, on n'a employé que trois mois à un pareil Ouvrage. Cependant, qui n'a pas entendu parler des plaintes de

l'Assemblée sur le retard de ce Compte ; & dès qu'on l'a reçu, on y a fait si peu d'attention, que plusieurs Députés le demandent encore aujourd'hui, & personne n'est surpris que l'on n'en ait pas fait le rapport. On l'examine, dit-on, mais si à soixante Députés dont le Comité des finances est composé, huit mois n'ont pas encore suffi pour la vérification d'un Compte, comment se fâchoit-on, lorsqu'une seule personne en prenoit trois pour sa confection ? Tout réussit, tout succède aux heureux, ou pour parler avec franchise : *La raison du plus fort est toujours la meilleure.*

Que dirai-je encore ? Des millions & des milliards ont été sous ma direction & ma sauve-garde pendant le cours de sept années, sans que jamais on ait pu élever contre ma gestion économique, aucun reproche réel, & cependant, à l'époque de la première création des Assignats, il entre tout-à-coup dans l'esprit de l'Assemblée de ne faire remettre ses billets au Trésor public, que par grada-

tion ; c'eſt tantôt par mois, tantôt par quinze jours, tantôt par ſemaine, qu'elle en meſure la diſtribution, & cette circonſpection s'adreſſe à celui que dans toute l'Europe, on eut peut-être voulu pour caution de l'Aſſemblée Nationale elle-même.

Cependant, toujours ſuivie dans ſa manière, l'Aſſemblée à chaque demande de ces Aſſignats, s'étonne, ſe fâche, jette par fois les hauts cris, & les hommes de bon ſens, dans ſon Comité des finances, n'arrivent pas aiſément à lui faire comprendre que les beſoins de l'Etat une fois connus & conſtatés, *il faut* bien les payer avec la monnoie qu'on s'eſt faite. Mais une circonſtance toujours remarquable, c'eſt qu'après moi, les beſoins groſſiſſent, & cependant tout devient facile ; on dit pour colorer ce changement, qu'enfin on reçoit des Comptes à ſon goût ; mais la même perſonne qui les faiſoit ſous moi, les fait encore, & ſa méthode étant fort bonne, il ne l'a point changée. Les Orateurs à l'Aſſemblée Nationale n'ont peut-être jamais lu ces

Comptes, ils n'en ont pas le temps, ainſi, c'eſt de ſentiment qu'ils en jugent.

On croiroit que l'Aſſemblée toujours ſoutenue à mon égard dans ſon eſprit de critique, profitera d'une occaſion de faire ſortir avec éloge quelque partie de ma conduite, un trait du moins de mon Adminiſtration; mais jamais la plus petite louange ne lui échappe, & dans ſes immenſes recettes en ce genre, & qui lui ſont toutes plaiſir, elle ſe garde bien de rien céder au Miniſtre, & de le rendre heureux un moment. Ce n'eſt pas aſſez de cette parcimonie, l'on fait à chaque inſtant au milieu d'elle, le récit des abus du temps paſſé, & l'on s'abandonne contre ces abus aux plus ardentes déclamations; la juſtice demanderoit qu'on fît la part à chacun, & qu'une diſtinction honorable fût accordée à ceux qui l'ont méritée, mais on l'évite ſoigneuſement, & l'on ſe permet qui plus eſt, d'établir cette conduite en principes: " Le Comité, *c'eſt celui des Penſions qui*

» *s'exprime ainſi*, le Comité pourſuit donc » cette recherche, celle des dilapidations avec » ardeur, & il la pourſuit dans tous les Actes, » Régiſtres & Etats qu'il peut découvrir, ſans » s'inquiéter des diverſes Adminiſtrations, » parce que c'eſt la choſe qu'il pourſuit, & » non les perſonnes. Si jamais on intente » une action de reſponſabilité contre quel- » qu'un des Miniſtres qui ont géré depuis » 1774, ce ſera alors, que les Miniſtres » pourront ſe quereller les uns & les autres » comme bon leur ſemblera, pour ſe rejeter » les fautes de l'un à l'autre. Le Comité des » Penſions n'a aucune part à *prendre* à ces » débats. » Quel principe en législation ! ainſi lorſqu'il s'agit de cenſure ou de repro- ches, au lieu d'en faire une juſte répartition, on croit plus convenable de prendre les années en maſſe, afin que les Adminiſtrateurs bons ou mauvais ayent leur part du coup de griffe, ſauf à eux, à s'entendre enſemble ſur la légitimité des égratignures. *C'eſt à eux*, dit le Comité des Penſions, *c'eſt à eux à ſe que-*

reller les uns les autres comme bon leur ſemblera. Quel trait de hauteur! ſon ridicule ſeul, en adoucit l'impreſſion. Mais c'eſt ainſi qu'avec diverſes nuances, les Comités & les Orateurs de l'Aſſemblée ſe ſont trop ſouvent expliqués à l'égard des Miniſtres. La politeſſe auſſi, probablement, leur paroiſſoit ariſtocratique.

Ils donnent le nom *d'inſolences Miniſtérielles*, à des obſervations ſages & modérées que je leur adreſſe, à des obſervations, cependant, preſque toujours accompagnées d'hommages rendus avec reſpect, & aux travaux & aux lumières de l'Aſſemblée; mais il eſt vrai que j'ai toujours ſenti fortement la dignité qui appartient à un homme vertueux, car il eſt uni par ſes ſentimens, à quelque choſe de plus grand encore que l'autorité.

Jamais auſſi je n'ai perdu de vue la majeſté de celui qui parle au nom du Chef de l'Empire, & j'ai toujours eu préſent à l'eſprit, le rang que devoit tenir le Monarque dans les affaires de l'Etat; ces divers ſentimens dont

j'étois pénétré, ont ſans doute élevé le ton de mes diſcours au-deſſus du langage que l'Aſſemblée Nationale étoit accoutumée à entendre.

Il y avoit une politique ſuivie dans la marche de cette Aſſemblée, elle vouloit que tout fût à elle, que tout exiſtât par elle; ainſi les Miniſtres avec un peu de réputation en propre, ne pouvoient lui convenir, & j'ai bien lieu de croire que ſans le mouvement ſoutenu de Paris & du Royaume, & ſans l'éloquence ardente de M. de Lally, on m'eût doucement oublié lors de mon exil du onze Juillet.

Cet eſprit n'étoit point encore formé lors de l'arrivée des Députés à Paris; mais la peur individuelle de chacun d'eux de nuire à leur influence, en s'approchant des Miniſtres, ſe manifeſta de très-bonne heure, & des conſidérations particulières contrarièrent ainſi le mouvement naturel, qui devoit porter les Repréſentans de la Nation à s'unir de toutes les manières, au plus ancien ami du peuple, & au premier défenſeur de la liberté.

Enfin

Enfin je m'apperçois trop ſenſiblement que les Chefs de l'Aſſemblée Nationale, que ceux du Club dominateur de Paris ſont impatiens de me voir éloigné des affaires, & pour décider ma retraite, chaque jour on invente quelque menſonge, ou l'on dreſſe quelque machination. Deux fois on forme le projet de m'attaquer dans ma maiſon; je ne m'étonne point des complots des méchans; mais que ces complots ſoient connus, & que l'Aſſemblée Nationale n'en prenne aucun ſouci, qu'elle tolère ouvertement des Ecrivains incendiaires, & les maintienne ainſi dans l'habitude d'égarer à leur gré l'eſprit du peuple, & de l'exciter aux plus grands excès, on ne peut alors ſe permettre aucune réflexion, & c'eſt par le ſilence qu'on doit exprimer ſa penſée.

Ce fut à trois repriſes, & de diſtance en diſtance, que je prévins l'Aſſemblée Nationale de mon éloignement prochain du Miniſtère; l'état de ma ſanté, le ſeul motif que j'alléguai ne me valut de ſa part aucun témoi-

& plusieurs gens armés, qui entrent dans ma chambre ; on commença par me demander mes passe-ports ; j'en avois trois & un billet particulier du Roi, je les montre ; la Municipalité, le Directoire du District les trouvent en règle ; mais des hommes ardens excitent la Garde Nationale à penser différemment, & le triomphe demeure aux plus emportés. On nous conduit, Mde. Necker & moi, au milieu d'une haie de fusiliers à une auberge qu'on nous assigne, & où l'on veut d'abord nous séparer de nos gens ; mais on se contente ensuite de donner la consigne à la porte de l'auberge, & de nous interdire toute communication avec personne ; on multiplie autour de nous les postes de sentinelles, & pour observer toutes les règles de la prudence, on place au-dessous de nous un corps-de-garde. Je veux écrire à l'Assemblée Nationale, on y consent, mais à condition qu'aucun homme à moi ne porte la lettre ; l'on en charge deux citoyens d'Arcis, qui, à leur arrivée, se concertent avec les

perſonnes de l'Aſſemblée dont les ſentimens me ſont le plus contraires; on prend jour & heure pour la remiſe de ma lettre à l'Aſſemblée Nationale, & après un débat où des intentions perfides, mais impuiſſantes, ſe manifeſtent, on conſent à me faire jouir, au moins, des droits de l'homme, en défendant qu'on mette obſtacle à la continuation de ma route; mais on s'abſtient ſoigneuſement d'improuver la conduite de la Garde Nationale d'Arcis. On a peur cependant que le Préſident, homme de bien, n'adopte dans ſa réponſe un ſtyle qui reſſemble à celui de la reconnoiſſance; & comme un ou deux Députés, dans un moment de hardieſſe, ont prononcé le mot de remercîment de mes ſervices, on exige du Préſident qu'il communique ſa lettre avant de la faire partir, & il eſt obligé, peut-être contre ſon ſentiment particulier, de ſe tenir dans les termes de rigueur qui lui ſont impoſés.

Une telle conduite de la part de l'Aſſemblée, paſſe à mes yeux, toute imagination;

c'eſt à moi que les Repréſentans de l'Etat craignent d'adreſſer un mot d'honnêteté ; c'eſt à moi qu'ils refuſent une parole de reconnoiſſance ! On voudroit croire un moment qu'en raiſon de leur majeſté, une approbation de leur part eſt un acte extraordinaire, & dont leurs nouveaux faſtes ne préſentent point d'exemple ; mais je n'ai pas cette conſolation. L'Aſſemblée accorde ce genre de faveur avec la plus grande facilité ; les plus petites Municipalités & une multitude de particuliers en ont joui, & en jouiſſent encore tous les jours. Il me ſouvient entr'autres, d'avoir vu décerner, par un décret formel, des *remercîmens* publics à un Officier dans la Garde Nationale, qui avoit arrêté un particulier proſcrit par le Comité des recherches, ou qui ſimplement avoit découvert & enſeigné ſon aſile. Certes, il faut convenir que dans les régles communes de la reconnoiſſance, il y a quelque choſe à redire à cette juſtice diſtributive de l'Aſſemblée ; il y a dans ſes ſyſtèmes de répartition, un degré de perfection à déſirer.

Je quitte Arcis-ſur-Aube, cette ville qui regrette peut-être aujoud'hui, ſa conduite envers moi, & muni d'un quatrième paſſeport, celui de l'Aſſemblée Nationale, je continue ma route; mais en arrivant à Veſoul, je ſuis retenu par le peuple, il arrête ma voiture, il coupe les traits des chevaux, il tient les diſcours les plus menaçans, & je n'échappe qu'avec peine, à ſon aveugle emportement. Le ſoir, mes domeſtiques de ſuite courent un plus grand danger; on les ſaiſit tumultueuſement, on ouvre les malles de leur voiture, on en briſe les cadenats, on fait une recherche de tout ce qu'elles contiennent; & de l'intérieur de la maiſon où tous ces actes d'iniquités s'exercent, on crie à la foule du dehors: *attendez, attendez, on vous avertira quand on aura trouvé quelque choſe.* Il ne manquoit donc qu'un prétexte aux plus grands excès; heureuſement on ne le trouva pas; les papiers étoient un recueil des principales lettres de reconnoiſſance ou de ſentiment, que j'avois reçues depuis quelque temps; les livres

manuſcrits étoient les regiſtres de dépenſes de ma maiſon ; on fut donc contraint de laiſſer partir mes gens, mais ils ſe crurent pendant près de cinq heures, entre la vie & la mort ; & au milieu de leur péril, ils ſe lièrent par des vœux, qu'immédiatement après leur délivrance ils ſe ſont empreſſés de remplir. Je dois rendre juſtice à la Municipalité de Veſoul, & au Département de la Haute-Saône, j'ai reçu d'eux les témoignages de regret les plus affectueux ; mais en Franche-Comté, comme en Champagne, & peut-être partout, il s'en faut bien que la ſubordination y *ſoit* obſervée dans l'ordre des numéros établis par l'Aſſemblée Nationale ; & ſouvent à l'inverſe de ſes intentions ; c'eſt le peuple qui commande à la Garde Nationale, la Garde Nationale à la Municipalité, la Municipalité au Diſtrict, & le Diſtrict au Département ; c'eſt qu'une méthode abſtraite, une ſimple détermination d'échelons, ne ſuffiſent pas, ainſi que je l'ai dit, pour le maintien de l'ordre public. Cependant ces nouveaux excès com-

mis à Vesoul envers moi, bien connus des Députés dénonciateurs à l'Assemblée Nationale, sont mis à l'écart comme ceux d'Arcis-sur-Aube. Le bruit public en instruit vainement; l'indifférence de l'Assemblée à mon égard, ne lui permet pas d'y prêter l'oreille, & l'on pardonne au plus grand désordre en faveur de son motif.

Quelle suite d'injustices! L'Assemblée Nationale par tant de dédains, que s'est-elle donc proposé? Imagineroit-elle que les réputations aussi sont dans son pouvoir? mais les colonnes de la vérité qui leur servent d'appui, ne sont pas aussi faciles à remuer que les bancs des Seigneurs dans leurs paroisses? Il faut donc que l'Assemblée renonce à détruire ce genre de supériorité, il faut qu'elle renonce à en effacer les armoiries; elle ne peut pas même y attacher les mots de *ci-devant*, cette expression élégante, ingénieuse invention du moment présent. La réputation, cette propriété singulière, n'est pas soumise aux vérifications

de l'autorité legislative, & le temps ſeul en reviſe les titres. C'eſt à l'Aſſemblée Nationale à veiller ſur la ſienne, c'eſt à elle à y ſonger; & au milieu des applaudiſſemens du moment, enivrée par tant d'éloges, elle ne doit pas oublier que la renommée doit faire une grande route, & qu'il faut la préparer pour ce long voyage. L'Aſſemblée s'adjuge l'autorité de marquer à chacun ſa place; aux uns elle montre une injuſte indifférence pour des ſervices réels; aux autres elle érige des ſtatues pour des abſtractions pareilles aux ſiennes, à l'éloquence près. Elle croit avoir acquis le droit d'étendre ſes commandemens, *juſqu'aux* opinions des races futures; nouveau Saint Bernard, elle croit pouvoir partager le domaine de l'avenir; elle croit enfin que tous les temps vont être ſoumis à ſon unique empire; & moi, par cet Ecrit d'un ſimple citoyen, j'élèverai un poteau qui ne croulera point, & auquel elle demeurera attachée juſques à la fin des ſiècles avec cet écriteau : *Pour crime d'ingratitude.*

Je continue ma route, & dans plusieurs villes je reçois les marques d'affection les plus touchantes ; preuve certaine que les égaremens du peuple dépendent d'un mouvement étranger à ses propres sentimens, & ce mouvement diffère selon le crédit & le caractère de ceux qui, du sein de l'Assemblée ou des Clubs de la Capitale, ont entrepris de commander par-tout aux opinions, & sont encouragés à maintenir de tous leurs efforts, cette importante suprématie.

Une réflexion cependant, se présente à mon esprit. La plus terrible puissance est celle qui donne le moyen de remuer le peuple, en se tenant soi-même dans l'ombre ; il n'en existe aucune effrayante au même degré, dans les Etats soumis à l'autorité la plus tyrannique ; car le Visir, le Sultan, connoissent au moins la mesure de leurs vengeances, & ils apperçoivent aussi des dangers, pour leurs personnes, dans la répétition fréquente de leurs injustes rigueurs ; mais ceux qui peuvent éveiller la fureur du peuple par de simples insinuations,

ignorent absolument l'excès auquel cette fureur pourra se porter ; & sa progression sert encore à les absoudre, devant tout autre tribunal que celui de leur conscience ; car en se bornant à tenir des discours qui échauffent les esprits, le crescendo semble n'être pas leur crime ; & comme ils se cachent ou se retirent lorsque le premier mouvement est donné, ils jouissent, sans aucun péril, du spectacle de leur ouvrage. Je ne connois donc point d'influence dont l'application soit en même temps plus lâche & plus redoutable ; je ne connois point d'hommes plus dangereux que ceux dont la méchanceté se développe *d'une telle* manière ; il vaudroit mieux pour nous que le Ciel leur prêtât son tonnerre, placés au milieu des nuages ; ils échapperoient de même à nos regards ; mais de leurs mains mal-adroites, ce ne seroit pas toujours l'homme vertueux, l'homme innocent qu'ils pourroient atteindre.

Il y a peut-être aujourd'hui dans le Royaume, dix mille personnes qui, sans se compromettre, & peut-être sans être apper-

ques, auroient le moyen d'exciter le peuple contre un honnête homme. Il suffiroit que celui-ci, par sa conduite ou sa position, donnât le moindre prétexte aux insinuations, du genre de celles dont l'influence est maintenant éprouvée. Cependant, près d'une autorité pareille, qu'est-ce que le Conseil des Dix à Venise, dont on parle avec tant d'effroi?

Les événemens de Vesoul, ceux d'Arcis-sur-Aube, les dangers que j'ai courus, ceux qu'on peut m'avoir encore préparés dans d'autres lieux, ces considérations m'obligent cependant à renoncer aux eaux de Plombières, & à chercher promptement une terre étrangère, la même que j'avois quittée quatorze mois auparavant, pour venir servir de nouveau la France & les Français. Inconstance des événemens! vicissitudes de la vie! Je serois bien malheureux, si j'avois été meilleur dans le temps où l'on me portoit en triomphe, que dans les jours où l'on m'a traité si cruellement; mais selon le témoignage de ma

recouvrement des impôts éprouvoit des retardemens, dans les momens où la rareté du numéraire occasionnoit des embarras, où le prix du pain ne diminuoit pas assez promptement, & lorsque d'autres événemens désagréables, effets de la nécessité ou des dispositions même de l'Assemblée, excitoient de la part du peuple, des plaintes & des réclamations. Il convenoit donc au Roi, que personne autour de lui ne restât par habitude le garant, dans l'opinion, des choses sur lesquelles un pouvoir étranger au sien avoit seul influence; il lui convenoit que cette *garantie* illusoire ne servît pas uniquement à interrompre, en quelque manière, la comptabilité de l'Assemblée envers la Nation, & des gouvernans envers les gouvernés. Sans doute que ces motifs & peut-être d'autres encore, furent apperçus de Sa Majesté, puisque s'étant montrée constamment bonne envers moi, depuis le moment où je revins de Suisse pour me rendre à ses ordres, Elle ne me marqua point,

point, cependant, le désir que je restasse plus long-temps auprès d'Elle.

Enfin, je dois le dire, l'impossibilité où se trouvoit le Gouvernement, d'arrêter les désordres dans leur source, & les scènes sanglantes de Nancy m'avoient offert le préfage des divers actes de rigueur, auxquels une suite d'événemens obligeroit à recourir; & je doutois si un Ministre pouvoit avec convenance & même avec probité, s'y associer par ses conseils, lorsque selon son opinion, toutes auroient pu être écartées, en se rapprochant davantage des principes de la justice & des règles de la modération, en donnant au Pouvoir exécutif une plus grande autorité, & en établissant sur de meilleures proportions, l'échelle graduée des diverses subordinations. J'ai le sentiment, que même en des temps ordinaires, mon ame ne pourroit se faire à des sévérités qui deviendroient fréquemment nécessaires; mais la plus dure des destinées, c'est de participer à l'exécution des vengeances, lorsqu'elles sont ordonnées pour le sou-

tien d'opinions impératives, à la discussion desquelles on n'est point appelé (1), & dont la Sanction est implicite par la situation où se trouvent le Roi & son Conseil.

Je m'étois encore aperçu de la diminution de mon crédit dans le Conseil, & cette diminution étoit naturelle; j'avois perdu ma force en perdant de ma popularité, & les Ministres, par la responsabilité qu'on leur avoit imposée & dont l'Assemblée leur rappeloit à chaque instant la sévérité, avoient acquis le droit de se gouverner, chacun dans leur Département, selon leur propre jugement;

(1) Ces principes ne sont pas nouveaux en moi; car j'ai quitté mon premier Ministère, parce qu'en m'imposant l'obligation de fournir des ressources pour la guerre, on me refusa la séance aux délibérations politiques, & de plus, l'autorité que je demandois pour veiller efficacement sur les dépenses des deux Départemens de la Guerre & de la Marine. Je désirois d'assister au Conseil, afin de pouvoir seconder le retour de la paix, après avoir fait tant d'efforts inutiles pour empêcher la guerre; mais dans ce temps-là, comme aujourd'hui, les rivalités & les jalousies avoient souvent plus d'énergie que l'amour du bien public.

mais ni eux, ni le Ministre des finances, ne pouvoient plus être que des machines mouvantes sous la main de l'Assemblée Nationale ou de ses Comités, & je dois avouer que je n'ai rien en moi de propre à cet état. Je ne sais trop non plus, si je suis apte à servir tant de maîtres. L'Assemblée Nationale dans un certain éloignement, présente une sorte d'abstraction qui rappelle aux idées de grandeur & de majesté, mais de près, cette multitude de Commandans que l'on voit circuler devant soi, & dont l'éducation, les mœurs & le caractère ne sont pas toujours en harmonie, avec la part de chacun à l'orgueil législatif, ce spectacle fait souvent de l'obéissance un devoir pénible. Enfin, je ne sais trop pourquoi le contraste habituel entre la rudesse impérieuse de l'Assemblée Nationale, & la pompe servile des Ministres du Roi, rend ces dernières places insupportables à certains caractères. On a bien vu des Princes & des Généraux, attachés autrefois au char triomphant des citoyens Romains, mais ces citoyens

étoient des guerriers qui avoient rempli l'Univers du bruit de leurs exploits, ces citoyens étoient les Marcellus, les Scipions, les Emiles. On n'étoit donc qu'imparfaitement préparé par cet exemple, à voir aujourd'hui l'Assemblée, avec une renommée encore en espérance, & au nom d'un pouvoir acquis & gardé sans péril, imposer altièrement un joug rigoureux, & parler sans cesse aux Ministres de punition, de responsabilité personnelle, de garantie sur leur tête, ou d'autres corrections de ce genre. Aussi l'on ne peut comprendre, comment il se trouve *des hommes* assez faciles pour s'accommoder de ces manières, ou d'assez bonne humeur pour se prêter sans répugnance, à toutes ces familiarités politiques (1).

(1) Lorsque ce paragraphe a été écrit, les discours habituels de l'Assemblée sur les Ministres du Roi, me sembloient parvenus au dernier terme de disconvenance; cependant, je vois en ce moment, dans les papiers publics, le projet de code pénal lu à l'Assemblée du sept de ce mois, au nom du Comité de Consti-

Il y a long-temps que j'éprouvois la rigueur d'une pareille position, & mon courage se soutenoit parce que je pouvois de temps à autre, faire entendre à l'Assemblée Nationale

---

tution. Il a bien dû s'amuser ce Comité, en attachant les Ministres en imagination, tantôt à la rame, & tantôt au carcan en leur qualité de fonctionnaires publics. Je lui fais mon compliment sur ces belles & nobles idées; elles s'accordent à merveille avec une autre disposition Nationale du même jour, celle qui admet l'offrande présentée à l'Assemblée par tous les Exécuteurs des hautes-œuvres; on leur prépare, en effet, un bon temps, & ils peuvent bien se résoudre à quelque sacrifice.

C'est la raison, dira-t-on, c'est la raison première, celle que nous avons retrouvée, qui mettant tous les hommes au niveau devant nos yeux, nous engage à recevoir, en pleine Assemblée Nationale, l'hommage des Exécuteurs de la justice, comme celui de tous les autres citoyens, & à traiter avec la même ignominie les Ministres du Monarque & les plus vils criminels. Voilà sans doute où peuvent conduire toutes ces abstractions qui servent de rudimens aux Législateurs de la France. On les prend pour des découvertes nouvelles, & ce sont uniquement des principes élémentaires qu'on a dépouillés de toutes leurs idées accessoires; & ces idées, que l'on met à l'écart, étoient le résultat des lumières de l'expérience, du sentiment des convenances, & des apperçus du génie.

quelques observations raisonnables ; mais ces observations lui devinrent odieuses, & le temps étoit arrivé, où il n'étoit plus possible de communiquer avec elle que par des louan-

---

C'est ainsi qu'après avoir arraché les plumes du Paon, on pourroit le présenter à la foire comme un animal inconnu.

L'on a su de tout temps que les Exécuteurs des hautes-œuvres, étoient Membres de la société ; mais l'esprit a conseillé de les tenir dans l'avilissement, afin que cet avilissement accrût la partie morale des supplices, & diminuât l'affreuse nécessité des peines physiques.

On a su de tout temps que les Ministres étoient de simples citoyens ; mais l'esprit a conseillé d'accroître leur considération de toutes les manières, afin que cette partie morale du pouvoir d'Administration, rendît plus rare la nécessité de recourir aux voies de contrainte & aux moyens de rigueur.

C'est en arrêtant son attention sur ces idées, susceptibles d'une infinité d'extensions, que l'on auroit vu l'insuffisance des abstractions pour le Gouvernement d'un Empire. Ces prétendues vérités originaires sont les quartiers de roche que l'on extrait des carrières. Jamais un Architecte ne s'en est servi pour un édifice, avant d'y avoir appliqué l'équerre & le ciseau.

C'est encore une vue bien courte, consacrée à la vérité dans la Déclaration des droits, que de confondre l'égalité des peines avec l'égalité des punitions. Ce sont deux

ges, & par une déférence abſolue. Je n'étois guères plus en harmonie avec les idées extrêmes que je voyois partout répandues, & avec les ſyſtêmes exagérés dont on avoit ménagé le triomphe. On le ſavoit, & l'on vouloit à tout prix que je m'en allaſſe. Je devois le faire; je ne convenois plus à ma place, & dans un moment de fierté, je dirois peut-être qu'elle n'étoit plus digne de moi. J'avois comme ſurvécu aux principes & aux ſenti-

idées abſolument diſtinctes. Infligez le carcan, j'ai honte d'employer une ſi baſſe expreſſion, infligez cette peine à un homme qui, par ſon état, ſes mœurs & ſes habitudes, eſt devenu preſqu'indifférent à l'opinion, il trouvera peut-être la punition ſupportable; mais ſi vous ſoumettez au même genre d'aviliſſement un homme qui, par ſon éducation & ſa poſition dans le monde, s'eſt pénétré toute ſa vie des idées d'honneur & de conſidération, vous le puniſſez bien différemment, puiſqu'il préféreroit mille morts à cette infamie.

Ce que l'on voit chaque jour davantage, c'eſt le mépris jeté, de plus en plus, ſur les agens du Pouvoir exécutif. Et l'on veut, dit-on, que ce Pouvoir exiſte! Et l'on veut qu'il reſte quelque choſe de la Majeſté Royale!

Je ne ſais en vérité juſques où l'on ſe propoſe d'aller, & je ne le demande ni à l'Aſſemblée Nationale ni à la France, car l'une & l'autre ne ſont pas encore du ſecret.

mens qui furent long-temps en honneur, & une retraite ſans tache étoit le dernier terme où je devois aſpirer.

Ah! je le ſens bien, je ne ſuis plus de ce monde, la modération eſt proſcrite de toutes parts, & l'on ne peut plus ſe montrer que ſous un drapeau. On veut trouver partout une cocarde ou un panache, tout le reſte paroît fugitif, & ces marques diſtinctives de parti, on veut encore qu'elles ſoient portées par le Miniſtre du Roi. Les uns lui demandent de s'occuper uniquement de l'autorité Royale, les autres, de ſe ſervir de la confiance qui lui eſt accordée par le Monarque, pour dépouiller le Trône de ſes dernières pompes. Et les amis de la raiſon ſont ſi froids, ſont ſi calmes, qu'ils n'oſent marquer une route au milieu des exagérations de tout genre. Déjà même on ne ſe connoît plus à la marche de la ſageſſe & de la vertu; cette marche qui décrit toujours un cercle autour d'un point fixe, doit paroître vaſcillante aux hommes de parti, parce qu'ils ne

ſont pas toujours placés au même degré ſur le méridien de leurs paſſions ; mais tandis que ces paſſions ont eſſuyé pluſieurs fois des révolutions, & en éprouveront encore, l'homme gouverné par un principe de morale, ſe trouve aujourd'hui tel qu'il fut en d'autres temps, & tel que l'avenir le verra. C'eſt donc parce que je n'avois point changé, qu'on m'a préféré les derniers venus & qu'on les a trouvés les ſeuls véritables amis de la liberté. Cependant je puis le demander, lorſque ſeul, pour ainſi dire, à la Cour, ſans appui, ſans compagnon, ſans modèle, & au milieu de la guerre, en ces temps malheureux où les Républicains eux-mêmes élèvent pour un temps un pouvoir arbitraire, lorſque ſeul, en de pareilles circonſtances, j'ai profeſſé le premier les ſentimens généreux d'une liberté raiſonnable, lorſque je faiſois entendre un langage inconnu juſqu'alors, lorſque ſeul, je réſiſtois aux grands, lorſque ſeul encore, je prenois en mains la cauſe du peuple, je puis le demander, que faiſoient alors la plupart

de ceux qui, dans ce moment, proclament à si haute voix leurs vertus civiques? Il faut le dire, je les ai vus courbés sous les pas des Ministres ou des premiers Commis en faveur, je les ai vus s'humilier volontairement devant le Pouvoir, & s'occuper avec une moëleuse adresse du soin de lui plaire & de le flatter; je les ai vus servir & seconder bassement tous les genres de despotisme, je les ai vus enfin, se glorifiant de leurs livrées, donner dédaigneusement le nom d'esprit exalté, à celui qu'ils trouvent aujourd'hui trop en arrière de leurs passions ou de leurs sentimens *composés*.

Cependant, d'autres temps sont venus, & alors les uns sans le dire, ont vu dans le renversement absolu du Gouvernement, une carrière nouvelle ouverte à leur intérêt, à leur gloire & à leur ambition, & d'autres sans aucun motif particulier, mais occupés pour la première fois des idées de liberté, ont ressenti toute la flamme qu'inspire un nouveau culte, & d'abord excités par les applaudissemens, ensuite par les circonstances, ils se

ſont diſputés l'honneur des extrêmes, & de degrés en degrés, arrivés au ſommet des opinions & des principes les plus populaires, ils s'y ſont trouvés enclavés, & comme tenus priſonniers par cette même multitude qu'ils avoient appelée à eux, pour être aidés dans leurs premiers pas.

Quelle a été alors la conduite de ce même Miniſtre, qui après avoir ſervi la liberté dans le cours de ſa première Adminiſtration, & après l'avoir avancée d'une manière ſi remarquable dans ſon Rapport au Conſeil du 27 Décembre 1788, l'avoit encore ſecondée par les différentes diſpoſitions eſſentielles dont il a rendu compte. Certes il lui étoit aiſé, avec tous les titres qu'il avoit acquis & avec tant d'avances par deſſus les autres, de conſerver les triomphes de la popularité; il avoit fait le plus difficile quand il avoit lutté contre les puiſſans, & quand il avoit ſi long-temps combattu pour le peuple & pour ſes droits; mais il n'a pas voulu de l'éclat, qu'il falloit acheter par l'eſclavage de ſa penſée ou par

l'abaiſſement de ſon caractère, & laiſſant aux autres le ſoin de réparer par l'exagération de leurs opinions, le long retardement de leurs généreux principes, il eſt demeuré conſtamment ſur ſa ligne, & il a mieux aimé reſter ſeul au milieu de tous, que de déſobéir à ſa raiſon & à ſa conſcience, en s'uniſſant ſans réſerve à tous les ſentimens & à toutes les opinions du parti triomphant. C'eſt par cette conduite, courageuſe peut-être, mais au moins eſtimable, qu'il s'eſt trouvé pareil à celui qui avoit préparé la liberté publique, & qui l'avoit accélérée par *tous les* moyens, dont la raiſon, l'honneur, & le devoir avoient permis de faire uſage. Loin donc d'avoir changé, il s'eſt vu le même, & lorſque pour défendre la cauſe des Communes, de cette claſſe de citoyens trop oubliée, il s'expoſoit à tant de haines, & lorſqu'il ſe ſoumettoit à leur diſgrace plutôt que d'être infidèle à ſa morale & à ſes principes. Sans doute, ce ſecond ſacrifice a été le plus grand, j'y ai joué le reſte de mon bien, celui qui

m'étoit demeuré d'une longue ſuite de travaux & de dévouement, celui que j'avois ſauvé des mains des méchans, celui qui m'étoit ſi cher, cette affection, cette bienveillance du peuple, qui m'avoit ſi long-temps conſolé de mes peines. Il falloit bien qu'on le trompât ce peuple, à mon égard, comme on l'avoit trompé ſur tant d'autres choſes. J'ai vu paſſer ſa faveur à ceux qui ne l'aimoient que d'hier, à ceux que j'avois apperçus dans la foule de ſes oppreſſeurs, à ceux qui ont médit du Gouvernement, après avoir demandé leur part aux abus, & après l'avoir obtenue. Il leur falloit au moins un air de courage, ils ont ſu le prendre en attaquant ouvertement les Miniſtres; ils ſavoient qu'il ne reſtoit plus aucun pouvoir entre les mains des anciens Chefs de l'Adminiſtration; mais ce ſecret n'étoit pas encore devenu populaire, ils ont profité d'une ſi heureuſe combinaiſon pour ſe faire valoir d'une fauſſe hardieſſe. On eut exigé d'eux, s'ils ſe fuſſent déclarés ce qu'ils étoient, les ſeuls forts, les ſeuls puiſſans, les

ſeuls dominateurs, on eut exigé d'eux, ſous ce titre, de la modération, de la ſageſſe & de la généroſité; ils ſe ſont diſpenſés de ces entraves, en dirigeant toute l'attention vers un deſpotiſme qui n'exiſtoit plus, en s'annonçant comme entraînés par un ardent patriotiſme, & diſtraits par ce généreux ſentiment de toute l'étendue de leur péril. L'Aſſemblée ne pouvoit les reprendre de cette fiction, elle qui ſe plaiſoit quelquefois à décrire, à repréſenter ſa carrière comme difficile, cahoteuſe, parſemée de dangers, & cependant cette route étoit devenue auſſi plane, auſſi facile que les voies préparées pour la marche des triomphateurs.

Ah! qu'une noble ſimplicité eut été plus ſéante; elle n'eſt pas ſeulement l'apanage des grands caractères, elle eſt encore le ſceau des grandes penſées! Rien n'eſt beau que de foi; & toute eſpèce d'art altère cette pure eſſence. C'eſt par la ſimplicité qu'on paroît le même en toutes ſes actions, & qu'on eſt ſans effort dans la meſure des choſes, au lieu qu'on ne

peut éviter ni les exagérations, ni les discordances, quand on s'est fait l'ouvrage de sa politique. On veut ajouter à ses opinions, ce qu'on ne peut ajouter à son esprit, & l'on prend encore pour la perfection des idées, les principes extrêmes, ceux au-delà desquels personne ne peut aller. C'est donc par la simplicité qu'on se maintient dans un parfait équilibre, & comme alors tous les mouvemens de l'ame deviennent faciles, on est courageux sans bravade, partisan de l'égalité sans être jaloux de toutes les distinctions, protecteur de l'indigence sans insulter à la fortune & sans être injuste envers les riches, ami du peuple sans chercher à le flatter, adorateur de la liberté sans aucune indulgence pour le désordre, & sévère dans ses principes sans humeur & sans roguerie; c'est alors enfin, que l'on n'a besoin d'aucune affectation, & que l'on peut se fier à ce qu'on est; c'est alors aussi que l'on marche sans tambour & sans échasses, & qu'on ne veut d'éclat que le sien, d'autre grandeur que sa propre stature.

Les divers intérêts que la plupart des hommes cherchent à concilier, les diverſes paſſions qu'ils veulent ſervir, deviennent un grand obſtacle à l'unité & à la ſimplicité de leur conduite, & lorſque parmi ces paſſions celle de la vanité domine, l'on devient ſemblable au tourne-ſol, & l'on eſt ſouvent obligé d'être encore plus mobile que lui; car l'aſtre dont cette plante ſuit les mouvemens, eſt réglé dans ſa marche; mais les petits applaudiſſemens du moment, vers leſquels la vanité ſe dirige ſans ceſſe, l'agitent dans tous les ſens, & ne laiſſent aucun répos à ceux qu'elle a mis dans ſes liens. Il faut donc un ſentiment d'élévation pour ſe fixer, en faiſant ſe placer à une certaine hauteur pour les voir des hommes que leurs grands mouvemens, & pour n'être pas tenu de ſe diverſifier au gré de toutes les fluctuations d'opinions, dont la ſociété préſente le tableau.

Je me ſuis toujours défendu de ces impreſſions vaſcillantes. L'unique ſoumiſſion que j'ai eue, c'eſt peut-être pour la voix publique, pour

pour ce retentiſſement qui reſſemble au bruit de la gloire ; mais ce n'eſt point en eſclave que j'ai ſuivi ce culte. Toute dépendance abſolue eut offenſé mon cœur & bleſſé ma fierté. Le ſeul autel que j'ai dreſſé, c'eſt à l'honneur & à la morale ; celui-là jamais je ne l'ai quitté, ni au milieu des rayons de la majeſté Royale, ni au milieu des violences & des cris menaçans de l'autorité populaire. Ah ! ſi près de cet autel il y eut eu plus de foule, ſi ſeulement tous ceux de ma croyance avoient voulu l'environner, la raiſon, cette céleſte flamme, auroit eu plus d'empire ; mais le découragement les a ſaiſis ; & ils ſont devenus indifférens à leurs opinions & à leurs amis ; on diroit que le mouvement & la vie ont paſſé en entier à l'eſprit de parti, & qu'ailleurs il n'en reſte plus ni pour animer les ſentimens honnêtes & généreux, ni pour faire honte aux ingrats. On doit donc me pardonner d'avoir voulu retracer les principales circonſtances de mon Adminiſtration ; un jour en

des momens plus calmes, quelques souvenirs, quelques dispositions de bonté s'y reprendront peut-être, & ce sera ma seule récompense. Ah ! quelle justice eut été moins onéreuse que celle dont j'eusse été satisfait, que celle due à un homme dont tous les vœux se bornoient à recevoir un peu d'affection en retour de tant de services, en retour au moins de cette profusion de sentimens dont il avoit donné des preuves si réelles. Rejeté donc de mes espérances, déchu de ma légitime attente, je me recueillerai dans mes propres pensées, & là, je retrouverai celle qui m'a si long-temps distrait de moi-même, & qui peut m'en distraire encore, l'occupation de la France, l'intérêt à sa situation, l'inquiétude sur sa destinée. Je voudrois en vain m'affranchir de tous les liens qui m'unissent à son bonheur & à sa gloire; je réfléchis sans cesse à une Nation que j'ai tant aimée, & quand elle m'oublie, quand elle me dit comme Horace, *je ne te connois plus*, j'ai présente à mon cœur cette douce réponse de

ſon frère, *je te connois encore & c'eſt ce qui me tue.*

Ah! je l'eſpère, il eſt temps encore pour elle d'arriver au bonheur! Il eſt temps encore pour elle de ſe livrer à de juſtes eſpérances! Cette France, ce beau Royaume eſt encore là dans ſon entier, un Ciel pur & ſerein couvre encore ſon vaſte horiſon, un air bienfaiſant, un ſouffle tempéré y répandent partout leurs douces influences, une terre féconde, une terre bénite ouvre encore ſon ſein avec amour aux laborieux efforts du vigilant agriculteur, qui tous les ans y cherche de nouveaux tréſors, les mers viennent encore mouiller ſes rivages & lui apporter en échange de ſon ſuperflu, les diverſes richeſſes des autres contrées; le même eſprit enfin, la même activité, entretiennent encore l'émulation de ſes induſtrieux habitans, & partout on voit quelques flammes de ces nombreux ſignaux de proſpérité, qui ont

ſervi ſi long-temps à diſtinguer un pays fortuné, l'ancien favori de la nature. Que ces ſouvenirs, que ces idées conſolantes adouciſſent nos ames & calment nos paſſions, & lorſque tant de bienfaits nous appellent à la reconnoiſſance, n'y mêlons pas ces ſentimens de haine qu'une longue ſuite de malheurs pourroit à peine excuſer; ah! la paix & l'union! la paix & l'amour entre les enfans de la même patrie, & que chacun pour arriver à ce terme, faſſe quelques ſacrifices! Vous qui, par un exemple unique dans les annales du monde, avez cru pouvoir mettre aux voix, la juſtice, la compaſſion, la bonté, & juſques aux ſentimens de la conſcience, tendez enfin une main fraternelle à ceux que vous avez pourſuivis ſi rigoureuſement; ne regardez pas avec négligence le déſeſpoir de cent mille familles, vos aînées, au moins, par l'ancienneté non interrompue de leurs ſervices envers l'Etat; adouciſſez l'effet des atteintes que vous avez portées à leurs propriétés & à tous les droits

qui compoſoient leur héritage; & entre les différentes égalités dont vous êtes épris, n'oubliez pas celle du bonheur la plus réelle de toutes. Vous n'avez voulu agir que par la force & par la contrainte, & vous avez ainſi créé toutes les réſiſtances qui naiſſent de la fierté du caractère; celles-là cependant chez tous les hommes, & chez les François en particulier, ſont les plus difficiles à vaincre. Vous avez irrité, par des formes impérieuſes, ceux que vous avez rendus malheureux, & comme ſi vous euſſiez été jaloux de leurs ſentimens de généroſité, vous ne leur avez pas ménagé le moyen d'y céder d'une manière honorable. Vous avez toujours parlé au nom de la loi, mais d'une loi que vous aviez faite; mettez quelque prix auſſi à celle qui a fondé les Empires, à celle que les Conquérans eux-mêmes ont reſpectée, à cette loi de ſageſſe & d'équité, qui prenant les hommes dans l'état où ils ſont, tend à rapprocher toutes les claſſes de citoyens par leurs divers intérêts, & par la variété de

leurs rapports. On eut dit, à votre empreſſement de tout renverſer dans un temps donné, que vous étiez des Députés d'un autre monde planétaire, & que forcés d'y retourner à jour fixe, & devants remporter avec vous les idées de juſtice & de raiſon, vous vous trouviez dans la néceſſité de tout entreprendre, de tout arranger avant votre départ, & de nous donner à la hâte des lois pour la durée des ſiécles. Mais rien de tout cela n'exiſte, vous êtes des hommes de cette terre, des hommes paſſagers comme nous, des hommes élevés à la même école, à celle du temps & de l'expérience, & qui recevrez encore tous les jours de nouvelles inſtructions. Ceux qui vous ſuivront vous paſſeront en ſcience, comme vous-mêmes en avez paſſé d'autres. Soyez donc timides & circonſpects dans la reviſion que vous allez faire de vos différens Décrets. Ne perdez pas de vue que c'eſt au ſein des diviſions, au milieu des paſſions de tout genre, que vous avez compoſé la législation de la France.

Votre ouvrage a dû ſe reſſentir de ces circonſtances, l'Europe le voit, l'Europe en juge ainſi, ne ſoyez donc pas ſeuls à y donner une confiance ſans bornes. Ne décernez le nom, le grand nom d'immuables qu'à un petit nombre de baſes, à celles qui ſont évidemment néceſſaires pour le bonheur des Nations, & pour le maintien d'une ſage liberté.

Conſidérez tous les motifs puiſſans qui vous y convient; jugez au fonds de votre conſcience, ſi vous avez eu conſtamment une opinion libre & indépendante; examinez ſi vous avez été au milieu des mouvemens de Paris, tels que vous vous ſeriez trouvés dans l'aſile du ſage, & dans une retraite écartée où vous n'auriez eu pour guides que vos ſentimens & vos propres penſées; examinez encore, ſi nul retour ſur vous-mêmes n'eſt venu vous déranger de la route que vous auriez ſuivie au nom du bien public; faites le compte ſecret des ſéductions que vous ont préſentées, & le déſir

de la réputation, & l'eſpoir de la gloire, & les charmes habituels de la louange, & les idées confuſes d'une ambition vague, & tant d'autres conſidérations perſonnelles. Réfléchiſſez enfin, ſi vous n'avez pas eu plus ſouvent les regards fixés ſur l'étroite galerie de votre amphithéâtre, que ſur l'eſpace immenſe où la poſtérité prendra place.

Et quand vous aurez fait ce recenſement, jugez vous-mêmes, ſi vous voulez, ſi vous pouvez vous rendre garans à vous ſeuls, envers les générations ſuivantes, de toutes les lois que vous leur avez faites ſous le nom irrévocable de conſtitutionnelles. Examinez ſi ſans aucun acte ſpécial de tutèle à vous remis par les générations précédentes, vous avez pu changer en entier, & bouleverſer de fond en comble, l'héritage qui appartient par ſubſtitution aux races futures, & le leur tranſmettre en cet état ſous la ſeule caution de votre génie. Enfin, lors même que vous borneriez vos regards & vos inquiétudes au temps préſent, ne perdez

pas de vue qu'il eſt des difficultés prochaines dont vous n'avez pas encore apperçu les commencemens; ſongez au déſir qu'auront vos ſucceſſeurs d'être remarqués à leur tour, ſongez à l'influence des divers amours-propres que vous avez mis en activité; ſongez à l'accroiſſement inſenſible du bruit des mécontens, à meſure que les hommes prudens ſe permettront d'élever leur voix, & que les timides l'oſeront; enfin, ſongez au caractère d'une Nation, qui n'eſt forte & conſtante qu'en avançant ou en s'élevant, & qui cherche un autre but, un autre mouvement, quand elle touche aux termes de ſes premiers vœux.

C'eſt une ſituation bien favorable, que celle où l'on n'a plus beſoin que de prudence & de modération; que celle où pour aſſurer ſes triomphes, il ſuffit de les circonſcrire, & où pour conſolider ſon empire, il ſuffit de lui marquer des limites. Ne vous reſtera-t-il pas aſſez de gloire, & ſurtout aſſez de bonheur, ſi tant d'excellentes inſtitutions que

l'on pourra rapporter à votre zèle & à vos travaux, ſurvivent à l'agitation de nos premières paſſions, & ſi l'on recueille en paix après vous, les fruits de vos généreuſes ſemences. Faites que les regrets des uns, que les larmes des autres, que les défiances & les craintes de tous, viennent enfin à ceſſer, & l'on relèvera d'un commun accord tout le bien dont on vous eſt redevable. Ce n'eſt pas d'une approbation implicite & craintive dont l'Aſſemblée doit être jalouſe, il n'eſt point de tyran, il n'eſt point d'uſurpateur, qui n'en ait obtenu de pareille au temps de ſa puiſſance, & ſi Tamerlan *après ſes* victoires, avoit exigé qu'on lui jurât qu'il étoit le Prince le plus doux & le plus clément de la terre, il auroit obtenu ce ſerment avec la plus grande facilité, & Bajazet l'auroit ſigné lui-même à travers les barreaux de ſa cage.

Ce n'eſt pas à de pareilles déférences que l'Aſſemblée doit borner ſon ambition; elle a fait aſſez de choſes dignes de louange, pour

aſpirer à des hommages éclairés, & pour tolérer que le vœu pur de la Nation ſe faſſe entendre après elle.

Ce vœu pur, ſans doute, eſt difficile à connoître ; car ce n'eſt pas au milieu des paſſions les plus ardentes, ce n'eſt pas aux premiers momens d'une grande révolution, ce n'eſt pas ſurtout au milieu d'une ville, où la licence interdit la liberté, qu'on peut diſcerner les ſouhaits permanens & les ſentimens de durée ; mais je crois qu'il dépend de l'Aſſemblée, je crois qu'il dépend ſurtout de pluſieurs de ſes Députés, de calmer inſenſiblement les eſprits, & d'approcher ainſi les opinions du point de modération, auquel elles ſeront amenées par la ſeule force du temps.

On doit déſirer auſſi que les mécontens n'éloignent pas eux-mêmes le triomphe de la raiſon, ſoit par leur conduite au-dedans du Royaume, ſoit par leurs agitations au-dehors. Ils n'ont pas apperçu de quelle force eut été dans leur cauſe, une contenance noble

& ſereine, & ce ſilence majeſtueux de l'opprimé, qui a ſouvent accablé l'orgueil de l'oppreſſeur ; mais ils devroient ſavoir au moins, que pluſieurs de leurs démarches ont ſervi les vues de ceux qui ont beſoin des apparences de danger, pour ſoutenir à la fois, & leur crédit, & leurs opinions extrêmes, & leurs projets inconnus.

Je ne demanderois pas à des hommes offenſés de tant de manières, je ne leur demanderois pas de revenir en France ſous le règne de la préſente Législature, ils ont trop ſujet de s'en plaindre, & dans les formes & dans les choſes réelles. Ainſi lorſqu'ils diroient, nous attendrons pour céder aux circonſtances, que la Nation s'explique par un autre organe, on appercevroit dans cette conduite quelque choſe dont toutes les ames fières auroient le ſentiment ; & ce qu'on entend mieux encore, c'eſt comment ils ne fléchiſſent pas ſous les peines pécuniaires auxquelles on a eu l'impolitique de recourir ; c'étoit peut-être une nouvelle offenſe, que d'attendre d'eux cette

foibleſſe. Mais s'ils étendoient leur reſſentiment juſques ſur la patrie..... s'ils ne voyoient pas tous les maux dont ils ſeroient la malheureuſe origine..... je ne puis le penſer..... ce ſont des bruits menſongers, ce ſont de fauſſes terreurs..... Voudroient-ils venir en ennemis ſur cette terre qui les a vus naître? Dans quel lieu pourroient-ils marcher, ſans y fouler aux pieds la cendre de leurs ayeux, de ces héros de la France, péris en défendant le Royaume, & qui dans le cours de leur vie, avoient éprouvé quelquefois l'ingratitude de leur patrie, ſans avoir jamais ceſſé de l'aimer. Ils vous crieroient du fond de leurs tombeaux: arrêtez, arrêtez, ces titres que nous vous avons tranſmis, c'eſt par nos vertus & notre courage que nous les avons acquis, & ces biens dont vous avez hérités de nous, nous les aurions ſacrifiés pour l'Etat s'il eut été néceſſaire. Nôtre nom qui vous reſte, vous impoſe les mêmes devoirs. Ils vous diroient encore, ce pays où vous porteriez la guerre n'eſt point à

ceux dont vous vous plaignez, il eſt à vous comme à eux, il eſt à vos enfans comme aux leurs; attendez avez calme la juſtice du temps; mais dût-elle tarder, dût-elle ne jamais venir, oſez tout ſupporter plutôt que d'avoir un ſeul reproche à vous faire.

Je ne dois pas mêler ma voix à celle que je viens de faire entendre, je n'ai pas le droit de parler à ceux qui ne m'aiment point, & dans un moment où tant de motifs animeroient mon langage, je reſſens péniblement une injuſtice qui retient mon émotion, & arrête avec contrainte tous les élans de mon ame.

Je me permettrai ſeulement d'inviter les citoyens mécontens, à ne pas détourner leurs regards des biens généraux, des biens éminens auxquels ils participeront, ſi la paix, ſi l'ordre ſe rétabliſſent, & ſi des idées de modération ſuccèdent aux premières paſſions. C'eſt quelque choſe pour tous, que tant d'abus détruits; c'eſt quelque choſe pour tous, que ce rempart inexpugnable oppoſé

au retour des anciens déſordres ; c'eſt quelque choſe pour tous, que l'abolition des impôts conſidérés ſi long-temps comme oppreſſifs, & l'affranchiſſement de cette multitude d'entraves, nuiſibles à la circulation & à l'accroiſſement des richeſſes Nationales ; c'eſt auſſi quelque choſe, c'eſt un bonheur pour tous, que la réunion des diverſes parties de l'Empire ſous les mêmes lois, & cette parité d'intérêt qui devra déſormais prévenir leurs anciens motifs de jalouſie ; ſurtout, c'eſt un bonheur pour tous, que l'aveu général, & l'affermiſſement invariable des principes garans de la liberté civile & politique, enfin c'eſt un bonheur, un grand bonheur pour tous, & un bonheur en partage avec les générations à venir, que cette autorité aſſurée au vœu National, & cet appel éternel de toutes les connoiſſances & de toutes les lumières au grand ouvrage du bien public.

Certainement, nous ſommes dès à préſent environnés de tous les élémens qui peuvent former un Gouvernement proſpère, il

ne faut plus que les réunir, les amalgamer enſemble avec convenance, & les ſoumettre enſuite à l'épreuve du temps. Ainſi, pourvu que nous ne cherchions pas à entretenir la confuſion, nous pouvons encore eſpérer de faire un jour envie au reſte de la terre. Mais ſi la confiance inconſidérée des uns, les haines & les violences des autres, les vanités de tous, viennent faire tumulte au milieu de nous, & nous empêcher d'écouter les leçons de la ſageſſe, nous verrons de près le terme de nos vœux, ſans être jamais ſurs d'y atteindre.

Défions-nous des amis cachés du deſpotiſme, mais défions-nous auſſi de ceux qui ſe ſervent du nom de la liberté pour exciter un aveugle enthouſiaſme; car nous ne ſavons pas ce qu'ils veulent faire d'un mouvement de ce genre. Ils ignorent encore eux-mêmes le genre d'autorité dont ils déſirent la conſervation, & pluſieurs ſouhaiteroient peut-être, que tout fût remis en commun, que tout fût replacé dans l'état de

nature,

nature, afin de ſe ſaiſir d'une meilleure part que celle dont le haſard de la fortune les a favoriſés. On eſt véritablement effrayé, en cherchant à préſager le dernier degré de la déſorganiſation civile, politique, morale & religieuſe, auquel des génies dangereux ou des eſprits déſordonnés voudroient inſenſiblement nous conduire. Ils auront, n'en doutons point, un abus à dénoncer, une épouvante à donner, juſqu'à ce qu'ils ayent amené le nivellement le plus abſolu, des hommes & des choſes, & s'ils avoient la hardieſſe des Titans, parvenus à renverſer le Royaume, ils ſe ſerviroient de ſes débris pour eſcalader le Ciel, & là s'ils le pouvoient, après avoir égaliſé l'action des élémens, après les avoir confondus, après avoir rompu les liens qui retiennent la fureur des vents, ils jouiroient un moment du bouleverſement général de l'Univers.

Hélas! nous voyons de toutes parts leur ouvrage, & nous devons en pleurer; la confuſion nous environne, & nous ne ſavons

pas encore ſi nous pourrons échapper aux malheurs dont elle eſt l'origine. Ah! vous qui deviez être nos ſages & qui l'avez été quelquefois, comment n'avez-vous pas mieux calculé l'effet des différentes paſſions? comment n'avez-vous pas obſervé leur marche aggreſſive, & leurs envahiſſemens journaliers? Semblables, je le crains, au philoſophe Archimède, tandis que vous cherchiez la ſolution de vos problêmes théoriques, tandis que vous étiez occupés à tirer des conſéquences de ce que vous appeliez *le principe*, vous ne vous êtes pas apperçu que les ennemis étoient dans vos murs, & que la ville étoit priſe.

Rien de ſi beau que de rendre les hommes uniquement dépendans de la loi, car elle n'a ni favoris, ni partialité, ni foibleſſe; mais cette ſoumiſſion, il la faut demander à une multitude ignorante, aveugle & malheureuſe, & qui voudroit tirer tous les jours à la grande lotterie des changemens & des ſubverſions. Il eſt aiſé de l'avoir pour ſoi, tant qu'on lui parle d'innovations, mais quand le moment

eſt venu où il faut enfin garder & maintenir quelque choſe, c'eſt alors que les difficultés commencent. Et ſi l'on avoit cherché l'appui de cette multitude pour tout renverſer, comment la ramèneroit-on ſubitement à tout reſpecter? Et ſi l'on avoit permis à tous les génies malfaiſans de la tromper, comment la ramèneroit-on facilement aux notions de la vérité? Ah! venez au ſecours de la choſe publique, & montrez vous enfin pour notre aſſiſtance, vous tous qui réuniſſez à des ſentimens civiques un eſprit droit & un caractère modéré, haſardez-vous inſenſiblement à devenir nos Miniſtres de paix, & les Négociateurs de la félicité publique; choiſiſſez le moment propice pour réuſſir dans cette vertueuſe entrepriſe, indiquez alors aux uns ce qu'ils doivent ſouffrir, & aux autres ce qu'ils doivent céder; plénipotentaires honorables de la raiſon, & accrédités par elle, faites valoir ſes droits & ſon autorité, & travaillez à former cette opinion, la ſouveraine du monde, & le guide des Légiſlateurs eux-mêmes.

Mêlez vous à toutes les Assemblées publiques, non pour heurter, non pour offenser les passions dominantes, mais pour tempérer avec prudence les idées exagérées, mais pour contrebalancer un peu, le pouvoir de ceux qui entraînent les esprits, par la seule puissance de leur caractère. Vous aurez déjà beaucoup fait, si vous pouvez parvenir à rétablir la réputation de la sagesse, & si vous pouvez lui gagner quelques amis, ou obtenir du moins qu'il y ait sureté pour elle. Vous aurez déjà beaucoup fait, si vous pouvez commencer un traité d'union, si vous pouvez, pour ainsi dire, ouvrir des conférences entre l'ordre & la liberté, entre la popularité & la justice, entre les systèmes exagérés & les vieilles leçons de l'expérience, entre le contentement des uns & l'entière satisfaction des autres, entre les ressentimens de l'esprit de parti, & l'oubli général qu'exige l'intérêt public. Ne vous laissez point effrayer par les contrariétés auxqu'elles vos efforts seront soumis. Le moral des hommes a ses

tempêtes comme la nature physique, mais l'espérance renaît après les alarmes; les orages de la liberté passeront & elle nous restera, & nous la garderons avec ses bienfaits. Nous la garderons comme nous l'avons désirée, non pas pour le triomphe de quelques-uns, mais pour le bonheur de tous; car ce bonheur, ce bonheur général est la seule garantie durable, l'unique sauve-garde certaine des établissemens humains, & c'est à le consolider, c'est à l'accroître par des moyens justes & raisonnables, que notre science est destinée. Vous donc qui aimez la liberté dans la pureté de votre cœur, vous qui l'aimez sans art & sans forfanterie, environnez-la de toutes les idées sensibles qui peuvent la rendre plus chère aux hommes, & de toutes les idées exactes qui peuvent lui conserver l'appui de la raison. Ah! qu'après tant d'agitations, la France voie enfin le terme de ses inquiétudes! Ah! qu'ils arrivent enfin ces jours si désirés, ces jours de paix & de contentement universel, ces jours

APPENDICE.

23 Avril 1791.

Cet Ouvrage étoit entièrement imprimé, lorſque j'ai reçu la nouvelle de l'inſurrection des Thuilleries, du 18 de ce mois. Je ſens le beſoin de le dire, afin qu'on ne cherche pas à comparer toutes mes expreſſions avec les ſentimens dont l'Europe eſt en ce moment pénétrée. Monarque infortuné! ſi le plus tendre intérêt à votre ſituation, de la part de tous les étrangers, pouvoit adoucir un moment vos peines, jouiſſez avec certitude de cette conſolation. Hélas! vous n'obtenez pas aujourd'hui, d'un peuple égaré, ce que l'on rend partout à la vertu malheureuſe, & c'eſt au nom de la liberté dont vous avez été le généreux fondateur, que l'on enfreint les lois pour captiver la vôtre. Ah! ſi par un ſentiment d'indifférence pour la religion, le Roi eut négligé les devoirs des fêtes ſolemnelles, il ſeroit devenu le héros de la philoſophie

du jour, & les écrivains ſans principes, qui gouvernent la multitude, auroient trouvé pour le louer, des motifs que la vie la plus morale du meilleur des Princes ne leur a pas fournis. Et parce qu'une conſcience timorée lui fait déſirer de recevoir les ſacremens d'un tel Prêtre, plutôt que d'un autre, on excite contre lui la plus dangereuſe fermentation. Ce n'étoit pas du moins à des hommes ſans mœurs & ſans vertus, à des hommes pervertis, au milieu d'une Cité corrompue, ce n'étoit pas à eux à impoſer des règles aux ſentimens intérieurs d'un Monarque *religieux*, & religieux non par aucune affectation, mais dans toute la ſimplicité d'une ame franche & honnête. Les croira-t-on, quand ils parleront de ſacremens & de cérémonies pieuſes, avec la fureur dans les regards, & avec tous les emportemens de la tyrannie? Quel abus de la force, & quel excès de déſordre! Vous n'avez pas ſurement prévu tous ces malheurs, vous qui auriez pu les éloigner en n'exigeant pas un ſerment inutile au bien public, où

en consentant du moins à déclarer *que vous n'aviez pas entendu toucher au spirituel.* Ah ! falloit-il unir un trouble religieux à tant d'autres bouleversemens ! Les Députés de la Nation ont sans doute le droit de fixer les devoirs des fonctionnaires publics. Mais comment n'a-t-on pas réfléchi que la Religion Catholique étant toute mystique, c'étoit par la foi & non par un Décret de l'autorité civile, que chaque homme isolé pouvoit reconnoître dans les Prêtres de l'Eglise, le pouvoir de consacrer l'hostie, de recevoir la confession, de donner l'absolution & de guider les consciences. Il faut une religion aussi simple dans son culte & dans ses dogmes, que la Religion Protestante, pour permettre un accord parfait entre les deux autorités Ecclésiastiques & Civiles ; mais lorsque selon les obligations de la foi, l'on doit croire à la transmission d'un pouvoir mystérieux & surnaturel entre les mains des hommes, cette opinion toute spirituelle, cette pensée toute religieuse ne peut être asservie aux conditions

impoſées par la loi, & le reſpect pour les ſentimens intimes, la déférence aux inſpirations de la conſcience, deviennent alors des actes d'une juſtice abſolue. Cependant, c'eſt à une multitude aveugle que l'on donne à juger aujourd'hui des queſtions de ce genre! Ah! ſi elle eſt appellée à mouvoir l'arbre ſacré de la religion au lieu de ſe placer tranquillement ſous ſon ombre, bientôt elle le renverſera, & des générations paſſeront avant qu'il puiſſe croître & s'élever de nouveau. Auſſi par un autre exemple de violence, & que j'apprends en ce moment, c'eſt vers *les ſaintes* filles de la Charité qu'une cohorte effrénée vient de diriger publiquement ſa criminelle audace, & mépriſant juſques à la pureté de leur ſexe & l'innocence de leurs penſées, c'eſt par des traitemens plus cruels que la mort qu'elle s'eſt permis de manifeſter ſes fureurs. Il a donc oublié ce peuple égaré, que c'étoit à le ſecourir dans ſes infirmités que ces filles charitables avoient conſacré leur vie, il a donc oublié que pour rem-

plir cette obligation religieuſe, elles ſurmontoient toutes les antipathies de la nature, & que pour plaire à l'Etre Suprême, elles s'occupoient ſans interruption, & avec la plus douce patience, du ſoulagement des misères humaines, il a oublié que ces filles du Ciel, avec des ſentimens qu'aucune ſouillure n'a jamais entachés, s'approchoient courageuſement du ſpectacle effrayant que préſentent dans les Hôpitaux ces reſtes impurs de tous les vices, triſtes lambeaux d'une nature épuiſée, & qu'il faut eſſayer de rattacher à la vie! Elles avoient pour ſeule attente ſur cette terre le reſpect dû à leurs généreuſes vertus, & elles ſe voyent expoſées aux plus ignominieuſes inſultes. Elles avoient pour ſeul lieu de repos, dans leurs peines continuelles, la douce retraite de leur conſcience, & l'on vient les y troubler avec dureté. Ah! ſi c'étoit de furieux tels que vous qu'elles euſſent à recevoir des préceptes de religion, elles ne paſſeroient pas leur vie auprès de vos lits de douleur.

Mais vous avez peut-être la coupable eſpérance qu'elles joindront le ſupport de vos indignités, à l'immenſité des ſacrifices auxquels elles ſe ſont ſoumiſes. Oui, elles le feront ; leur incomparable vertu s'étendra juſques là ; mais le Dieu de juſtice qui recevra leur hommage, de quel œil regardera-t-il leurs ingrats oppreſſeurs ? O généreux François ! à quelle Nation ſauvage avez-vous cédé votre place ?
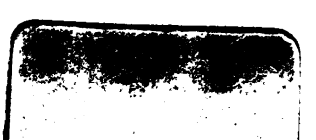
MAY 7 1964